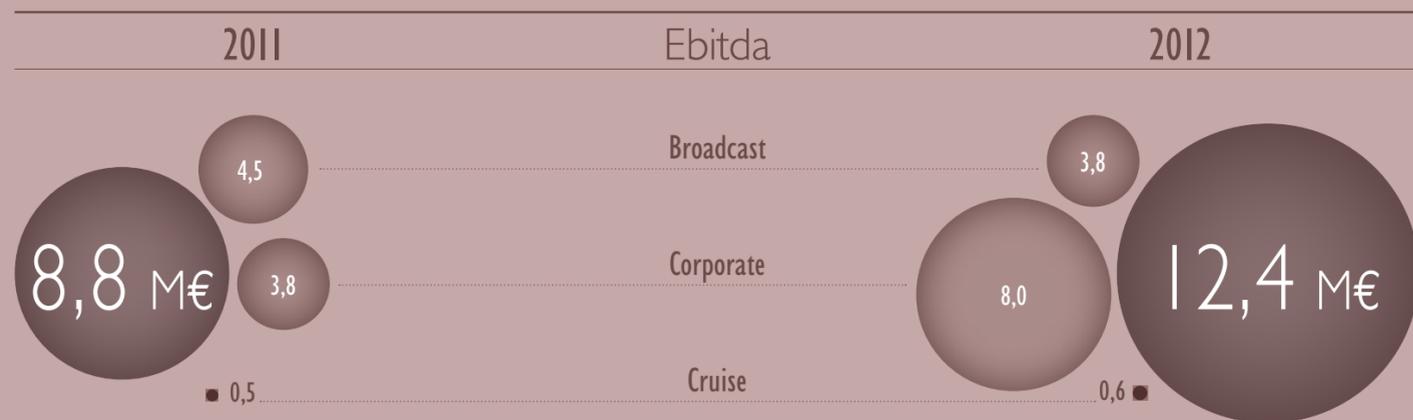
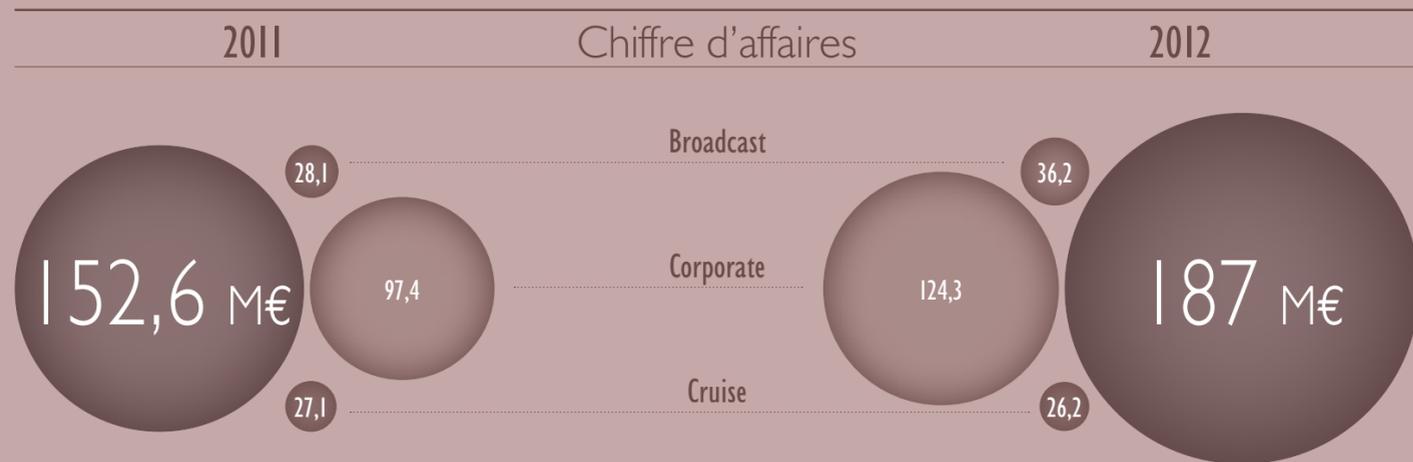


IEC  
PRO  
FES  
SION  
NEL  
MEDIA

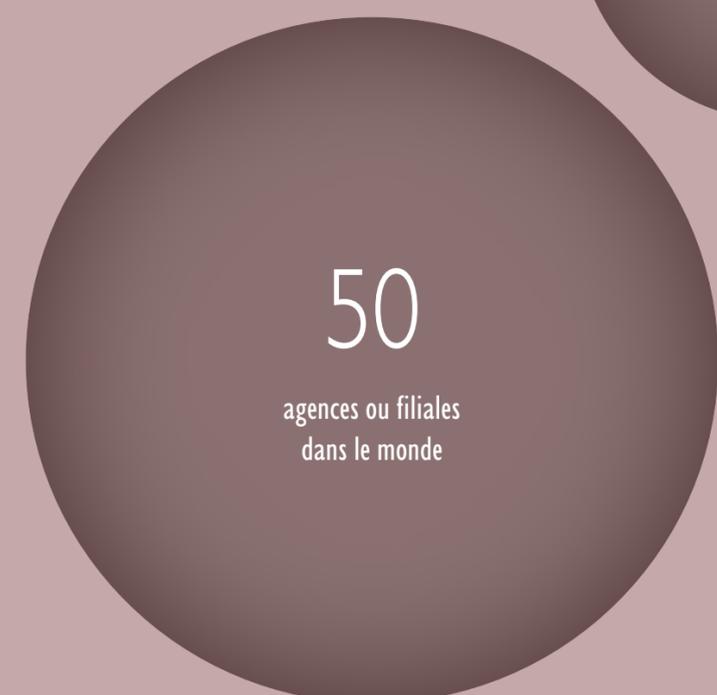
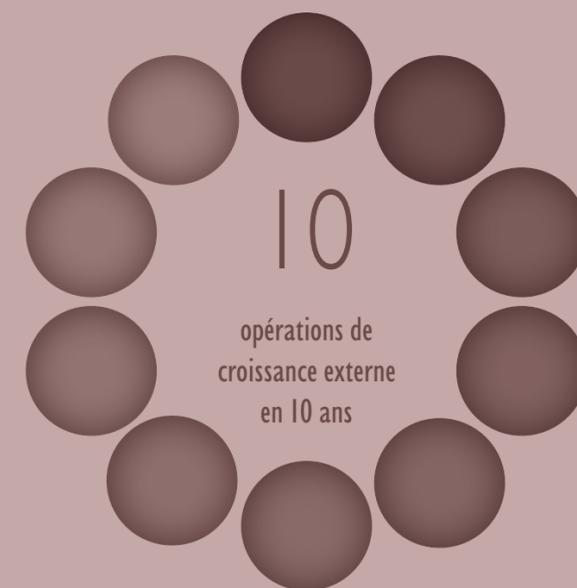


REPÈRES

2012



<sup>1</sup> La trésorerie nette est la différence entre les disponibilités augmentées des valeurs mobilières de placement et emprunts à court moyen et long termes (y compris les découverts bancaires).  
<sup>2</sup> Avant impôt et coût de l'endettement.  
<sup>3</sup> Effectif moyen 2012.



*« L'arbre symbolise le Groupe IEC.  
Au fil des ans, je l'ai soigné, façonné, l'arbre a grandi  
et ses racines se sont nourries de nouveaux talents.  
Ses nombreuses ramifications incarnent  
la diversité culturelle de ses collaborateurs  
et sa beauté est le reflet de leur travail commun. »*

*Alain Cotte*

# SOMMAIRE

P. 5	PROFIL DU GROUPE
P. 6	MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

## P. 9 IEC PM OUTDOOR 2012

P. 13	COMBINER PERFORMANCE & DÉVELOPPEMENT DURABLE
P. 15	BÂTIMENT INTELLIGENT
P. 20	CONSTRUCTION DURABLE
P. 22	AMÉLIORER LA PERFORMANCE
P. 37	LA MODERNITÉ COMME GAGE D'EFFICACITÉ ET DE SÉCURITÉ
P. 39	LA LOCATION COMME LEVIER DE PERFORMANCE
P. 43	OPTIMISER LE RETOUR SUR INVESTISSEMENT DE NOS CLIENTS
P. 44	AMÉLIORER ET MAÎTRISER LES RÉSULTATS AU QUOTIDIEN
P. 61	LA SÉCURITÉ COMME PRIORITÉ
P. 63	MINIMISER LES INVESTISSEMENTS
P. 77	AIDER NOS CLIENTS À SATISFAIRE LES EXIGENCES DE LEURS CLIENTS
P. 78	DIVERTIR LES PASSAGERS DE NOS CLIENTS
P. 81	DÉCOUPLER LES RECETTES
P. 84	UN JOUET POUR MILLIARDAIRES
P. 86	CRÉER DU LIEN
P. 88	OFFRIR PLUS DE MODERNITÉ
P. 91	LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX
P. 92	ET DES SERVICES ASSOCIÉS
P. 95	MBN QATAR POUR UNE INSTITUTION QATARIEUNE
P. 96	ÉBLOUIR VOS INVITÉS

P. 98	SATISFAIRE LES CLIENTS INTERNES
P. 102	DÉMOCRATISER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE
P. 104	RACCOURCIR LES DÉLAIS DE RÉPONSES

P. 109	MAGNIFIER VOTRE COMMUNICATION
P. 110	SUBLIMER VOS SÉMINAIRES
P. 112	MAPPING VIDÉO SUR MONUMENTS
P. 117	EUTELSAT
P. 119	UN RÉVEILLON AU SOMMET
P. 120	LE DIGITAL MEDIA
P. 122	LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DES SAVOIR-FAIRE
P. 126	JEUX OLYMPIQUES 2012

## P. 129 IEC PM INDOOR 2012

P. 132	COMITÉ DE DIRECTION
P. 136	GOUVERNANCE
P. 138	ACTIONNARIAT
P. 141	REVUE DE LA PERFORMANCE 2012
P. 142	REVUE DE LA PERFORMANCE 2012
P. 145	2012 ANNÉE DE CROISSANCE EXTERNE
P. 147	10 ANS : 10 ACQUISITIONS
P. 148	PLUS DE 180 NOUVEAUX EN 2012
P. 150	TIMECODE CAP' CINÉ
P. 152	G2J ET IEC
P. 157	KEZIA ET IEC
P. 162	SOFT ET IEC
P. 168	NOS COLLABORATEURS, NOTRE RICHESSE
P. 171	SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT
P. 172	2012 : ANNÉE DE L'INNOVATION



## PROFIL DU GROUPE

Le Groupe IEC Professionnel Média crée et déploie des solutions et des services autour des technologies audiovisuelles, de l'information et de la communication.

Son offre s'adresse aux entreprises publiques et privées souhaitant optimiser leur image, leur développement durable, leur communication, leurs performances et satisfaire les attentes de leurs clients.

Fort de ses 30 années d'expérience, l'expertise et la valeur ajoutée du Groupe IEC Professionnel Média résident dans sa parfaite connaissance des utilisateurs finaux et dans sa capacité à tirer le meilleur de la technologie pour une utilisation simple et optimale.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

**HERVÉ DE GALBERT**

**2012** un niveau record de chiffre d'affaires,  
une offre enrichie pour nos clients

En 2012, le Groupe IEC a proposé à ses clients une offre de services renforcée en matière de visioconférence avec G2J, une force de frappe augmentée dans l'évènementiel avec Soft, un nouveau savoir-faire dans le luxe avec Kezia et, enfin, un parc de location « broadcast » enrichi avec l'acquisition de Timecode.

Combinées à la croissance organique très soutenue des sociétés du Groupe (+ 14 %), ces acquisitions ont permis d'atteindre un niveau record de chiffre d'affaires, à 186,7 M€, en augmentation de plus de 20 % par rapport à 2011.

Grace à ces opérations, nous avons intégré l'année dernière plus de 180 nouveaux collaborateurs. Ce sont les nouveaux porteurs du projet IEC et les nouveaux représentants de l'ensemble des marques du Groupe auprès de nos prospects et clients.

Après nos métiers et notre savoir-faire l'an dernier, c'est l'accompagnement de nos clients que nous avons souhaité mettre à l'honneur cette année dans notre rapport annuel. Comprendre pourquoi nos clients nous font confiance, ce que nous leur apportons, en quoi nos prestations contribuent à leurs performances, est un exercice très intéressant, parfois décuplant, mais toujours moteur pour l'avenir.

Il ressort de cet examen quelques grandes têtes de chapitres :

- ♦ Nous contribuons à la performance de nos clients en leur permettant d'améliorer leur productivité, notamment grâce à une utilisation intelligente de la visioconférence, afin que tous leurs collaborateurs restent en contact de mobilité dans des conditions optimales, bref de travailler en gommant les distances physiques.
- ♦ Nous rendons possible de fortes réductions de coûts en donnant accès à nos clients aux matériels les plus performants, tout en étant accompagnés voire guidés dans leur utilisation, pour une optimisation des investissements réalisés.

- ♦ Nous magnifions la communication et l'image de nos clients grâce à l'organisation d'évènements, mais aussi grâce à des installations audiovisuelles (salles de réunion, espaces d'accueil et de vie, etc.) à la fois belles et performantes qui contribuent à l'image de professionnalisme dont chacun a besoin.

Nous mettons tout en œuvre pour rendre nos clients heureux et fiers, afin qu'ils deviennent ainsi nos meilleurs ambassadeurs.

Mais prendre conscience de ce qu'on apporte, c'est aussi prendre conscience de ce qu'on pourrait apporter de plus, ce qui permet de définir les axes de développement futur.

En particulier, après une année 2012 riche en acquisitions, nous devons encore renforcer les synergies entre les métiers, entre les différentes sociétés qui composent notre Groupe et mieux profiter de nos nombreuses implantations géographiques.

Par ailleurs, la vente de solutions complexes clés en mains doit s'enrichir de services avec un accompagnement régulier qui permettra à nos clients une optimisation de leurs investissements et au Groupe IEC d'être le plus souvent possible en amont de leurs besoins.

Enfin, le Groupe IEC est en train de prendre un virage technologique important avec la création du Lab' by IEC, qui regroupe toute la dimension recherche et développement du Groupe.

L'exercice 2012 a ainsi vu de forts succès et est porteur de belles perspectives. Elle a aussi été hélas marquée par la disparition brutale d'Alain Cotte qui dirigeait le Groupe IEC depuis 2003. Il était très fier du chemin parcouru avec les équipes d'IEC depuis presque 10 ans, et enthousiaste devant les prochaines années. Toute l'équipe IEC se joint à moi pour lui rendre tout l'hommage qu'il mérite et va poursuivre l'aventure IEC, avec le dynamisme qu'il a su si bien nous insuffler.

“

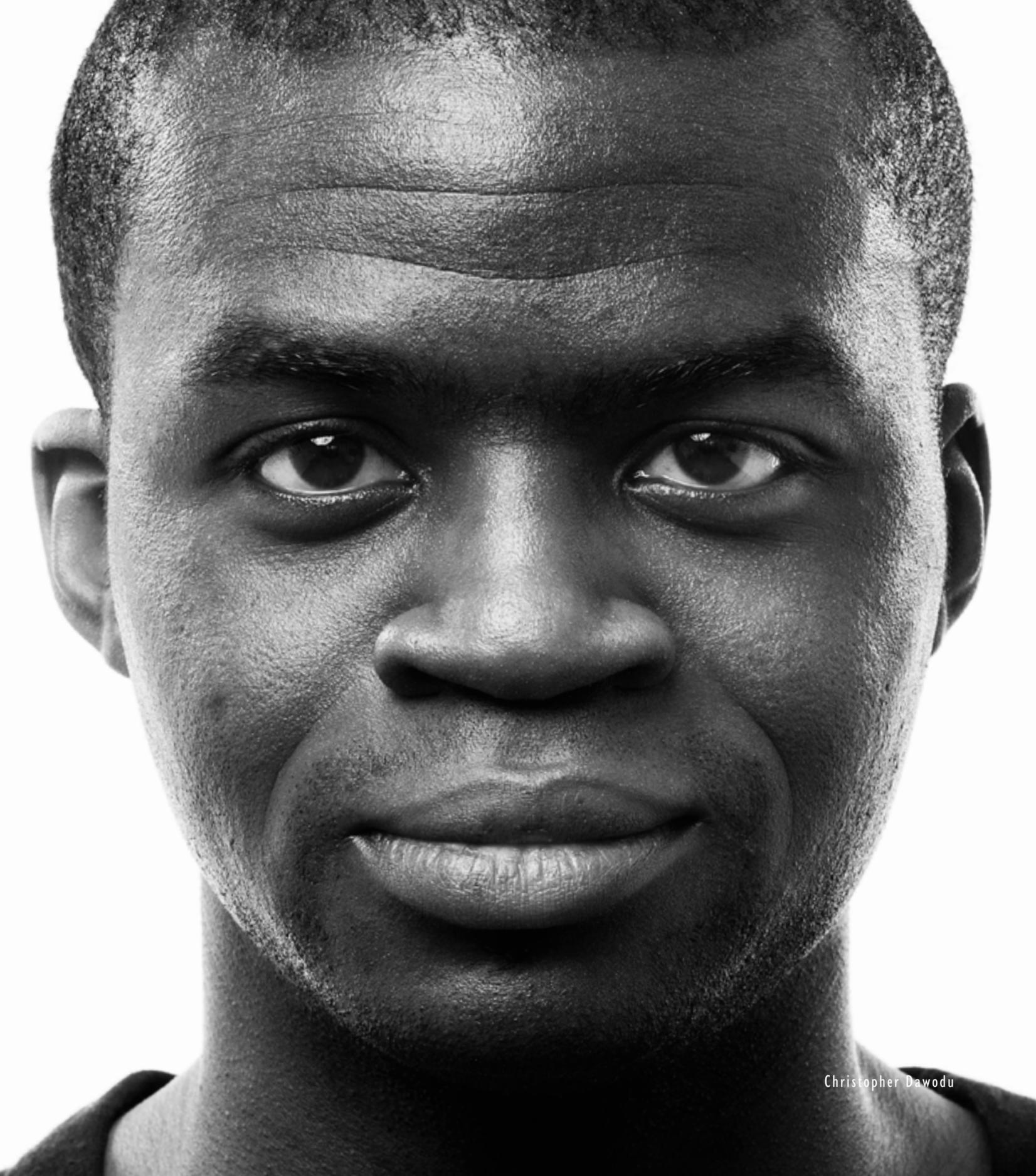
*Nous contribuons  
à la performance  
de nos clients*

”





IEC  
PMM  
OUT-  
DOOR  
2012



Christopher Dawodu

*La vocation du Groupe  
IEC Professionnel Média  
est d'accompagner ses clients  
dans l'atteinte de leurs  
objectifs prioritaires*



# COMBINER PERFORMANCE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans un double contexte de crise économique mondiale et de prise de conscience écologique, chaque engagement de dépenses, associé à son impact sur l'environnement est étudié avec attention par nos clients, entreprises publiques ou privées. Elles anticipent, travaillent très en amont leurs projets afin qu'ils répondent à leurs besoins, ceux de leurs collaborateurs et s'inscrivent dans une démarche de développement durable et des contraintes budgétaires strictes.



Olivier Chaminade

# BÂTIMENT INTELLIGENT

## Source d'économies

Depuis quelques années, toutes les constructions neuves investies par nos clients répondent à des normes environnementales très strictes et les choix des matériaux influent considérablement sur le coût des consommations énergétiques futures du bâtiment.

Dans ce contexte, le Groupe IEC Professionnel Média travaille en étroite collaboration avec les cabinets d'architecture et de décoration intérieure pour proposer à ses clients des solutions innovantes sous l'appellation « bâtiment intelligent ». Les solutions développées par le Groupe permettent de faire communiquer entre elles des technologies extrêmement variées (domotique, vidéo, électricité, climatisation...) dans le but de générer des économies d'énergie et d'améliorer le confort d'usage et le bien-être des collaborateurs.

Par exemple, les lumières vont s'allumer ou s'éteindre dès l'entrée ou la sortie des invités de la salle de réunion. Simultanément, si la salle est réservée pour la projection d'un document, les stores vont se baisser, le vidéo projecteur s'allumer, le tout sans que les participants n'aient besoin d'intervenir. De même, l'ensemble des fonctionnalités de la salle sera piloté par un seul outil de commande. Fini le temps d'une télécommande pour chaque équipement, le client peut tout contrôler à partir de l'interface unique de son choix.



Interface de pilotage

### INPI

Les travaux réalisés par les équipes d'IEC à l'INPI illustrent parfaitement le savoir-faire des équipes dans l'interopérabilité des technologies et l'intégration des équipements.

Les salles de formation sont polyvalentes et peuvent être réunies en une seule via une cloison amovible. Chaque salle possède son système de micro HF (main et cravate) ainsi que son système de diffusion sonore. L'Auditorium peut accueillir 171 personnes dont 5 personnes handicapées. L'intégralité des fonctionnalités de l'auditorium et de son environnement est également gérée par une dalle tactile disponible soit en salle en mode utilisateur, soit par un écran tactile 19 pouces situé en régie et opérant la gestion complète de l'environnement de l'auditorium (pilotage

des stores + pilotage de l'éclairage). L'auditorium est équipé d'une régie principale, de 2 cabines de traduction, d'un éclairage statique et motorisé, d'un système pour malentendant haute fréquence et d'un système de sonorisation d'ambiance.

Dans les locaux, le réseau de TV sur IP permet une diffusion de l'intégralité des chaînes de la TNT dans l'ensemble des salles et des bureaux. Le système permet également de retransmettre un événement se déroulant dans l'auditorium ou la salle du conseil dans l'intégralité des salles de réunions via la création d'une chaîne spécifique.

L'affichage dynamique comprend 27 écrans de tailles variables, positionnés à l'entrée de chaque salle ; le système est interconnecté au logiciel de réservation de salles et dans l'ensemble du bâtiment. Le client gère lui-même, en toute autonomie et simplicité, l'ensemble des contenus diffusés. Un système de supervision est mis en place pour la gestion technique de toutes les salles, la salle du conseil et l'auditorium.

### À PROPOS D'IEC

IEC est une filiale du Groupe IEC Professionnel Média. Elle réalise un chiffre d'affaires d'environ 80 M€, emploie 313 personnes et est spécialisée dans la conception, l'intégration et le déploiement de solutions audiovisuelles à destination des entreprises publiques ou privées. Elle offre également des services de maintenance et d'exploitation des infrastructures audiovisuelles dans l'entreprise.



Affichage dynamique



Salle du Conseil

L'environnement de la salle du conseil, comme celui des 13 autres salles du client, est géré par dalle tactile. Cela va du pilotage des stores à la gestion de la climatisation en passant par l'éclairage et l'opacification de la cloison. La table du conseil peut réunir 32 personnes. Elle est équipée, en son centre, d'un système de visioconférence complètement intégré, motorisé, pilotable à distance et invisible quand il n'est pas utilisé. Les écrans ont été incrustés dans la table et peuvent recevoir la télévision ou de la vidéo de sources différentes et notamment en provenance de l'auditorium ou toute autre salle.

# CONSTRUCTION DURABLE

L'Atman Ostéopathe Campus comprend un centre de formation, une résidence pour étudiants et un centre de soins agréé par le Ministère de la Santé. L'école est le premier pôle universitaire privé d'ostéopathie holistique et durable. Le centre de soins est destiné à accueillir une clientèle privée et exigeante pour tous types de soins (préventifs et curatifs).

L'ambition de l'Atman Ostéopathe Campus est de :

- ♦ Conforter son positionnement sur la formation et la promotion de l'Ostéopathie en France et à l'étranger.
- ♦ Apporter une dimension « Bien Etre Ostéopathe » différente de la médecine allopathique.
- ♦ Contribuer à l'amélioration par l'Ostéopathie, des conditions de travail en entreprise.

Les soins s'adressent à différentes catégories de personnes et notamment des salariés d'entreprises souffrant de stress ou de troubles musculo squelettiques ou les grands sportifs souhaitant augmenter leurs performances.

L'architecture du bâtiment, d'une surface d'environ 2 780 m<sup>2</sup>, est le fruit d'une étroite collaboration entre l'architecte et le propriétaire Marc Bozzetto.

L'ensemble du chantier s'est inscrit dans une démarche environnementale :

- ♦ Chantier Propre/Chantier Sûr, THPE ENR (Très Haute Performance Energétique, Energie) pour ATMAN,
- ♦ BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour la Résidence Etudiante.

La conception et la réalisation de ces projets sont basées sur une démarche de certification environnementale NF démarche HQE avec label THPE ENR pour le centre ATMAN, ainsi qu'une certification H&E avec label BBC pour la résidence étudiante. Les moindres détails du bâtiment ont été pensés et réalisés en tenant compte des contraintes de l'ostéopathie.

Dans l'esprit de cette démarche, les équipes d'IEC ont proposé des solutions adaptées à cette spécialité et assuré le conseil, le design audiovisuel ainsi que l'intégration de solutions préconisées comme l'affichage dynamique, les salles de cours, la captation et diffusion pour réaliser de l'e-learning et la visioconférence. D'autres salles devraient être équipées prochainement ainsi qu'un hôtel-Spa de 60 chambres.



# AMÉLIORER LA PERFORMANCE

Les flux et les usages en matière de déplacement, par définition très consommateurs d'énergie et facteur de stress, sont étudiés à la loupe dans toutes les entreprises. La nécessité de chaque rendez-vous en « face à face » est soupesée. Les économies générées par la diminution des voyages d'affaires depuis quelques années se chiffrent en milliards d'euros. En effet, grâce à la visioconférence et à la télé-présence, les professionnels deviennent mobiles virtuellement ; plutôt que de prendre l'avion, ils se connectent aux réunions devant leur ordinateur, leur tablette...

Ce qui est bénéfique pour la planète est ainsi profitable pour l'entreprise. Selon l'ADEME (Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie), jusqu'à 50 % des émissions de CO<sub>2</sub> des entreprises sont générées par les déplacements professionnels (voyages d'affaires, trajets domicile-bureau...). Pour le WWF, « Si chaque entreprise européenne réduisait de 20 % ses déplacements, cela représenterait une économie annuelle de 22 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> », estime Jean Leston, chargé de programme au WWF.

Avec les techniques de communication collaborative, non seulement les entreprises font des économies et améliorent la performance de leurs collaborateurs en éliminant le stress et la fatigue liés aux déplacements, mais elles adoptent un comportement responsable qu'elles peuvent revendiquer auprès de leur client.

A ces considérations financières et environnementales, viennent s'ajouter une véritable révolution des usages et comportements professionnels. L'entreprise est aujourd'hui couramment multi-sites, éclatée géographiquement ; la mobilité des collaborateurs grandit et cela complique sensiblement la communication interne.

Ainsi, les entreprises n'ont d'autre choix que d'intégrer la mobilité de leurs collaborateurs dans leurs réflexions. En croissance continue, les technologies mobiles comme les smartphones et tablettes investissent la sphère professionnelle et le quotidien. Dans ce contexte, après s'être démocratisées sur le poste de travail traditionnel, les technologies de visioconférence connaissent une croissance soutenue sur les nouveaux appareils mobiles... En effet, les tablettes et autres téléphones sont désormais de véritables concentrés de technologie qui proposent des services toujours plus nombreux et performants grâce à l'accessibilité du haut débit.

Michel Avati

### La communication collaborative

Le Groupe IEC, leader sur ce marché, met à la disposition de ses clients une gamme très large de solutions et de services reposant sur son expertise portée par les marques IEC, G2J et Génédis. Chaque entreprise, chaque client est unique et c'est la connaissance des clients, des flux et des utilisateurs qui dictent les systèmes, les infrastructures et les services proposés par le Groupe dans ce domaine.



Christophe Joyeux

### EULER HERMES

L'installation de l'ensemble des collaborateurs parisiens d'Euler Hermes dans la tour First en 2012 est l'illustration parfaite du potentiel en matière de gains de performance réalisables grâce à des infrastructures de visioconférence. Olivier Quintin, responsable des achats et des services généraux d'Euler Hermes, a accepté de répondre à nos questions et de nous détailler les bénéfices retirés par l'entreprise au travers de l'utilisation de ces nouveaux outils.

Contrainte par un délai extrêmement court (5 mois), IEC a déployé une équipe « commando » pour intégrer l'ensemble des solutions audiovisuelles dans les 15 étages de la Tour First.

Son périmètre comprenait l'audiovisuel, le système de réservation de salles et la visioconférence. IEC s'est appuyée sur l'expertise de Génédis pour la conception et le déploiement des infrastructures de visioconférence.

### GÉNÉDIS

Génédis est une société dont les actifs et les salariés ont été repris en décembre 2010 par IECConnecting People, filiale du groupe IEC Professionnel Média. Cette société, experte dans les technologies de l'information et de communication collaborative, emploie aujourd'hui 24 collaborateurs. Génédis conçoit et déploie des infrastructures de visioconférence.



### Euler Hermes

Fort d'une expérience plus que centenaire, le groupe Euler Hermes est devenu, au fil des années et de son développement mondial, le leader des solutions d'assurance des échanges commerciaux.

En assurant le succès de ces échanges, Euler Hermes protège ses clients du risque d'impayés à l'international ; des analyses conjoncturelles et veilles des risques pays peuvent être fournies pour anticiper, évaluer les risques financiers, économiques et politiques.

# L'optimisation par la simplicité

## INTERVIEW

Olivier Quintin

GROUP PURCHASING & FACILITIES MANAGER

EULER HERMES

### **Votre projet d'installation dans la Tour First était d'envergure, quels en étaient les principaux enjeux ?**

Nous avons appelé ce projet « Le Projet First » ; le principal enjeu était de regrouper 6 sites parisiens différents. Les collaborateurs perdaient beaucoup de temps à se déplacer entre chaque site ; ils rencontraient des difficultés à communiquer efficacement. Nous avons choisi de mettre 99 % des bureaux en open space pour faciliter les échanges, la communication, la transparence, le travail collaboratif et placer les responsables au milieu de leurs équipes. Nous avons donc doublé la capacité des salles de réunion, créé des « bulles » pour permettre aux collaborateurs de s'isoler et équipé 5 salles en visioconférence dans cinq de nos étages.

### **Etant donné le nombre d'espaces à équiper en nouvelles technologies, y avez-vous réfléchi très en amont ou pas du tout ?**

On a eu très peu de temps pour réaliser ce projet, le bail a été signé à la fin du mois de juin 2011 et les premiers collaborateurs arrivaient ici le 16 avril 2012. Mais nous avons beaucoup impliqué les équipes dans la conduite de ce projet, nous avons mis en place des groupes de travail, divers outils de communication (site intranet dédié, film en images de synthèse de présentation de nos futurs locaux, exposition de mobilier, visite de chantier...), et associé un réseau « d'ambassadeurs » chargés de faire valoir la valeur ajoutée de ce projet auprès de l'ensemble de nos collègues.

### **Dans l'utilisation quotidienne de vos salles, rencontrez-vous des difficultés ?**

Non, les outils technologiques mis à disposition des collaborateurs fonctionnent en « plug and play », l'utilisation est assez simple d'usage. Nous avons réalisé un document qui permet à chacun d'utiliser les équipements techniques très simplement. De même, chaque collaborateur peut réserver des salles directement depuis sa messagerie lors de la création de sa réunion.

### **Comment avez-vous connu IEC ?**

C'était l'un des prestataires qui pouvait apporter une réponse globale et de qualité à l'équipement technique de nos salles de réunion et nous avons eu l'occasion de travailler avec le Groupe par le passé.

### **Quelle est la valeur ajoutée de cette installation ?**

Nous travaillons à l'international, le fait d'avoir équipé des salles avec des systèmes de visioconférence nous permet de faire des économies notables sur les frais de déplacements. De plus, comme je l'expliquais, le travail en open space avec une grande capacité de salles de réunion, favorise fortement les échanges collaboratifs et la communication de nos équipes. Des équipements de dernière génération, faciles à utiliser, ont également aidé au développement de nouveaux modes de travail et d'échanges.

### **Si vous deviez choisir un bénéficiaire majeur, lequel serait-il ?**

L'optimisation des performances à travers la simplification des échanges.



## Pourquoi la visioconférence by G2J ?

### Pour de nouvelles perspectives de communication et de collaboration

La visioconférence rapproche les hommes et abolit les distances. Les perspectives d'affaires avec les partenaires et clients sont augmentées.

### Pour gagner du temps

Avec la visioconférence, 90 % des temps de déplacement sont économisés. Mais le temps de déplacement n'est pas le seul perdu : il y a les transits, l'hôtel, le temps passé à préparer son transport...

### Pour un comportement green

Plus de 253 000 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été économisées avec les services G2J. La visioconférence est une alternative plus économique et moins polluante que l'avion, tout en étant plus efficace.

### Pour une interactivité et une productivité accrue

La visioconférence permet de se connecter immédiatement partout dans le monde. Collaborateurs et clients se voient plus souvent et sont plus productifs lors de leurs réunions. Elles renforcent les liens de confiance et améliorent la qualité du travail. La visioconférence devient la nouvelle source de productivité : collaboration d'équipes et efficacité des réunions.

### Pour diminuer le stress et la fatigue des équipes

72 % des voyageurs d'affaires considèrent le voyage comme étant plus stressant qu'une visite chez le dentiste ! Les longs voyages fatiguent et ont un impact négatif sur la vie personnelle des femmes et des hommes d'affaires. La visioconférence remobilise les équipes et améliore leurs conditions de vie.

### G2J

G2J est une filiale du Groupe IEC Professionnel Média depuis février 2012. Elle emploie 18 personnes.

Créé en 1994, G2J est le seul expert français de la visioconférence à offrir une gamme complète de services pour réaliser des réunions à distance simplement et de manière sécurisée partout dans le monde, quels que soient les moyens d'accès et l'équipement.

G2J, c'est 7 500 terminaux sous supervision, 90 000 réunions à distance par an, 300 000 utilisateurs dans 102 pays, 1 site connecté toutes les 20 secondes, 4 500 salles de visioconférence et téléprésence dans le monde entier et 253 000 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées chaque année.

Clément Héraud



**L'Essec :**

- ✓ Un acteur majeur de l'enseignement du management.
- ✓ Excellence et ouverture vers l'international comme modèle de développement.
- ✓ 3 campus: Paris/Cergy/Singapour.

**Le challenge:**

- ✓ Utiliser la visioconférence pour la pédagogie, les réunions administratives, le recrutement d'étudiants sans en supporter la gestion technique.

**La réponse de G2J:**

- ✓ MyEasyConnection

**Le résultat:**

- ✓ L'ESSEC peut se concentrer sur son métier sans avoir à gérer une infrastructure complexe.

**L'ESSEC** a souhaité positionner la visioconférence au centre de ses outils de communication. Convivial et particulièrement bien adapté à ses activités, ce mode de communication lui permet de répondre à de nombreux usages : entretien de recrutement avec des candidats, interventions pédagogiques, réunions multi sites .

**Le Challenge** Le Pôle Systèmes d'Information a donc recherché un partenaire justifiant d'une solide expertise dans la mise en œuvre d'infrastructures de visioconférence professionnelle. Un autre aspect du cahier des charges consistait à sélectionner une offre infogérée afin de ne pas avoir à maintenir et à faire évoluer le système.

**La réponse de G2J** Depuis 2007, l'ESSEC a opté pour le service de salle virtuelle de G2J, MyEasyConnection. G2J intervient sur les 12 salles de visioconférence grâce à une offre de services évolutive entièrement élaborée dans le respect du cahier des charges fixé par l'ESSEC. A titre d'exemple, avant chaque session, des tests sont réalisés afin de s'assurer de la parfaite disponibilité du service de visioconférence (pré-tests, détection d'éventuels problèmes... ). L'offre G2J pour l'ESSEC, c'est également la mise à disposition d'un réseau de plusieurs milliers de salles partenaires et les services associés, afin d'accueillir les étudiants en recrutement.

**Le résultat** A ce jour, l'ESSEC dispose en interne de 2 salles de visioconférence sur son site de Paris la Défense, de 6 salles sur le campus de Cergy et de 4 salles sur celui de Singapour. En s'appuyant sur G2J, l'ESSEC peut donc se concentrer sur son métier sans avoir à gérer une infrastructure complexe. L'infrastructure réellement industrielle mise à sa disposition lui permet de gérer plusieurs centaines de sessions par an avec une qualité professionnelle (certaines sont gérées sur plus de 10 sites à la fois).

La qualité des interventions à très forte valeur ajoutée réalisées par des intervenants ponctuels est garantie par les vidéoconcierges, le recrutement d'étudiants étrangers favorisé, les candidats n'ayant plus à se déplacer pour leurs entretiens.

*« Le métier de l'Essec c'est la pédagogie, c'est pas la technique  
Et le cœur de métier de G2J c'est la qualité de service et l'excellence technologique. On était fait pour s'entendre, on a fait le bon choix ! »*

Jean-Pierre Choulet, Directeur du Pôle Système d'Information.



## Une solution de visioconférence en mode SaaS

Mettre en place une solution de visioconférence en mode SaaS\* ne demande pas d'investissements importants pour accéder à un service professionnel justifiant de tous les prérequis nécessaires pour être utilisé. Le SaaS a également permis aux entreprises et aux DSI de ne pas avoir à maintenir d'infrastructures dédiées et complexes à faire évoluer ; le service est alors simplement « managé » et assuré par les équipes des prestataires. Ces derniers se concentrent sur la robustesse des infrastructures, leurs performances et leur capacité à supporter aisément les flux échangés. La partie technique complexe n'est donc plus supportée par le client. Au-delà de l'infrastructure, la généralisation des SLA\*\* a également joué un rôle clé dans l'expansion des technologies de visioconférence. En effet, à l'image d'autres services hébergés, la visioconférence est désormais encadrée par des bonnes pratiques et des règles de fonctionnement industrielles qui permettent de garantir la qualité et la sécurité des services proposés.

La sécurité est un axe clé à prendre en compte afin de garantir l'intégrité des échanges. Cela passe par la sécurité physique des data center hébergeant les infrastructures (centres hautement sécurisés, infrastructures redondées), la sécurité des communications (cryptage des données, sécurisation des accès aux salles virtuelles par mot de passe, accès via VPN sans passer par le réseau public), ou encore la sécurité du contenu des communications par le contrôle de l'intervention des opérateurs assurant la gestion des conférences (intervention uniquement sur demande depuis un centre de contrôle hautement sécurisé, signature d'engagements de confidentialité par les vidéo opérateurs). La visioconférence « As a Service » apporte ainsi une vraie valeur ajoutée en termes de sécurité des échanges.

Au-delà de ces éléments, l'attractivité et la simplicité des offres proposées ont permis à tous les acteurs de l'entreprise d'être de véritables sponsors internes de ce type de vecteur de communication. Pour autant, derrière cette apparente simplicité, se cache une infrastructure industrielle qu'il est important de bien mesurer. Ainsi, il est nécessaire de bien penser son projet en amont et de ne pas nécessairement opter pour une approche 100 % internalisée qui demandera de nombreuses ressources de toutes sortes.

Les projets de visioconférence demandent une réelle performance des infrastructures pour être utilisés dans de bonnes conditions et ne souffrent aucune gestion approximative qui se traduirait par des communications saccadées et aurait pour effet de dissuader les utilisateurs d'utiliser le service. Les DSI doivent donc veiller à ne pas perdre de vue plusieurs points pour que leur projet soit un véritable succès : proposer une solution intuitive aux utilisateurs et s'appuyer sur des infrastructures dédiées, robustes et évolutives pour garantir une qualité de service constante.



\* SaaS : vient du terme anglo-saxon Software as a Service . Le mode SaaS est un modèle d'exploitation commerciale des logiciels dans lequel ceux-ci sont installés sur des serveurs distants plutôt que sur la machine de l'utilisateur

\*\* SLA : vient du terme anglo-saxon Service Level Agreement et désigne un contrat définissant le niveau de services attendu d'un prestataire par un client



Alexandre Brunet

# LA MODERNITÉ COMME GAGE D'EFFICACITÉ ET DE SÉCURITÉ



L'Hôtel du Département  
du Conseil Général du Bas Rhin



Vincent Hautefort

Romain Sabourin

# LA LOCATION COMME LEVIER DE PERFORMANCE

## L'UNIVERS DE LA POST PRODUCTION

La location de moyens techniques de post-production repose sur un parc de solutions adaptées aux besoins des professionnels du broadcast (Chaînes TV, Prestataires et Institutionnels).

Le parc de la filiale du Groupe IEC Professionnel Média, Cap'Ciné, comprend surtout des systèmes de montage et mixage Avid et des périphériques tels que des magnétoscopes, des moniteurs et des équipements destinés au stockage centralisé.

La distribution et l'intégration de solutions vidéo et audio de post-production et leurs services associés (workflow design, contrats de maintenance...) constituent l'autre métier de Cap'Ciné. L'installation et le paramétrage de solutions de montage sont très avancés avec les systèmes Workflow et Media Asset Management.

Avec la récente acquisition de Timecode Services, Cap'Ciné a renforcé ses activités de location de magnétoscopes numériques haut de gamme et élargi sa clientèle à celle du cinéma numérique en lui proposant son éventail de prestations et de services. Cap'Ciné développe une nouvelle offre de services incluant la formation des utilisateurs, les workshops et une plateforme de tests pour les constructeurs.

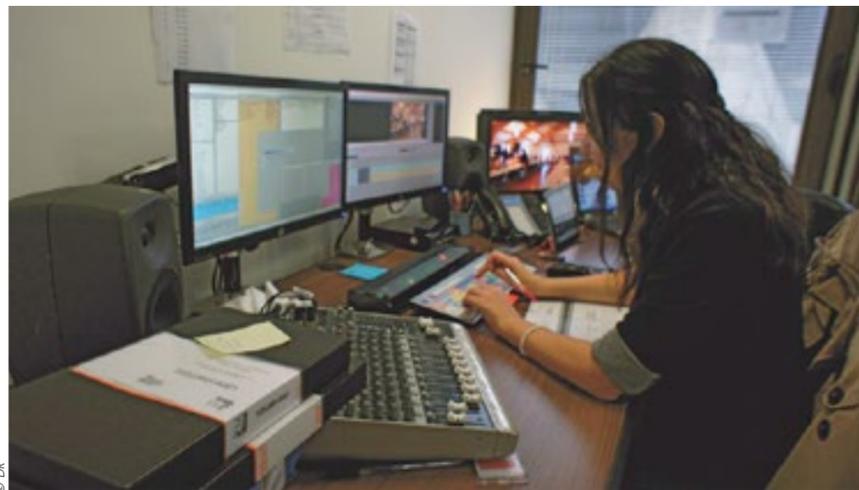
### CAP' CINÉ

La société est leader en France de la location et de la vente de systèmes de montage virtuel, de stations de trucage et de mixage audio, ainsi que de nombreux matériels vidéo et audio broadcast. Ces systèmes numériques sont utilisés en postproduction dans le cinéma, la télévision, la communication, la publicité et l'institutionnel. Cap'Ciné s'est positionné comme un acteur majeur dans les programmes de « Flux ».

La postproduction s'inscrit dans le cadre du processus de réalisation audiovisuelle des films, programmes télévisés, émissions de radio, publicités, vidéos, enregistrements sonores... Elle est un terme à toutes les étapes de la production effectuée après la fin effective de prise de vue et/ou de l'enregistrement des travaux réalisés. Elle regroupe de nombreux processus différents tels que la modification des images, l'enregistrement de la bande sonore, l'ajout d'effets spéciaux, les transferts et stockage des données...

# Cap'Ciné renforce le collaboratif de KM et Adventure Line Production

Nouveaux locaux, nouveau workflow, passage à la HD... À l'issue de leur rapprochement, KM et Adventure Line Production (ALP) bénéficient depuis l'été d'une infrastructure mise en place par Cap'Ciné et Preview GM.



© DR  
Une salle de montage Avid Media Composer intégrée par Preview dans du mobilier sur mesure.

**E**n matière d'évolution de leurs besoins, les producteurs attendent des prestataires des propositions rapides pour des solutions à la fois novatrices et adaptées. KM et ALP font partie de ceux-là, tous deux ont su pouvoir compter sur Cap'Ciné. Ainsi, Vincent Hautefort, chef de projet du prestataire, insiste sur la diligence et la réactivité de ses équipes au regard du dossier KM/ALP. Avec un appel d'offres lancé à la mi-avril 2012, une réponse fut livrée juste après le 1<sup>er</sup> mai.

Historiquement fournisseur d'une partie des moyens de postproduction de KM, notamment ceux mis en place à l'occasion d'opérations spéciales lors du festival de Cannes pour *Le grand journal* et *Télé Festival*, de programmes récurrents tels *Dimanche+* (Canal+) ou encore certains documentaires de la chaîne cryptée, Cap'Ciné disposait d'une connaissance certaine du dossier. Le prestataire a su apporter les éléments permettant de faire évoluer avec cohérence le workflow du pro-

ducteur. « Il s'agissait de mettre en place des évolutions techniques permettant la mutualisation et la rationalisation des moyens entre *Le grand journal* et *Dimanche+* dont KM est producteur, et de 28 minutes sur *Arte*, produit par *Adventure Line Production*, hébergé dans leurs nouveaux locaux du XV<sup>e</sup> arrondissement », précise Vincent Hautefort.



© DR  
Au nodal, les baies Avid Nitris DX et HP Z800.

## Davantage d'efficacité

Dans l'esprit, il s'agit de gagner du temps. Pour ce faire, « nous nous sommes tournés vers l'utilisation du fichier quitta à changer les habitudes », souligne le chef de projet. Impactés directement, le fonds documentaire ainsi que la commande et la gestion d'images externes servant à alimenter l'info avec, pour bénéficiaires, *Le grand journal*, *Dimanche+* et *28 Minutes*. « Le nouveau workflow permet l'insertion des flux en mode fichiers, ce qui facilite la mise disposition sur serveur centralisé des images en provenance de l'Ina, de Reuters ou d'autres prestataires », ajoute Benoît Bonardot, directeur de la postproduction de KM.

Ainsi, les fichiers sont stockés sur des NAS et mis à disposition des utilisateurs sur un Avid Isis 7000 avec, pour chaque production, des stations de montage dédiées. Si le système permet une segmentation pour chaque production, la mutualisation des ressources bénéficie au pôle « assistants » assigné à l'ensemble des productions.

Benoît Bonardot rassure : « Le nouveau déploiement n'a pas engendré

de réduction d'effectif au sein du pôle assistants, mais a favorisé la collaboration entre ses membres. Ce qui permet de gérer au mieux les surcharges ponctuelles, tant à l'échelle quotidienne qu'hebdomadaire. » Il existait également un challenge technologique dans cette migration. À savoir, proposer une évolution notamment avec le changement de version « fétiche » de Media Composer, la 4, en particulier côté *Grand journal*, vers la version 5.5. Laquelle n'est certes pas la dernière version, mais dont les évolutions correspondent parfaitement aux fonctionnalités de l'AMA (Avid Media Access), fonctionnalités clé de la migration vers le fichier conseillée par Cap'Ciné.

## Synergie IEC

Se basant sur une « offre globale et synergétique » à destination de KM/ALP, le groupe IEC, dont Cap'Ciné est une filiale, a fait intervenir Preview GM pour tout ce qui revenait à l'infrastructure de KM/ALP dans ses nouveaux locaux parisiens de Beaugrenelle. Cela, en assurant l'intégration et la vente des matériels liés au nodal, à la grille, au câblage, à la télédistribution et les meubles sur mesure accueillant les stations de travail. Une infrastructure up-to-date dont KM est propriétaire et à laquelle est associée la souplesse de la location des matériels gérés et proposés par Cap'Ciné. « Au sein de KM, en association avec mon collaborateur, Arnaud De Cintaz, nous assurons le premier et le second niveau de maintenance, précise Benoît Bonardot. De son côté Cap'Ciné nous accompagne étroitement en termes de SAV avec un remplacement du matériel dans l'heure, ce qui a pour avantage à la fois de rassurer les équipes et de ne pas mettre en péril le bon déroulement d'une production. »

Côté mise en place, tout devait être opérationnel le 20 août. Parallèlement, il fallut à Cap'Ciné et Preview de travailler durant l'aménagement des nouveaux locaux. « Dès la fin juin, furent débutés les premiers câblages in situ, ainsi que les travaux préparatoires de configuration chez Preview, se souvient Vincent Hautefort. Nous avons dans la foulée préparé toutes les machines chez Cap'Ciné. Le déploiement effec-

tif a débuté le 14 juillet pour s'achever un mois plus tard. » Une tâche accomplie dans les délais impartis par Michaël Viviani, chef de projet pour la partie intégration système de Preview GM. Côté Cap'Ciné, Vincent Hautefort fut assisté par Romain Sabourin, Frédéric Huss et le renfort de toute l'équipe.

## Stockage centralisé

C'est sur stockage centralisé Avid Isis 7000 de deux « engines » de 32 To que « repose » la postproduction de KM. Côté salles de montage, le producteur compte quinze Avid Media Comp Nitris DX sur station HP Z800, trois Avid Media Composer (HP Z800 également), dont deux en Nitris DX et un en Mojo DX.

Une salle Final Cut est, quant à elle, destinée aux autres productions externes. Pour tous les mixages des émissions de KM/ALP, une salle de mixage abrite un ProTools HD2 (sur Mac Westmere avec une surface de contrôle C|24) avec l'option logiciel Video Satellite d'Avid (sur station HP Z400 avec Mojo DX). Toujours pour 28 minutes, une partie du serveur est administrée par Interplay. Cette configuration Isis/Interplay permet la postproduction des sujets et le remontage de l'émission. Les sujets ainsi montés le jour même sont envoyés via l'In-



© DR  
La salle de mixage équipée d'un ProTools HD, Media Composer Video Satellite et surface de contrôle C24.

terplay Transfer aux serveurs EVS pour être intégrés à l'enregistrement de l'émission du vendredi. Le tournage est streamé vers l'Unity/Interplay (3 flux HD) pour être remonté, puis transféré aux EVS qui effectuent la diffusion vers Arte.

## Interconnexion plateaux

Une fibre noire a été déployée entre KM Prod et les Studios Rive Gauche (Visual AMP) où sont tournées les émissions en plateau. Celle-ci assure une connexion directe entre les deux sites.

À chaque extrémité, des adaptateurs Yellobrick (LynxTechnik) permettent de passer 10 aller-retour sous forme de 3 RJ GigaEthernet et

4 SDI. À travers la fibre, transitent également les signaux des images des répétitions sur les plateaux à destination de la télédistribution de KM/ALP à l'attention des rédactions. Enfin, l'architecture de KM/ALP est basée sur une grille Harris Platinum 80x90, associée à une RS Snell. Un serveur d'encodage XS d'EVS assure principalement l'encodage des fichiers exploitables Avid ; un autre serveur d'encodage, un Pro Media Carbon de Rhozet, lui est associé en complément.

Parallèlement côtés convertisseurs, deux Broad Scan HD (Analog Way) ont pour mission de convertir les autres productions issues des salles graphiques, un Tetra Vio (Analog Way) prend en charge la transformation de signaux divers. Mais surtout, si ce nouveau déploiement repose sur l'investissement des nouveaux locaux de KM/ALP, la grande innovation et mise à jour des moyens techniques des deux sociétés de production célèbre aussi le passage à la HD du *Grand journal*. « En matière de format pivot HD de postproduction, nous avons opté pour le codec DNxHD 120. Certes plus lourd que du XDCamHD 50, il nous affranchit cependant de la contrainte du long GOP inhérente à l'XDCamHD 50. »

La mécanique est bien huilée, dès 15 heures, au début des répétitions. « Un Avid rassemble tout les éléments provenant de toute les salles de montage et de tous les postes d'illustration pour les envois au plateau à destination de l'opérateur LSM », conclut Benoît Bonardot.

Sébastien Brumel



© DR  
Cœur du stockage centralisé : l'Avid Isis 7000 de 32 To et le Media Asset Management Avid Interplay.



Thierry Pouget

# OPTIMISER LE RETOUR SUR INVESTISSEMENT DE NOS CLIENTS

Le retour sur investissement est le rapport entre deux données : les résultats obtenus comparés aux sommes investies. Le Groupe IEC Professionnel Média accompagne ses clients dans l'optimisation de ces deux paramètres.

## AMÉLIORER ET MAÎTRISER LES RÉSULTATS AU QUOTIDIEN

La mise à disposition d'outils internes ou externalisés performants ne suffit pas à répondre entièrement à la problématique de la performance.

Les équipements doivent être entretenus et renouvelés. La programmation des réunions ou des rendez-vous se fait aujourd'hui à quelques minutes près et les collaborateurs ne doivent pas se sentir désemparés, stressés par la technologie sous peine d'obérer leur efficacité et leur enthousiasme. Ainsi, le besoin d'assistance à la demande est bien réel et ne doit pas être sous-estimé dans l'intérêt de tous.

Là encore, le Groupe IEC Professionnel Média répond aux besoins de ses clients et propose un accompagnement sur mesure in-situ ou à distance.



Frédéric Vandermeulen

## L'AUDIO-VIDÉO GÉRANCE BY IEC GROUP

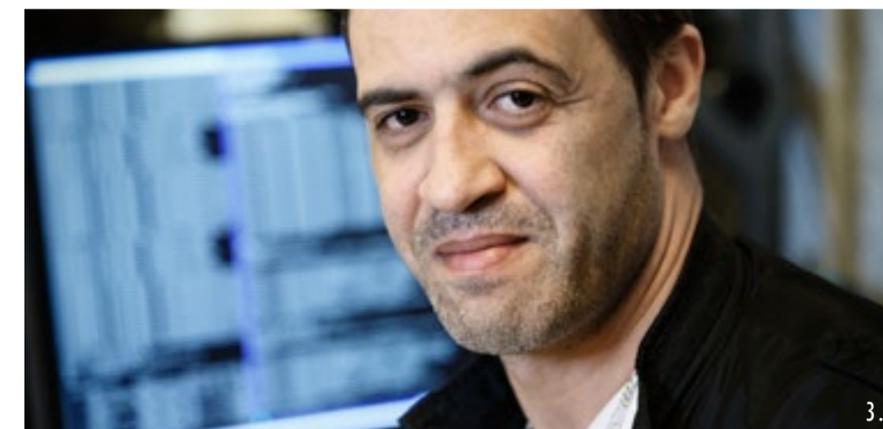
Le Groupe IEC Professionnel Média propose à ses clients de prendre en audio-vidéo gérance leurs infrastructures. Grâce à une équipe comprenant aujourd'hui 112 collaborateurs détachés chez ses clients, le Groupe offre un service sur-mesure pour assurer la maintenance ainsi que l'utilisation optimale des équipements sur site, et faire gagner un temps précieux à l'ensemble de leurs utilisateurs. Grâce à ces collaborateurs, les clients gagnent du temps et décuplent leurs performances.



1. Didier Allechi
2. Cédric Vasseaux
3. Safia Akabi
4. Gilles Bouvier
5. Sébastien Gaudefroy



“  
... ceux  
sans qui rien  
n'est possible...”



1. De gauche à droite  
Arnaud Caron,  
Francis Canevet,  
Thomas Ducroux
2. Si Sdik Ait Ouarabi
3. Lhakim Hamouche
4. Dinh Tuan Vu
5. Vincent Laporte

## AMÉLIORER ET MAÎTRISER LES RÉSULTATS AU QUOTIDIEN

### Ministère des Finances

Le Ministère des Finances a recours à l'audio-vidéo gérance depuis 1986.

L'externalisation lui confère une flexibilité parfaitement adaptée à ses besoins.

Les compétences techniques des salariés délégués sont maintenues au plus haut niveau de compétence pour un service irréprochable.

Chaque prestation est évaluée, minutée et consignée.



Madjid Mohamedi



# Flexibilité, compétence et puissance

## INTERVIEW

**Erwan Tromeur**

CHEF DU SECTEUR AUDIOVISUEL, VISIOCONFÉRENCE, PHOTOGRAPHIE

MINISTÈRE DES FINANCES

**Le Ministère et IEC c'est déjà une longue histoire qui vient juste de se renouveler, racontez nous ?**

L'histoire entre le Groupe IEC et le Ministère a débuté en 1986 au moment de la création du site Bercy avec un contrat d'abord ETDE, puis Alsace et depuis 2008 IEC. D'ailleurs, l'un de vos collaborateurs, Jean-Pierre Alexandre, était au Ministère depuis 24 ans et vient de partir à la retraite.

**Justement, quels sont les principaux bénéfices que vous retirez d'une telle collaboration ?**

Depuis mon arrivée en 2011, ma hiérarchie et moi sommes dans une démarche de responsabilisation des services par rapport à la dépense publique sur l'audiovisuel. C'est à dire que toutes les dépenses qui sont engagées en audiovisuel sont fléchées budgétairement vers le service qui les a commandées. Ce qui n'était pas le cas avant. Le fait de travailler avec IEC sur un marché à bons de commande nous permet d'avoir une visibilité à l'euro prêt des dépenses en audiovisuel engagées. Nous en sommes au 4<sup>e</sup> mois du nouveau marché ; si nous nous sommes d'abord consacrés à mettre en place le fonctionnement du marché au niveau des process de facturation et de suivi des prestations, il est évident qu'en terme de compétences techniques, nous avons un très haut niveau d'exigence. Nous mettons en place un véritable pilotage de l'audiovisuel avec des tableaux de bord et des indicateurs pour établir des statistiques précises à la prestation. Madjid nous accompagne dans ces comités de pilotage en nous fournissant ses propres tableaux de bord.

**Quels sont les enjeux au quotidien ; disposer de 12 personnes à demeure ce n'est pas rien ! Qu'est ce qui motive réellement ce choix de dire « On externalise » ?**

C'est la flexibilité sur la gestion des hommes et des calendriers. Notre agenda n'est pas du tout régulier ; nous avons des périodes plus ou moins

chargées. Travailler avec IEC, c'est avoir la garantie de maîtriser les ressources humaines et les compétences techniques sur chacune des prestations.

**Connaissez-vous les collaborateurs IEC ou restent-ils dans l'ombre ?**

Bien sûr que je les connais, à part peut être les 2 derniers arrivés que je connais moins bien ; mais oui, ils sont très bien intégrés à notre équipe.

**Qu'est ce qui fait que IEC est retenu ?**

Lorsqu'on analyse une réponse à un marché public, on l'analyse sous trois aspects :

- ♦ La rigueur avec laquelle le candidat a répondu sur l'ensemble des points,
- ♦ La qualité de la réponse que l'on évalue sur une grille de notation avec des barèmes très précis,
- ♦ L'aspect financier, c'est à dire que pour deux réponses de même niveau de qualité, évidemment on privilégie le moins cher.

Donc IEC représentait le meilleur rapport Qualité-Prix sur l'ensemble des réponses que l'on a reçues sur ce marché.

**Quelle est selon vous la clé d'une collaboration réussie en délégation ?**

Il faut trouver l'équilibre parfait entre la rigueur du suivi du contrat et la confiance qui doit s'installer entre personnes qui de facto doivent travailler ensemble.

**En 1 mot, quelle est LA valeur ajoutée du Groupe IEC pour vous ?**

Je répondrai sur 2 niveaux :

- ♦ La valeur ajoutée de l'équipe IEC ici, c'est la compétence
- ♦ La valeur ajoutée du Groupe, c'est la puissance du Groupe qui est rassurante. On sait que si un Ministre décide d'organiser un G20 d'une semaine sur l'autre et que l'on a besoin de 40 personnes, IEC saura répondre à notre besoin.



## Un client exigeant

### INTERVIEW

Maxime Ferriere

RESPONSABLE TECHNIQUE IEC DÉLÉGUÉ

### MINISTÈRE DES FINANCES

#### Maxime, peux-tu te présenter ?

Maxime Ferriere, 38 ans. J'ai commencé dans l'audiovisuel en tant que monteur ; j'ai ensuite décidé d'orienter ma carrière vers la technique. J'ai occupé différents postes en boîtes de Prod avant de revenir au broadcast pour différentes chaînes de TV dont Direct 8. J'ai intégré le Groupe IEC il y a un peu plus d'un an sur cette délégation de personnel pour 2 raisons : les responsabilités techniques et le challenge côté managérial.

#### Enfinement on se sent plus collaborateur du Ministère des Finances ou d'IEC ?

On se sent tous IEC. C'est vrai que nous sommes loin du siège et que parfois on se sent à l'écart. Certains collaborateurs sont en poste ici depuis 5 à 10 ans mais le ministère reste un client, et un client exigeant ! Notre force c'est le Groupe. Nous ne sommes pas seuls ; on est assistés à toutes les étapes de notre quotidien pour répondre efficacement aux demandes du Ministère.

#### Comment décrirais-tu ta fonction au quotidien en quelques mots ?

Je suis Responsable Technique. Je suis donc le garant de tout l'apport technique sur l'audiovisuel. J'ai également en charge la partie managériale qui consiste à organiser les choses : qui fait quoi, où, quand et comment ? Du tournage à la post production en passant par la réalisation, le tirage, la sonorisation, les conférences de presse, les visites de ministres, la gestion des centres de conférence... Nous intervenons pour répondre à tous les besoins techniques du Ministère sur site et sur les sites déportés, et nous avons une obligation de résultat sur toutes ces demandes. Nous avons un planning établi à 15 jours, mais priorité aux Ministres ! Nous devons donc pouvoir réagir instantanément pour répondre à leurs demandes de dernière minute. Ainsi, si un jour nous avons besoin de 40 personnes pour assurer les prestations, je dois pouvoir y répondre. On nous demande une très grande réactivité.

#### Vous êtes 12 sur le même site, vous travaillez ensemble ou chacun a ses missions bien précises ?

Je demande à mon équipe une grande polyvalence, une multicomptence. Il faut que tout le monde sache tout faire. C'est plus intéressant pour eux ; ils enrichissent leurs domaines de compétences. Et moi, ça me permet de faire tourner les équipes et d'être plus souple pour répondre aux exigences de dernière minute. C'est mieux pour le client et c'est mieux pour mon équipe.

#### Quels sont d'après toi les grands bénéfices du client au travers de ce contrat de délégation ?

Notre valeur ajoutée pour le Ministère, c'est que nous avons la connaissance métier qui nous permet une vraie polyvalence, image son et lumière. Je le disais tout à l'heure, notre force c'est le Groupe, le back office de Gennevilliers, qui nous permet une grande réactivité. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de prouver au Ministère qu'il pouvait se reposer sur le Groupe que ce soit en technique ou exploitation.

#### Quel a été ton plus gros stress ?

C'est une semaine très chargée au cours de laquelle nous avons dû tout remanier pour le lendemain, toute notre organisation car 3 ministres avaient des obligations de dernière minute. Nous avons eu très peu de temps pour trouver les ressources pour les accompagner. Mais tout c'est très bien passé !

#### Ta plus grande réussite/victoire ?

Ma plus grande réussite, c'est de constater qu'en un an on a réussi à les accompagner pour faire évoluer certains processus, certaines méthodes de travail et certains outils.



UNIVERSCIENCE

Né en 2010 du rapprochement de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte, Universcience a pour objectif de rendre les sciences accessibles à tous et d'apporter à la culture scientifique et technique un nouvel élan à travers une offre et une médiation multiple d'expositions, d'outils numériques et de services innovants.

# Apporter une réponse globale

## INTERVIEW

Roger Monvoisin

CHEF DE DÉPARTEMENT DES MOYENS GÉNÉRAUX TECHNIQUES

## UNIVERSCIENCES

### Pouvez-vous nous décrire Universcience en quelques mots ?

Notre objectif est de montrer le meilleur de la technologie ; nous développons des applications spécifiques à Universcience. Nous avons par exemple une exposition dans les années 95 : le village des sciences. Nous y présentons un outil novateur : le « Visiophone », il était destiné aux enfants. Aujourd'hui ces enfants l'utilisent dans leur quotidien : la Visioconférence !

### Universcience et IEC c'est déjà quelques années de collaboration, racontez-nous cette histoire ?

Oui ! C'est le deuxième marché qu'IEC remporte ; cela fait 7 ans que nous travaillons ensemble. IEC intervient sur les deux sites d'Universcience (La Cité des Sciences et Le Palais de la Découverte) tant au niveau de la maintenance, avec une équipe de 5 personnes en délégation, que des achats de matériel.

### Quels sont les principaux bénéfices que vous retirez d'une telle collaboration ?

Le profil des techniciens dont nous avons besoin est assez atypique, un peu « couteau suisse ». Ils doivent être spécialisés dans un domaine (informatique, audiovisuel ou électronique), mais il faut également qu'ils puissent toucher à tout. Même parfois à la mécanique ! IEC nous garantit la compétence de ses équipes et la maîtrise du matériel fourni avec un appui technique spécifique si nécessaire. Par ailleurs, les équipes en délégation s'appuient sur le lab d'IEC pour assurer une veille technologique.

### Quels sont les enjeux au quotidien ; disposer de 5 personnes à demeure, ce n'est pas rien ! Qu'est ce qui motive réellement ce choix de dire « On externalise » ?

En cas de problème, les équipes ont 4 heures pour intervenir et 3 jours pour le régler. C'est contractuel. Nous avons 5 personnes en délégation qui sont très compétentes ; elles sont formées et accompagnées par le Groupe IEC. Le back office du Groupe peut permettre de résoudre un certain nombre de problèmes que le technicien ne pourrait pas résoudre seul. Certains spécialistes du Groupe peuvent être appelés en renfort en cas de besoin.

### Comment IEC fait la différence selon vous par rapport à ses confrères ?

De par notre activité et notre spécificité, nous accordons beaucoup d'importance aux compétences techniques, mais il est évident que la notion prix reste un élément majeur dans nos choix. IEC représente le meilleur rapport qualité-prix.

### Quelle est selon vous la clé d'une collaboration réussie en délégation ?

Le dialogue. Le dialogue est très important.

### En 1 mot, quelle est LA valeur ajoutée du Groupe IEC pour vous ?

La synergie entre la partie achat et la partie maintenance. Vous achetez et vous maintenez. Vous nous apportez une réponse globale.



## LA VIDÉOCONCIERGERIE

Nos clients sont des VIP

**La Vidéoconciergerie n'est plus un luxe mais une nécessité**

Grâce à G2J et « MyEasyConnection® », les clients peuvent s'abonner à un service de hotline 7j/7 et 24h/24 dont le rôle est de solutionner en direct les problèmes rencontrés par les utilisateurs et de gérer à distance, si nécessaire, leurs infrastructures. Cela permet de dépanner immédiatement les collaborateurs et minimiser leurs temps morts et le stress induit par les dysfonctionnements.

**MyEasyvision® un outil de management**

De même, G2J propose une interface de gestion de visioconférences sur smartphones, tablettes & PC nommée « MyEasyVision® ». Avec cette solution, G2J démocratise l'accès et le management des outils de visioconférence. C'est un point d'entrée unique et intuitif pour de multiples fonctionnalités : réserver une salle de réunion ou une visioconférence, manager en temps réel l'ensemble des réunions, administrer de façon centralisée les infrastructures et terminaux multi-constructeurs, gérer les incidents, enregistrer une réunion et accéder à des reportings détaillés pour mesurer le retour sur investissement des solutions installées.

### LA VIDÉOCONCIERGERIE PAR G2J

100 appels entrants par jour  
80 clients actifs  
0 temps d'attente  
3'30'' durée moyenne d'un appel





# LA SÉCURITÉ COMME PRIORITÉ

G2J, en tant que fournisseur de solutions de visioconférence, positionne la sécurité au cœur de son offre pour répondre aux attentes de ses clients et garantir une parfaite sécurité des flux échangés. Pour ce faire, le Groupe a mis en œuvre une démarche structurante reposant sur trois axes complémentaires. Cette démarche concrète garantit une parfaite confidentialité des informations échangées et permet d'instaurer une véritable culture de la confiance.

## Sécurité des processus et confidentialité

L'intervention des « Vidéo-Concierges » est strictement encadrée. Les Vidéo-Concierges monitorent, en tant que participants cachés, exclusivement à la demande des clients. Les opérateurs n'ont accès qu'à des snapshots (photographies) à intervalle de trois secondes pour voir si l'image passe bien et des alertes sonores sont émises en cas de perte de puissance réseau ou de paquets perdus. De plus, aucun enregistrement de la visioconférence n'est réalisé, ni aucune transcription.

## Sécurité physique des infrastructures

L'externalisation des infrastructures dans des data centers sécurisés est une nécessité pour garantir le bon fonctionnement et la disponibilité des plateformes. Le centre d'hébergement externalisé propose les solutions et avantages suivants en termes de sécurité, de redondance et de supervision permanente : connexions très haut débit, disponibilité 24/7, contrôle d'accès physique des accès au data center.

## Sécurité des flux

L'opérateur de service se connecte au MPLS des clients. Ainsi, la qualité et la sécurité des transmissions entre le client et le prestataire de service sont garanties. Les communications sont cryptées et les salles virtuelles protégées par mot de passe. Enfin, le design du Backbone (la dorsale internet) permet l'accès de multiples réseaux privés aux infrastructures mutualisées, en conservant le niveau optimal de qualité, confidentialité et sécurité d'accès.

Ces axes techniques sont donc au cœur du dispositif et G2J et nécessaires pour garantir une parfaite sécurité. En mettant en place un tel procédé, les entreprises pourront communiquer de manière sécurisée avec leurs partenaires et bénéficier d'une qualité de service industrielle.

### ÉTUDE DE CAS

#### Auchan

- Un acteur majeur de la grande distribution.
- 5 métiers : hypermarchés, supermarchés, immobilier commercial, banque et e-commerce.
- 13 pays, 240 000 collaborateurs, 1,4 milliards de clients, et environ 1 700 magasins.

#### Le challenge

- Faire face à la rotation rapide des produits, à l'extension du nombre de sites commerciaux, et au nombre croissant de références tout en limitant le stockage.

#### La réponse de G2J

- La VidéoConciergerie

#### Le résultat

- Le nombre de visioconférences mensuelles effectuées est passé de 75 en 2010 à 347 en 2011.



Olivier Rousselière

## MINIMISER LES INVESTISSEMENTS

En tant que prestataire de services, le rôle du Groupe IEC Professionnel Média est d'aider ses clients dans la recherche de solutions économiques et performantes afin d'optimiser leur retour sur investissement.

Pour ce faire, en 2012, le Groupe a mis en place, à destination de ses clients, une offre de location évolutive permettant à ceux qui le souhaitent d'opter pour un étalement de leur charge sur la durée d'utilisation des systèmes installés et ce, sans apport. Cette solution permet également aux clients de bénéficier des évolutions technologiques et d'être en mesure, à tout moment pendant la durée du contrat, de changer, modifier ou compléter leurs installations et de maintenir les systèmes à la pointe de la technologie dans la même enveloppe budgétaire.

Une autre expérience de l'année 2012 dans le domaine de la réduction des investissements est celle de Preview GM System. La société a accompagné Canal Plus dans l'aménagement du bâtiment accueillant les nouvelles chaînes gratuites D8 et Direct Star. L'enjeu était de taille : repenser tous les standards pour investir beaucoup moins, privilégier le recyclage d'équipements sous utilisés et l'évolutivité dans le temps des installations neuves. Le défi a été relevé par Preview et le résultat est bluffant !

# La location évolutive

## INTERVIEW

Cyril Marlaud  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

### REALEASE CAPITAL

**Cyril Marlaud, vous êtes devenu directeur général de Realease Capital en avril 2012, quel était votre parcours avant cette date ?**

Je suis diplômé d'une grande école de commerce et ai fait mes « classes » commerciales chez Xerox. Après quelques années, j'ai occupé successivement des postes d'ingénieur commercial grand compte et directeur commercial dans les télécoms avant de devenir associé de Comiris Group en 2003 et de développer au sein du groupe une filiale spécialisée dans la location évolutive. Fin 2011, j'ai racheté les actions de cette filiale avec le CMC CIC Capital Privé pour l'adosser au groupe « Realease ».

**Realease Capital est un organisme spécialisé dans la « location évolutive », de quoi s'agit-il exactement ?**

Realease Capital est spécialisée dans la location évolutive d'actifs technologiques (informatique, télécoms, audiovisuel, médical, biens d'équipements...). La location évolutive permet à une entreprise publique ou privée :

- d'étaler la charge de son investissement pendant une durée généralement comprise entre 36 et 60 mois,
- de bénéficier de services pendant le déroulement du contrat,
- de modifier, compléter ou renouveler ses installations en cours ou à l'issue du contrat.

**Quelle est l'expérience de Realease Capital sur ce marché ?**

Realease Capital s'associe depuis plus de 26 ans à des partenaires de référence pour offrir à leurs clients une solution globale sur mesure, garantissant l'évolution des matériels et l'optimisation des coûts.

Realease Capital jouit d'une présence nationale : Paris, Nantes, Rennes, Lyon, Toulouse, Aix en Provence.

Quelques chiffres :

- 60 M€ de CA,
- 130 M€ d'actifs financés,
- 5 000 clients TPE, PME et grands comptes.

**Alors quand on parle « location évolutive », on pense tous au marché des photocopieurs où tous les clients louent et ne supportent plus le risque d'obsolescence et l'investissement du photocopieur. Pensez-vous que le marché de l'audiovisuel professionnel soit prêt pour cela ?**

Le marché de l'audiovisuel est en constante évolution technologique. L'histoire récente montre l'évolution excessivement rapide des écrans Plasma, LCD, puis LED. Les clients, souvent confrontés à des solutions d'intégrations audiovisuelles complexes, ne souhaitent plus investir de gros budgets sans pérennité des matériels.

La location évolutive permet au Groupe IEC d'offrir à ses clients la possibilité de renouveler, au moment opportun, tout ou partie de leurs installations. Pour un budget identique, les utilisateurs sont certains d'avoir un matériel répondant aux dernières exigences technologiques et toujours en parfait état de fonctionnement. De plus, IEC pourra valoriser les matériels « repris » par l'intermédiaire de son service Brokerage ce qu'un client peut difficilement faire isolément.

Faire évoluer ses matériels régulièrement, c'est aussi réduire ses dépenses énergétiques. La plupart des marchés confrontés à de fortes évolutions technologiques et à des baisses régulières de l'empreinte carbone desdits matériels, intègrent un mode de financement évolutif. Le secteur de l'automobile n'en est-il pas la preuve ?

**Le Groupe IEC Professionnel Média a conclu un partenariat avec Realease Capital pour offrir à ses clients une offre sur mesure de location évolutive. Qu'est ce qui rend cette offre intéressante et unique sur le marché ?**

IEC et Realease Capital ont mis en place une offre à guichet unique, à disposition de l'ensemble des clients du Groupe, pour répondre à leurs contraintes.

Lors de la conclusion de notre partenariat, IEC a souhaité systématiser la démarche locative dans son ERP. Cette stratégie industrialisée de



l'offre permet un service différenciateur qui, à l'instar de G2J, dans son domaine, conduit les clients d'IEC à adopter une solution d'infogérance de l'ensemble de leurs besoins audiovisuels, en toute sérénité.

Considérant que ses installations sont complexes et nécessitent une valeur ajoutée non seulement dans l'intégration mais aussi dans l'accompagnement des utilisateurs, le Groupe IEC va donc beaucoup plus loin et propose à ses clients une solution complète et intégrée correspondant

aux besoins de ses clients et prenant en compte leurs contraintes budgétaires et d'exploitation. D'ailleurs, il est important de rappeler que la location est davantage un choix de gestion et de services qu'un simple mode de financement. Ainsi, Realease s'adresse régulièrement, au travers d'IEC, à des groupes du CAC 40 ou des institutions publiques qui optent pour la location évolutive et n'ont aucun problème de financement.



Mickael Gaignic

## REPENSER LES STANDARDS POUR INVESTIR MOINS

**N**e vous y trompez pas : derrière les paillettes, le luxe, les stars, les droits télévisuels, la FI, les décors, les émissions cultes et les séries inédites... se cache une véritable machine de guerre « corporate » aiguisée, discrète, pragmatique, efficace. Canal + est un client exigeant à qui personne n'impose ses vues et tout particulièrement quand il s'agit de Technologie : les maîtres mots sont « maîtrise » et « innovation ». Non pas l'innovation au sens gadget mais l'innovation au sens d'une perpétuelle remise en question de tous les standards du métier.

C'est bien dans ce contexte que s'est inscrit l'hébergement, au sein du triangle doré du PAF à Boulogne, des chaînes nationales D8 et D17 rachetées en décembre 2011 au groupe Bolloré. Le challenge n'est pas simple : pas d'arrêt de la diffusion, un lancement du projet en parallèle des autorisations administratives, l'adaptation complète d'un bâtiment avec modification de sa structure et enfin, la conception et la réalisation d'un outil de télévision complet dont des plateaux et régies à la pointe des standards de la profession.

### Les objectifs sont clairs :

- Réussir un projet de développement majeur et stratégique
- Privilégier la qualité, le rendu et la définition de l'image, éviter le rendu « TNT » low cost
- Diminuer les investissements
- Éviter les effets de seuil au travers d'outils évolutifs et multifonctions
- Mutualiser les infrastructures
- S'inscrire dans une démarche globale de développement durable

### PRÉSENTATION DE PREVIEW GM SYSTEM

Depuis vingt ans, Preview GM System conçoit, fabrique, intègre et maintient des régies de télévision fixes et mobiles, offrant à ses clients une expertise unique dans le domaine des services d'intégration, de maintenance, et d'exploitation.

Pour accompagner ses clients toujours plus loin dans l'évolution de leurs métiers, Preview GM Systems a créé, il y a 4 ans, une cellule d'expertise IT, Preview Solutions, pour former ensemble et avec d'autres spécialistes des services Preview Global Média.



# La révolution silencieuse

## INTERVIEW

Ralph Atlan

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT « INGÉNIERIE ET PROJETS »

GROUPE CANAL +

Nous avons rencontré le directeur du département « ingénierie et projets » du groupe Canal +, Ralph Atlan, qui a accepté de nous parler avec enthousiasme des coulisses de cette formidable réalisation : « Ce fut un incroyable projet commando... les directions ont su, dans un environnement politiquement incertain, fédérer et mobiliser une équipe projet interne transversale, regroupant des compétences de tous les départements pour relever ce défi dans un calendrier extrêmement serré. Nous avons géré une vingtaine d'appels d'offres en 2 mois... La préparation, l'innovation, le monitoring minutieux du projet et le partage des informations au sein du comité de pilotage hebdomadaire nous a permis de rester parfaitement maîtres du projet, des aspects budgétaires et du calendrier à chaque étape. »

### **En effet, pas simple de faire du low cost sans compromis technique et surtout dans un temps record ?**

Tout a été pensé dès le mois de janvier 2012 par nos équipes internes : la gestion technique du bâtiment, le recyclage et la mutualisation d'équipements ou d'infrastructures déjà en notre possession, un design innovant notamment pour une réduction maximale du cuivre (câbles ndlr), de la fibre optique à tous les étages, l'éclairage des plateaux en 100 % LED malgré les contraintes de captation..., une dématérialisation complète et ultra sécurisée des médias, une mise en ligne très rapide des contenus autoproduits avec la création d'univers éditoriaux autour des contenus... Par chance, notre enthousiasme s'est communiqué aux fournisseurs, et parmi eux Preview, qui ont accepté de relever le défi avec nous dans des conditions de réalisation des travaux de gros et second œuvre particulièrement éprouvantes en raison des délais. En 6/8 mois nous avons bâti un centre de télévision HD 100 % fichier, avec 4 diffusions, 20 post productions, 5 plateaux régies, le tout ouvert vers le digital.

### **Sur quels critères avez-vous retenu la société Preview pour la réalisation des 5 régies ?**

Comme je vous l'ai dit, nos délais étaient particulièrement serrés. Le budget global a été tellement optimisé que tout retard dans la réalisation aurait eu des répercussions catastrophiques sur les coûts de production externalisés pendant les travaux. Il fallait démarrer la nouvelle formule des chaînes le 7 octobre. Nous voulions donc faire appel à un véritable industriel et pas à un intermédiaire qui n'aurait pas eu la réactivité et les compétences nécessaires. Nous connaissions le savoir-faire, les capacités et le professionnalisme de la société Preview, ses équipes ayant déjà travaillé pour nous dans le passé. 5 candidats ont répondu à l'appel d'offres mais seulement 2 d'entre eux ont été retenus. Le dossier était extrêmement sensible ; les régies sont bien évidemment au cœur du système.

### **La société Preview a-t-elle été à la hauteur de vos attentes ?**

Tout à fait ! Les équipes ont relevé le défi. Evidemment tout n'a pas été simple de part et d'autre mais Preview a su encaisser la charge, réagir quand cela a été nécessaire, être à l'écoute et déployer chaque régie dans les délais.

### **Vous êtes donc visiblement un client satisfait, retravaillerez-vous avec Preview à l'avenir ?**

C'est déjà fait, nous travaillons ensemble dans le cadre du prochain déménagement de i>TELE.





# PÉRENNISER LE PATRIMOINE AUDIOVISUEL

## PSA PEUGEOT-CITROËN

Fort d'une expérience industrielle de plus de 200 ans, PSA Peugeot Citroën maîtrise l'ensemble des métiers de l'automobile, depuis la conception jusqu'à la distribution des véhicules, en passant par leur fabrication. Cette maîtrise repose sur un niveau élevé d'innovation, un véritable savoir-faire et une exigence d'excellence au quotidien, qualités indispensables pour un grand constructeur automobile.

### Business challenge

Le service audiovisuel du groupe PSA participe, depuis plus de 25 ans, au succès de la communication des marques du groupe. L'objectif du projet de dématérialisation des contenus était de permettre à l'ensemble des collaborateurs de travailler en réseau, de stocker, de sécuriser, de partager les médias plus facilement, d'accompagner la stratégie de multidistribution et en particulier, la diffusion de contenus sur les réseaux sociaux. Ce projet a également permis d'améliorer la capitalisation et la pérennisation des documents multimédias du groupe.

### Solution

Preview Solutions a proposé une solution globale constituée d'un outil de média management, d'un stockage centralisé et redondé, d'un serveur d'encodage multi-formats et de stations de montage. Cette solution a été mise à disposition de l'ensemble du département grâce à une infrastructure réseau haut débit dédiée. L'équipe d'ingénieurs de Preview Solutions a également défini les « workflows » pour la circulation des vidéos et des métadonnées ainsi que les circuits d'approbation associés.

Eric Olheyer



## PRÉSENTATION DE PREVIEW SOLUTIONS

Composée d'ingénieurs de culture informatique, l'équipe de Preview Solutions apporte aux métiers traditionnels de Preview GM System les méthodes, les compétences et le savoir-faire d'une SSII.

Preview Solutions accompagne ses clients dans leurs transformations pour répondre aux nouveaux usages et aux nouvelles contraintes de leurs marchés. En mixant une expérience historique « broadcast » aux connaissances d'ingénieurs IT, Preview Solutions offre une double compétence IT Média unique sur le marché. Ainsi et très naturellement, Preview Solutions apporte aujourd'hui avec succès son expertise de la gestion de l'image au service de toutes les entreprises qui souhaitent numériser, archiver, partager, valoriser et publier leur patrimoine.



## Une double compétence IT Média

### INTERVIEW

Frédéric Levy

RESPONSABLE PRODUCTION NUMÉRIQUE ET AUDIOVISUELLE

PSA PEUGEOT-CITROËN

**Comment l'histoire entre PSA et Preview Solutions a-t-elle commencée ?**

Nous avons été mis en contact avec Preview Solutions au travers d'un partenaire historique de PSA. Les premières rencontres nous ont permis de juger de la qualité des compétences de Preview Solutions et de décider de les inclure dans la consultation relative à notre projet de dématérialisation qui a amené à notre première collaboration.

**Aujourd'hui, Preview Solutions est en charge de protéger et valoriser votre patrimoine audiovisuel ; pourquoi est-ce important ? Quels en sont les principaux enjeux ?**

La solution mise en œuvre est stratégique pour PSA. En effet, notre entité de production, post-production audiovisuelle et de production numérique réalise plus d'une centaine de films et des dizaines de milliers d'image 3D par an des gammes Peugeot et Citroën. Il est bien évidemment indispensable de sécuriser et de pérenniser ce patrimoine. Le partenariat avec Preview Solutions dans ce cadre est majeur car il nous permet à la fois de maintenir nos installations mais également de nous accompagner dans leur évolution, ce qui sera concrètement le cas lors notre futur déménagement.

**Pourquoi avoir choisi Preview Solutions dans cette démarche ?**

Nous avons retenu Preview Solutions pour la qualité de l'offre technique et commerciale caractérisée par l'apport d'une expertise IT Média, et une approche globale et intégrée de notre projet. Preview Solutions était le seul prestataire à nous proposer cette double compétence IT Média.

**Est-ce que l'appartenance de Preview Solutions à un groupe comme IEC est plutôt un moteur ou un frein dans le choix du prestataire ?**

Pour la direction des achats, l'appartenance à un groupe comme IEC offre des garanties supplémentaires mais pour notre département, le choix a été dicté par la pertinence de l'offre.

**Quels sont les principaux bénéfices que vous tirez d'une telle collaboration ?**

Notre collaboration avec les équipes de Preview Solutions nous a permis d'optimiser nos méthodes de travail, d'accroître la flexibilité et la réactivité de notre service tout en préservant notre précieuse autonomie. Le service audiovisuel du groupe PSA, doté de ces nouveaux équipements, peut désormais prendre en charge avec sérénité et productivité l'ensemble des demandes de communication interne et externe dans une politique de publication multi-écrans.

De plus, les investissements ont été rapidement rentabilisés, car cela nous a permis d'internaliser toute la post-production et ainsi de réaliser une économie substantielle de 30 à 40 %. Notre environnement de travail nous autorise une autonomie totale, tant vis à vis des producteurs que des prestataires extérieurs. Cette autonomie est également stratégique puisqu'elle nous permet de préserver la confidentialité. Désormais, à quelques exceptions près, l'ensemble de nos images est post produit en interne.

**En I mot, quelle est LA valeur ajoutée du Groupe IEC pour vous ?**

L'écoute.



Pascal Bisaki

## AIDER NOS CLIENTS À SATISFAIRE LES EXIGENCES DE LEURS CLIENTS

Grâce à ses multiples innovations, son savoir-faire et son expérience des utilisateurs finaux, le Groupe IEC Professionnel Média est en mesure de proposer à ses clients, professionnels de tous secteurs, des solutions économiques, performantes, sur mesure et à la pointe de la technologie, pour satisfaire leur clientèle exigeante.

## DIVERTIR LES PASSAGERS DE NOS CLIENTS

### HMS

propose à ses clients une solution innovante et interactive de divertissement à bord destinée aux passagers.

En 2012, HMS a conclu un partenariat avec la société UIEvolution, basée à Seattle, pour offrir à ses clients croisiéristes une solution innovante et interactive de divertissement à bord destinée aux passagers.

UIEvolution contribue au partenariat en tant que société spécialisée dans le développement, sur tous supports, de plateformes logicielles à destination des professionnels. Elle contribue notamment à l'amélioration de la performance de ces sociétés dans leurs ventes à distance. Parmi sa clientèle, figurent des sociétés de référence telles que Disney, Samsung, Mitsubishi...

HMS apporte dans ce partenariat sa connaissance des compagnies de croisière en termes de budget, de contraintes et d'environnement, son expertise réseau et son savoir-faire dans l'intégration à bord des systèmes de divertissement.

Les qualités de ce nouveau système sont nombreuses :

- ♦ Les compagnies de croisière bénéficient d'une interface entièrement paramétrable selon leurs souhaits et surtout pouvant être gérée par leurs équipes marketing et communication en toute simplicité sans délai ni intervention extérieure.
- ♦ Des passagers logeant dans une même cabine peuvent regarder ou écouter des programmes de divertissement différents sur la télévision de leur cabine, leur tablette ou leur smartphone et se déplacer dans le navire en toute liberté.
- ♦ Les passagers bénéficient également d'un outil d'orientation à bord du navire et reçoivent l'ensemble des informations relatives à la vie à bord, telles que le programme des excursions ou des spectacles, le plan des escales, les menus des différents restaurants... Les passagers peuvent gérer l'ensemble de leurs réservations depuis leur cabine, leur tablette ou leur smartphone.

Proposée depuis quelques mois seulement, cette solution suscite beaucoup d'intérêt et a déjà séduit l'armateur « Princess Cruises », filiale du groupe Carnival, et de nombreuses propositions sont en cours.

### HMS

Depuis 30 ans, HMS conçoit, déploie et intègre des solutions audiovisuelles à bord des navires de croisière. Le spectre des études et des travaux réalisés à bord est très large puisque cela va du système de sonorisation publique à bord (public address) à la machinerie scénique du théâtre en passant par l'ensemble des systèmes de sonorisation, d'éclairage et d'affichage dynamique du navire dans les lieux de divertissement (casino, bars, théâtres, piscine, planétarium...).



Christophe Grignon



Fabrice Lagouet

## DÉCOUPLER LES RECETTES

Six mois seulement après la fin des travaux de design et de rénovation complète du night-club huppé de Miami Beach menés par HMS, le propriétaire de l'Amnésia a vendu et qu'a fait le nouveau propriétaire ? Il a contacté HMS... pour refaire intégralement l'aménagement intérieur, l'éclairage et la sonorisation. L'espace de danse est moins vaste et les carrés VIP plus nombreux. Ce sont des lieux de partage et de convivialité et surtout de véritables alcôves de dégustation. Le propriétaire a ainsi répondu aux attentes de la nouvelle génération de « nightclubber » et décuplé ses recettes.





## UN JOUET POUR MILLIARDAIRES

Depuis juin 2012, le Groupe IEC Professionnel Média s'est doté d'une marque et d'une équipe spécialisée dans le luxe et connue sous le nom de « KEZIA ». Au-delà de l'excellence et l'expertise de ses équipes dans l'intégration audiovisuelle, la société propose à ses clients, notamment les chantiers navals et constructeurs de méga yachts, des solutions innovantes et sur mesure pour répondre aux exigences hors normes de leur clientèle.

Ainsi, Kezia a développé une plateforme logicielle « UNITY by KEZIA » pouvant s'installer sur une tablette ou un smartphone, dont le menu d'accueil est entièrement personnalisable selon les souhaits et besoins du client. A partir d'une seule interface de communication, le propriétaire du yacht peut gérer la domotique complète de son navire, ses bibliothèques audio et vidéo et la diffusion au sein des espaces du yacht, accéder d'un seul clic à ses chaînes préférées, actionner ses caméras de surveillance et se servir de la tablette comme poste de contrôle central du yacht.



### KEZIA

Kezia est une société créée en 1990, qui exerce ses activités d'abord sous le nom de Ness en tant qu'intégrateur audiovisuel dans le secteur de la croisière puis les élargit progressivement aux clients corporate des secteurs public et privé. Le groupe prend le nom de Kezia en 2007 et devient un acteur de référence dans le secteur de la croisière et du luxe (résidences privées, yachts de plus de 100 mètres, lieux corporate de prestige, hôtellerie...).



Mélanie Fourquez



## CRÉER DU LIEN

L'hôtel « Sivolière »\*\*\*\*\* de Courchevel met gracieusement à la disposition des clients hébergés dans l'une des 11 suites et dans l'appartement duplex un iPhone Sivolière, dont l'application est disponible en français et en anglais.

Véritable « concierge on-line », l'iPhone permet d'accéder facilement, gratuitement et en temps réel aux conditions météorologiques, à l'état d enneigement de la station, de même qu'à toutes les informations du domaine skiable. Vous souhaitez connaître votre emplacement sur les pistes ? Pas de problème ! Grâce au système de géo localisation, vous savez précisément où vous vous situez.

### Mais ce n'est pas tout !

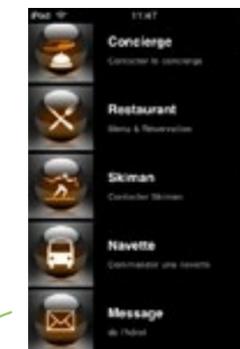
L'application permet d'accéder en temps réel aux suggestions du Chef en prévision du dîner au restaurant, de réserver sa courtesy car au pied des pistes après une journée de glisse, de réserver ses skis et chaussures auprès du « skiman » virtuel, de contacter le concierge à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Les possibilités sont illimitées et les services démultipliés pour répondre aux attentes de ces clients VIP.



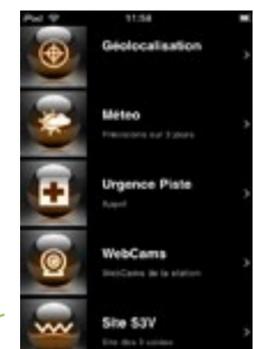
### UNIty Sivolière Menu



### Follow-Me



### MySki Courchevel



### Restaurant



### Skiman



### Géolocalisation



### WebCams



## OFFRIR PLUS DE MODERNITÉ



En 2006, le groupe Barrière fait un véritable saut technologique et fait appel à IEC pour l'accompagner dans cette démarche. Dans un premier temps, il s'agissait de mettre en œuvre un système de distribution de télévisions entièrement par réseau IP.



Quelques années plus tard, le groupe Barrière a souhaité migrer ses systèmes en HD pour offrir plus de modernité et de qualité à ses clients. Début 2012, IEC a remporté la consultation portant sur cette migration ainsi que le contrat de maintenance s'échelonnant sur 3 années. Les interventions au sein des différents établissements de Deauville, La Baule et Paris ont été effectuées en plusieurs phases et sans aucune incidence pour les clients.



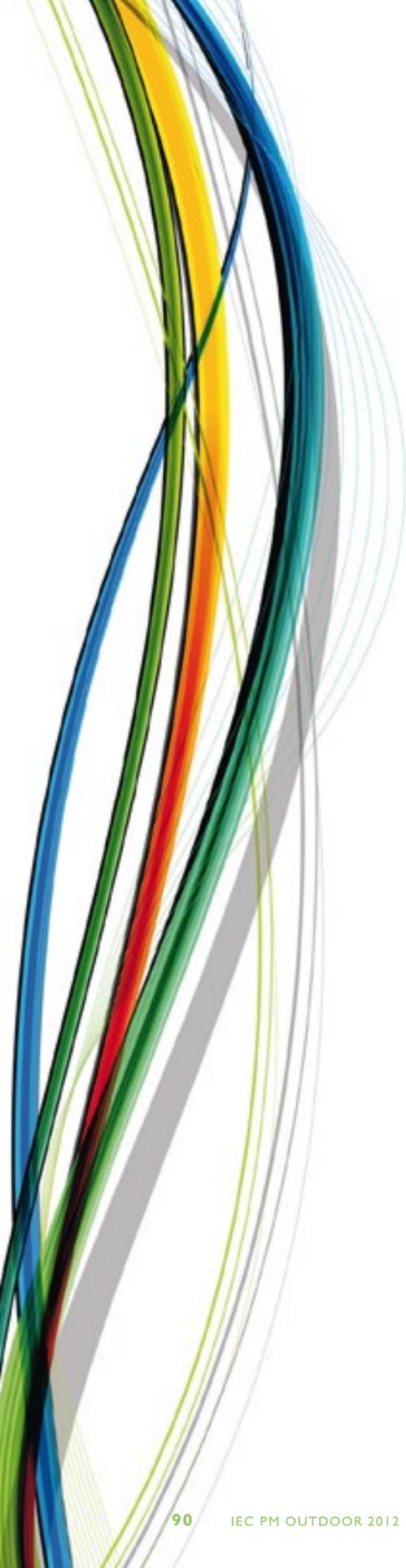
Au total, pas moins des deux tiers des chambres de l'hôtels Barrière de Deauville ont été installées, soit environ 450 chambres. Sur la Baule, c'est un tiers des chambres qui sont concernées et, au Fouquet's Barrière, une vingtaine de suites.



### 3 opérations majeures ont ainsi pu être réalisées

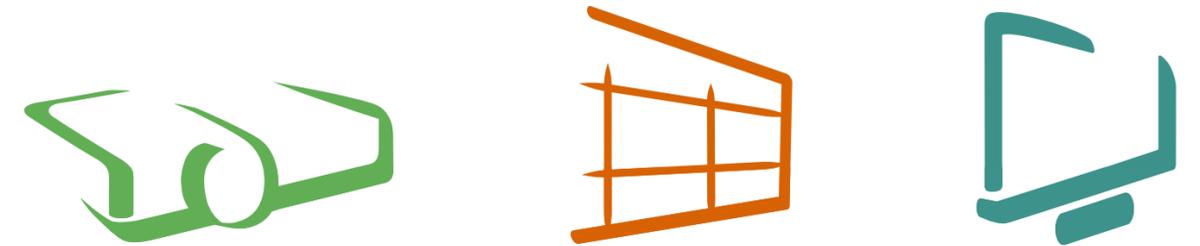
- le remplacement des serveurs et la migration de l'interface utilisateur en version HD pour l'ensemble des hôtels,
- le remplacement de 550 « set top box » (boîtier décodeur) d'ancienne génération par des nouvelles de dernière génération et HD,
- le remplacement de certains téléviseurs pour répondre à une problématique de design et pour plus de cohérence avec les nouvelles « set top box » (env. 310 téléviseurs).





Yvick de Fouchier

## LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX



Intelware permet à des professionnels de tous horizons d'accéder aux produits audiovisuels au meilleur rapport qualité/ prix et de bénéficier d'un accompagnement dans leur choix, la mise en service et la gestion de la garantie.



### Grossiste audiovisuel de référence

Intelware est le grossiste de référence sur le marché de l'audiovisuel. Son métier est le négoce et la distribution BtoB de solutions, produits et services audiovisuels à destination des professionnels du secteur audiovisuel, des collectivités, de l'éducation, de l'hôtellerie et des entreprises. L'offre Intelware se répartit en 10 familles de produits : écrans plats, meubles et supports, vidéoprojecteurs, affichage dynamique, tableaux interactifs, visioconférence, audioconférence et outils de présentation, écrans et films de projection, sonorisation, connectique et accessoires.

### Produits audiovisuels et équipements pédagogiques multimédias

En proposant une gamme étendue de produits, de marques et de prix, Intelware apporte des solutions adaptées aux défis technologiques que doivent relever les collectivités et les acteurs de l'éducation. Du matériel audiovisuel (vidéoprojecteurs courte focale, écrans plats, sonorisation, visioconférence...)

à l'équipement pédagogique multimédia (tableaux blancs interactifs, tablettes interactives et numériques, boîtiers de vote...), les solutions proposées par Intelware favorisent la diffusion d'outils numériques innovants. Ces solutions participent ainsi au développement de l'école numérique de demain dans la droite ligne des programmes déployés par le Ministère de l'Education Nationale comme l'opération « Ecoles numériques rurales » (ENR) lancée en 2009.

### Formation et assistance au cœur d'un accompagnement personnalisé

En complément de son savoir-faire de grossiste audiovisuel, Intelware apporte à ses revendeurs professionnels la garantie d'un accompagnement personnalisé. Un service de formation et d'assistance dans la prise en main, l'installation et l'utilisation courante du matériel est ainsi proposé en support aux équipes des clients d'Intelware comme à celles de leurs propres clients.

## ET DES SERVICES ASSOCIÉS



**Pour vous assister dans la configuration de vos terminaux de Visioconférence et de serveurs d’Affichage Dynamique ou de « Hotline », Intelware vous propose les contrats Logisys.**

### **Logisys Quiétude**

**Une assistance pour la configuration et la prise en main de vos terminaux de visioconférence ou de vos serveurs d’affichage dynamique.**

- Mise en route des systèmes ou logiciels
- Configuration des terminaux ou logiciels
- Mise en route des matériels et tests
- Formation à la prise en main des matériels

### **Logisys Hotline**

**Une assistance permanente sur vos systèmes de visioconférence et d’affichage dynamique**

Des techniciens spécialisés sont à votre disposition ou celle de vos clients, chaque jour ouvré.  
Possibilités d’extension avec option week-end et jours fériés 24h/24 - 7j/7.  
Prestations multipoints et RNIS.

**Pour souscrire au contrat Logisys ou obtenir des informations :  
[logisys@intelware.fr](mailto:logisys@intelware.fr)**

**Logisys Quiétude et Logisys Hotline,  
une offre de services et de prestations Intelware**



Cédric Toulemonde

## MBN QATAR POUR UNE INSTITUTION QATARIENNE



La flotte de 2 véhicules DSNG & production 4 caméras et de 4 véhicules Satellite Drive-Away & production 1 caméra a été conçue comme un ensemble opérationnel de captation et transmission en direct d'événements pour les journaux d'actualités.

Les 2 DSNG Mercedes Sprinter réceptionnent, enregistrent et retransmettent, en direct ou en différé, les événements captés et transmis par les 4 véhicules Satellite Nissan 4x4 depuis les différents événements qui se passent partout dans le monde. Grâce à leur système de montée satellite,

complété par celui de commutation et d'habillage vidéo/audio en direct, les DSNG constituent une mini-régie finale de diffusion de terrain. Les 4 caméras HD intégrées dans les DSNG servent à faire également des magazines et des « talk-shows », avec un duplex par satellite en direct autour de plusieurs événements qui se passent simultanément dans différents endroits.

Les 4 véhicules Satellite Nissan 4x4 offrent aux J.R.I. des ensembles de captation et de transmission de news mobiles, rapides et autonomes pour un meilleur contact avec la réalité de terrain.



# ÉBLOUIR VOS INVITÉS

## Opéra de Lausanne

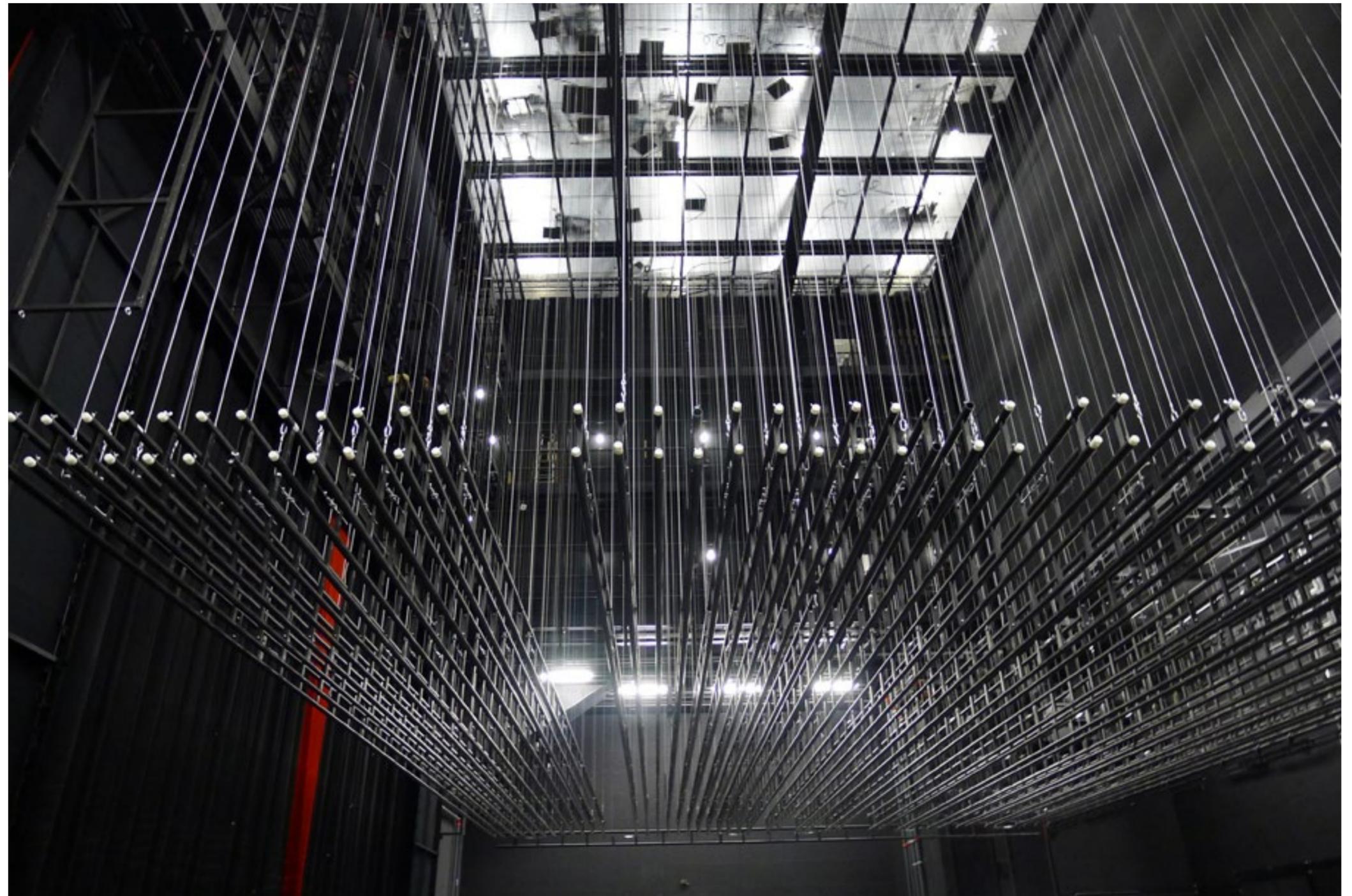
C'est pour satisfaire les besoins et souhaits culturels de ses habitants que Lausanne a procédé à la rénovation complète de son Opéra. Plus qu'une transformation, il s'agit d'une véritable reconstruction. La partie nord du bâtiment, qui contient l'espace d'accueil du public et les 900 sièges de la salle proprement dite, est restée pratiquement intacte. Mais pour ce qui est de la scène, de l'équipement technique, des loges, des ateliers et des lieux de répétition, tout a été entièrement édifié à neuf. Le chantier a duré près de 2 ans et une équipe d'Audio Equipment a travaillé pendant une année en continu sur place.

---

*« Nous serons désormais en mesure d'accueillir des productions aux normes techniques les plus récentes, venues des théâtres européens de même gabarit », s'est réjoui Eric Vigié, directeur de l'Opéra de Lausanne. Il promet par ailleurs une saison de réouverture 2012-2013 susceptible « de créer l'émeute », « dotée du plus haut budget de l'histoire de l'institution ».*

---

Les innovations concernent principalement l'automatisation des éclairages et de la machinerie qui pilote les changements de décors, jusqu'alors opérés à la main par le personnel technique à l'aide d'un vieux système de câbles et de poulies.



# SATISFAIRE LES CLIENTS INTERNES

## Sciences Po

Sciences Po est une université française sélective et diverse, spécialisée en sciences humaines et sociales qui consacre 40 % de son budget à la recherche. « Sciences Po Paris est, depuis ses origines, une université ouverte sur le monde. Cette ouverture s'incarne à la fois dans son projet éducatif appuyé solidement sur le socle culturel européen, dans sa politique de recrutement du corps étudiant et professoral extrêmement dynamique, tout comme dans sa stratégie de partenariats avec de grandes universités étrangères. » (source [www.Sciencespo.fr](http://www.Sciencespo.fr))



# Maintenir la performance au plus haut niveau

## INTERVIEW

**Martial Cron**

RESPONSABLE DU SERVICE AUDIOVISUEL

IEC SCIENCES PO

### Sciences PO et IEC une histoire qui dure, racontez nous.

Nous travaillons ensemble depuis environ 15 ans. On a une centaine de salles équipées et une vingtaine d'amphithéâtres sur toute la France. Nous organisons environ 300 événements par an. A chaque événement, nous convions souvent un Ministre qui nous honore de sa présence. Si on a autant d'événements, c'est parce qu'on a des outils techniques et des équipes qui permettent d'accueillir des personnalités.

Sciences Po est géré par une fondation privée. Nous sommes donc soumis uniquement à la consultation d'entreprises et non pas à l'appel d'offres public. Nous pouvons faire un vrai choix de partenaire. Je suis amené à travailler avec d'autres fournisseurs mais je reviens tout le temps chez vous. Je m'aperçois qu'à la fin de l'installation, tout le monde s'en va. Je me retrouve seul avec mon matériel qui ne fonctionne pas. Alors qu'avec IEC, on finalise le projet souvent à la dernière minute parce que nos temps d'installation sont très courts (nous sommes un campus urbain situé dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris), et on continue le rodage d'installation ensemble jusqu'à ce que tous nos programmes soient affinés et paramétrés selon nos critères.

Il y a des années, quand nous sommes passés à la vidéo-projection, cela a été une vraie révolution. Il y a quelques années, nous sommes passés de l'analogique au numérique, idem. Aujourd'hui, la révolution c'est, quand on a une salle en panne, comment on fait pour la remettre en route le plus rapidement possible ? On est passé sur une autre planète, celle de la qualité de service. Et donc moi j'en suis à un point qui est de savoir où je vais mettre le curseur financier pour pouvoir assurer une qualité de service suffisante pour pouvoir atteindre le zéro défaut.

J'ai des exigences de niveau technique basées sur des critères d'universités internationales. Nous travaillons en mode gestion de projet avec une vraie notion de service en socle. Pour moi, c'est vraiment ça le partenariat. C'est pour ça que je reste aussi fidèle à IEC. Parce que je peux compter sur eux.

### Vous avez une double voire une triple contrainte : la simplicité d'utilisation pour les enseignants, la performance et l'interactivité pour les étudiants et l'innovation parce que quand on s'appelle Sciences Po on n'a pas le droit d'être dépassé ?

Comme nous sommes dans le monde institutionnel, nos investissements doivent être amortis sur 5 ans et c'est compliqué, surtout au regard de l'allure à laquelle les nouvelles technologies avancent ; donc j'ai de véritables paris à faire sur le futur et j'essaie de les faire correctement.

IEC nous accompagne, nous préconise et regarde la faisabilité de nos choix. Nous connaissons vraiment les besoins de nos enseignants, nous devons mettre de la technique en face, c'est en cela qu'IEC est un vrai partenaire.

Par ailleurs, l'école est dans une compétition internationale au niveau des universités. Notre but, c'est d'être classé à Shanghai. Et donc, quand on rentre dans cette course, on n'a pas le droit d'être en retard techniquement. On est face à des universités américaines qui imposent des niveaux d'équipements techniques que n'ont pas les universités françaises. A Sciences Po, je dirais qu'on est loin devant les standards français.

### Vous avez fait le choix et vous le renouvelez régulièrement de travailler avec IEC. Est-ce le niveau technique, le prix, l'humain qui fait la différence ?

Pour différentes raisons : qualité d'installation, compréhension de nos besoins, écoute, réactivité et même si je n'ai pas réellement passé de contrat cadre, de contrat de maintenance.

J'ai 8 personnes en interne, j'ai donc les moyens humains pour gérer pas mal de choses, mais on ne peut pas être partout. Et ce partenariat là, c'est la base de notre réussite technique. Parce que quand nous arrivons à organiser, comme récemment, un débat entre Rachida Dati et Anne Hidalgo en direct sur i>TELE grâce à nos outils, ce n'est pas quelque



chose d'improvisé, nous nous appuyons sur une maîtrise des outils, des installations et un savoir faire du prestataire. Que ce soit l'ambassade des Etats-Unis ou une chaîne de télévision qui arrive ici à Sciences Po, elles ne craignent pas d'utiliser les outils qui sont en place et mis à leur disposition. Elles savent que nous répondrons non seulement à leur niveau d'exigence d'un point de vue humain mais aussi grâce à la qualité des outils installés sur les conseils d'IEC.

### Quelle est selon vous la clé d'une collaboration réussie ?

Le plaisir de travailler ensemble. C'est le plaisir de mettre en place des outils qui vont nous faire avancer et qui, bien au delà de la satisfaction au niveau technique, vont faire avancer l'institution.

Ma réussite à moi, c'est la votre. Je suis un prestataire de services interne, et mes clients sont les professeurs, les intervenants. A l'arrivée, si je ne leur donne pas les outils en état de marche à la rentrée, je me suis planté. Donc si moi je me plante, c'est que vous vous êtes plantés. Pour l'instant je ne me suis pas planté !

Mes clients sont très exigeants. Les professeurs sont des chefs d'entreprises du CAC40 ; ils sont habitués à un très haut de niveau de services dans un délai très court sur simple demande. La majorité de nos professeurs ont ce niveau d'attente. Et donc je dois être à la hauteur.

### En I mot, quelle est la plus grande valeur ajoutée du Groupe IEC ?

IEC répond à tout. Quand j'ai un besoin très pointu, je sais que je serai orienté vers le bon expert.

# DÉMOCRATISER L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

**Le Centre de culture numérique  
de l'Université de Strasbourg,  
c'est**

Un lieu central : l'Atrium

Un espace de travail collaboratif de 15 places équipé  
d'un écran interactif mobile, d'un écran de travail  
collaboratif, de 8 bureaux connectés et d'un système  
de téléprésence HD

Une salle de formation pour 24 personnes,  
dotée d'une classe mobile de 24 postes  
et de 2 tableaux interactifs dont un mobile

Deux amphithéâtres de 200 places chacun disposant  
d'un système de captation audiovisuelle automatisé

Un espace de démonstration de nouveaux outils

Des « spots numériques » espaces de travail  
collaboratif pour les étudiants, répartis sur le campus

Des rencontres autour du numérique :  
conférences, workshops, formations, expositions...

Un des noeuds du réseau de télécentres  
de la région Alsace

Des équipes pouvant accueillir, informer  
et former les usagers



Centre de culture numérique de l'Université de Strasbourg

# RACCOURCIR LES DÉLAIS DE RÉPONSES

L'institut national de l'audiovisuel (Ina) est un établissement public à caractère industriel et commercial français, chargé notamment d'archiver les productions audiovisuelles, de produire, d'éditer et de céder des contenus audiovisuels et multimédias à destination de tous les publics, professionnels ou particuliers, pour tous les écrans. L'Ina est également un centre de formation et de recherche qui vise à développer et transmettre les savoirs dans les domaines de l'audiovisuel, des médias et du numérique.

## Business challenge

En 2015, l'Ina devrait avoir numérisé l'intégralité de ses archives menacées de dégradation définitive, soit environ 835 000 heures de programmes audiovisuels sur un total du fonds de l'Ina de près de 3 millions d'heures d'archives audiovisuelles.

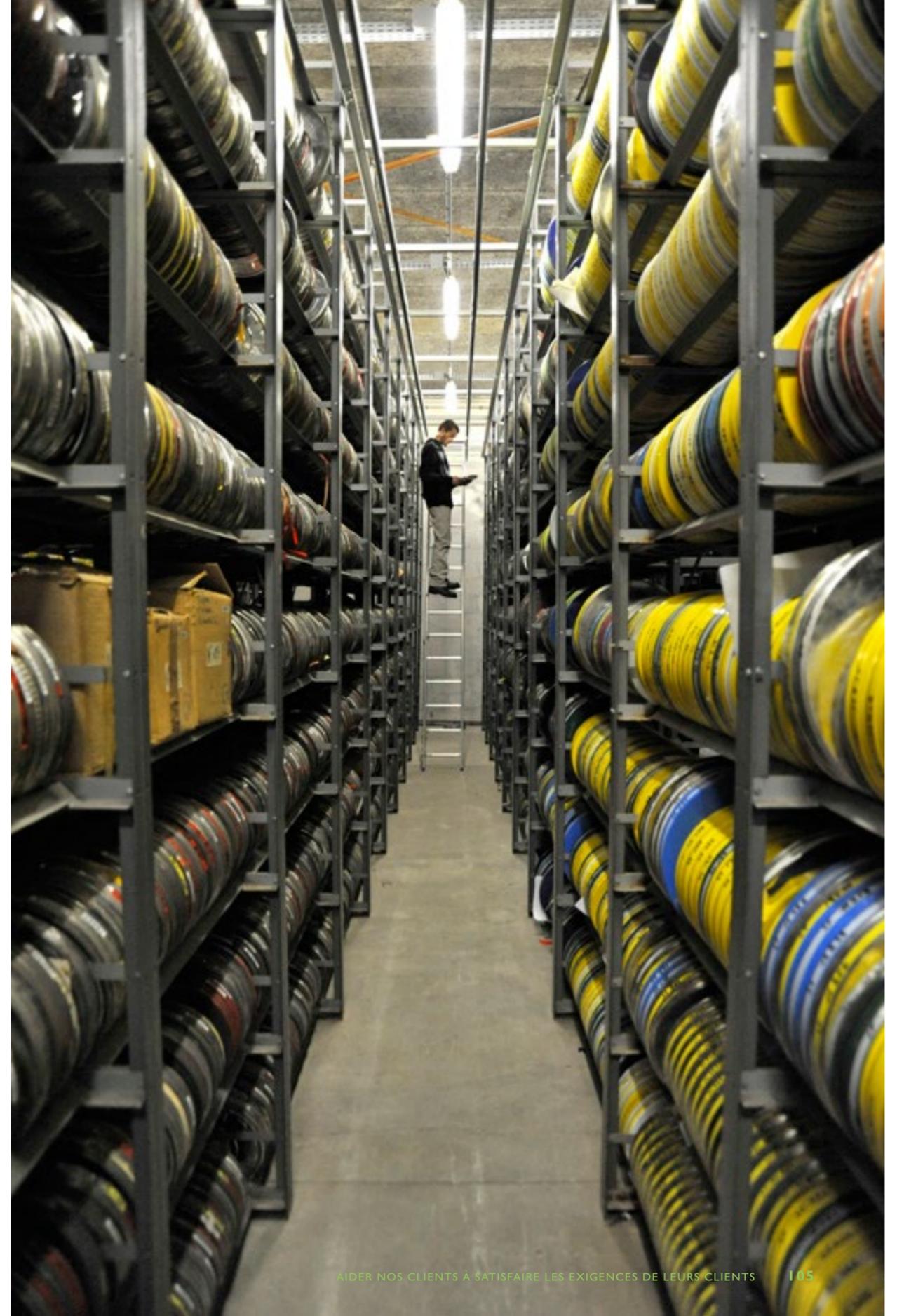
Cette numérisation des archives de l'Ina doit être réalisée dans un format pivot de haute qualité pour pérenniser et préserver les patrimoines audiovisuels dont ils ont la charge et répondre plus aisément à l'ensemble des demandes de leurs clients.

## Solution

Preview Solutions assure la mise en œuvre de la solution de numérisation d'archives au format JPEG 2000 et du système de livraison aux clients de l'Ina, basés sur des technologies innovantes et une solution de « media management » complète et modulaire.

Preview Solutions a défini l'architecture détaillée de la solution en précisant les processus complets de fonctionnement du système : les « workflows » et les « mediaflows ». Les paramétrages des solutions logicielles utilisées et naturellement l'interface avec le système d'information de l'INA ont également été définis par Preview Solutions.

Tous les processus de numérisation, de transcodage et de contrôle qualité sont entièrement sous le contrôle du système d'information de l'Ina. Preview Solutions, en qualité de SSII spécialisée dans l'image a amené sa double compétence permettant d'échanger aussi facilement avec le service des collections qu'avec la direction informatique. En qualité de maître d'œuvre du projet, Preview Solutions a fait appel aux équipes de maintenance du Groupe pour assurer la maintenance de la solution sur les 3 prochaines années.



# Un savoir-faire unique

## INTERVIEW

Jean Varra

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT TECHNIQUE  
DE LA DIRECTION DÉLÉGUÉE AUX COLLECTIONS DE L'INA,  
CHARGÉ DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE NUMÉRISATION

INA

### Comment l'histoire entre l'Ina et Preview Solutions a-t-elle commencé ?

La première rencontre s'est faite au travers de l'appel d'offres pour la mise en œuvre du dispositif technique de numérisation vidéo SD et HD au format JPEG 2000 et de livraison multi-formats par transcodage. Nous connaissions principalement le Groupe IEC. Nous n'avions jamais travaillé avec Preview Solutions mais plusieurs personnes de l'Ina impliquées dans le projet connaissaient Eric Ohleyer et Massoud Razani depuis plusieurs années dans le cadre de leurs activités passées.

### Aujourd'hui Preview est en charge de votre projet de protection et valorisation de votre patrimoine audiovisuel ; pourquoi est-ce important ? Quels en sont les principaux enjeux ?

L'Ina a une vocation patrimoniale et commerciale. L'Ina collecte depuis sa création les archives radiophoniques et audiovisuelles produites par les télévisions et radios nationales mais aussi par des accords, celles de télévisions et de fonds privés.

L'Ina numérise ces fonds essentiellement d'origine analogique pour les pérenniser et également pour les mettre à disposition d'utilisateurs diversifiés de plus en plus nombreux.

L'enjeu est de mettre en place un nouveau dispositif technique permettant de répondre à la diversité des demandes et des nouveaux usages (d'internet à la haute définition en passant par la VOD). Ce système permet d'accepter de multiples formats en entrée et de livrer de multiples formats aux utilisateurs sur différents canaux de diffusion et publication.

### Pourquoi avoir choisi Preview dans cette démarche ?

La proposition technique et commerciale de Preview Solutions était cohérente et répondait au cahier des charges. Preview Solutions en tant qu'intégrateur IT média proposait une solution complète clef en mains et amenait un savoir-faire unique dans le domaine de l'image ainsi qu'une expertise technologique.

Son équipe d'ingénieurs pouvait aussi assurer la conduite du projet de sa conception à sa mise en service en passant par sa réalisation.

### Est-ce que l'appartenance de Preview à un groupe comme IEC est plutôt un moteur ou un frein dans le choix du prestataire ?

L'appartenance à un groupe solide et reconnu comme IEC a fait partie des critères de choix de Preview Solutions. C'est un gage de sécurité pour l'Ina.

### Quels sont les principaux bénéfices que vous tirez d'une telle collaboration ?

La présence active et permanente de l'équipe projet de Preview Solutions permet une interaction forte avec les équipes projets de l'Ina. Cette proximité est essentielle dans ce projet complexe qui utilise des technologies de pointe mais permet également de soulager nos équipes d'une charge de travail additionnelle exceptionnelle.

L'expérience d'un partenaire comme Preview Solutions amené à travailler avec de nombreux clients dans le domaine de l'image complète intelligemment l'expertise de l'Ina.

### En 1 mot, quelle est LA valeur ajoutée du Groupe IEC pour vous ?

L'expertise.

Au cœur du patrimoine audiovisuel  
l'heure du numérique



### Conservation et valorisation du patrimoine audiovisuel français

60 ans de radio  
50 ans de télévision

- inventaire, sauvegarde et restauration des fonds
- Commercialisation auprès des professionnels de l'audiovisuel
- Consultation à des fins de recherche : Inatèque de France
- Production de programmes à base d'archives
- Co-édition de produits audiovisuels et multimédia
- Communication à des fins éducatives et culturelles

### Diffusion de l'innovation

- Recherches en restauration, indexation et publication de contenus audiovisuels et sonores
- Recherches musicales : GRM
- Programmes audiovisuels et interactifs
- 1<sup>er</sup> centre européen de formation aux métiers de l'audiovisuel et du multimédia
- Publication d'ouvrages et études





Cathy Tozeyre

# MAGNIFIER VOTRE COMMUNICATION

*Communication : Nom Féminin*

Ensemble des moyens et techniques permettant la diffusion d'un message auprès d'une audience ou l'action pour une organisation d'informer et de promouvoir son activité auprès d'autrui.

Chez IEC Professionnel Media, nous avons compris que la qualité d'une communication est déterminée par la manière dont les messages sont compris. C'est la promesse de nos solutions.

# SUBLIMER VOS SÉMINAIRES

## Des solutions techniques

Organiser une convention est un véritable enjeu stratégique, un outil de management puissant pour une entreprise, qui attend un retour sur investissement tangible. C'est en effet lors de ces rendez-vous privilégiés qu'elle délivre ses messages de fond à ses collaborateurs et qu'elle les implique dans une réflexion commune sur les grands axes de son développement et sur sa stratégie à venir. Les séminaires sont un concentré de richesse.

L'enjeu pour les organisateurs est de trouver comment tirer profit des fruits de ces événements sur la durée. Les schémas bougent et les professionnels misent désormais sur la culture de la valeur du fond. Deux tendances les poussent à penser au contenu autant qu'à la forme et au divertissement : l'avènement de la communication pour la création de valeur durable et l'essor du collaboratif. En parallèle des séances plénières, les occasions de contact sont démultipliées via des jeux de questions-réponses, des ateliers et des tables rondes. C'est aussi la garantie d'une plus grande interactivité avec les dirigeants et autant d'occasions de mesurer si les messages ont été compris, assimilés et validés.

Dans ce contexte, les solutions techniques de Soft Events sont devenues incontournables.

## SCHNEIDER ELECTRIC

Soft Events assure une offre audiovisuelle globale pour Schneider Electric. C'est une longue histoire de confiance qui a conduit les équipes d'experts de Soft Events à l'autre bout du monde en octobre 2012 pour la réalisation d'une belle manifestation, « le Leader's board », regroupant les 160 top managers du groupe à Hong Kong.

L'enjeu était de superviser l'évènement en s'appuyant sur des partenaires locaux, l'objectif étant d'offrir à Schneider Electric la même qualité de services qu'en France ou en Europe, mais à 9 600 km de distance.

## ALLIANZ Tour des Managers 2012

Pour le compte de Publicis, Soft Events Strasbourg a géré l'ensemble des dispositifs audiovisuels de l'Allianz Tour des Managers qui s'est déroulé à Bordeaux, Nantes, Rennes, Lille, Nancy et Lyon. Pendant 2 jours sur chaque site, 300 managers étaient rassemblés.

Captation, diffusion d'une web conférence et administration d'un questionnaire sur iPad, sont autant d'outils mis en place par des techniciens spécialisés sur ces nouvelles technologies combinant image et interactivité. Une expertise technique renforcée par une présence nationale de nos équipes pour assurer aux organisateurs une continuité dans le suivi des événements et une maîtrise des budgets.



Schneider Electric – Hong-Kong



Allianz – Nancy

# MAPPING VIDÉO SUR MONUMENTS

Le mapping vidéo est une technique innovante qui consiste à appliquer une matière vidéo sur une architecture monumentale en épousant ses formes et en jouant avec ses volumes afin de créer un événement artistique unique et éphémère, plongeant les spectateurs dans une ambiance féérique et imaginaire. L'architecture perd alors son côté statique pour accueillir une communication dynamique d'une nouvelle dimension transformant les messages en véritables œuvres d'art... Illusion, trompe-l'œil, l'enjeu est de métamorphoser les monuments pour les théâtraliser et aboutir à des formes de narration sans récit, l'image pour seul outil. Les organisateurs parient sur la sensibilité des publics en suscitant leur curiosité, en renouvelant leur regard.

De nombreuses mairies utilisent le mapping dans leur programmation événementielle culturelle.



Jean Camlong

### 2012 à Toulouse, l'année Garonne

Longtemps au centre de la ville, la Garonne a été progressivement délaissée par les toulousains. Aujourd'hui, le fleuve indomptable reprend sa place au cœur de la ville Rose. C'est dans ce contexte que la Mairie lui a dédié l'année 2012 en organisant plusieurs événements culturels. Ainsi la façade du Capitole s'est transformée en écran géant pour le plus grand plaisir des spectateurs qui ont pu admirer un magnifique Son et Lumière tous les soirs pendant 10 jours.

La façade du Capitole, représente une surface de 2 000 mètres carrés et fait 100 mètres de long. Neuf projecteurs très puissants, intégrés en face, sous les arcades des cafés et boutiques, ont fait vivre les images. Le plus complexe a été le calibrage en raison du jeu de contrastes qui est maximum entre la brique rouge et la pierre blanche. Ce n'est pas seulement une surface de projection, mais la performance de nos équipes, qui a permis au Capitole de devenir la scène d'un spectacle magique !

### Inauguration du célèbre marché de Noël de Strasbourg

Dans le cadre du lancement des festivités de « Strasbourg Capitale de Noël » et l'illumination du plus grand sapin d'Europe, Soft Events est intervenu sur la célèbre place Kleber à Strasbourg. Pour cette occasion, 10 000 personnes étaient présentes pour assister à cet événement important annuel ponctué par une projection mapping sur les 64 m de la façade de l'Aubette.



Mairie de Toulouse



Mairie de Strasbourg



# EUTELSAT

## Kourou PARIS une belle réussite technique

Les implantations géographiques du Groupe permettent d'apporter une réponse globale à ses clients sur des évènements internationaux. Ainsi, Soft Events a géré la retransmission en direct du lancement du satellite VT E21B Eutelsat HQ par Ariane 5. Les équipes de Kourou ont assuré la captation de l'évènement et transmis le signal aux équipes de Paris qui ont géré la retransmission en direct. Dix personnes, mobilisées pendant 3 jours, ont déployé les moyens techniques nécessaires pour assurer la réussite de cette manifestation. Une réussite technique saluée par le Directeur Général d'Eutelsat, mais aussi une belle illustration de la valeur ajoutée du Groupe dans des réponses globales et internationales.





## UN RÉVEILLON AU SOMMET

Les évènements grand public ont vocation à rassembler. Qu'il neige, qu'il fasse -20°C ou qu'il vente, c'est en doudounes et en moonboots, perchés à 2 100 mètres d'altitude, que l'on fête le 31 décembre à Tignes ! Musique house, ambiance électro et danses tectoniques enflamment le front de neige jusqu'au bout de la nuit...

### Martin Solveig aux platines pour clôturer l'année 2012 !

La station se démarque en créant une véritable discothèque à ciel ouvert pour fêter la nouvelle année. L'évènement est gratuit et a la particularité d'accueillir une personnalité du monde de la nuit. Cette année, c'est Martin Solveig qui fut à l'honneur et Soft Events était présent pour assurer la prestation ! Soft n'en est pas à son coup d'essai puisqu'en 2009 et 2010, les équipes avaient déjà géré la prestation aux côtés de David Guetta et Laurent Wolf !

La station décalée et cosmopolite a offert une soirée inoubliable aux 27 000 personnes venues de toute l'Europe qui avaient choisi Tignes pour passer à l'heure de 2013.

Repères : à 2 100 mètres d'altitude aux pieds des pistes de Tignes. Un front de neige transformé en dancefloor géant de 6000 m<sup>2</sup>.



# LE DIGITAL MEDIA

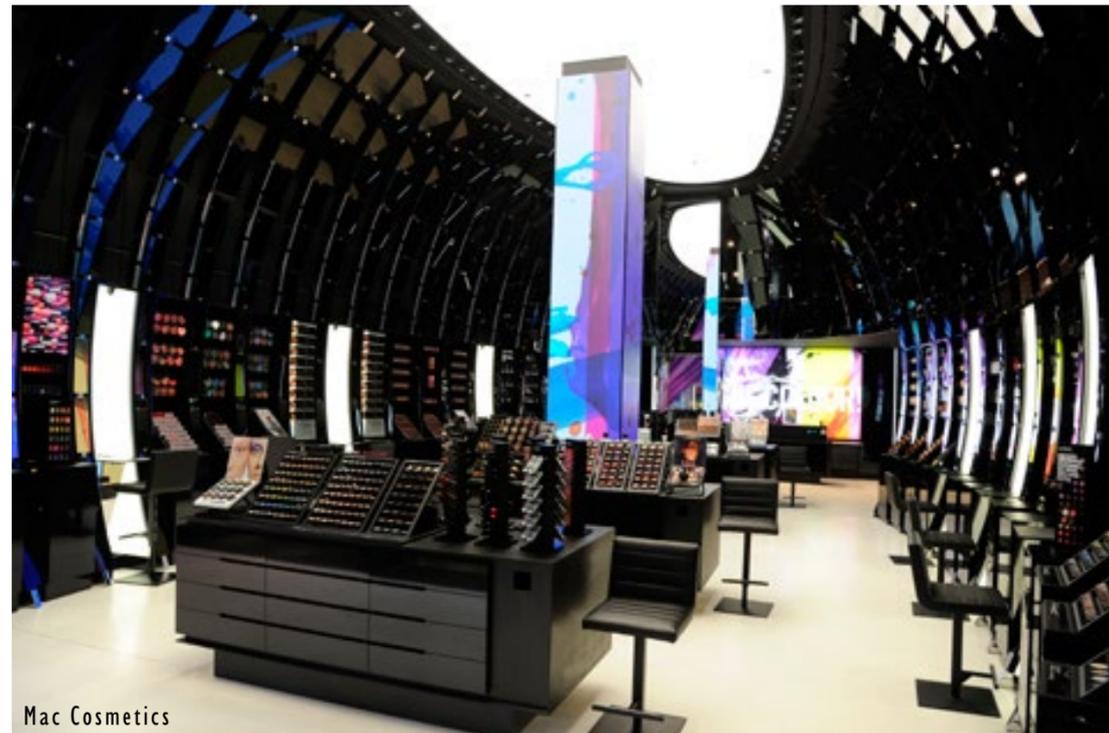
Outil de communication à haute valeur ajoutée, le Digital Media permet de diffuser un message homogène et personnalisé, dans un ou plusieurs sites et en instantané, afin d'en maximiser l'impact, l'efficacité et la mémorisation visuelle.

IEC Digital Media accompagne ses clients (Services marketing des marques, agence conseil et marketing) tout au long du projet, de l'étude à l'intégration de solutions de communication digitale et d'affichage dynamique.

Parce que chaque projet est unique, les réflexions des équipes IEC Digital Media s'orientent vers la

singularité, l'originalité et l'exclusivité. Les solutions réseaux proposées, adaptées à chaque problématique, permettent de faire voyager la clientèle de grandes enseignes au cœur d'expériences multisensorielles s'appuyant sur des technologies High Tech : solutions tactiles, interactives et mobiles, mur d'images, holographie, marketing sensoriel, affichage présentiel...

Les équipes IEC Digital Media aident également à la création de contenus qui mettent en valeur l'entreprise ou les produits de ses clients.



## Leroy Merlin

Lors de la refonte de ses magasins, le groupe Leroy Merlin a fait appel à IEC Digital Media pour déployer des solutions d'affichage dynamique. Ainsi, sur les points accueil, financement et information, de même que sur la ligne de caisse, des écrans ont été intégrés afin que la marque puisse y relayer les promotions en cours et les services proposés. Avec un peu plus de 40 sites équipés, ce projet se poursuit au rythme des rénovations de magasins.

## Mac Cosmetics

Pour son plus grand concept-store en Europe, Mac Cosmetics (groupe Estée Lauder) a fait appel aux équipes d'IEC Digital Media pour l'installation d'une colonne LED 4 faces mesurant 5 mètres de haut sur les Champs Elysées. Cette réalisation, qui s'appuie sur la nouvelle technologie LED Nanolumen, est une première en France. IEC Digital Media a mis en place une assistance 7j/7 et une hotline.

## Lacoste

Lacoste a fait confiance à IEC Digital Media pour ses nouveaux concepts boutiques et ce, dans le monde entier. Ainsi, des bandeaux d'écrans et des murs d'images ont été déployés dans les boutiques Lacoste sur les 5 continents. Un travail en amont aux côtés des équipes d'aménagement et designers a été nécessaire.



Stéphane Leroux

# LA TECHNOLOGIE AU SERVICE DES SAVOIR-FAIRE

Marketing émotionnel et expérience client deviennent des outils omniprésents en communication. L'enjeu pour les marques est de créer des souvenirs, des émotions. En effet l'expérience client, c'est « l'émotion ressentie » lorsque l'on rentre en contact avec une entreprise, cette émotion va créer un souvenir que l'on va garder et partager.

La technique permet aux entreprises de créer des outils pour valoriser leurs savoir-faire. C'est ainsi qu'IEC a accompagné Suez Environnement dans son projet novateur.





## Des solutions innovantes et personnalisées

### INTERVIEW

Christine Waser

CORPORATE COMMUNICATIONS – PROJECT MANAGER

SUEZ ENVIRONNEMENT

#### En quelques mots, pouvez-vous nous décrire votre projet ?

Plus qu'un simple showroom, « Le 17 » est un système global : un espace de communication, de réception des délégations, une plateforme de contenus et d'outils pédagogiques de présentation des métiers, des offres, des services et des produits. Espace innovant, unique, high-tech et immersif, il a été conçu pour permettre aux visiteurs d'explorer les solutions et innovations technologiques, sociales et sociétales du groupe en réponse aux grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle : changement climatique, urbanisation croissante ou pression sur les ressources naturelles.

#### Voir, écouter, bouger, toucher : autant d'expériences vécues par les visiteurs au cours de leur parcours dans l'univers des services à l'environnement du « 17 ».

Après avoir découvert la biomimétique (discipline consistant à observer les plantes et les animaux pour tenter de résoudre des problèmes quotidiens) avec des exemples physiques, l'histoire de la construction du groupe en surimpression d'un olivier, parcouru un tunnel à 360°, découvert avec les iPad de réalité augmentée les solutions mises en place en région parisienne par Suez Environnement pour construire et gérer une ville durable, le visiteur choisit sur une table interactive ses sujets de prédilection. La visite se termine sur le tableau de bord des indicateurs du groupe et une exposition photo sur les hommes et les femmes du groupe. Conçu comme un espace renouvelable, « Le 17 » s'appuie également sur une programmation de contenus variés et évolutifs.

#### Quels étaient vos objectifs en termes de communication interne et externe ?

Suez Environnement a souhaité profiter du regroupement des filiales du groupe dans la tour CB 21 à La Défense intervenu fin 2010 pour :

- ♦ Promouvoir et valoriser ses savoir-faire et ses réalisations en matière de développement durable et d'innovation, à destination de ses clients et partenaires,
- ♦ Partager ses pratiques et les renforcer en interne.

Pour concrétiser et rendre tangible cette volonté, Suez Environnement a construit, sur le site de la Défense au 17<sup>e</sup> étage de la tour CB21, un « Espace de référence et de valorisation des savoir-faire » appelé « Le 17 » en écho à son emplacement.

#### Pouvez-vous nous préciser la Valeur Ajoutée des équipes IEC sur un tel projet ?

La réalisation du « 17 » est un travail de co-construction avec nos partenaires. Totalement associé à l'architecture et à la scénographie du lieu, IEC nous a accompagnés pour garantir le fonctionnement opérationnel et la maintenance de l'ensemble des dispositifs de l'espace.

IEC a mis en œuvre des solutions techniques de vidéo, projections d'images innovantes et personnalisées. Les équipes, très impliquées dans toutes les phases du planning et particulièrement dans les phases préparatoires du projet, ont apporté un accompagnement irréprochable dans la phase de lancement et d'exploitation de l'espace.

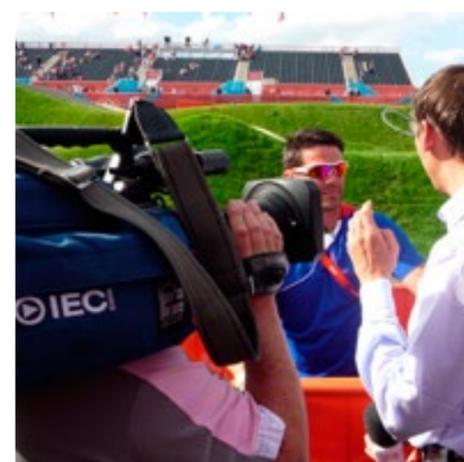
# JEUX OLYMPIQUES 2012

## LONDON

France Télévision et Soft Events, c'est une histoire de confiance qui a débuté en 1998 avec la Coupe du Monde de foot. Événement après événement, du Dakar aux Jeux Olympiques de Pékin, les équipes du Groupe ont su démontrer leur expertise jusqu'à devenir presque incontournables sur les grands événements sportifs de France Télévision. Plus qu'une relation client fournisseur, c'est un véritable partenariat qui s'est instauré et qui permet au Groupe d'être positionné en amont des projets pour apporter expertise et conseils.

Pour les Jeux Olympiques de Londres, le Groupe a assuré la mise en œuvre et l'exploitation technique des unités de reportage. Afin de créer ses propres programmes et habiller les images fournies par le Comité Olympique, France Télévision a déployé des caméras privées pour suivre les athlètes Français.

« Citius, Altius, Fortius », devise Olympique qui invite à donner le meilleur de soi-même, est l'état d'esprit qui constitue l'essence même des équipes d'IEC.





# IEC IN- DOOR 2012



Guillaume Durieux

Nous concevons, déployons et gérons des équipements communicants avec pour objectif la performance globale et l'ambition de créer de la valeur pour nos clients, nos actionnaires et notre Groupe. Notre réussite s'apprécie sur le long terme, en témoigne le chemin que nous avons parcouru depuis 2002. Cela fait dix ans que nous transformons le Groupe pour le tourner vers les services et nous mesurons aujourd'hui les bénéfices de cette stratégie : bénéfice client que nous accompagnons dans la durée, bénéfice entreprise qui permet d'assoir notre organisation sur des activités récurrentes. Notre performance ne s'apprécie pas uniquement grâce à nos résultats économiques et financiers mais également par notre rôle social et environnemental. La mise en place d'une démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) est un des enjeux du Groupe pour les années 2013-2016.

L'environnement se complexifie et la rapidité des changements nous demande une adaptabilité permanente. Pour créer de la valeur ajoutée, nous sommes en mouvement perpétuel. Cela nous permet de faire face à l'accélération des innovations technologiques et à l'apparition de nouveaux usages. C'est le moyen de construire une performance durable. Nous savons tous que l'époque où les entreprises faisaient le même métier pendant des décennies est révolue. La création de valeur passe désormais dans tous les secteurs par l'innovation permanente et la capacité de réinventer son métier. Nous étions à l'origine une société de vente, nous sommes devenus au travers d'une large gamme de services la plus grande entreprise d'intégration de systèmes audiovisuels et de services associés.

L'innovation permet de développer une stratégie orientée client et de stimuler la croissance en favorisant la compétitivité et la différenciation sur le marché. C'est l'objectif du Lab' by IEC. En maîtrisant nos technologies, nous innovons et ainsi nous créons durablement de la croissance.

Notre organisation et notre mode de management reposent à la fois sur la décentralisation, l'autonomie, la responsabilisation et la mise en réseau de nos équipes et de nos compétences. Ainsi, elle est à la fois verticale et horizontale, métier et locale. Ce modèle favorise la performance et la transversalité entre les métiers, permettant le développement d'offres globales. C'est un des socles du Groupe IEC.

Enfin, nos valeurs sont la confiance, le respect, la solidarité, la primauté donnée aux femmes et aux hommes, la valorisation simultanée de l'initiative individuelle et de l'œuvre collective. Ces valeurs guident nos actions et nos comportements. Le capital humain est la force d'un groupe de services.

Ensemble, partageons & développons !

# COMITÉ DE DIRECTION



Hervé de Galbert préside et anime mensuellement le comité de direction du Groupe rassemblant les directeurs des trois pôles d'activité et des fonctions transversales.

Un comité élargi à l'ensemble des directeurs généraux des filiales du Groupe se réunit également trimestriellement. En sus des membres ci-dessus, il comprend :



José Jacques Gustave  
PRÉSIDENT DE G2J



Franco Zini  
DIRECTEUR DES OPÉRATIONS  
NEW BUILDING D'HMS



Pascal Bisaki  
DIRECTEUR DE QUALTECH



David Fontaine  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CAP' CINÉ  
ET GÉRANT DE TIMECODE



Eric Olheyer  
DIRECTEUR DE PREVIEW  
GM SOLUTIONS



Yvick de Fouchier  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE C2M

# GOUVERNANCE

Le décès d'Alain Cotte en novembre 2012 a conduit les administrateurs d'IEC Professionnel Média à nommer un nouveau Président Directeur Général en la personne de Hervé De Galbert.

## **Hervé de Galbert gouverne le Groupe IEC Professionnel Média avec un conseil d'administration composé de 7 membres**

### **Hervé de Galbert**

Hervé de Galbert, né en 1955, est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Hervé de Galbert débute sa carrière dans des fonctions de contrôle et de direction opérationnelle dans le Groupe Servier puis chez Leroy Merlin, dont il devient rapidement membre du Comité de Direction avec des fonctions élargies de Directeur des ressources humaines et de Directeur régional. En 1992, il acquiert, avec Emmanuel Coste, CTN et Française de Palettes. Il participe à la création de Qualis en 1996.

Aux côtés de ses associés, il prend les décisions d'investissement et de cession du Groupe Qualis, groupe de participations industrielles variées. Il prend également une part active dans la gestion des entreprises du groupe Qualis, soit en épaulant et conseillant les dirigeants, soit directement en tant que dirigeant. Il est directeur général délégué de Talis, la maison-mère de Qualis.

### **Loïc Lenoir de la Cochetière**

Loïc Lenoir de la Cochetière\*, né en 1951, est diplômé de l'IEP de Paris et d'HEC-CPA ; il est également titulaire d'un doctorat en économie. Après avoir débuté sa carrière au Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel puis au Crédit d'Équipement des PME, il a exercé diverses fonctions au sein du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI)

puis du cabinet d'Alain Madelin alors Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Tourisme.

En 1988, il rejoint le groupe Oberthur, spécialisé dans les impressions fiduciaires de très haute sécurité, comme conseiller du Président. En 1990, il intègre le groupe JLSA, 2e groupe français d'imprimerie offset, comme directeur administratif et financier puis directeur général, qu'il quitte en 1996 pour fonder Euro Edipro, spécialisé dans la réduction des budgets d'achat des grands groupes en matière de produits imprimés.

De 2003 à 2009, il est président-directeur général de l'Imprimerie Nationale. Depuis septembre 2009, il exerce au Conseil Général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (ex Conseil Général des Mines) au Ministère des Finances.

### **Michel Charles**

Michel Charles, né en 1946, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électronicien de l'École Centrale d'Électronique, d'un diplôme d'ingénieur commercial de la CCI de Paris et d'un diplôme de gestion et management de la CCI de Versailles. Il est Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Après avoir passé près de 10 ans chez Philips où il a exercé plusieurs fonctions, en 1983 il crée HMS qu'il développe au fur et à mesure des années avec l'ouverture de filiales ou succursales aux États-Unis (Miami, Floride), en Italie (Gènes, Montfalcone et Venise), en Finlande et à Monaco. En 1998, avec le concours d'investisseurs financiers, il constitue la société holding Avest qui rachète Audio Equipement en 2005. Après le rachat d'Avest par IEC Profession-

nel Média et Fin Cap en juillet 2006, il a continué d'exercer les fonctions de président-directeur général d'Avest, de HMS et d'Audio Equipement jusqu'en juin 2007.

### **Emmanuel André**

Emmanuel André\*, né en 1974, est diplômé de l'ESC Amiens-Picardie. Il a débuté sa carrière en 1996 au contrôle de gestion chez L'Oréal Maroc. En 1999, il intègre le groupe SCA (Svenka Cellulosa Aktiebolaget) Hygiene Products où il exerce diverses fonctions dans le contrôle de gestion et le département Sales & Marketing. Il quitte SCA en 2006 pour rejoindre la société familiale Sochrastem où il exerce les fonctions de responsable financier.

### **Paul Rivier**

Paul Rivier, né en 1940, est un autodidacte. Il a été décoré à de nombreuses reprises ; il est notamment Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Chevalier dans l'Ordre du Mérite et Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

En 1970, il entre chez Téfal dont il devient président-directeur général en 1979. En 1988, il prend également la présidence et la direction générale de Calor. Entre 1994 et 1999, il exerce les fonctions de directeur général du groupe SEB, dont il est également administrateur.

Au cours de sa carrière, il a notamment exercé les fonctions d'administrateur de l'Agence Nationale de Recherche Technologique (ANRT), de président de l'Agence Economique de Haute-Savoie, de président de l'École d'Ingénieur – INSA Lyon, de l'ANPE Rhône-Alpes et d'administrateur de la Structure départementale d'emploi des personnes handicapées. De 2002 à 2005, il est membre du conseil de surveillance du Groupe Brandt. Entre 2006 et 2009, il exerce les fonctions de président-directeur général de la société Eurocave ; il est toujours administrateur de cette société.

En 2000, il participe à la création de TV8 Mont-Blanc et en devient le président-directeur général, fonction qu'il occupe toujours.

### **Geneviève Giard**

Geneviève Giard, est titulaire d'une maîtrise et d'un DESS de droit. Elle débute sa carrière en 1967 comme monitrice à la Faculté de Droit de Paris avant de rejoindre l'Institut de Recherche en Informatique et Automatique comme juriste en 1969. De 1970 à 1973, elle est chef d'atelier à l'ORTF. Entre 1978 et 1981, elle est chargée de mission au Conseil Economique et Social de Bretagne. Elle passe ensuite une année à l'IUT de Lyon 1 en tant que chargée de cours en droit.

En 1983, elle rejoint le groupe France Télévisions, comme chargée de production puis administrateur de France 3 jusqu'en 1992. De 1992 à 1997, elle est directrice de production de France 3 puis de France 2 de 1997 à 2000. Entre 2000 et 2005, elle devient directrice des antennes puis directrice générale adjointe de France 5. En août 2005, elle est de retour chez France 3 dont elle prend la direction générale jusque fin 2009. En janvier 2010, elle devient directrice générale déléguée des Réseaux de France Télévisions, fonction qu'elle occupe jusqu'en décembre 2010.

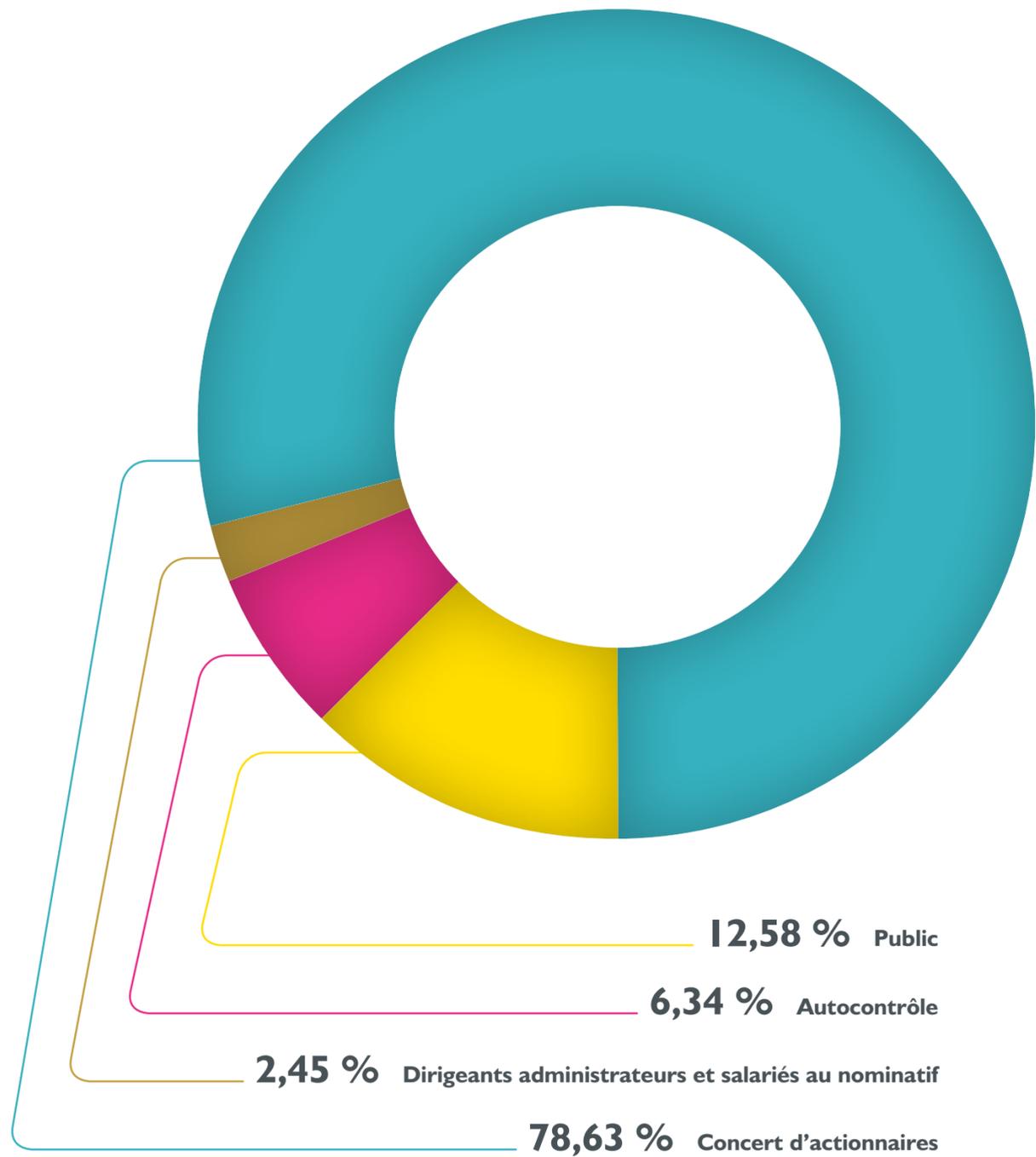
Elle a également exercé les fonctions de président du conseil d'administration de la Communauté des Télévisions Francophones de 2005 à 2010 et a été membre des conseils d'administration de France Télévisions Publicité et de France Télévisions Publicité Région pendant la même période ainsi que de celui de Méditerranée Film Production, une filiale de France Télévisions de 1998 à 2005.

### **Pierre Tronel**

Fondateur et ancien dirigeant du groupe Soft.

\* Messieurs Loïc Lenoir De La Cochetière et Emmanuel André sont également membres du comité d'audit. Le Comité d'Audit fait partie des Comités permanents créés par le Conseil d'Administration pour l'assister dans ses fonctions. Le rôle du Comité d'Audit est de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés du Groupe ainsi qu'à la qualité de l'information délivrée.

# ACTIONNARIAT



## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONCERT

Membre	FIN CAP	CROZALOC	SOCHRSTEM	GONSET HOLDING	SALIM INVESTMENT LTD	PORT-NOIR INVESTMENT
Forme	Société par actions simplifiée	Société par actions simplifiée	Société anonyme	Société anonyme	Société de droit suisse	Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois
Siège social	73, bd Haussmann 75008 Paris	73, bd Haussmann 75008 Paris	33, avenue du Maine 75015 Paris	21, route de Prilly CP 218 6 1023 Crissier – Suisse	c/o Crédit Agricole (Suisse) SA Rue du Stand 66, CH 1211 Genève Suisse	5 rue Guillaume Kroll L-882 Luxembourg
Activité	INVESTISSEMENT DANS DES PARTICIPATIONS					
Principaux actionnaires	Crozaloc (49,81 %) Sochrastem (20,29 %) Gonset Holding (23,40 %) Port-Noir Investment Sarl (1,75 %) Salim Investment Ltd (4,74 %)	SCA Qualis (société en commandite par actions 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris), elle-même contrôlée par Talis SA, laquelle n'est pas contrôlée	Famille André	M. Pierre Gonset	Structure d'investissement dont la gestion est assurée par Crédit Agricole (Suisse)	M. Claude Berda
Nb actions	14 401 851	4 698 342	710 000	325 192	–	61 000
% capital	56,07 %	18,29 %	2,76 %	1,27 %	–	0,24 %
% droit de vote	64,08 %	16,62 %	1,77 %	1,38 %	–	0,15 %

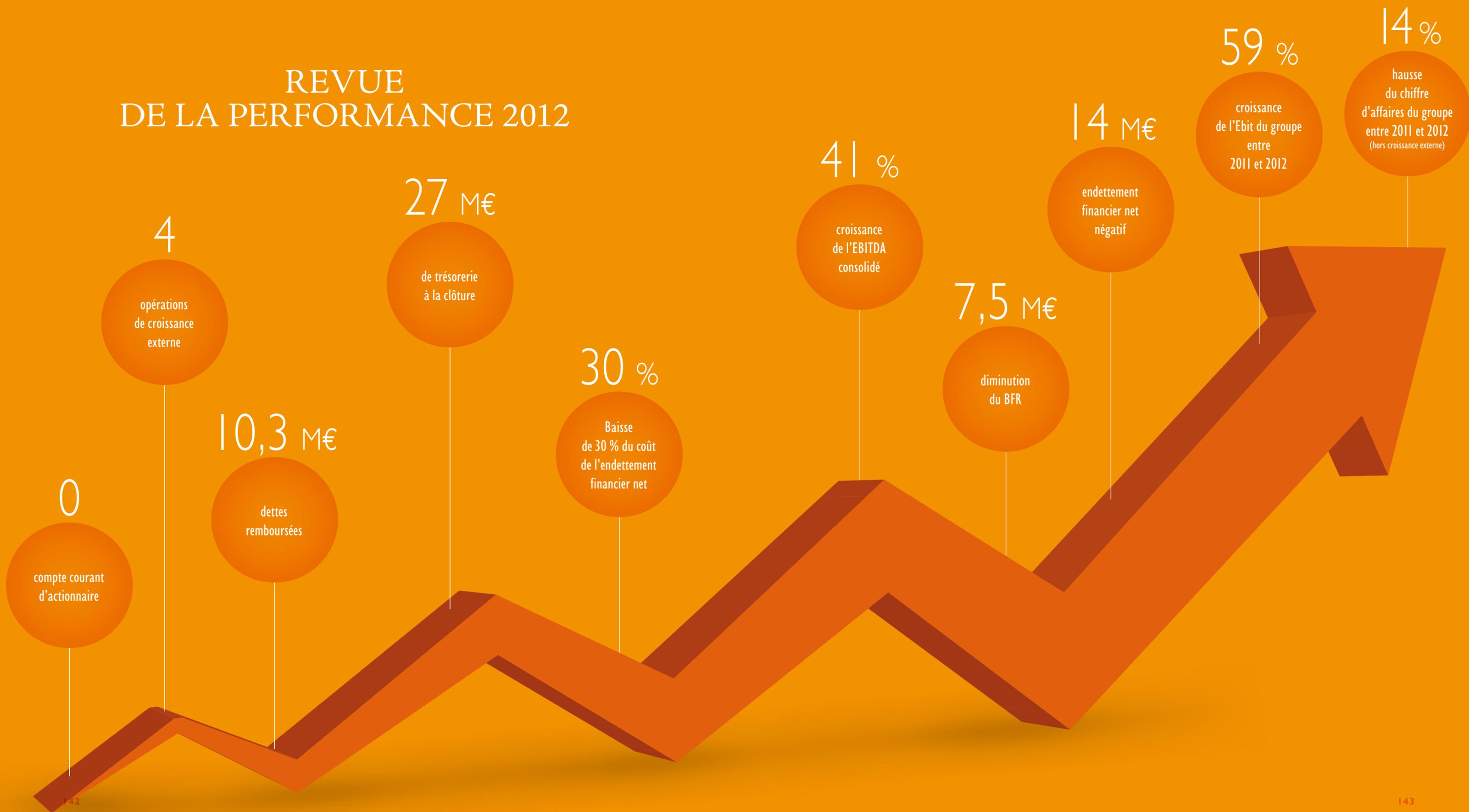
% DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2012



Coraline Henry

REVUE DE LA  
PERFORMANCE  
2012

# REVUE DE LA PERFORMANCE 2012





Hyacinthe Zinsou

2012

ANNÉE  
DE CROISSANCE  
EXTERNE



Gaëtan Mornet

# 10 ANS : 10 ACQUISITIONS

Le Groupe IEC revendique sa diversité culturelle comme un patrimoine. Avec 10 opérations de croissance externe en 10 ans, les collaborateurs des sociétés rachetées représentent 400 personnes soit 56 % de l'effectif moyen actuel.



## PLUS DE 180 NOUVEAUX EN 2012

**C'EST 30 % DE L'EFFECTIF 2011  
DU GROUPE !**

Depuis l'acquisition de Preview en 2008, le Groupe s'était recentré sur ses problématiques internes de croissance (chiffre d'affaires, bénéfice) et d'amélioration de sa trésorerie nette. La « digestion » d'Alsace Audiovisuel, d'HMS puis de Preview était nécessaire pour bien construire l'avenir. Le rachat des actifs de Génédis en décembre 2010 fut une formidable opportunité opérationnelle relativement isolée. Il a fallu attendre 2012 pour que le Groupe retrouve de l'appétit, de l'envie avec une pépite, G2J, et voit se dessiner de belles opportunités dans les reprises de Timecode, Kezia et Soft.

En matière de croissance externe, chaque rapprochement est une aventure unique partagée par tous les collaborateurs qui entrent dans le Groupe et ceux qui les accueillent. Même avec de la volonté et un excellent état d'esprit, l'accueil est parfois aussi compliqué que l'arrivée. Les salariés du Groupe IEC le savent bien et ces quelques lignes leur rendent également hommage.



Khadija El Hajjaji



David Fontaine

## TIMECODE CAP' CINÉ

C'est l'histoire de 2 trentenaires, Olivier (Reigner) et David (Fontaine), ayant la même passion pour leur métier de prestataire auprès des producteurs du PAF. Chacun à Paris a trouvé sa voie : Olivier a créé sa société « Timecode » en 2008 et gère toutes ses prestations depuis son studio du 18e arrondissement. David est entré chez Cap'Ciné en 2003 ; son parcours professionnel lui fait découvrir les rouages de la maison dans les moindres détails. En 2005, il occupe le poste de Directeur Général, prend la suite des fondateurs et, depuis, n'a de cesse de réinventer l'offre « Cap'Ciné » pour ses clients. Concurrents, Olivier et David se croisent et, de temps en temps, échangent sur leur passion commune, leurs motivations, les difficultés du marché... toujours avec un profond respect mutuel. Un jour de 2011, Olivier saisit une opportunité et part travailler à New York en tant que Directeur Technique pour Post Works New York. Il vit alors « le rêve américain » : il apprécie énormément la vie locale et découvre aussi la « liberté » d'entreprise aux USA. En rentrant, il n'a qu'une idée en tête, tenter sa chance et y retourner. Pour se lancer, il décide alors de vendre ses actifs en France et contacte David : « Je vends, ça t'intéresse ? Si ça t'intéresse, je te présente à tous mes clients et tu prends la main... ».



### LA SUITE VOUS LA CONNAISSEZ DÉJÀ

Le 24 janvier 2012, Cap'Ciné Location rachète Timecode Services. Grâce à cette opération, Cap'Ciné Location fournit ses services à de nouveaux clients et s'est enrichi d'un parc de matériel supplémentaire pour satisfaire les besoins de ses clients.

## G2J ET IEC

Chaque année, Guillaume (Durieux) et José (Jacques-Gustave) se croisent sur des terres internationales, loin du quotidien, à la grand-messe annuelle de quelques fournisseurs spécialisés dans la communication collaborative. C'est toujours un grand plaisir pour ces deux-là de se retrouver et surtout d'échanger sur leurs métiers respectifs. José est tellement enthousiaste quand il parle de G2J (Gustave José Jacques ou Go 2 join), la société qu'il a créée en 1994, qui lui a donné l'occasion de faire le tour du monde et même de vivre pendant 2 ans à Shanghai pour y démarrer une activité de conciergerie audiovisuelle. Guillaume a plutôt choisi les grands groupes, notamment VINCI en 2001 où il prend la direction du pôle audiovisuel d'Axians et en fait un acteur

reconnu du marché. Pendant ces années, il sollicite déjà les services de G2J. En 2006, son amitié avec Alain Cotte l'emporte, il rentre chez IEC en tant que directeur du bureau d'études. Le choc culturel est important et ses collègues se souviennent encore de phrases commençant par « Chez Vinci... » ou encore « Nous, chez Vinci... ». Cela n'empêchera pas Guillaume de se sentir bien chez IEC, y faire un beau parcours et d'être très vite nommé à sa direction générale. Le challenge n'est pas simple : la filiale principale du Groupe perd beaucoup d'argent, le réseau de 17 agences en France pèse très lourd financièrement, la concurrence est très agressive et la société souffre, à cause de son passé, d'un déficit d'image. En 2 ans, grâce à la vision et au management de Guillaume ainsi qu'au travail acharné de l'ensemble des équipes, les comptes de la société sont redressés et le déficit d'image largement comblé. Cette performance et la foi de Guillaume dans le Groupe IEC donne envie à José de lier des liens personnels plus étroits. L'opération faite entre IEC et Génédis fin 2010 renforce le positionnement d'IEC sur le marché des solutions de communication unifiée et Guillaume évoque déjà à l'époque avec Alain la prochaine étape au travers de laquelle IEC doit gravir les échelons dans les services et la dématérialisation des prestations. Quelques mois plus tard, c'est au retour d'un voyage que Guillaume partage avec Alain et Carole les immenses qualités de José, de ses équipes, de G2J et le sens qu'un tel rapprochement aurait. Un diner a lieu et tout devient évident.

### LA SUITE VOUS LA CONNAISSEZ DÉJÀ

Le 15 février 2012, IEC Professionnel Media procède au rachat de G2J.Com et depuis G2J et IEC travaillent main dans la main pour fournir une offre complète et intégrée de solutions et de services sur le marché de la communication collaborative. Chaque jour, le Groupe défie des concurrents mastodontes sur ce marché et tire largement son épingle du jeu grâce à son expérience, sa parfaite connaissance des utilisateurs et son expertise. Ainsi, IEC et G2J ont remporté en 2012 l'appel d'offres d'EDF, marché de plusieurs millions d'euros pour une durée de 4 ans.



Guillaume Durieux  
et José Jacques Gustave

# La motivation des équipes d'IEC à revendre les solutions de G2J

## INTERVIEW

**Geoffrey Vande Weerd**

HEAD OF GLOBAL CHANNEL PARTNERS & WHOLESALE ALLIANCES

G2J



**En quelques mots, présentez-nous votre parcours professionnel ?**

J'ai commencé au début des années 2000 dans le secteur de la conférence audio et web chez Genesys Conferencing à Londres. J'ai ensuite rejoint G2J fin 2003 en tant que Responsable Commercial en France et y suis resté jusqu'à début 2010 au sein des bureaux de Paris et Londres. J'ai ensuite décidé de m'établir au Canada avec ma femme et ai rejoint la société Arkadin Global en tant que Directeur Commercial du Canada. En 2012, G2J m'a fait part de sa volonté de se développer au niveau international avec comme marché principal les USA et j'ai donc rejoint pour une seconde fois G2J au sein de la filiale US localisée à Miami, FL. Je me charge actuellement du Développement International et des Alliances Stratégiques.

**G2J a été racheté en février 2012, qu'est ce qui a changé dans votre quotidien ?**

Je n'étais pas quotidiennement impliqué dans G2J lors du rachat en février 2012 mais c'était pour moi la preuve que tout ce que nous avons fait depuis des années était reconnu et apprécié par un grand groupe... Cela a permis à G2J de continuer son évolution et son innovation tout en bénéficiant de la puissance d'un groupe bien établi sur le territoire français.

**Qu'est-ce qui vous le plus surpris à votre arrivée dans le Groupe ?**

La motivation des équipes d'IEC à revendre les solutions de G2J et la collaboration entre les différents bureaux d'IEC avec l'unique bureau de G2J en France.

**Trouvez un mot pour qualifier le Groupe**  
Evolution.

**Un conseil à ceux qui pourraient rejoindre le Groupe en 2013 ?**

Dans le travail, il faut toujours qu'aujourd'hui soit mieux qu'hier et moins bien que demain.



Laurent Dulac



Jean-François Quarck

## KEZIA ET IEC

Kezia est une société créée en 1990, qui exerce ses activités d'abord sous le nom de Ness en tant qu'intégrateur audiovisuel dans le secteur de la croisière puis les élargit progressivement aux clients corporate des secteurs public et privé. Le groupe prend le nom de Kezia en 2007 et devient un acteur de référence dans le secteur de la croisière et du luxe (résidences privées, yachts de plus de 100 mètres, lieux corporate de prestige). Durement touchée par la crise financière de 2008 et rattrapée par la gestion approximative de ses opérations de croissance externe et d'ouverture de filiales à l'étranger, la société Kezia est d'abord placée en sauvegarde en mai 2011 puis en redressement judiciaire en mai 2012. Le 31 mai, le Groupe IEC entre en jouissance des actifs de la société et reprend 30 personnes à la barre du tribunal puis au fil des mois 5 supplémentaires. Certes au plus haut niveau de la direction du Groupe IEC et du dirigeant de Kezia, la confiance se perd, la rencontre humaine échoue et, pour la première fois de l'histoire du Groupe, un dirigeant n'accompagne pas ses équipes dans l'aventure. La grande particularité de

fonctionnement de Kezia résidait dans le fait que ses ressources humaines étaient très éclatées géographiquement (Paris, Lyon, Montpellier, Marseille, Saint-Nazaire) sans réelle logique organisationnelle, ce qui engendrait beaucoup de frais de déplacement et de difficultés de communication. Aussi, sans l'accompagnement du dirigeant, il a été décidé d'intégrer les équipes dans le réseau des agences d'IEC pour leur donner une famille et un management locaux et les mobiliser en priorité sur les dossiers régionaux mais aussi nationaux quand ces derniers ont une taille ou des caractéristiques le justifiant.

### LA SUITE VOUS LA CONNAISSEZ DÉJÀ

Les collaborateurs de Kezia sont impliqués, talentueux, pragmatiques. Ils contribuent au quotidien au professionnalisme et à l'image du Groupe. Les équipes de vente et d'avant-vente s'appliquent à redémarrer l'activité luxe que les procédures collectives avaient gelée. Même si passer de l'environnement d'une petite entreprise à celui d'une grosse PME est toujours difficile, les process étant souvent plus longs et moins souples aussi, les collaborateurs de Kezia se sont investis dans IEC et ont su trouvé leur place au sein des équipes existantes.



Marie-Claude Delaveau



Sébastien Julia



Olivier Collorec



Dimitri Smith



Rodolphe Georget



Nicolas Seran



Alexandre Donzel

# « J'ai retrouvé de la sérénité »

## INTERVIEW

Olivier Masson  
DIRECTEUR DE PROJETS

IEC/KEZIA

### En quelques mots présentez-nous votre parcours professionnel ?

Je suis rentré chez NESS en mars 2002 pour un stage de dernière année de mon école d'ingénieur. Au bout de quelques semaines, j'ai embarqué sur le paquebot que nous venions de finir pour la croisière technique sans même avoir la connaissance des systèmes installés : une vraie formation ! En juillet 2002, je suis embauché comme Chef de Projet (le 1er chez NESS) pour basculer nos dossiers en mode projet. Mi-2003, nous signons notre 1er yacht en Allemagne que je gère. Jusqu'en 2008, la marine (paquebot de croisière, porte hélicoptère, méthanier, ferry...) sera mon quotidien avec plus de 20 bateaux livrés. En 2008, un yacht de 134 m en Italie puis un en Turquie et un chalet à Courchevel vont me permettre de diversifier mes compétences.

En avril 2011, afin de donner un nouvel élan à Kezia et de tenter de sortir de notre blocage de management, je suis nommé à la Direction des Projets. Nous passons en procédure de sauvegarde en mai. Avec le nouveau directeur général et le directeur technique (Sébastien Aubron), nous mettons de l'organisation et de la méthode au sein de Kezia, ce qui nous permet de finir les projets en cours pour sortir une année 2011 positive. Le manque de trésorerie et l'absence de nouveaux dossiers, nous conduisent au rachat par IEC.

### Kezia a été racheté le 1<sup>er</sup> juin 2012 ; qu'est ce qui a changé dans votre quotidien ?

J'ai retrouvé de la sérénité et du temps pour faire les missions qui me sont confiées. J'ai rencontré de nouveaux collaborateurs et des anciens de chez NESS ou Kezia, ce qui est très enrichissant. Je participe notamment régulièrement à des appels d'offres en essayant d'y apporter de la méthodologie comme je le ferais pour n'importe quel dossier en production. De nouveaux projets m'ont été confiés à La Réunion ce qui m'amène des challenges très intéressants.

### Qu'est-ce qui vous le plus surpris à votre arrivée dans le Groupe ?

Sincèrement, lorsque l'on m'a annoncé notre rachat, ce fut un moment très douloureux d'une part mais un soulagement d'autre part. Ensuite, quand j'ai vu qu'il s'agissait du Groupe IEC, j'ai accusé le coup car c'était notre concurrent sur la partie Corporate et cela me paraissait invraisemblable. Peu à peu, j'ai découvert la diversité des hommes et des compétences qui le composait, mais aussi et surtout un homme à sa tête avec un charisme, une vision et une motivation qui donnait envie de le suivre.

### Trouvez un mot pour qualifier le Groupe

Le Potentiel.

### Un conseil à ceux qui pourraient rejoindre le Groupe en 2013 ?

Lorsque l'on rentre chez IEC, il faut aller de l'avant et montrer ce que l'on sait faire et ses aspirations. Il n'y a pas d'organigramme et chacun peut potentiellement faire beaucoup de choses. Vous serez jugé sur du concret et pas des titres pompeux que vous avez sur votre CV. Vous devez bâtir les contours de votre poste au sein d'IEC.

Je dirais cette belle phrase en conclusion : « Ce n'est pas le titre qui honore l'homme, mais l'homme qui honore le titre. » *Nicolas Machiavel*



Olivier Masson

## SOFT ET IEC

Quand Qualis décide d'investir dans le Groupe IEC alors en proie à de graves difficultés financières, Alain Cotte prend naturellement attache avec Pierre Tronel, actionnaire principal de Soft, société faisant référence dans le secteur de l'évènementiel et de l'intégration audiovisuelle depuis sa création en 1974. Evidemment les discussions tournent autour d'une fusion entre IEC et Soft, ce qui augmenterait la force de frappe des 2 entreprises et optimiserait les synergies, notamment le coût du réseau national. A l'époque, les échanges tournent court, IEC sort tout juste d'une situation critique, perd beaucoup d'argent, a une image de « cow boy » de l'audiovisuel et les actionnaires de Soft ne souhaitent pas prendre le risque bien compréhensible de tout perdre. Le retournement d'IEC et son incroyable croissance entre 2002 et

2008 font perdre sa position de leader à Soft sur le métier de l'intégration et des services ; toutefois, dans le secteur de l'évènementiel, Soft continue de tenir tête au Groupe avec 15 M€ de chiffre d'affaires contre 12 M€ pour IEC Events et une notoriété plus forte. En 2007-2008, l'arrivée de la HD a obligé Soft à investir massivement et celle-ci aurait, semble-t-il, mal géré ce virage technologique en s'endettant fortement. La crise de 2009 et une déficience en outils de gestion ne permettent pas aux dirigeants de prendre les décisions qui s'imposent et c'est une procédure de sauvegarde qui s'ouvre. Grâce à la cession de ses activités Broadcast et à un important plan de restructuration, Soft s'en sort et obtient début 2010 un plan de continuation avec l'étalement de ses dettes sur 9 ans. Soft fait face à ses échéances mais la situation économique est complexe, la concurrence farouche et il ne reste pas d'autre choix que l'adossement à un groupe solide. Le poids de la dette compromet toute sortie par cession classique et les dirigeants se tournent à nouveau en juin 2012 vers le tribunal de commerce de Lyon pour, cette fois, encadrer la cession des activités. Un appel à candidature est lancé. Les organes de la procédure ont bien compris l'urgence de la situation : la cession devait intervenir très rapidement si on voulait préserver et épargner le fonds de commerce, les salariés et les clients. Une course contre la montre s'engage et les projets des candidats se succèdent dans leur présentation auprès des dirigeants, salariés et comité d'entreprise. Les plus d'IEC ? Son réseau national qui permet d'accueillir tous les salariés de Soft basés en Province, où qu'ils se trouvent, sans conséquence négative sur leur vie familiale, sa volonté de reprendre le plus de salariés possible (128 sur 133), sa situation financière très saine, son savoir-faire dans la reprise d'entreprises, la proximité des métiers et la convergence de la vision stratégique des dirigeants.

### LA SUITE VOUS LA CONNAISSEZ DÉJÀ

Le 31 juillet 2012, le Tribunal de commerce de Lyon a approuvé l'offre de reprise des actifs de la société en redressement judiciaire Soft déposée par les filiales du Groupe, IEC Events et IEC. IEC s'est portée acquéreur de l'activité « Design et intégration » et a repris 45 salariés ; IEC Events a acquis l'activité principale de prestataire évènementiel de Soft et repris 83 salariés. Au total, ce sont 128 salariés sur les 133 salariés de la société Soft qui ont ainsi été repris par le Groupe.



Pascal Julien



Maud Butet

Laurent Waelkens

Jérôme Prévost

Mohammed Houm

Olivier Chesneau

Marie-Laure Pieri

Nicolas Pavageau

Wilfried Messens

Vincent Degenne

Charlotte Segal



Jean-Claude Sosso

Frédéric Darras

Claude Soret

Roberto Pinto

Caroline Jay

Sébastien Smeyers

Alain Fleury

Pierre-Antoine Moyen

Eugène Weiss

Jérôme Dupraz



## *L'esprit de groupe doit primer*

### **INTERVIEW**

**Patrick de Bondelon**

DIRECTEUR NATIONAL DES OPÉRATIONS

**SOFT EVENTS**

**En quelques mots, présentez-nous votre parcours professionnel ?**

Je découvre le monde de l'audiovisuel en 1985 en intégrant une société de production exécutive de film institutionnel (INTV). J'y officie comme JRI puis comme gérant non actionnaire. En 1996, je rejoins le groupe Soft ADS via son agence de Marseille et occupe le poste de chargé d'affaires. 15 ans plus tard, je participe à la direction de ce groupe en tant que Directeur National Opérationnel. En 2012, vous connaissez la suite... Concernant ma formation, j'étais d'avantage orienté sur un département de Technologie en Mesures Physiques.

**Soft a été racheté le 1er août 2012 ; qu'est ce qui a changé dans votre quotidien ?**

Principalement un surcroît de gestion humaine et d'écoute. Un apprentissage du « mode d'emploi » du fonctionnement IEC. Huit mois plus tard il faut prendre le meilleur des deux structures (Soft Audiovisuel et IEC Events) concernant les outils et les personnes pour accomplir notre travail.

Mon quotidien est fait d'opérationnel de terrain et de réflexions stratégiques qui pourraient voir le jour avec un Groupe ambitieux.

**Qu'est ce qui vous a le plus surpris à votre arrivée dans le Groupe ?**

L'accueil qui nous a été réservé tant par la direction que les collaborateurs du Groupe. Puis la période qui a suivi a été appréciable, car rien ne nous a été imposé. Ce fut en effet une transition en douceur durant laquelle nous avons pu conserver nos outils de travail, gardant ainsi nos points de repères, en attendant évidemment un progiciel commun et transverse au Groupe.

**Trouvez un mot pour qualifier le Groupe**

Très performant dans ses multiples spécialités et marques. Commence pour nous une ère où l'esprit de groupe doit primer.

## NOS COLLABORATEURS, NOTRE RICHESSE

Dans un groupe où chaque année les repères des collaborateurs changent voire disparaissent du fait de l'évolution technologique et de la croissance soutenue de l'activité et des effectifs, le rôle de la direction des ressources humaines, de ses collaborateurs et des managers relais est extrêmement complexe et nécessite une communication permanente. L'enjeu est essentiel : créer ou entretenir le lien et les valeurs qui nous unissent tous au sein du même projet. Il faut rassurer, informer, motiver et convaincre...

En 2012, le challenge a été relevé par l'ensemble des équipes en place et par celles qui nous ont rejointes. Avec 4 opérations de croissances externes, le Groupe IEC Professionnel Média a intégré plus de 180 collaborateurs, soit 28 % de son effectif moyen 2011, auxquels sont venus s'ajouter les 116 candidats recrutés en vue de compenser notamment les 112 collaborateurs partis sur la même période. Quelques mois seront sans doute encore nécessaires à certains pour achever la construction de leurs nouveaux repères, mais les nombreux gestes faits au quotidien par le personnel d'encadrement et les collaborateurs historiques du Groupe favorisent l'insertion de tous dans de bonnes conditions. Le Groupe compte au 31 décembre 2012, 735 collaborateurs contre 634 au 31 décembre 2011.

Le Groupe considère que la diversité culturelle est une richesse et compte ainsi plus de 29 nationalités. Le Groupe dispose de 17 implantations réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il est également présent en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion. Ainsi, de par son maillage régional, le Groupe participe, à son niveau, au développement économique et social de l'ensemble des régions et des DOM TOM. Il est également implanté aux USA, en Italie, en Finlande et en Chine.

En 2012, nous avons aussi accueilli 115 jeunes dans le cadre de stages ou de contrats en alternance et 42 jeunes de moins de 25 ans ont été embauchés. L'accompagnement dans l'apprentissage d'un métier ainsi que l'identification et le recrutement de jeunes talents est un enjeu majeur de notre politique de ressources humaines.

Avec 710 salariés sous contrat à durée indéterminée et 27 sous contrat à durée déterminée au 31 décembre 2012, le Groupe privilégie la construction de relations à long terme avec ses collaborateurs dans le cadre d'un projet ambitieux, formateur et très riche.

Dans un groupe tourné vers les services où la satisfaction des clients est notre premier indicateur de performance, les collaborateurs sont notre première richesse et il nous appartient de poursuivre nos efforts pour leur épanouissement et notre succès.



Sarah Gardin



## SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont notre priorité. Le Groupe porte une attention particulière aux conditions de santé et de sécurité au travail et suit très attentivement l'ensemble des indicateurs y afférent. Il a ainsi créé depuis 2008 un poste de « Responsable Hygiène Sécurité et Environnement ».

Le Groupe est très peu exposé aux risques environnementaux. Toutefois, conscient de la responsabilité de tous en matière environnementale, il s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Ainsi, progressivement, l'ensemble des implantations géographiques est équipé pour répondre à des exigences de plus en plus fortes en matière d'environnement et notamment de performance énergétique.

La rénovation des sièges de plusieurs sociétés du groupe est un bon exemple pour illustrer l'implication du Groupe en matière de développement durable. Elle résulte d'une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) avec notamment le contrôle d'accès assurant la sécurité et la gestion des ouvrants et l'automatisation de l'éclairage par détecteurs de présence et crépusculaire. Cette démarche comporte également le pilotage de la climatisation avec des températures adaptées aux différentes saisons tout en laissant la possibilité de faire varier la température de chaque espace de +/-3°C. Par ailleurs, bien que le Groupe, compte tenu de ses activités, ne soit pas fortement consommateur d'eau, il équipe progressivement ses implantations de systèmes permettant de limiter la consommation d'eau.

Le Groupe multiplie les actions de communication interne afin de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement. Il invite par exemple ses collaborateurs à limiter leurs impressions papier et, lorsque l'impression est indispensable, à imprimer dans toute la mesure du possible en recto/verso.

Conscient de l'impact des déplacements professionnels sur l'émission des gaz à effet de serre (selon l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), jusqu'à 50 % des émissions de CO<sub>2</sub> des entreprises sont générées par les déplacements professionnels), le Groupe a équipé l'ensemble de ses sites de systèmes de visioconférence, ce qui a permis de diviser par deux le nombre des déplacements des collaborateurs.

Le Groupe a constitué sa propre filière de recyclage en concluant des partenariats avec deux prestataires spécialisés dans le recyclage des déchets de fonctionnement et de chantiers. En 2012, le Groupe a recyclé près de 5 tonnes de déchets.

La responsabilité sociale et environnementale des partenaires du Groupe (fournisseurs, sous-traitants, prestataires) revêt une importance particulière. Les filiales veillent à mettre en place une politique d'achat responsable et à collaborer avec des fournisseurs et partenaires dont les pratiques respectent ce principe. Ainsi, un protocole de sécurité relatif aux règles de sécurité lors des opérations de chargement et déchargement a été signé avec les transporteurs.

Chaque sous-traitant signe une « Charte Fournisseur » par laquelle il s'engage, notamment, à respecter les consignes d'hygiène, de sécurité et de recyclage. Le Groupe s'est engagé dans une démarche de certification M.A.S.E. (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises), qui devrait aboutir dans les prochains mois.

## 2012 : ANNÉE DE L'INNOVATION

Le Groupe a créé le 28 novembre 2012 un laboratoire transverse, le « Lab' by IEC », dédié à l'innovation, la recherche appliquée et le développement du Groupe IEC Professionnel Média. L'innovation\* sous toutes ses formes (technologique, commerciale, marketing...) sera au cœur des travaux de ce laboratoire, qui auront pour finalité l'amélioration des ventes, de la rentabilité et de l'image du Groupe.

### Lab' by IEC

Le Lab' by IEC est animé « au quotidien » par une équipe de 5 membres, la « Lab' by IEC Team », en charge de sélectionner les projets grâce à l'identification des leviers de développement du Groupe et des attentes à court et moyen terme des clients :

**Arnaud Blachon**  
DIRECTEUR LAB' BY IEC TEAM

**José Jacques-Gustave**  
MEMBRE EN CHARGE  
DE LA COMMUNICATION

**Bernard de Courrèges**  
MEMBRE EN CHARGE DE LA FINANCE,  
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
ET DU JURIDIQUE

**Olivier Rousselière**  
MEMBRE EN CHARGE  
DES QUESTIONS TECHNIQUES  
ET TRANSVERSES AU GROUPE

**Eric Olheyer**  
MEMBRE

### Lab' by IEC Board

La Lab' by IEC Team présente les nouveaux projets et une synthèse des travaux en cours à un comité (le « Lab' by IEC Board ») de 4 membres en charge du choix final et de la priorisation des projets. Ce dernier se réunit au minimum une fois par semestre. Les membres du comité sont :

**Carole Théry**

**Christophe Grignon**

**Guillaume Durieux**

**Thierry Pouget**

### Lab' by IEC Cloud

Lab' by IEC s'entoure de parrains et marraines susceptibles de lui apporter un regard critique, un réseau, une expertise, des ressources... qui accompagneront sa croissance en consolidant ses bases et son environnement.

“ *L'innovation est un changement dans le processus de pensée visant à exécuter une action nouvelle.* ”

(Wikipédia)



José Jacques-Gustave

\* Innovation : The process of translating an idea or invention into a good or service that creates value or for which customers will pay. (businessdictionary.com) : le procédé consistant à transformer une idée ou une invention en un produit ou un service créateur de valeur ou susceptible d'être vendu.



lelab'  
by IEC

## INTERVIEW

**Arnaud Blachon**

DIRECTEUR DU LAB' BY IEC

LAB' BY IEC GROUP

**Arnaud, vous avez 23 ans, vous semblez bien jeune pour diriger le laboratoire dédié à l'innovation du Groupe IEC ? Quel est votre parcours ? D'où tirez-vous votre légitimité ?**

J'ai rejoint le Groupe par G2J où j'ai débuté en tant que stagiaire à l'âge de 19 ans. G2J était alors en pleine croissance, un contexte favorable aux idées nouvelles et ainsi l'opportunité pour moi de démontrer ma capacité à assumer des responsabilités rapidement. Nous avons entamé un premier chantier d'envergure : la refonte du système d'information, avec pour objectif l'automatisation des processus et l'ouverture des applications. Ce premier projet m'a permis de démontrer certaines aptitudes que le management de G2J a décidé de valoriser et de développer en me confiant progressivement des responsabilités plus nombreuses. C'est grâce à cet état d'esprit du management de G2J, très ouvert aux idées jeunes et nouvelles et faisant confiance, que j'ai pu exploiter le savoir acquis au cours de ma formation d'ingénieur, et développer de nouvelles compétences en terme de gestion de projet et de management de l'innovation. Ce fut dans un premier temps sur des projets internes à l'entreprise puis progressivement sur l'offre destinée au client. C'est finalement cette alchimie entre mon envie et la confiance témoignée qui a créé cette émulation et m'a permis de prouver progressivement ma capacité à assumer des projets d'envergure.

La compréhension du métier, les compétences acquises lors des différentes missions confiées ainsi que la confiance chaque fois renouvelée des dirigeants de G2J me conduisent aujourd'hui vers un nouveau défi s'inscrivant dans le mouvement progressif d'ouverture vers les clients des différents projets que j'ai conduits au cours de ces 4 années passées chez G2J.

**Aucune des sociétés du Groupe IEC ne fabrique de matériel, en quoi consiste l'innovation pour un tel groupe ?**

Tous les chefs font leurs courses à Rungis mais seuls certains sont étoilés. Au cœur d'un marché en phase de massification et d'industrialisation, le produit, seul, est de moins en moins porteur de valeur ajoutée. Dans un contexte où l'innovation « produit » pilote la concurrence sur les marchés, la différenciation par le produit devient de plus en plus difficile et coûteuse.

Nous avons l'opportunité de casser ce schéma de concurrence et de nous différencier en travaillant sur l'offre de services accompagnant ces produits. Nous devons progressivement nous détacher de la notion de produit pour proposer à nos clients des « solutions », un produit et un ensemble de services annexes l'accompagnant. Et c'est ce bouquet de services qui sera porteur d'une véritable valeur ajoutée pour nos clients. Il s'agit d'une tendance lourde observable dans de nombreux secteurs : les constructeurs automobiles ne vendent plus simplement des véhicules mais travaillent également l'ensemble des solutions de financement pour faciliter l'acquisition de ces produits.

Nous devons suivre cette tendance et orienter l'innovation vers les services accompagnant nos produits afin d'en accroître la valeur perçue par nos clients. C'est pour cette raison que nous considérons l'innovation dans les usages comme un axe stratégique clé de ce laboratoire de l'innovation.

**Pouvez-vous nous en dire plus sur la nature des projets sur lesquels vous travaillez ?**

Avant de lancer des projets, nous allons commencer par écouter nos clients en toute humilité et nous concentrer sur leurs problématiques pour ensuite proposer des solutions innovantes. Certaines thématiques sont priorisées comme le bâtiment intelligent, la mobilité et les technologies des contenus numériques.

## IEC Professionnel Média

### Rapport d'activité 2012

Le document de référence comprend  
le présent rapport d'activité  
et le rapport financier annuel 2012.

#### Concepteur et Directeur de la rédaction

Carole Théry

#### Création et Réalisation graphique

Alexandra Botzke (2013)

Un grand remerciement aux clients,  
au service marketing et communication  
et aux collaborateurs du Groupe IEC  
Professionnel Média pour leur participation  
à l'élaboration de ce document.

**Andy Parant** : 118

**Antoine Pesch** : 107, 151

**Belgian Dandy** : 84

**Cécile Cayon** : 85, 158, 164

**FFD Miami** : 4, 81, 82

**Fotolia** : 34, 60

**Geoffrey Vande Weerd** : 154

**Groupe IEC Professionnel Média** : 54, 59, 84, 87,  
89, 94, 97, 103, 111, 114, 115, 117, 120, 126, 127

**Groupe Lucien Barrière** : 88

**INA** : 105

**Laurent Thorel** : 80, 146, 159

**Mac Cosmetics** : 120

**Marc Julien** : 166

**Olivier Valsecchi** : 45, 113

**Peter Allan** : 4, 7, 10, 12, 14, 15, 17, 18, 23, 24, 25,  
26, 27, 28, 31, 32, 35, 38, 42, 46, 47, 49, 50, 52, 57,  
62, 65, 66, 68, 69, 71, 72, 76, 86, 90, 93, 99, 101, 108,  
116, 121, 130, 133, 134, 135, 140, 144, 149, 150, 153,  
155, 156, 163, 164, 165, 169, 170, 173, 174, 79

**PSA-Peugeot -Citroën** : 73, 74

**Robert Palomba** : 21

**Sonovision Broadcast-N°578-Nov. 2012** : 40, 41

**Steven Morlier** : 159, 161

**Studio Pygmalion** : 36

**Suez** : 123, 124



# **IEC Professionnel Média**

## **Rapport financier annuel 2012**

# Sommaire

<b>I. Chiffres Clés</b> .....	6
<b>II. Historique</b> .....	7
<b>III. Rapport de Gestion</b> .....	9
<b>1. Activité et faits marquants de l'exercice – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées</b> .....	11
<b>1.1 Activité.</b> .....	11
<b>1.2 Faits marquants</b> .....	11
<b>1.2.1 Acquisition de la société Timecode Services.</b> .....	11
<b>1.2.2 Acquisition de la société G2J.Com</b> .....	11
<b>1.2.3 Augmentation de capital suite à l'exercice d'options de souscription d'actions</b> .....	11
<b>1.2.4 Acquisition du fonds de commerce de la société Kezia.</b> .....	11
<b>1.2.5 Acquisition du fonds de commerce de la société Soft.</b> .....	11
<b>1.2.6 Fermeture de Video IEC España.</b> .....	12
<b>1.3 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées</b> .....	12
<b>2. Analyse des résultats consolidés et sociaux 2012 d'IEC PM</b> .....	12
<b>2.1 Résultats consolidés.</b> .....	12
<b>2.1.1 Analyse de la croissance de l'activité.</b> .....	13
<b>2.1.2 Analyse de la rentabilité opérationnelle et du résultat net</b> .....	13
<b>2.1.3 Analyse de la structure financière</b> .....	15
<b>2.2 Résultats sociaux – Proposition d'affectation du résultat</b> .....	17
<b>2.2.1 Résultats annuels</b> .....	17
<b>2.2.2 Proposition d'affectation du résultat</b> .....	19
<b>3. Activité des filiales</b> .....	20
<b>3.1 Organigramme et liste des filiales et participations de la Société au 31 décembre 2012.</b> .....	20
<b>3.1.1 Organigramme</b> .....	20
<b>3.1.2 Liste des filiales et participations de la Société au 31 décembre 2012.</b> .....	21
<b>3.2 Secteur « Corporate »</b> .....	21
<b>3.2.1 IEC</b> .....	21
<b>3.2.2 IEC AV Integration and Services GmbH</b> .....	22
<b>3.2.3 AV4S Formation</b> .....	22
<b>3.2.4 Audio Equipment</b> .....	23
<b>3.2.5 IEConnecting People</b> .....	23
<b>3.2.6 G2J.Com</b> .....	24
<b>3.2.7 G2J Asia Pacific.</b> .....	24
<b>3.2.8 G2J US, Inc.</b> .....	25
<b>3.2.9 G2J UK.</b> .....	25
<b>3.2.10 IEC Events</b> .....	25
<b>3.2.11 C2M Intelware</b> .....	26
<b>3.2.12 Digital Cosy</b> .....	27
<b>3.2.13 IEC Direct</b> .....	27
<b>3.2.14 Video IEC España</b> .....	27
<b>3.3 Secteur « Cruise »</b> .....	27
<b>3.3.1 HMS</b> .....	27
<b>3.3.2 Harbour Marine Systems</b> .....	28
<b>3.3.3 HMS OY.</b> .....	29
<b>3.4 Secteur « Broadcast »</b> .....	29
<b>3.4.1 Preview GM System</b> .....	29
<b>3.4.2 Fill</b> .....	29
<b>3.4.3 Preview GM System Benelux</b> .....	30
<b>3.4.4 Cap'Ciné Location</b> .....	31
<b>3.4.5 Timecode Services</b> .....	31
<b>3.4.6 Qualtech.</b> .....	32
<b>3.5 Prises de participation significatives au cours de l'exercice – Cessions de participation</b> .....	32
<b>3.6 Flux financiers entre IEC PM et ses filiales</b> .....	32
<b>4. Evènements postérieurs à la clôture – Perspectives – Stratégie</b> .....	33
<b>4.1 Evènements postérieurs à la clôture</b> .....	33
<b>4.2 Perspectives</b> .....	33
<b>4.3 Axes stratégiques et politique d'investissement du Groupe.</b> .....	33
<b>4.3.1 Politique d'investissement.</b> .....	33
<b>4.3.2 Recherche et développement.</b> .....	33
<b>5. Gouvernement d'entreprise.</b> .....	34
<b>5.1 Composition des organes de direction et d'administration</b> .....	34
<b>5.1.1 Composition du conseil d'administration.</b> .....	34
<b>5.1.2 Direction générale</b> .....	35
<b>5.1.3 Comité d'audit</b> .....	36
<b>5.1.4 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des cinq derniers exercices</b> .....	36
<b>5.2 Rémunérations et engagements de toute nature au bénéfice des mandataires sociaux</b> .....	39
<b>5.2.1 Rémunération et avantages versés en 2012</b> .....	39
<b>5.2.2 Contrats de travail – Engagements de retraite et autres avantages – Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.</b> .....	42
<b>5.2.3 Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés attributaires non mandataires sociaux attributaires.</b> .....	42
<b>5.3 Informations complémentaires concernant les administrateurs</b> .....	44
<b>5.4 Conventions réglementées</b> .....	45
<b>5.4.1 Contrats de services avec les administrateurs.</b> .....	45
<b>5.4.2 Conventions réglementées.</b> .....	45
<b>5.4.3 Conventions intragroupe</b> .....	45
<b>6. Gestion des risques</b> .....	46
<b>6.1 Facteurs de risques</b> .....	46
<b>6.1.1 Risques juridiques.</b> .....	46
<b>6.1.2 Risques liés à l'activité de la Société et du Groupe</b> .....	47
<b>6.1.3 Risques financiers</b> .....	47
<b>6.2 Assurances et couvertures des risques</b> .....	54
<b>7. Actionnaires - Capital social - Dividendes - Informations boursières</b> .....	55
<b>7.1 Actionnariat de la Société.</b> .....	55
<b>7.1.1 Evolution de l'actionnariat de la Société</b> .....	55
<b>7.1.2 Autres accords entre actionnaires au 31 décembre 2012</b> .....	58
<b>7.1.3 Changement de contrôle</b> .....	59
<b>7.1.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.</b> .....	59
<b>7.2 Capital social</b> .....	59
<b>7.3 Evolution du capital social sur les 5 dernières années</b> .....	59
<b>7.4 Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices</b> .....	59
<b>7.5 Opérations afférentes aux actions de la Société.</b> .....	59
<b>7.5.1 Rachat d'actions</b> .....	59
<b>7.5.2 Contrat de liquidité</b> .....	60
<b>7.5.3 Opérations des mandataires sociaux sur les titres de la Société</b> .....	60
<b>7.5.4 Options de souscription d'actions</b> .....	60
<b>7.5.5 Capital autorisé non émis – Engagements d'augmentation de capital</b> .....	61
<b>7.6 Informations boursières</b> .....	62
<b>7.6.1 Fiche signalétique</b> .....	62
<b>7.6.2 Données boursières</b> .....	63

7.6.3 Evolution du cours de l'action IEC Professionnel Média entre le 2 janvier 2012 et le 31 décembre 2012 . . . . .	63
<b>8. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale . . . . .</b>	<b>63</b>
<b>8.1 Introduction . . . . .</b>	<b>63</b>
<b>8.2 Information sociale . . . . .</b>	<b>63</b>
8.2.1 Emploi . . . . .	64
8.2.2 Organisation du travail . . . . .	65
8.2.3 Relations sociales . . . . .	66
8.2.4 Santé et sécurité. . . . .	66
8.2.5 Formation . . . . .	67
8.2.6 Egalité de traitement . . . . .	67
8.2.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail . . . . .	68
<b>8.3 Information environnementale . . . . .</b>	<b>68</b>
8.3.1 Politique générale en matière environnementale . . . . .	68
8.3.2 Pollution et gestion des déchets . . . . .	69
8.3.3 Utilisation durable des ressources . . . . .	69
8.3.4 Changement climatique . . . . .	70
8.3.5 Protection de la biodiversité. . . . .	70
<b>8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable . . . . .</b>	<b>70</b>
8.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société . . . . .	71
8.4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines . . . . .	71
8.4.3 Sous-traitance et fournisseurs . . . . .	71
8.4.4 Loyauté des pratiques. . . . .	71
8.4.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme . . . . .	72
<b>9. Annexes au rapport de gestion . . . . .</b>	<b>73</b>
9.1 Tableau de résultats des cinq derniers exercices . . . . .	73
9.2 Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques . . . . .	74
9.2.1 Gouvernement d'entreprise . . . . .	74
9.2.2 Procédures de contrôle interne . . . . .	82
9.3 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société IEC Professionnel Média S.A. . . . .	86
9.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. . . . .	88
9.5 Ordre du jour et projet de résolutions de l'assemblée générale de juin 2013 . . . . .	89
<b>IV. Comptes consolidés du Groupe . . . . .</b>	<b>93</b>
1. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010. . . . .	94
2. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 . . . . .	94
3. Compte de résultat consolidé pro forma et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 . . . . .	94
3.1 Compte de résultat consolidé pro forma 2012 et rapport des commissaire aux comptes . . . . .	94
3.1.1 Compte de résultat consolidé pro forma 2012 . . . . .	94
3.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le compte de résultat consolidé pro forma 2012 . . . . .	96
3.2 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 . . . . .	97
1. Bilan consolidé . . . . .	97
2. Compte de résultat consolidé . . . . .	98
3. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres . . . . .	98
4. Tableau de variations des capitaux propres . . . . .	99
5. Tableau des flux de trésorerie . . . . .	100
6. Notes aux états financiers consolidés. . . . .	101
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012. . . . .	136
<b>V. Comptes annuels d'IEC Professionnel Média . . . . .</b>	<b>139</b>
1. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 . . . . .	140
2. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 . . . . .	140
3. Comptes annuels au 31 décembre 2012 . . . . .	140
1. Bilan. . . . .	140
2. Compte de résultat social . . . . .	142

3. Annexes aux états financiers sociaux au 31 décembre 2012 . . . . .	143
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 . . . . .	158
<b>VI. Informations complémentaires à caractère général . . . . .</b>	<b>161</b>
1. Informations sur la société IEC Professionnel Média . . . . .	162
1.1 Dénomination et siège social . . . . .	162
1.2 Objet social . . . . .	162
1.3 Numéro d'identification au Registre du commerce et des sociétés . . . . .	162
1.4 Date de constitution et durée de la Société . . . . .	162
1.5 Forme juridique. . . . .	162
2. Contrats importants . . . . .	162
3. Dépendance à l'égard de brevets, de licences ou de contrats . . . . .	163
4. Propriétés immobilières. . . . .	163
5. Historique des investissements . . . . .	163
6. Procédures judiciaires et d'arbitrage . . . . .	163
7. Opérations avec les apparentés . . . . .	163
<b>VII. Informations complémentaires sur le gouvernement d'entreprise . . . . .</b>	<b>165</b>
1. Extraits des statuts relatifs au conseil d'administration et à la direction générale . . . . .	166
2. Extraits des statuts relatifs aux assemblées générales . . . . .	168
<b>VIII. Informations complémentaires sur le capital . . . . .</b>	<b>171</b>
1. Modification du capital . . . . .	172
2. Forme des titres - Identification des actionnaires - Transmission des actions. . . . .	172
3. Franchissement de seuils . . . . .	173
4. Droits et obligations attachés aux actions . . . . .	173
<b>IX. Responsables du document et du contrôle des comptes . . . . .</b>	<b>175</b>
1. Responsable du document . . . . .	176
1.1 Identité du responsable du document . . . . .	176
1.2 Attestation du responsable du document. . . . .	176
2. Responsables du contrôle des comptes . . . . .	176
2.1 Commissaires aux comptes titulaires . . . . .	176
2.2 Commissaires aux comptes suppléants . . . . .	176
2.3 Honoraires des commissaires aux comptes . . . . .	177
<b>X. Contact et informations disponibles . . . . .</b>	<b>179</b>
1. Contact . . . . .	180
2. Documents accessibles au public . . . . .	180
3. Historique des informations publiées . . . . .	180
3.1 Historique des informations publiées depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2012 . . . . .	181
3.1.1 Résultats et informations financières . . . . .	181
3.1.2 Actualité stratégique et activité . . . . .	181
3.1.3 Informations relatives au gouvernement d'entreprise et à l'actionariat . . . . .	181
3.2 Disponibilité des informations publiées . . . . .	182
4. Calendrier de publication 2013 . . . . .	182
<b>XI. Tables de concordance . . . . .</b>	<b>183</b>
1. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 . . . . .	184
2. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel . . . . .	187
3. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport de gestion . . . . .	188
4. Autres documents figurant dans le présent document de référence . . . . .	189
<b>XII. Remarques générales . . . . .</b>	<b>191</b>

# I. Chiffres Clés

## ◆ Informations financières consolidées au 31 décembre 2012

(K€)	2012 <sup>(1)</sup> pro forma <sup>(2)</sup>	2012 <sup>(1)</sup>	2011	Evolution 2011/2012 (%) <sup>(3)</sup>	2010 <sup>(4)</sup>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>185 020</b>	186 748	152 634	21,22	155 003
<b>Ebitda</b>	<b>12 591</b>	12 389	8 784	43,34	8 150
<b>Ebit</b>	<b>8 939</b>	8 580	5 427	64,71	5 027
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>4 995</b>	4 002	5 629 <sup>(5)</sup>	-11,26	3 402
<b>Résultat de base par action</b>	<b>0,21 €</b>	0,17 €	0,24 €	-12,50	0,16 €

(K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)	2010 <sup>(4)</sup>
<b>Endettement financier brut<sup>(6)</sup></b>	<b>13 067</b>	15 672	-16,63	16 975
<b>Trésorerie nette<sup>(7)</sup></b>	<b>27 151</b>	23 330	16,38	9 071
<b>Endettement financier net<sup>(8)</sup></b>	<b>-14 084</b>	-7 658	83,91	7 904
<b>Capitaux propres</b>	<b>30 325</b>	26 266	15,45	20 407

	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)	2010 <sup>(4)</sup>
<b>Effectif moyen</b>	<b>715</b>	641	11,54	591

- (1) Les comptes consolidés 2012 intègrent les sociétés Timecode Services et G2J.Com (et ses filiales) à compter de leur date d'acquisition respective, soit le 24 janvier 2012 et le 15 février 2012 (s'agissant de G2J US, Inc., à compter de sa date de constitution, soit le 13 juin 2012) ainsi que, sans impact, la société IEC AV Integration and Services GmbH, établie en Allemagne et acquise le 31 octobre 2012. Ils intègrent également l'acquisition du fonds de commerce des sociétés Kezia et Soft (y compris, sans impact, la société AV4S Formation) à compter de leur date d'entrée en jouissance, soit, respectivement, le 1<sup>er</sup> juin 2012 et le 1<sup>er</sup> août 2012.
- (2) Compte tenu de l'arrêt de l'activité et de la procédure collective en cours de la société Video IEC España (cf. paragraphe 1.2.6 ci-dessous), le Groupe est considéré comme ayant perdu le contrôle de Video IEC España avec effet au 31 juillet 2012, date de la déclaration de cessation des paiements, ce qui a entraîné une déconsolidation de cette société à cette date. A titre d'information, le compte de résultat consolidé 2012 est également présenté en version pro forma avec une déconsolidation de Video IEC España au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- (3) La variation est calculée sur la base du compte de résultat consolidé 2012 pro forma (cf. note 2 ci-dessus).
- (4) Les comptes consolidés 2010 intègrent, sans impact significatif, Preview GM System Benelux à compter de sa date de constitution, soit le 9 juillet 2010.
- (5) Le résultat net part du groupe 2011 comprend un profit lié à l'activation des déficits fiscaux pour un montant de 2 834 K€ (cf. note 18 des comptes consolidés 2011).
- (6) L'endettement financier brut est constitué des passifs financiers à court et long terme (emprunts, emprunts en crédit-bail, compte courant) (cf. note 11 des comptes consolidés 2012).
- (7) La trésorerie nette est constituée par la trésorerie brute diminuée des découverts bancaires (cf. note 11 des comptes consolidés 2012).
- (8) L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette (cf. note 11 des comptes consolidés 2012).

# II. Historique

<p><b>1989-2002</b></p> <p>Le Groupe IEC Professionnel Média est un groupe de distribution de matériels audiovisuels neufs et d'occasion. Le Groupe connaît de graves difficultés économiques en 2002. IEC Professionnel Média change d'actionnaire majoritaire en 2002.</p>	<p>1989 : création à Rennes de la société IEC, spécialisée dans l'achat, le reconditionnement et la vente de matériels audiovisuels d'occasion.</p> <p>Entre 1990 et 1996 : construction d'un groupe par croissance organique et acquisitions. Création d'un réseau d'agences en France et en Espagne.</p> <p>1998 : création de la société holding du Groupe (IEC Professionnel Média) et introduction en bourse sur le second marché.</p> <p>En 2002, le Groupe est confronté à de graves difficultés économiques. Qualis, groupe de participations industrielles, négocie un moratoire de 13 millions d'euros avec les créanciers et prend le contrôle du Groupe. Le nouvel actionnaire définit une stratégie basée sur le leadership du Groupe, la mutation de ses activités de distribution vers des métiers à plus forte valeur ajoutée.</p>
<p><b>2003-2008</b></p> <p>IEC Professionnel Média prend une position de leadership sur le marché de l'intégration audiovisuelle. Pendant ces 6 années, le Groupe triple son chiffre d'affaires. Il étend ses implantations principalement en Europe, diversifie ses activités et renforce son expertise grâce à la croissance externe. Le positionnement sur les activités de services commence à porter ses fruits.</p>	<p>Entre 2003 et 2005 : IEC abandonne progressivement la distribution et devient intégrateur audiovisuel. IEC Professionnel Média prend le contrôle des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cap' Ciné Location, spécialisée dans la location et la vente de systèmes et solutions audiovisuels à destination des professionnels de la post production,</li> <li>• Auvi-One, intégrateur spécialisé dans le son.</li> </ul> <p>2006 : Acquisition :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'Alsace Audio Visuel, société spécialisée dans l'ingénierie et l'intégration audiovisuelle à destination des clients Corporate,</li> <li>• du groupe Avest comprenant la société HMS et ses filiales, leader de l'intégration audiovisuelle dans le monde de la croisière et Audio Equipment, intégrateur audiovisuel spécialisé dans les technologies scéniques, culturelles et muséographiques.</li> </ul> <p>2007 : IEC est choisi par le CNES et ARIANESPACE pour exploiter pendant 5 ans les équipements audiovisuels du centre spatial à Kourou. Contrat de services a été renouvelé en 2012.</p> <p>2008 : Acquisition de Preview GM System, spécialisée dans l'ingénierie et l'intégration de systèmes audiovisuels dans les régies fixes et mobiles.</p>
<p><b>2009-2012</b></p> <p>IEC Professionnel Média organise ses activités autour de trois pôles : Corporate, Cruise et Broadcast. Le Groupe privilégie le développement de ses activités à forte valeur ajoutée et notamment celles liées aux services. Ces dernières connaissent une forte croissance organique dans l'ensemble des filiales et sont consolidées par des acquisitions, notamment dans le secteur de la communication collaborative.</p>	<p>2009 : création d'IEC Events, spécialisée dans la location de moyens humains et techniques dans le secteur événementiel. Preview GM System diversifie ses activités en créant une division « solutions » spécialisée notamment dans l'archivage et le référencement de contenus média.</p> <p>2010 : Acquisition du fonds de commerce de Genedis iSi, société spécialisée dans l'intégration et les services autour de la communication collaborative.</p> <p>2011 : Fusion-absorption d'Avest par IEC Professionnel Média et d'Alsace Audio Visuel par IEC.</p> <p>2012 : Acquisitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de Timecode Services,</li> <li>• de G2J.Com, expert et prestataire leader en France et dans les DOM en services sur le marché de la communication collaborative,</li> <li>• du fonds de commerce de Kezia, acteur de référence dans le secteur du luxe (résidences privées, yachts de plus de 100 mètres, lieux corporate de prestige),</li> <li>• du fonds de commerce de Soft, intégrateur audiovisuel et prestataire événementiel incontournable du marché français.</li> </ul> <p>IEC exploite les installations audiovisuelles d'une vingtaine de grands comptes et emploie une centaine de personnes dédiées à cette activité.</p>

# III. Rapport de Gestion

1. Activité et faits marquants de l'exercice
2. Analyse des résultats sociaux et consolidés 2012
3. Activité des filiales
4. Evènements postérieurs à la clôture – Perspectives – Stratégie
5. Gouvernement d'entreprise
6. Gestion des risques
7. La Société et ses actionnaires
8. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale
9. Annexes au rapport de gestion

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle conformément à la loi et aux statuts à l'effet de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société IEC Professionnel Média (la « **Société** » ou « **IEC PM** ») et du groupe IEC (le « **Groupe** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Lors de la présente assemblée, vous pourrez également prendre connaissance des rapports des commissaires aux comptes de la Société relatifs, notamment, aux comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Conformément aux dispositions légales,  
nous vous présentons notre rapport de gestion :

## I. Activité et faits marquants de l'exercice – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

### I.1 Activité

Cf. paragraphe 2.1.1 ci-dessous.

### I.2 Faits marquants

#### I.2.1 Acquisition de la société Timecode Services

Le 24 janvier 2012, Cap'Ciné Location a acquis 100 % du capital et des droits de vote de l'EURL Timecode Services, société ayant une activité de location de matériel Broadcast. Grâce à cette opération, Cap'Ciné Location a acquis un parc de matériel supplémentaire pour satisfaire les besoins de ses clients. Cette acquisition a été réalisée moyennant un prix de 200 000 € et a été financée sur fonds propres.

#### I.2.2 Acquisition de la société G2J.Com

Le 15 février 2012, IEC Professionnel Media a acquis 100 % du capital et des droits de vote de G2J.Com, expert international leader en France et dans les DOM en services managés de visioconférence et téléprésence à haute valeur ajoutée. G2J offre une gamme complète de services pour réaliser des réunions à distance entièrement sécurisées, partout dans le monde, quels que soient les moyens d'accès et la nature des équipements dont disposent les clients.

Cette acquisition a été effectuée moyennant un prix de base de 4 millions d'euros, susceptible d'être augmenté d'un complément de prix d'un montant maximum de 2,3 millions d'euros au profit du dirigeant (en tant qu'ancien actionnaire), étant précisé que ce dernier a consenti à la Société une garantie d'actif et de passif sur G2J et ses filiales. Le financement de l'acquisition a été réalisé pour partie par emprunt bancaire (cf. paragraphe 6.1.3.1 ci-dessous) et pour le solde sur fonds propres.

#### I.2.3 Augmentation de capital suite à l'exercice d'options de souscription d'actions

Lors de sa séance du 30 avril 2012, le conseil d'administration a constaté la création et l'émission de 117 737 actions nouvelles de 0,30 € chacune au résultat de l'exercice d'options de souscription d'actions du plan n° 4 qui arrivait à échéance le 29 février 2012, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 35 321,10 €, assortie d'une prime d'émission d'un montant de 105 038,90 €. A l'issue de cette opération, le capital de la Société s'élève à 7 705 677 €, divisé en 25 685 590 actions.

#### I.2.4 Acquisition du fonds de commerce de la société Kezia

Le 31 mai 2012, le Tribunal de commerce de Lyon a approuvé l'offre de reprise des actifs de la société en redressement judiciaire Kezia déposée par la Société. Cette offre portait notamment sur le fonds de commerce et les marques Kezia et Ness ainsi que sur la reprise de 29 salariés de Kezia. L'acquisition a été réalisée par HMS, filiale à 100 % de la Société, avec une date d'entrée en jouissance fixée par le Tribunal au 1<sup>er</sup> juin 2012, et le prix de cession des actifs de Kezia payé en numéraire s'est élevé à 160 K€, financé sur fonds propres. Kezia est devenue une division de HMS.

Kezia est une société créée en 1990, qui exerce ses activités d'abord sous le nom de Ness en tant qu'intégrateur audiovisuel dans le secteur de la croisière puis les élargit progressivement aux clients corporate des secteurs public et privé. Le groupe prend le nom de Kezia en 2007 et devient un acteur de référence dans le secteur du luxe (résidences privées, yachts de plus de 100 mètres, lieux corporate de prestige). Durement touchée par la crise financière de 2008, la société Kezia est placée en redressement judiciaire en mai 2012.

#### I.2.5 Acquisition du fonds de commerce de la société Soft

Le 31 juillet 2012, le Tribunal de commerce de Lyon a approuvé l'offre de reprise des actifs de la société en redressement judiciaire Soft déposée par les filiales de la Société, IEC Events et IEC. IEC s'est portée acquéreur de l'activité « Design et intégration » et a repris 45 salariés de Soft et IEC Events a acquis l'activité principale de prestataire événementiel de Soft et repris 83 salariés. Au total, ce sont 128 salariés de la société Soft qui ont ainsi été repris par le Groupe. Le prix de cession des actifs de Soft payé en numéraire s'est élevé à 1 000 K€, financé par emprunt bancaire à hauteur de 800 K€ (cf. paragraphe 6.1.3.1 ci-dessous) et sur fonds propres pour le solde, soit 200 K€. La date d'entrée en jouissance des fonds de commerce repris a été fixée par le Tribunal de commerce au 1<sup>er</sup> août 2012.

Soft est une société créée en 1974, qui a développé plusieurs branches d'activité autour de l'audiovisuel professionnel. Le groupe est devenu très vite un acteur incontournable du marché français avec un chiffre d'affaires consolidé de plus de 50 M€ et un effectif dépassant les 200 personnes en 2008. Suite à des difficultés financières en 2009, le groupe s'était recentré sur ses deux activités « cœur de métier » : intégrateur audiovisuel et, la principale, prestataire événementiel auprès de clients corporate des secteurs public et privé. En 2011, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 26 M€ et employé environ 150 personnes.

### 1.2.6 Fermeture de Video IEC España

Compte tenu de l'absence de perspectives de redressement à court et moyen termes de la situation de la société Video IEC España et de la poursuite de la dégradation de l'économie espagnole, la décision a été prise de fermer la filiale espagnole de la Société. La déclaration de cessation des paiements est intervenue le 31 juillet 2012, et le jugement l'entérinant a été prononcé le 20 novembre 2012. Video IEC España a arrêté son activité en 2012 et a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire à compter du 12 février 2013 conformément au droit des procédures collectives espagnol.

### 1.3 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Cf. paragraphe 2 du présent rapport de gestion.

## 2. Analyse des résultats consolidés et sociaux 2012 d'IEC PM

### 2.1 Résultats consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Des explications concernant les normes et méthodes utilisées pour l'établissement des comptes consolidés de la Société figurent dans l'annexe aux comptes consolidés.

Pour mémoire, en 2011, les sociétés Avest et Alsace Audio Visuel sont sorties du périmètre de consolidation suite à leur fusion-absorption par, respectivement, la Société et IEC.

En 2012, les sociétés Timecode Services et G2J.Com sont entrées dans le périmètre de consolidation à compter de leur date d'acquisition par le Groupe, soit, respectivement, le 24 janvier et le 15 février 2012 (cf. paragraphes 1.2.1 et 1.2.2 ci-dessus), ainsi que, sans impact significatif, la société AV4S Formation dont les parts sociales ont été acquises par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce de Soft, avec entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> août 2012 (cf. paragraphe 1.2.5 ci-dessus) et la société IEC AV Integration and Services GmbH, nouvelle filiale allemande du Groupe acquise le 31 octobre 2012 (cf. paragraphe 3.2.2 ci-dessous). En outre, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 intègrent les résultats de l'activité des fonds de commerce Kezia et Soft à compter de leur date d'entrée en jouissance, soit, respectivement, le 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> août 2012 (cf. paragraphes 1.2.4 et 1.2.5 ci-dessus).

**Par ailleurs, compte tenu de l'arrêt de l'activité et de la procédure collective en cours de la société Video IEC España (cf. paragraphe 1.2.6 ci-dessus), le Groupe est considéré comme ayant perdu le contrôle de Video IEC España avec effet au 31 juillet 2012, date de la déclaration de cessation des paiements, ce qui a entraîné une déconsolidation de cette société à cette date.**

**A titre d'information, le compte de résultat consolidé 2012 et les informations relatives au compte de résultat consolidé 2012 figurant dans le présent rapport de gestion sont également présentés en version pro forma avec une déconsolidation de Video IEC España au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Sauf indication contraire, l'évolution entre les résultats 2011 et ceux de 2012, de même que les commentaires sur le compte de résultat sont faits à partir du compte de résultat pro forma.**

### 2.1.1 Analyse de la croissance de l'activité

#### ◆ Contribution des activités au chiffre d'affaires consolidé

Chiffre d'affaires (K€)	2012 pro forma <sup>(1)</sup>	2012	2011	Évolution 2011/2012 (%) <sup>(2)</sup>
Corporate	122 588	124 316	97 388	25,88
Cruise	26 208	26 208	27 089	-3,25
Broadcast	36 224	36 224	28 157	28,65
<b>Total</b>	<b>185 020</b>	<b>186 748</b>	<b>152 634</b>	<b>21,22</b>

(1) Déconsolidation de Video IEC España au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cf. 2.1 ci-dessus).

(2) La variation est calculée sur la base du compte de résultat consolidé 2012 pro forma (cf. note 1 ci-dessus).

Le **chiffre d'affaires consolidé** au 31 décembre 2012 s'établit à 186 748 K€, contre 152 634 K€ au 31 décembre 2011, soit une hausse de 22,35 %. A périmètre comparable, cette hausse est de 14,23 %. La différence entre le chiffre d'affaires publié et le chiffre d'affaires comparable s'explique par l'acquisition des sociétés Timecode Services le 24 janvier 2012 et G2J.Com le 15 février 2012, ainsi que du fonds de commerce des sociétés Kezia et Soft, dont l'entrée en jouissance est intervenue, respectivement, le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> août 2012. Par ailleurs, compte tenu de la déconsolidation de Video IEC España à compter du 31 juillet 2012 (cf. paragraphes 1.2.6 et 2.1 ci-dessus), le compte de résultat est également présenté en version pro forma avec une déconsolidation de Video IEC España au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Sur cette base, le **chiffre d'affaires consolidé** 2012 s'établit à 185 020 K€, soit une hausse de 21,22 %.

Le **chiffre d'affaires du secteur « Corporate »** de 124 316 K€ est en hausse de 26 928 K€ (27,65 %) entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012. A périmètre comparable, en retraçant l'activité de G2J.Com et du fonds de commerce de Soft réalisée sur la période, le chiffre d'affaires s'établit à 113 612 K€ en augmentation 16,66 % par rapport à 2011. En pro forma (après déconsolidation de Video IEC España au 1<sup>er</sup> janvier 2012), le chiffre d'affaires du secteur « Corporate » s'établit à 122 588 K€, soit une hausse de 25,88 %.

Le **chiffre d'affaires du secteur « Cruise »** est de 26 208 K€ en 2012 contre 27 089 K€ en 2011, soit une baisse de 3,25 %. A périmètre comparable, en retraçant l'activité de Kezia sur la période, le chiffre d'affaires est en repli de 9,06 % et s'établit à 24 543 K€. Cette diminution d'activité était anticipée depuis de longs mois, le secteur de la croisière ayant subi avec décalage la crise de 2009. Une amélioration devrait intervenir en 2014.

Le **chiffre d'affaires du secteur « Broadcast »** représente 36 224 K€ au 31 décembre 2012 contre 28 157 K€ au 31 décembre 2011, soit une hausse de 28,65 % et 28,40 % à périmètre comparable après retraitement de l'activité de Timecode. Cette croissance est principalement liée à l'activité particulièrement soutenue de la société Preview GM System.

La forte croissance d'activité observée sur l'année 2012 des secteurs « Corporate » et « Broadcast » résulte d'une conjoncture sectorielle favorable et d'une stratégie commerciale dynamique. Comme annoncé, le durcissement de la conjoncture économique générale a toutefois conduit à un ralentissement de cette croissance sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2012 à périmètre comparable.

### 2.1.2 Analyse de la rentabilité opérationnelle et du résultat net

#### ◆ Contribution des activités au résultat opérationnel courant (Ebit)

Résultat opérationnel courant (K€)	2012 pro forma <sup>(1)</sup>	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%) <sup>(2)</sup>
Corporate	5 630	5 271	1 754	221
Cruise	438	438	357	22,69
Broadcast	2 871	2 871	3 316	-13,42
<b>Total</b>	<b>8 939</b>	<b>8 580</b>	<b>5 427</b>	<b>64,71</b>

(1) Déconsolidation de Video IEC España au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cf. 2.1 ci-dessus).

(2) La variation est calculée sur la base du compte de résultat consolidé 2012 pro forma (cf. note 1 ci-dessus).

#### ◆ Analyse de la formation du résultat opérationnel courant

En K€	2012 pro forma <sup>(1)</sup>	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%) <sup>(2)</sup>
Chiffre d'affaires net	185 020	186 748	152 634	21,22
Achats consommés	-91 272	-92 402	-76 234	19,73
Marge sur achats consommés	93 748	94 346	76 400	22,71
<i>Marge sur achats consommés<sup>(3)</sup></i>	<i>50,67 %</i>	<i>50,52 %</i>	<i>50,05 %</i>	
Charges externes	-38 214	-38 479	-29 522	29,44
Charges de personnel	-41 406	-41 951	-35 653	16,14
Impôts et taxes	-1 602	-1 602	-1 429	12,11
Dotations aux amortissements	-3 652	-3 798	-3 347	9,11
Dotations aux provisions	-514	-498	-1 306	-60,64
Autres produits et charges d'exploitation	578	561	284	103,52
Résultat opérationnel courant	8 939	8 580	5 427	64,71
Autres produits et charges opérationnels	-1 579	-2 174	-53	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>7 360</b>	<b>6 406</b>	<b>5 374</b>	<b>36,96</b>

(1) Déconsolidation de Video IEC España au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cf. 2.1 ci-dessus).

(2) La variation est calculée sur la base du compte de résultat consolidé 2012 pro forma (cf. note 1 ci-dessus).

(3) Soit le ratio (chiffre d'affaires- Achats consommés)/ Chiffre d'affaires).

Au 31 décembre 2012, la **marge sur achats consommés** s'établit à 50,67 % contre 50,05 % au 31 décembre 2011.

Les **autres charges externes** s'élèvent à 38 214 K€ en 2012 contre 29 522 K€ en 2011. Leur poids relativement au chiffre d'affaires s'établit à 20,65 % contre 19,35 % en 2011.

Les **frais de personnel** passent de 35 653 K€ en 2011 à 41 406 K€ en 2012. Les acquisitions de l'exercice 2012 (cf. paragraphe 1.2 ci-dessus) expliquent, pour l'essentiel, cette augmentation.

Les **amortissements** s'élèvent à 3 652 K€ contre 3 347 K€ en 2011, soit une augmentation de 9,11 %.

Les **provisions et dépréciations** sont en net recul (-60,64 %) et s'établissent à 514 K€ en 2012 contre 1 306 K€ en 2011.

Au 31 décembre 2012, le **résultat opérationnel** courant dégagé est positif de 8 939 K€ contre un résultat opérationnel courant positif de 5 427 K€ au 31 décembre 2011, soit une progression de 64,71 %.

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 1 579 K€ (contre 53 K€ en 2011). Ils sont notamment composés des frais et provisions liés aux acquisitions pour 961 K€ (Timecode Services, G2J.Com, fonds de commerce Kezia et Soft – cf. paragraphe 1.2 ci-dessus) et des frais et provisions liés au personnel pour un montant de 663 K€.

Le **résultat opérationnel** est positif de 7 360 K€ en 2012 contre un résultat opérationnel de 5 374 K€ en 2011. Son évolution est liée, pour l'essentiel, à la croissance du chiffre d'affaires sur la période.

#### ◆ Détail du bas du compte de résultat

En K€	2012 pro forma <sup>(1)</sup>	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%) <sup>(2)</sup>
Résultat opérationnel	7 360	6 406	5 374	36,96
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2		
Coût de l'endettement financier brut	-780	-791	-1 004	-22,31
Coût de l'endettement financier net	-778	-789	-1 004	-22,51
Autres charges et produits financiers	116	88	-216	-153,70
Résultat net avant impôt	6 698	5 705	4 153	61,28
Charge d'impôt	-1 703	-1 703	1 534	-211
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 995	4 002	5 687	-12,17
Part des intérêts minoritaires			58	
Résultat net part du groupe	4 995	4 002	5 629	-11,26
Résultat de base par action	0,21 €	0,17 €	0,24 €	-12,50
Résultat dilué par action	0,21 €	0,17 €	0,22 €	-12,50

(1) Déconsolidation de Video IEC España au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (cf. 2.1 ci-dessus).

(2) La variation est calculée sur la base du compte de résultat consolidé 2012 pro forma (cf. note 1 ci-dessus).

Le coût de l'endettement financier brut s'élève à -780 K€ en 2012 contre -1 004 K€ en 2011.

La variation des autres charges et produits financiers résulte essentiellement de la variation de change.

Le **résultat net consolidé** avant impôt est positif de 6 698 K€ contre 4 153 K€ en 2011, soit une augmentation de 61,28 %. Cette croissance du résultat est liée à l'amélioration du résultat opérationnel et du résultat financier.

Le **résultat net consolidé** part du groupe est bénéficiaire et s'élève à 4 995 K€ contre un résultat net consolidé bénéficiaire de 5 629 K€ pour l'exercice 2011. En 2012, la charge d'impôt s'élève à 1 703 K€ alors qu'en 2011, compte tenu d'un profit d'impôts différés sur les déficits fiscaux activés pour 2 834 K€, un produit d'impôt de 1 534 K€ avait été constaté.

Le **résultat net par action** s'établit à 0,21 € en 2012 contre 0,24 € en 2011.

### 2.1.3 Analyse de la structure financière

#### ◆ Bilan simplifié

ACTIF (K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actifs non courants	36 767	28 034	31,15
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>24 347</i>	<i>17 277</i>	<i>40,92</i>
<i>dont impôts différés actifs</i>	<i>2 993</i>	<i>2 844</i>	<i>-5,24</i>
Actifs courants	75 215	64 669	16,31
<i>dont stocks et en cours</i>	<i>7 961</i>	<i>10 920</i>	<i>-27,10</i>
<i>dont clients</i>	<i>29 728</i>	<i>23 008</i>	<i>29,21</i>
<i>dont trésorerie et équivalents</i>	<i>27 538</i>	<i>23 931</i>	<i>15,07</i>
<b>Total Actif</b>	<b>111 982</b>	<b>92 703</b>	<b>20,80</b>

PASSIF (K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Capitaux propres groupe	30 325	26 266	15,45
Intérêts minoritaires			
Capitaux propres de l'ensemble	30 325	26 266	15,45
Passifs non courants	10 959	4 607	137,88
<i>dont emprunts et dettes financières</i>	<i>5 887</i>	<i>2 790</i>	<i>111,00</i>
Passifs courants	70 698	61 830	14,34
<i>dont dettes fournisseurs</i>	<i>31 188</i>	<i>26 254</i>	<i>18,79</i>
<i>dont emprunts court terme</i>	<i>7 566</i>	<i>13 483</i>	<i>-43,88</i>
<b>Total Passif</b>	<b>111 982</b>	<b>92 703</b>	<b>20,80</b>

Le **total du bilan consolidé** du Groupe s'établit à 111 982 K€ au 31 décembre 2012 contre 92 703 K€ au 31 décembre 2011. Cette augmentation est liée pour l'essentiel aux entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice (cf. paragraphe 2.1 ci-dessus) et à la croissance d'activité sur la période.

Les **actifs non courants** s'élèvent à 36 767 K€ au 31 décembre 2012 contre 28 034 K€ au 31 décembre 2011. La variation des écarts d'acquisition résulte des entrées de périmètre et notamment de celle de G2J.Com qui représente un montant de 6 014 K€.

Les **actifs courants** s'établissent à 75 215 K€ au 31 décembre 2012 contre 64 669 K€ au 31 décembre 2011. La variation des actifs courants résulte essentiellement de l'augmentation des postes clients en relation directe avec la croissance de l'activité.

Au 31 décembre 2012, hors actions propres, les **capitaux propres** s'élèvent à 30 325 K€ contre 26 266 K€ au 31 décembre 2011. Les actions propres représentent un montant de 2 212 K€ qui vient en diminution des capitaux propres.

Les **passifs non courants** s'élèvent à 10 959 K€ au 31 décembre 2012 contre 4 607 K€ au 31 décembre 2011 et sont composés d'emprunts financiers pour un montant de 5 887 K€ contre 2 790 K€ en 2011. Cette augmentation est liée, pour l'essentiel, aux emprunts souscrits dans le cadre des acquisitions réalisées en 2012 (cf. paragraphe 1.2 ci-dessus et 6.1.3.1 ci-dessous) et à la comptabilisation en 2012 du complément de prix G2J.Com (cf. paragraphe 1.2 ci-dessus) dont le solde s'établit à 2 043 K€ au 31 décembre 2012.

Les **passifs courants** s'élèvent à 70 698 K€ au 31 décembre 2012 contre 61 830 K€ au 31 décembre 2011. L'évolution des passifs courants découle de l'augmentation des dettes fournisseurs en liaison avec la croissance de l'activité, et de l'augmentation des dettes sociales.

Le compte courant de la société Fin Cap consenti en mars 2010 à l'effet de financer les stocks constitués chez Preview GM System (créance cédée à Crozaloc le 14 décembre 2010), reclassé en emprunt court terme en 2011 et dont le solde s'élevait à 4 126 K€ au 31 décembre 2011, a été intégralement remboursé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

#### ◆ Endettement financier net

(K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Endettement financier brut <sup>(1)</sup>	13 067	15 672	-16,63
Trésorerie nette <sup>(2)</sup>	27 151	23 330	16,38
Endettement financier net <sup>(3)</sup>	-14 084	-7 658	83,91

(1) L'endettement financier brut est constitué des passifs financiers à court et long terme (emprunts, emprunts en crédit-bail, compte courant) (cf. note 11 des comptes consolidés 2012).

(2) La trésorerie nette est constituée par la trésorerie brute diminuée des découverts bancaires (cf. note 11 des comptes consolidés 2012).

(3) L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette (cf. note 11 des comptes consolidés 2012).

#### ◆ Analyse des flux de trésorerie

En K€	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	17 269	20 145	-14,28
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-7 403	-1 904	288,81
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-6 028	-3 988	51,15
Variation de trésorerie	3 821	14 259	-73,20
Trésorerie nette à l'ouverture	23 330	9 071	157,19
Trésorerie nette à la clôture	27 151	23 330	16,38

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité de l'exercice 2012 sont positifs de 17 269 K€, en baisse de 2 876 K€ par rapport à 2011. La variation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'explique, pour l'essentiel, par la baisse de la variation du BFR et la variation de la charge d'impôt.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont impactés par l'incidence des variations de périmètre pour 5 465 K€.

Les nouveaux emprunts souscrits dans le cadre des acquisitions réalisées en 2012 (cf. paragraphes 1.2 ci-dessus et 6.1.3.1 ci-dessous) représentent un montant de 4 374 K€ en principal lors de la mise en place. La variation des remboursements d'emprunts sur 2012 s'explique, pour l'essentiel, par le remboursement du compte courant Fin Cap pour 4 126 K€.

Au 31 décembre 2012, la **situation nette de trésorerie** est positive de 27 151 K€, avec une augmentation de celle-ci de 3 821 K€ sur l'exercice.

A la connaissance de la Société, à la date du présent rapport, sous réserve des clauses de remboursement anticipé stipulées dans les contrats de prêt relatifs au financement de l'acquisition de Preview GM System, de G2J.Com et du fonds de commerce de Soft décrites au paragraphe 6.1.3.1 du présent rapport de gestion, il n'existe pas de restrictions à l'utilisation de capitaux qui ont influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe.

## 2.2 Résultats sociaux – Proposition d'affectation du résultat

### 2.2.1 Résultats annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis dans le respect des principes comptables et notamment des principes de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices. Des informations concernant les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux et les éventuels changements qui y ont été apportés figurent dans l'annexe aux comptes annuels.

La société mère IEC Professionnel Média est un holding et n'a donc pas d'activité propre, à l'exception des prestations de services qu'elle fournit aux sociétés du Groupe, directement ou par l'intermédiaire du GIE IEC Management.

#### ◆ Compte d'exploitation simplifié

En K€	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Produits des activités annexes	5 857	4 721	24,06
Total charges d'exploitation	4 855	4 247	14,32
Ebitda	1 026	508	101,97
Ebit	1 005	497	102,21
Résultat financier	-106	4 029	-102,63
Résultat exceptionnel	-536	0	
Impôts sur les bénéfices (produit d'intégration fiscale)	-643	-1 021	-37,02
<b>Résultat net</b>	<b>1 006</b>	<b>5 547</b>	<b>-81,86</b>

Le **produit des activités annexes** s'établit à 5 857 K€ au cours de l'exercice 2012 contre 4 721 K€ en 2011.

Les **charges d'exploitation** s'établissent à 4 855 K€ en 2012 contre 4 247 K€ en 2011.

L'**Ebitda** ressort à 1 026 K€ au 31 décembre 2012 contre 508 K€ au 31 décembre 2011.

L'**Ebit** ressort à 1 005 K€ au 31 décembre 2012 contre 497 K€ au 31 décembre 2011.

Le **résultat financier** est de -106 K€ en 2012 contre 4 029 K€ en 2011. En 2011, le résultat financier intégrait notamment la distribution de dividendes par Cap'Ciné (800 K€), par Preview GM System (3 000 K€) et par C2M (1 400 K€). En 2012, les dividendes perçus proviennent de Cap'Ciné Location pour 800 K€.

Le montant de l'impôt correspond au profit d'intégration fiscale dégagé sur le Groupe et ressort à 643 K€ en 2012 contre 1 021 K€ en 2011.

Le **résultat net** qui en découle en 2012 est un bénéfice de 1 006 K€ contre un bénéfice de 5 547 K€ en 2011.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme globale de 333 K€ non déductible fiscalement (hors impôt sur les sociétés), se décomposant comme suit :

- ▶ Quote-part de jetons de présence non déductibles : 30 K€,
- ▶ Quote-part de perte sur compte courant Video IEC España non déductible : 291 K€,
- ▶ Organic : 12 K€.

#### ◆ Bilan simplifié

ACTIF (K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	55 727	49 938	11,59
<i>dont immobilisations financières</i>	<i>53 374</i>	<i>47 585</i>	<i>12,17</i>
Actif circulant	7 147	13 708	-47,86
<i>dont autres créances</i>	<i>3 315</i>	<i>7 151</i>	<i>-53,64</i>
<b>Total Actif</b>	<b>62 873</b>	<b>63 647</b>	<b>-1,22</b>

PASSIF (K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Capitaux propres	49 112	47 939	2,45
<i>dont résultat de l'exercice</i>	<i>1 006</i>	<i>5 547</i>	<i>-81,87</i>
Dettes	13 761	15 708	-12,39
<i>dont emprunts et dettes financières</i>	<i>8 621</i>	<i>11 833</i>	<i>-27,14</i>
<b>Total Passif</b>	<b>62 873</b>	<b>63 647</b>	<b>-1,22</b>

Les **capitaux propres** s'élèvent à 49 112 K€ au 31 décembre 2012 contre 47 939 K€ au 31 décembre 2011. Cette variation est liée à l'augmentation de capital résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions (cf. paragraphe 1.2.3 ci-dessus) et au résultat de l'exercice.

Les emprunts et dettes financières ressortent à 8 621 K€ au 31 décembre 2012 contre 11 833 K€ au 31 décembre 2011. Cette variation s'explique par le remboursement du compte courant Fin Cap (cf. paragraphe 2.1.3 ci-dessus) et les nouveaux emprunts souscrits dans le cadre de l'acquisition de G2J.Com et du fonds de commerce de Soft (cf. paragraphes 1.2.2, 1.2.5 et 6.1.3.1 du présent rapport de gestion).

S'agissant des dettes fournisseurs dont le montant s'élève à 836 K€ à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau ci-dessous présente la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes par date d'échéance :

Echéancier des dettes fournisseurs	Total dettes K€ au 31/12		Total dettes non échues K€ au 31/12		Total dettes échues K€ au 31/12		A 45 jours au plus K€ au 31/12		A plus de 45 jours et 60 jours au plus K€ au 31/12		A plus de 60 jours K€ au 31/12	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Part Groupe	218	787	218	787								
Part hors Groupe	147	121	105	84	42	37	30	36	12	13		1
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>908</b>	<b>323</b>	<b>871</b>	<b>42</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>36</b>	<b>12</b>	<b>13</b>		<b>1</b>

Par ailleurs, nous vous précisons que d'une manière générale la Société règle ses fournisseurs à 19 jours et que le délai de paiement des clients est de 60 jours.

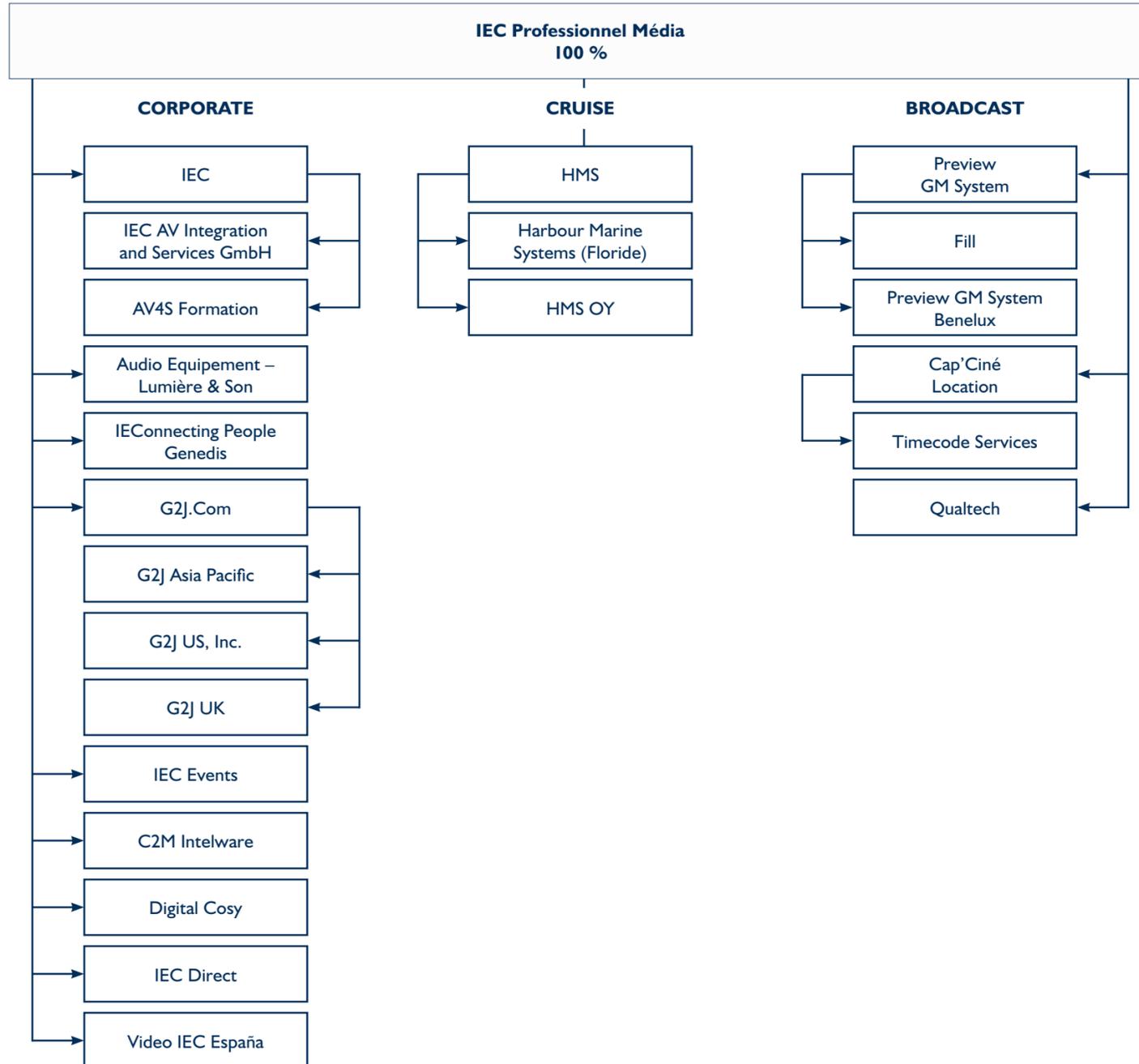
### 2.2.2 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1 005 518,59 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

### 3. Activité des filiales

#### 3.1 Organigramme et liste des filiales et participations de la Société au 31 décembre 2012

##### 3.1.1 Organigramme



##### 3.1.2 Liste des filiales et participations de la Société au 31 décembre 2012

Société	Siège social	N° de SIREN	Capital (€)	% intérêts
<b>SECTEUR « CORPORATE »</b>				
IEC	13/15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes	350 093 704	2 000 000	100,00
IEC AV Integration and Services GmbH	Ackerstraße 11 – 40233 Düsseldorf – Allemagne		25 000	100,00
AV4S Formation	130 avenue de l'Industrie – 69140 Rillieux La Pape	509 536 272	1 500	100,00
Audio Equipement – Lumière & Son	42 rue Vaucanson – 69150 Décines Charpieu	311 521 249	700 000	100,00
IEConnecting People – Genedis	27/41 boulevard Louise Michel – 92230 Gennevilliers	519 146 211	500 000	100,00
G2J.Com	8 lotissement Plateau Acajou, 97232 Lamentin	417 887 858	291 450	100,00
G2J Asia Pacific	505 Nanjing Dong Lu – 200001 Shanghai – Chine			
G2J US, Inc	100 N Biscayne Blvd – Miami FL 33132 – USA			100,00
G2J UK	Cannon Bridge House – 25 Dowgate Hill – Londres – GB			100,00
IEC Events	27/41 boulevard Louise Michel – 92230 Gennevilliers	511 527 756	461 888	100,00
C2M-Intelware	27/41 boulevard Louise Michel – 92230 Gennevilliers	334 356 862	553 350	100,00
Digital Cosy	13/15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes	519 146 096	50 000	100,00
IEC Direct	13/15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes	489 994 822	49 100	100,00
Vidéo IEC España	45 Avenida Alberto Alcocer 1º- A 28016 Madrid – Espagne		1 300 000	100,00
<b>SECTEUR « CRUISE »</b>				
HMS	25-27 rue Louis Breguet – 44600 Saint-Nazaire	328 885 157	771 424	100,00
Harbour Marine Systems	2011 NW 89 Place – FL 33172 Doral – USA		5 000 \$	100,00
HMS OY	Koskenmaentie 904300 Tuusula – Finlande			99,95
<b>SECTEUR « BROADCAST »</b>				
Preview GM System	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay-sur-Seine	402 613 384	300 000	100,00
Fill	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay-sur-Seine	408 508 349	7 622,45	100,00
Preview GM System Benelux	Square Marie-Louise 4 – 1000 Bruxelles – Belgique	0827.837.194	50 000	100,00
Cap'Ciné Location	3 rue Villaret de Joyeuse – 75017 Paris	411 276 702	210 000	100,00
Timecode Services	3 rue Villaret de Joyeuse – 75017 Paris	507 414 334	3 000	100,00
QualTech France	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay-sur-Seine	482 417 334	50 000	100,00
<b>AUTRES</b>				
GIE IEC Management	13/15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes	434 524 419		100,00

Les paragraphes 3.2 à 3.4 ci-dessous présentent les comptes annuels des filiales de la Société au 31 décembre 2012 avec le rappel de ceux de l'exercice 2011. A cet égard, il est précisé que certains reclassements bilanciaux ont pu être opérés entre la présentation des comptes annuels des filiales figurant dans le document de référence 2011 de la Société et les comptes annuels certifiés. Ces reclassements n'altèrent en rien la lecture des états financiers individuels des filiales. Les chiffres indiqués dans le présent rapport de gestion sont ceux figurant dans les comptes annuels 2011 certifiés.

### 3.2 Secteur « Corporate »

#### 3.2.1 IEC

IEC est leader en France dans la conception, le déploiement, l'exploitation et la maintenance de systèmes et solutions audiovisuels destinés aux professionnels des secteurs publics et privés. Au fur et à mesure des années, le projet d'IEC a fédéré un grand nombre de professionnels reconnus du marché (ASV, Alsace Audio Visuel, Auvi One...), et IEC est aujourd'hui l'acteur de référence en matière d'intégration audiovisuelle et de services associés.

IEC (compte de résultat en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	79 942	63 443	26,01
Ebitda	3 681	2 016	82,59
Ebit	2 987	1 627	83,61
<b>Résultat net</b>	<b>2 430</b>	<b>1 371</b>	<b>77,24</b>

Le **chiffre d'affaires** s'établit à 79 942 K€ au 31 décembre 2012 contre 63 443 K€ au 31 décembre 2011, soit une hausse de 26,01 %. En 2012, le chiffre d'affaires intègre la branche d'activité « Design et Intégration » de Soft à compter de sa date d'entrée en jouissance, soit le 1<sup>er</sup> août 2012 (cf. paragraphe 1.2.5 ci-dessus) ; le chiffre d'affaires de cette branche d'activité représente 2 955 K€.

La marge nette (après achats, sous-traitance et frais de personnel affecté) s'établit à 15,17 % du chiffre d'affaires 2012 contre 13,23 % en 2011.

Les frais de personnel s'élèvent à 17 754 K€ contre 15 398 K€ en 2011, soit une hausse de 15,3 % qui résulte, pour l'essentiel, de la reprise de 45 salariés dans le cadre de l'acquisition de l'activité « Design et Intégration » de Soft.

L'**Ebitda** est positif de 3 681 K€ contre un Ebitda positif de 2 016 K€ en 2011.

L'**Ebit** de 2012 est positif de 2 987 K€ contre un Ebit positif de 1 627 K€ en 2011.

L'amélioration de l'Ebitda et de l'Ebit est principalement liée à la croissance de l'activité sur l'année 2012.

Le **résultat financier** est déficitaire et ressort à -185 K€ € au 31 décembre 2012 contre un résultat financier déficitaire de 199 K€ au 31 décembre 2011. La variation du résultat financier s'explique par la baisse des taux dont l'impact est supérieur aux charges financières générées par l'augmentation de l'activité.

Le **résultat net**, compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 274 K€ y compris un crédit d'impôt recherche de 30 K€ (-5 K€ en 2011 y compris un crédit d'impôt recherche de 56 K€) et de la participation et intéressement des salariés de 176 K€ (62 K € en 2011), est bénéficiaire et s'établit à 2 430 K€ contre un résultat net bénéficiaire de 1 371 K€ en 2011.

IEC (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	6 395	6 258	2,18
Actif circulant	29 295	21 864	33,99
dont Créances Clients et comptes rattachés	11 557	6 422	79,97
<b>Total Actif</b>	<b>35 741</b>	<b>28 177</b>	<b>26,85</b>
Capitaux propres	5 636	3 206	75,80
Dettes	29 421	24 666	19,28
dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	15 293	13 805	10,78
<b>Total Passif</b>	<b>35 741</b>	<b>28 177</b>	<b>26,85</b>

Le total du bilan passe de 28 177 K€ au 31 décembre 2011 à 35 741 K€ au 31 décembre 2012. Les variations des postes du bilan sont essentiellement liées à la croissance de l'activité et à l'acquisition de la branche d'activité « Design et Intégration » de Soft précitée.

### 3.2.2 IEC AV Integration and Services GmbH

IEC AV Integration and Services GmbH, filiale à 100 % de IEC, a été acquise le 31 octobre 2012 pour développer les activités d'IEC en Allemagne. Il est précisé qu'avant l'acquisition, cette société n'avait eu aucune activité. Elle n'a eu aucune activité commerciale depuis son acquisition par le Groupe.

### 3.2.3 AV4S Formation

AV4S Formation est filiale à 100 % de IEC. Cette société est une EURL dont les parts sociales ont été acquises dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de Soft (cf. paragraphe 1.2.5 du présent rapport de gestion). Elle n'a eu aucune activité depuis son acquisition par le Groupe.

### 3.2.4 Audio Equipement

Audio Equipement est le spécialiste des technologies scéniques, culturelles et muséographiques du Groupe. La société a également développé une réelle expertise dans la mise en valeur des bâtiments et monuments par la lumière (« lighting architectural »). Elle déploie ses activités aussi bien en France qu'à l'étranger.

Audio Equipement (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	6 362	2 793	127,75
Ebitda	-224	-494	-54,66
Ebit	-230	-514	-55,28
<b>Résultat net</b>	<b>-310</b>	<b>-533</b>	<b>-41,80</b>

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé en 2012 à 6 362 K€ contre 2 793 K€ en 2011, soit une progression de 127,75 %.

L'**Ebitda** est négatif et s'établit à -224 K€ contre un Ebitda négatif de 494 K€ en 2011.

L'**Ebit** est négatif et s'établit à -230 K€ contre un Ebit négatif de 514 K€ en 2011.

Malgré une activité en forte hausse sur l'année 2012, l'amélioration du résultat est restée faible en raison d'une marge moyenne relativement basse.

Le **résultat net** est négatif et ressort à -310 K€ contre un résultat net négatif de 533 K€ au titre de l'exercice 2011.

Audio Equipement (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	64	153	-58,09
Actif circulant	2 935	1 939	51,36
dont Créances Clients	1 560	1 148	35,92
<b>Total Actif</b>	<b>3 000</b>	<b>2 092</b>	<b>43,40</b>
Capitaux propres	-127	184	-169,09
Dettes	3 110	1 908	63,03
dont Dettes Fournisseurs	1 574	700	124,83
<b>Total Passif</b>	<b>3 000</b>	<b>2 092</b>	<b>43,40</b>

Le 28 juin 2012, il a été procédé à une réduction de capital d'un montant de 500 K€ à l'effet d'apurer les pertes figurant au bilan au 31 décembre 2011.

Les **capitaux propres** au 31 décembre 2012 sont négatifs et s'élèvent à -127 K€ contre de capitaux propres positifs de 184 K€ au 31 décembre 2011.

### 3.2.5 IEConnecting People

Depuis 2010, date de reprise des actifs et des salariés de Genedis iSi par IEConnecting People, cette société s'inscrit dans le prolongement des 30 années d'expérience de Genedis iSi dans la fourniture clé en main de systèmes et solutions de communication collaborative et de services associés. Elle a conservé le nom commercial de « Genedis ».

IEConnecting People (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	6 451	6 787	-4,94
Ebitda	90	-98	-191,84
Ebit	60	-77	-177,26
<b>Résultat net</b>	<b>34</b>	<b>171</b>	<b>-80,34</b>

Le **chiffre d'affaires** 2012 ressort à 6 451 K€ contre 6 787 K€ en 2011.

L'**Ebitda** ressort à 90 K€ contre -98 K€ en 2011.

L'**Ebit** ressort à 60 K€.

Le **résultat net** au 31 décembre 2012 est positif et s'établit à 34 K€ contre un résultat net positif de 171 K€ en 2011. Pour mémoire, le résultat exceptionnel 2011 était de 292 K€ et s'expliquait pour l'essentiel par la vente de la branche d'activité « Vidéo Protection » à IEC.

IEConnecting People (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	1 131	1 142	-0,96
Actif circulant	1 604	2 305	-30,41
<i>dont Créances Clients et comptes rattachés</i>	<i>1 134</i>	<i>849</i>	<i>33,56</i>
<b>Total Actif</b>	<b>2 741</b>	<b>3 449</b>	<b>-20,52</b>
Capitaux propres	556	522	6,43
Dettes	2 010	2 756	-27,05
<i>dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>795</i>	<i>1 417</i>	<i>-43,84</i>
<b>Total Passif</b>	<b>2 741</b>	<b>3 449</b>	<b>-20,52</b>

### 3.2.6 G2J.Com

Créée en 1994, G2J.Com, société acquise par la Société le 15 février 2012 (cf. paragraphe 1.2.1 ci-dessus) est l'unique expert français de la vidéoconférence à offrir une gamme complète de services pour réaliser des réunions à distance simplement et de manière sécurisée partout dans le monde, quels que soient les moyens d'accès et les équipements dont les clients disposent. Les comptes présentés ci-dessous sont ceux de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et clos le 31 décembre 2012.

G2J.Com (en K€)	2012
Chiffre d'affaires net	5 582
Ebitda	1 006
Ebit	638
<b>Résultat net</b>	<b>466</b>

G2J.Com (bilan en K€)	2012
Actif immobilisé	1 200
Actif circulant	1 929
<i>dont Créances Clients et comptes rattachés</i>	<i>912</i>
<b>Total Actif</b>	<b>3 129</b>
Capitaux propres	1 106
Dettes	1 887
<i>dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>595</i>
<b>Total Passif</b>	<b>3 129</b>

### 3.2.7 G2J Asia Pacific

G2J Asia Pacific est filiale à 100 % de G2J.Com. Elle est établie à Shanghai.

G2J Asia Pacific (en K€)	2012 (11 mois)
Chiffre d'affaires net	117
Ebitda	16
Ebit	15
<b>Résultat net</b>	<b>12</b>

G2J Asia Pacific (bilan en K€)	2012 (11 mois)
Actif immobilisé	3
Actif circulant	22
<i>dont Créances Clients et comptes rattachés</i>	<i>3</i>
<b>Total Actif</b>	<b>26</b>
Capitaux propres	21
Dettes	4
<i>dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>4</i>
<b>Total Passif</b>	<b>26</b>

### 3.2.8 G2J US, Inc.

G2J US, Inc., filiale à 100 % de G2J.Com, a été constituée le 13 juin 2012 pour développer les activités de G2J aux Etats-Unis.

G2J US, Inc. (en K€)	2012 (6 mois)
Chiffre d'affaires net	38
Ebitda	-41
Ebit	-41
<b>Résultat net</b>	<b>-43</b>

G2J US Inc. (bilan en K€)	2012 (11 mois)
Actif immobilisé	
Actif circulant	56
<i>dont Créances Clients et comptes rattachés</i>	<i>34</i>
<b>Total Actif</b>	<b>56</b>
Capitaux propres	-42
Dettes	97
<i>dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>27</i>
<b>Total Passif</b>	<b>56</b>

### 3.2.9 G2J UK

G2J UK, établie à Londres en Angleterre, est filiale à 100 % de G2J.Com. La société est en sommeil depuis le 30 septembre 2011.

### 3.2.10 IEC Events

IEC Events loue des moyens techniques et humains dans le cadre de grands événements qu'ils soient sportifs, corporate ou autre. Ses équipes sont au service de la création et de l'évènement.

IEC Events (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	16 179	12 279	31,77
Ebitda	521	505	3,17
Ebit	280	362	-22,80
<b>Résultat net</b>	<b>118</b>	<b>176</b>	<b>-33,27</b>

Le **chiffre d'affaires** de l'exercice 2012 ressort à 16 179 K€ contre un chiffre d'affaires de 12 279 K€ en 2011, soit une progression de 31,77 %. En 2012, le chiffre d'affaires intègre la branche d'activité « Prestations » de Soft à compter de sa date d'entrée en jouissance, soit le 1<sup>er</sup> août 2012 (cf. paragraphe 1.2.5 ci-dessus) ; le chiffre d'affaires de cette branche d'activité représente 4 268 K€.

Les frais de personnel s'élèvent à 7 400 K€ contre 5 249 K€ en 2011, soit une hausse de 40,98 % qui résulte, pour l'essentiel, de la reprise de 83 salariés dans le cadre de l'acquisition de l'activité « Prestations » de Soft.

L'**Ebitda** ressort à 521 K€ contre 505 K€ en 2011.

L'**Ebit** ressort à 280 K€ contre 362 K€ au 31 décembre 2011. Les synergies liées à l'acquisition de la branche d'activité « Prestations » de Soft produiront leurs effets en 2013.

Le **résultat net** au 31 décembre 2012 s'établit à 118 K€ compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 89 K€ et de la participation des salariés de 40 K€, contre un résultat net de 176 K€ en 2011.

IEC Events (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	1 708	641	166,42
Actif circulant	4 865	3 736	30,22
<i>dont Créances Clients et comptes rattachés</i>	1 693	696	143,25
<b>Total Actif</b>	<b>6 573</b>	<b>4 377</b>	<b>50,18</b>
Capitaux propres	818	700	16,81
Dettes	5 755	3 647	57,80
<i>dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés</i>	3 356	2 413	39,09
Total Passif	6 573	4 377	50,18

Le total du bilan passe de 4 377 K€ au 31 décembre 2011 à 6 573 K€ au 31 décembre 2012. Les variations des postes du bilan sont essentiellement liées à l'acquisition de la branche d'activité « Prestations » de Soft précitée.

### 3.2.11 C2M Intelware

Depuis 1986, C2M est grossiste de référence spécialisé dans la distribution B to B d'équipements audiovisuels.

C2M Intelware (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	25 010	21 058	18,76
Ebitda	681	562	21,17
Ebit	674	555	21,29
<b>Résultat net</b>	<b>446</b>	<b>362</b>	<b>23,25</b>

Le **chiffre d'affaires** de C2M Intelware s'établit à 25 010 K€ au 31 décembre 2012 contre 21 058 K€ au 31 décembre 2011, soit une hausse de 18,76 %.

Les frais de personnel ont augmenté de 153 K€, passant de 932 K€ en 2011 à 1 085 K€ en 2012.

Les dotations d'exploitation s'élèvent à 52 K€ contre 169 K€ en 2011.

L'**Ebitda** est positif de 681 K€ contre 562 K€ l'exercice précédent.

L'**Ebit** est positif de 674 K€ contre 555 K€ l'exercice précédent.

Le **résultat net** se solde par un bénéfice de 446 K€ contre un bénéfice de 362 K€ en 2011.

C2M (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	238	309	-23,09
Actif circulant	6 529	6 206	5,19
<i>dont Créances Clients</i>	2 075	2 066	0,46
<b>Total Actif</b>	<b>6 767</b>	<b>6 516</b>	<b>3,85</b>
Capitaux propres	1 477	1 030	43,30
Dettes	5 251	5 473	-4,06
<i>dont Dettes Fournisseurs</i>	4 788	4 956	-3,38
<b>Total Passif</b>	<b>6 767</b>	<b>6 516</b>	<b>43,30</b>

### 3.2.12 Digital Cosy

Digital Cosy a pour objet la commercialisation et la fourniture de services associés, notamment par Internet, de tous types de produits et matériels dans les domaines de l'audiovisuel, du multimédia, de l'informatique, de la photo, de la vidéo, des jeux, de la téléphonie, de la domotique, des périphériques, des accessoires, du mobilier, de l'électroménager, de l'éducation, des livres. Cette société n'a pas eu d'activité commerciale depuis sa constitution. Au cours de l'exercice 2012, Digital Cosy a supporté des charges d'exploitation d'un montant total de 8 K€.

### 3.2.13 IEC Direct

IEC Direct est une société ayant pour objet l'achat, la vente, la distribution et la location de tout matériel électronique et audiovisuel neuf ou d'occasion, à l'usage des particuliers et des entreprises. Cette société n'a pas eu d'activité commerciale depuis sa création. Au cours de l'exercice 2012, IEC Direct a supporté des charges d'exploitation d'un montant total de 6 K€.

### 3.2.14 Video IEC España

Video IEC España exerçait la même activité en Espagne qu'IEC en France. Comme indiqué ci-dessus (cf. paragraphe 1.2.6 du présent rapport de gestion), compte tenu de l'absence de perspectives de redressement à court et moyen termes de la situation de la société Video IEC España et de la poursuite de la dégradation de l'économie espagnole, la décision a été prise de fermer la société. La déclaration de cessation des paiements est intervenue le 31 juillet 2012, et le jugement l'entérinant le 20 novembre 2012. Video IEC España a arrêté son activité en 2012 et a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire à compter du 12 février 2013 conformément au droit des procédures collectives espagnol, ce qui a entraîné sa déconsolidation avec effet au 31 juillet 2012 (cf. paragraphe 2.1 ci-dessus).

## 3.3 Secteur « Cruise »

### 3.3.1 HMS

HMS est spécialisée dans la conception et l'intégration de systèmes audiovisuels et multimédia dans les paquebots de croisière. Elle exerce une partie de ses activités en France où elle a son siège social et en Italie à travers un établissement stable.

HMS (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	22 843	22 719	0,55
Ebitda	31	269	-111,52
Ebit	-73	154	-151,99
<b>Résultat net</b>	<b>29</b>	<b>-257</b>	<b>-111,08</b>

Le **chiffre d'affaires** de l'année 2012 ressort à 22 843 K€ contre un chiffre d'affaires de 22 719 K€ en 2011, soit une hausse de 0,55 %. En 2012, le chiffre d'affaires intègre l'activité du fonds de commerce de Kezia à compter de sa date d'entrée en jouissance, soit le 1<sup>er</sup> juin 2012 (cf. paragraphe 1.2.4 ci-dessus) ; le chiffre d'affaires de cette branche d'activité représente 1 973 K€.

L'**Ebitda** est positif de 31 K€ contre un Ebitda bénéficiaire de 269 K€ en 2011.

L'**Ebit** est négatif de 73 K€ contre un Ebit bénéficiaire de 154 K€ en 2011.

Le **résultat financier** ressort à 29 K€ contre -210 K€ en 2011.

Ainsi, après une charge d'impôt de l'établissement italien de 13 K€, le **résultat net** est bénéficiaire de 29 K€ contre un résultat net négatif de 257 K€ en 2011.

HMS (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	1 163	634	83,47
Actif circulant	11 980	11 085	8,07
<i>dont Créances Clients et comptes rattachés</i>	<i>5 480</i>	<i>4 386</i>	<i>24,93</i>
<b>Total Actif</b>	<b>13 143</b>	<b>11 721</b>	<b>12,13</b>
Capitaux propres	973	945	3,02
Dettes	11 956	10 366	15,34
<i>dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>7 479</i>	<i>6 751</i>	<i>10,78</i>
<b>Total Passif</b>	<b>13 143</b>	<b>11 721</b>	<b>12,13</b>

### 3.3.2 Harbour Marine Systems

Harbour Marine Systems est spécialisée dans les services et prestations de rénovation des systèmes audiovisuels des navires de croisière en activité. Harbour Marine Systems est aussi la centrale d'achats de HMS.

Harbour Marine Systems (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	8 961	9 155	-2,12
Ebitda	201	222	-9,46
Ebit	189	211	-10,43
<b>Résultat net</b>	<b>237</b>	<b>233</b>	<b>1,72</b>

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 8 961 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, contre 9 155 K€ un an avant, soit une baisse de 2,12 %. Ce recul du chiffre d'affaires est lié pour l'essentiel à la diminution du chiffre d'affaires réalisé avec HMS du fait de sa propre baisse d'activité.

L'**Ebitda** au 31 décembre 2012 est positif de 201 K€ contre 222 K€ en 2011.

L'**Ebit** 2012 est un bénéfice de 189 K€ contre un bénéfice de 211 K€ en 2011.

Le **résultat net** au 31 décembre 2012 est bénéficiaire de 237 K€, contre un résultat net positif de 233 K€ en 2011.

Harbour Marine Systems (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	36	46	-21,74
Actif circulant	4 035	3 302	22,20
<i>dont Créances Clients et comptes rattachés</i>	<i>1 832</i>	<i>2 504</i>	<i>-26,84</i>
<b>Total Actif</b>	<b>4 071</b>	<b>3 348</b>	<b>21,59</b>
Capitaux propres	241	10	
Dettes	3 830	3 338	14,74
<i>dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>2 072</i>	<i>1 624</i>	<i>27,59</i>
<b>Total Passif</b>	<b>4 071</b>	<b>3 348</b>	<b>21,59</b>

### 3.3.3 HMS OY

HMS OY n'a pas eu d'activité commerciale depuis quelques années. Au cours de l'exercice 2012, HMS OY a supporté des charges d'exploitation d'un montant de 2 K€.

## 3.4 Secteur « Broadcast »

### 3.4.1 Preview GM System

Depuis 1995, Preview GM System est un intervenant majeur sur le segment Broadcast. Elle conçoit et intègre des solutions et systèmes audiovisuels à bord de régies mobiles et fixes pour le compte de chaînes de télévision ou leurs prestataires sous-traitants.

Preview GM System (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	25 440	16 885	50,66
Ebitda	1 334	1 339	-0,37
Ebit	1 271	1 283	-0,95
<b>Résultat net</b>	<b>947</b>	<b>653</b>	<b>45,02</b>

Le **chiffre d'affaires** de l'exercice 2012 s'établit à 25 440 K€, en hausse de 50,66 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé en 2011 qui s'élevait à 16 885 K€. La vente de production stockée représente un chiffre d'affaires de 3 490 K€ (contre 2 831 K€ en 2011).

L'**Ebitda** ressort à 1 334 K€ en 2012 contre 1 339 K€ en 2011.

L'**Ebit** ressort à 1 271 K€ en 2012 contre 1 283 K€ en 2011.

La croissance de l'activité n'a pas permis d'améliorer la rentabilité de l'entreprise en raison de la réalisation de marchés à forte notoriété très disputés.

Le **résultat net** au 31 décembre 2012 s'établit à 947 K€ après un impôt sur les sociétés de 436 K€ et un crédit d'impôt recherche de 137 K€, contre un résultat net de 653 K€ en 2011. Cette variation s'explique par la diminution significative du compte courant IEC Professionnel Média et l'amélioration du résultat financier.

Preview GM System (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	912	429	112,55
Actif circulant	12 910	12 209	5,65
<i>dont Créances Clients et comptes rattachés</i>	<i>3 233</i>	<i>2 451</i>	<i>31,68</i>
<b>Total Actif</b>	<b>13 821</b>	<b>12 638</b>	<b>9,27</b>
Capitaux propres	3 473	2 526	37,49
Dettes	10 283	10 048	2,34
<i>dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>5 796</i>	<i>2 835</i>	<i>103,94</i>
<b>Total Passif</b>	<b>13 821</b>	<b>12 638</b>	<b>9,27</b>

### 3.4.2 Fill

Fill est filiale à 100 % de Preview GM System ; elle est spécialisée dans les prestations de câblage.

Fill (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	589	1 115	-47,11
Ebitda	68	220	-68,86
Ebit	68	220	-68,86
<b>Résultat net</b>	<b>45</b>	<b>157</b>	<b>-71,13</b>

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 589 K€ en 2012 contre 1 115 K€ en 2011. Contrairement à 2011 où la société avait généré un chiffre d'affaires de 574 K€ avec des clients externes au Groupe, en 2012 le chiffre d'affaires est exclusivement réalisé avec Preview GM System.

L'**Ebitda** est positif et s'établit à 68 K€ contre un Ebitda de 220 K€ en 2011.

L'**Ebit** 2012 est positif et s'établit à 68 K€ contre un Ebit positif de 220 K€ en 2011.

Le **résultat net** est positif et ressort à 45 K€, compte tenu d'une charge d'impôt de 23 K€, contre un résultat positif de 157 K€ au titre de l'exercice 2011.

Fill (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	0	0	
Actif circulant	564	815	-30,79
dont Créances Clients	113	188	-40,06
<b>Total Actif</b>	<b>564</b>	<b>815</b>	<b>-30,79</b>
Capitaux propres	429	384	11,81
Dettes	135	431	-68,67
dont Dettes Fournisseurs	5	218	-97,80
Total Passif	564	815	-30,79

### 3.4.3 Preview GM System Benelux

La société Preview GM System Benelux a été constituée en juillet 2010. Elle est filiale à 100 % de Preview GM System et exerce les mêmes activités que celle-ci dans les pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

Preview GM System Benelux (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	1 823	1 921	-5,10
Ebitda	33	111	-70,27
Ebit	30	109	-72,48
<b>Résultat net</b>	<b>14</b>	<b>78</b>	<b>-82,05</b>

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 1 823 K€ en 2012 contre 1 921 K€ en 2011.

L'**Ebitda** est positif et s'établit à 33 K€ contre un Ebitda de 111 K€ en 2011.

L'**Ebit** 2012 est positif et s'établit à 30 K€ contre un Ebit positif de 109 K€ en 2011.

Le **résultat net** est positif et ressort à 14 K€, compte tenu d'une charge d'impôt de 15 K€, contre un résultat positif de 78 K€ au titre de l'exercice 2011.

Cette baisse de profitabilité découle essentiellement de la baisse d'activité.

Preview GM System Benelux (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	4	4	
Actif circulant	574	781	-26,50
dont Créances Clients	235	629	-62,64
<b>Total Actif</b>	<b>578</b>	<b>785</b>	<b>-26,37</b>
Capitaux propres	115	100	15
Dettes	443	634	-30,13
dont Dettes Fournisseurs	80	213	-62,44
<b>Total Passif</b>	<b>578</b>	<b>785</b>	<b>-26,37</b>

### 3.4.4 Cap'Ciné Location

Cap'Ciné Location est un des leaders français de la location et de la vente de systèmes de montage virtuel, de stations de trucages et de mixage audio, ainsi que de nombreux matériels video et audio broadcast.

Cap'Ciné (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	8 923	9 608	-7,13
Ebitda	1 209	1 561	-22,55
Ebit	1 105	1 447	-23,62
<b>Résultat net</b>	<b>722</b>	<b>985</b>	<b>-26,65</b>

Le **chiffre d'affaires** de Cap Ciné s'établit à 8 923 K€ au cours de l'exercice 2012, contre 9 608 K€ au cours de l'exercice 2011, soit une baisse de 7,13 %.

Le taux de marge brute sur achats consommés s'élève à 46,61 % contre 48,11 % en 2011. La baisse du taux de marge brute s'explique par une augmentation des ventes au détriment des activités de services.

Les frais de personnel sont en légère baisse et s'élèvent à 961 K€ contre 970 K€ en 2011.

L'**Ebitda** est positif de 1 209 K€ contre 1 561 K€ en 2011.

L'**Ebit** est positif de 1 105 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 contre 1 447 K€ un an avant.

La variation de résultat entre 2011 et 2012 s'explique essentiellement par la baisse de l'activité et du niveau de marge réalisée.

Le **résultat net** est un bénéfice de 722 K€ pour 2012 contre un bénéfice de 985 K€ pour 2011, après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 361 K€.

Cap'Ciné (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	557	285	95,44
Actif circulant	4 186	4 342	-3,59
dont Créances Clients et comptes rattachés	1 467	1 365	7,47
<b>Total Actif</b>	<b>4 743</b>	<b>4 627</b>	<b>2,51</b>
Capitaux propres	2 531	2 609	-2,99
Dettes	2 109	1 919	9,90
dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	736	1 067	-31,02
<b>Total Passif</b>	<b>4 743</b>	<b>4 627</b>	<b>2,51</b>

### 3.4.5 Timecode Services

Timecode Services est une société de location de matériel broadcast. Cette société a été acquise le 24 janvier 2012 par Cap'Ciné Location (cf. paragraphe 1.2.1 ci-dessus).

Timecode Services (en K€)	2012
Chiffre d'affaires net	184
Ebitda	78
Ebit	62
<b>Résultat net</b>	<b>40</b>

Timecode Services (bilan en K€)	2012
Actif immobilisé	32
Actif circulant	180
dont Créances Clients et comptes rattachés	87
<b>Total Actif</b>	<b>212</b>
Capitaux propres	152
Dettes	60
dont Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	6
<b>Total Passif</b>	<b>212</b>

### 3.4.6 Qualtech

Qualtech France est une société de prestations de service après vente dans le domaine du son et de l'image.

Qualtech (en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Chiffre d'affaires net	890	898	-0,95
Ebitda	38	-38	-200
Ebit	25	-28	189,98
<b>Résultat net</b>	<b>26</b>	<b>-29</b>	<b>190,22</b>

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé en 2012 à 890 K€ contre 898 K€ en 2011, soit une baisse de 0,95 %.

L'**Ebitda** est positif et ressort à 38 K€ en 2012 contre un Ebitda négatif de 38 K€ en 2011.

L'**Ebit** 2012 est positif et s'établit à 25 K€ contre -28 K€ en 2011.

Le **résultat net** est bénéficiaire et ressort à 26 K€ contre un résultat net déficitaire de 29 K€ au titre de l'exercice 2011.

Qualtech (bilan en K€)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)
Actif immobilisé	24	27	-10,56
Actif circulant	241	268	-10,11
dont Créances Clients	80	128	-37,33
<b>Total Actif</b>	<b>265</b>	<b>295</b>	<b>-10,15</b>
Capitaux propres	51	24	107,53
Dettes	214	271	-20,79
dont Dettes Fournisseurs	80	134	-40,48
<b>Total Passif</b>	<b>265</b>	<b>295</b>	<b>-10,15</b>

## 3.5 Prises de participation significatives au cours de l'exercice - Cessions de participation

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a acquis 100 % du capital et des droits de vote des sociétés Timecode Services et G2J.Com (cf. paragraphe 1.2.1 et 1.2.2 du présent rapport de gestion) ainsi que 100 % du capital de la société AV4S Formation (cf. paragraphe 3.2.3 du présent rapport de gestion) et 100 % du capital de IEC AV Integration and Services GmbH (cf. paragraphe 3.2.2 ci-dessus).

Le Groupe n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

## 3.6 Flux financiers entre IEC PM et ses filiales

Voir note 3 des comptes annuels d'IEC Professionnel Média.

## 4. Evènements postérieurs à la clôture – Perspectives – Stratégie

### 4.1 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date du présent document.

### 4.2 Perspectives

Le Groupe entend poursuivre ses efforts dans l'amélioration de sa profitabilité et sa stratégie de recentrage et d'investissement sur les métiers à forte valeur ajoutée et de services.

D'une manière générale, bien que la Société n'ait pas connaissance de tendance certaine, d'incertitude ou de demandes ou de tout engagement ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours, l'incertitude du contexte économique et politique général rend très difficile l'appréhension des perspectives d'activité à court et moyen terme.

### 4.3 Axes stratégiques et politique d'investissement du Groupe

#### 4.3.1 Politique d'investissement

En K€ (hors crédit-bail)	2012	2011	Evolution 2011/2012 (%)	2010
Investissements incorporels	263	493	-46,65	125
Investissements corporels	1 364	1 684	-19	2 117
Sous-total	1 627	2 177	-25,26	2 242
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-184	-189	2,65	-781
Sous-total	1 443	1 988	-27,41	1 462
Variation des prêts et avances consentis	569	-83	585,54	423
Subventions d'investissements reçues	-74			
Investissements liés aux variations de périmètre	5 465			1 015 <sup>(1)</sup>
<b>Total</b>	<b>7 403</b>	<b>1 905</b>	<b>288,61</b>	<b>2 899</b>

(1) Ce montant inclut un montant de 1 000 K€ payé le 25 novembre 2010 correspondant au complément de prix 2008 sur l'acquisition des actions Preview GM System.

En 2012, le Groupe a poursuivi ses investissements dans le parc de location pour un montant de 1,7 M€, contre 2,5 M€ en 2011 et 3,4 M€ en 2010.

Les emprunts en crédit-bail s'élèvent à 3 071 K€ au 31 décembre 2012, contre 2 672 K€ au 31 décembre 2011 et 3 423 K€ au 31 décembre 2010.

#### 4.3.2 Recherche et développement

En 2012, il y a eu des frais de recherche et développement immobilisés chez G2J.Com.

Ces frais de recherches et développements ont été engagés notamment pour la mise en œuvre d'un portail de réservation et de supervision des visioconférences. Ils sont constitués de la quote-part des charges de salaire du département R&D ainsi que de certains frais généraux directement affectés à l'activité du département.

Des crédits d'impôt recherche ont été comptabilisés chez Preview pour 137 K€, G2J.Com pour 89 K€ et IEC pour 30 K€.

## 5. Gouvernement d'entreprise

### 5.1 Composition des organes de direction et d'administration

#### 5.1.1 Composition du conseil d'administration

A la date du présent document, le conseil d'administration de la Société est composé des sept administrateurs suivants :

Nom et fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration	Nombre d'actions détenues
<b>Hervé de Galbert</b> Président-directeur général	13 novembre 2012	N/A	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	1
<b>Loïc Lenoir de la Cochetière</b> Administrateur indépendant	31 janvier 2003	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	1
<b>Michel Charles</b> Administrateur	19 octobre 2006	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	334 623
<b>Emmanuel André</b> Administrateur	29 juin 2009	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	1
<b>Paul Rivier</b> Administrateur	29 juin 2011	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	100
<b>Geneviève Giard</b> Administrateur	29 juin 2011	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	10
<b>Pierre Tronel</b> Administrateur	13 décembre 2012	N/A	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	-

Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs parmi lesquels trois sont des administrateurs indépendants, à savoir M. Loïc Lenoir de la Cochetière, M. Paul Rivier et Mme Geneviève Giard. La définition de l'administrateur indépendant figure dans le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au paragraphe 9.2 (annexe 2) du présent rapport de gestion. Il est précisé que le conseil d'administration n'a pas statué sur la question de savoir si MM. Hervé de Galbert et Pierre Tronel pouvaient être considérés comme des administrateurs indépendants, cette question étant traditionnellement évoquée lors du conseil se tenant fin juin de chaque année à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Figure, ci-dessous, un résumé de la formation et de l'expérience des administrateurs de la Société.

**Hervé de Galbert**, né en 1955, est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion. Hervé de Galbert débute sa carrière dans des fonctions de contrôle et de direction opérationnelle dans le Groupe Servier puis chez Leroy Merlin, dont il devient rapidement membre du Comité de Direction avec des fonctions élargies de Directeur des ressources humaines et de Directeur régional. En 1992, il acquiert, avec Emmanuel Coste, CTN et Française de Palettes. Il participe à la création de Qualis en 1996.

Aux côtés de ses associés, il prend les décisions d'investissement et de cession du Groupe Qualis, groupe de participations industrielles variées. Il prend également une part active dans la gestion des entreprises du groupe Qualis, soit en épaulant et conseillant les dirigeants, soit directement en tant que dirigeant. Il est directeur général délégué de Talis, la maison-mère de Qualis.

Adresse professionnelle : 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris.

**Loïc Lenoir de la Cochetière**, né en 1951, est diplômé de l'IEP de Paris et d'HEC-CPA ; il est également titulaire d'un doctorat en économie. Après avoir débuté sa carrière au Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel puis au Crédit d'Équipement des PME, il a exercé diverses fonctions au sein du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) puis du cabinet d'Alain Madelin alors Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Tourisme.

En 1988, il rejoint le groupe Oberthur, spécialisé dans les impressions fiduciaires de très haute sécurité, comme conseiller du Président. En 1990, il intègre le groupe JLSA, 2<sup>e</sup> groupe français d'imprimerie offset, comme directeur administratif et financier puis directeur général, qu'il quitte en 1996 pour fonder Euro Edipro, spécialisé dans la réduction des budgets d'achat des grands groupes en matière de produits imprimés.

De 2003 à 2009, il est président-directeur général de l'Imprimerie Nationale. Depuis septembre 2009, il exerce au Conseil Général de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies (ex Conseil Général des Mines) au Ministère des Finances.

Adresse professionnelle : CGIET, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 120 rue de Bercy, 75752 Paris cedex 12.

**Michel Charles**, né en 1946, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur électronicien de l'Ecole Centrale d'Électronique, d'un diplôme d'ingénieur commercial de la CCI de Paris et d'un diplôme de gestion et management de la CCI de Versailles. Il est Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Après avoir passé près de 10 ans chez Philips où il a exercé plusieurs fonctions, en 1983 il crée HMS qu'il développe au fur et à mesure des années avec l'ouverture de filiales ou succursales aux États-Unis (Miami, Floride), en Italie (Gènes, Montfalcone et Venise), en Finlande et à Monaco. En 1998, avec le concours d'investisseurs financiers, il constitue la société holding Avest qui rachète Audio Equipement en 2005. Après le rachat d'Avest par IEC Professionnel Média et Fin Cap en juillet 2006, il a continué d'exercer les fonctions de président-directeur général d'Avest, de HMS et d'Audio Equipement jusqu'en juin 2007.

Adresse professionnelle : 34 rue de la Falaise, 22190 Plérin sur Mer.

**Emmanuel André**, né en 1974, est diplômé de l'ESC Amiens-Picardie.

Il a débuté sa carrière en 1996 au contrôle de gestion chez L'Oréal Maroc. En 1999, il intègre le groupe SCA (Svenka Cellulosa Aktiebolaget) Hygiene Products où il exerce diverses fonctions dans le contrôle de gestion et le département Sales & Marketing. Il quitte SCA en 2006 pour rejoindre la société familiale Sochrastem où il exerce les fonctions de responsable financier.

Adresse professionnelle : Sochrastem, Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cédex 15.

**Paul Rivier**, né en 1940, est un autodidacte. Il a été décoré de nombreuses reprises ; il est notamment Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Chevalier dans l'Ordre du Mérite et Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

En 1970, il entre chez Téfal dont il devient président-directeur général en 1979. En 1988, il prend également la présidence et la direction générale de Calor. Entre 1994 et 1999, il exerce les fonctions de directeur général du groupe SEB, dont il est également administrateur.

Au cours de sa carrière, il a notamment exercé les fonctions d'administrateur de l'Agence Nationale de Recherche Technologique (ANRT), de président de l'Agence Economique de Haute-Savoie, de président de l'Ecole d'Ingénieur – INSA Lyon, de l'ANPE Rhône-Alpes et d'administrateur de la Structure départementale d'emploi des personnes handicapées. De 2002 à 2005, il est membre du conseil de surveillance du Groupe Brandt. Entre 2006 et 2009, il exerce les fonctions de président-directeur général de la société Eurocave ; il est toujours administrateur de cette société.

En 2000, il participe à la création de TV8 Mont-Blanc et en devient le président-directeur général, fonction qu'il occupe toujours.

Adresse professionnelle : SARL Les Mésanges, 3 allée des Biches, 74150 Rumilly.

**Geneviève Giard**, est titulaire d'une maîtrise et d'un DESS de droit.

Elle débute sa carrière en 1967 comme monitrice à la Faculté de Droit de Paris avant de rejoindre l'Institut de Recherche en Informatique et Automatique comme juriste en 1969. De 1970 à 1973, elle est chef d'atelier à l'ORTF. Entre 1978 et 1981, elle est chargée de mission au Conseil Economique et Social de Bretagne. Elle passe ensuite une année à l'IUT de Lyon I en tant que chargée de cours en droit.

En 1983, elle rejoint le groupe France Télévisions, comme chargée de production puis administrateur de France 3 jusqu'en 1992. De 1992 à 1997, elle est directrice de production de France 3 puis de France 2 de 1997 à 2000. Entre 2000 et 2005, elle devient directrice des antennes puis directrice générale adjointe de France 5. En août 2005, elle est de retour chez France 3 dont elle prend la direction générale jusque fin 2009. En janvier 2010, elle devient directrice générale déléguée des Réseaux de France Télévisions, fonction qu'elle occupe jusqu'en décembre 2010.

Elle a également exercé les fonctions de président du conseil d'administration de la Communauté des Télévisions Francophones de 2005 à 2010 et a été membre des conseils d'administration de France Télévisions Publicité et de France Télévisions Publicité Région pendant la même période ainsi que de celui de Méditerranée Film Production, une filiale de France Télévisions de 1998 à 2005.

Adresse professionnelle : 28 rue d'Estienne d'Orres, 94110 Arcueil.

**Pierre Tronel**, est le fondateur et ancien dirigeant du groupe Soft.

#### 5.1.2 Direction générale

A la date du présent document, M. Hervé de Galbert cumule les fonctions de président du conseil d'administration avec celles de directeur général. Les raisons de l'option pour le cumul sont exposées dans le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au paragraphe 9.2 (annexe 2) au présent rapport de gestion.

Aucun directeur général délégué n'a été nommé. Toutefois, les statuts prévoient que jusqu'à cinq directeurs généraux délégués, administrateurs ou non, peuvent être nommés par le conseil d'administration sur proposition du directeur général.

### 5.1.3 Comité d'audit

A la date du présent document, le comité d'audit est composé des deux administrateurs suivants :

Nom et fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration
<b>Loïc Lenoir de la Cochetière</b> Président Administrateur indépendant	31 août 2009	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012
<b>Emmanuel André</b> Membre Administrateur	31 août 2009	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012

### 5.1.4 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des cinq derniers exercices

Les informations figurant dans le tableau ci-dessous sont données au 31 décembre 2012.

Nom	Fonction	Autres mandats
<b>Hervé de Galbert</b>	Président-directeur général	<p><b>En cours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe</li> <li>Président de IEC SAS</li> <li>Président de C2M SAS</li> <li>Président de Qualtech France SAS</li> <li>Représentant d'IEC Professionnel Média, administrateur unique du GIE IEC Management</li> <li>- Hors Groupe</li> <li>Administrateur et directeur général délégué de Talis SA</li> <li>Membre du directoire et directeur général de Korreden SA</li> <li>Président de Crozaloc SAS</li> <li>Président de Finoway SAS</li> <li>Président de Fin Cap SAS</li> <li>Président de Fin Qual 9 SAS</li> <li>Président de Tryow SAS</li> <li>Président de Belvia SAS</li> <li>Président de Belvia Garanties SAS</li> <li>Président de Aktif+ SAS</li> <li>Président de Atelys SAS</li> <li>Président de Easy Student SAS</li> <li>Président de IFB France SAS</li> <li>Président de Kap Gestion SAS</li> <li>Président de Liins SAS</li> <li>Président de Neobeit SAS</li> <li>Président de Parc de l'Escale SAS</li> <li>Président de Telecontact SAS</li> <li>Président de Theseis SAS</li> <li>Président de Theseis Aktuariat SAS</li> <li>Directeur général de Akerys SAS</li> <li>Directeur général de Akerys Participations SAS</li> <li>Administrateur de Fineurocave SA</li> <li>Administrateur de Eurocave SA</li> <li>Administrateur de Fin Qual I SA</li> <li>Administrateur de Lamart Investment SA</li> <li>Administrateur de Spileco 3 SA</li> <li>Administrateur de Masa Group SA</li> <li>Gérant de Isis SARL</li> <li>Gérant de Parisis SARL</li> <li>Gérant de la SCI Margale</li> <li>Gérant de Gesfin SARL</li> <li>Gérant de Erel Conseil SARL</li> <li>Gérant de Galow 2 SARL</li> </ul>
<b>Loïc Lenoir de la Cochetière</b>	Administrateur Président du comité d'audit	<p><b>En cours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe</li> <li>Néant</li> <li>- Hors Groupe</li> <li>Néant</li> </ul>
		<p><b>Expire en 2012 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe</li> <li>Président de HMS SAS</li> <li>- Hors Groupe</li> <li>Président-directeur général de Fin Qual I SA</li> <li>Gérant de la SCI Coleg</li> </ul> <p><b>Expire entre 2008 et 2011 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe</li> <li>Néant</li> <li>- Hors Groupe</li> <li>Président de Inqual SAS</li> <li>Président de Qual Tech SAS</li> <li>Président de Erard SAS</li> <li>Gérant de Qualis SCA</li> <li>Gérant de Saint Philippe</li> <li>Gérant de Finqualgest SARL</li> <li>Gérant de Gesfin SARL</li> <li>Gérant de Erel Conseil SARL</li> <li>Gérant de Qualgest SARL</li> <li>Gérant de Galow I SARL</li> <li>Administrateur de Akerys Holdings SA</li> </ul>
		<p><b>Expire en 2012 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe</li> <li>Néant</li> <li>- Hors Groupe</li> <li>Néant</li> </ul> <p><b>Expire entre 2008 et 2011 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe</li> <li>Néant</li> <li>- Hors Groupe</li> <li>Président-directeur général de l'Imprimerie Nationale (2009)</li> <li>Président de la Compagnie d'Ingénierie du Nord (2009)</li> <li>Président de Société Nouvelle Mizeret (2009)</li> <li>Président-directeur général de ISTR-A-I.N. (2009)</li> <li>Président-directeur général Saqqarah (2009)</li> </ul>

Nom	Fonction	Autres mandats	
<b>Michel Charles</b>	Administrateur	<b>En cours :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Président du conseil d'administration de Sycomore	<b>Expiré en 2012 :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <b>Expiré entre 2008 et 2011 :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant
<b>Emmanuel André</b>	Administrateur Membre du comité d'audit	<b>En cours :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Membre du conseil de surveillance de Korreden SA Président de Maine Capital SAS Représentant permanent de Maine Capital SAS au conseil d'administration de Slimpay SA Administrateur de MASA Group SA Membre du <i>board</i> d'Optafuel US Gérant de la Société Immobilière de la rue de Newton SARL Gérant de SCI de la Boire	<b>Expiré en 2012 :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <b>Expiré entre 2008 et 2011 :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant
<b>Paul Rivier</b>	Administrateur	<b>En cours :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Président-directeur général de TV8 Mont-Blanc Administrateur d'Eurocave Administrateur de la Structure Départementale d'emploi des personnes handicapées Administrateur de l'association Lasaire (Laboratoire d'Analyse Stratégique)	<b>Expiré en 2012 :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <b>Expiré entre 2008 et 2011 :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Président de l'ANPE Rhône Alpes (2009) Président-directeur général d'Eurocave (2009) Président de l'école d'ingénieur – INSA Lyon (2009)
<b>Geneviève Giard</b>	Administrateur	<b>En cours :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Administrateur de KEA Partners SA	<b>Expiré en 2012 :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Néant <b>Expiré entre 2008 et 2011 :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Directrice générale déléguée des Réseaux de France Télévision (2011) Présidente de la Communauté des Télévisions Francophones (2011) Administrateur de France Télévisions Publicité (2011) Administrateur de France Télévisions Publicité Régions (2011) Directrice générale de France 3 (2009)

Nom	Fonction	Autres mandats	
<b>Alain Cotte</b>	Président-directeur général, jusqu'au 11 novembre 2012, date de son décès	<b>En cours au 11 novembre 2012 :</b> - Groupe Président d'IEC SAS Président de C2M SAS Président de Qualtech France SAS Président de Digital Cosy SAS Président de HMS SAS Représentant d'IEC Professionnel Média, administrateur unique du GIE IEC Management Président de Harbour Marine System (USA) Administrateur et représentant d'IEC Professionnel Média au conseil d'IEC Video Espana (Espagne) - Hors Groupe Directeur général délégué de Talis SA Membre du directoire et directeur général de Korreden SA Président de Atelys SAS Président de Telecontact SAS Président de Theseis Aktuariat SAS Directeur général de Liins SAS Directeur général d'Akerys SAS Directeur général d'Akerys Participations Administrateur de MASA Group SA Administrateur de KEA & Partners SA Administrateur d'Eurocave SA Administrateur de Fin Qual I SA Administrateur de Spileco 3 SA Représentant permanent de SCA Qualis au conseil de Fineurocave SA Membre du conseil de surveillance de Test'n'Trust SAS Gérant de la SCI du 13 rue Jean-Baptiste Gilliard Gérant d'ISIS SARL Gérant de la SCI Azur	<b>Expiré en 2012 avant son décès :</b> - Groupe Néant - Hors Groupe Directeur général d'Aktif + SAS Directeur général d'IFB France SAS Président de Liins SAS Directeur général de Theseis SAS <b>Expiré entre 2008 et 2011 :</b> - Groupe Représentant d'IEC Professionnel Média, présidente d'Avest SAS (2011) Président du conseil d'administration de HMS SA (2010) Président-directeur général d'Audio Equipement Lumière & Son SA (2010) Représentant permanent d'IEC Professionnel Média au conseil de Preview GM System SA (2009) Représentant permanent d'IEC Professionnel Média au conseil de Cap'Ciné Location SA (2008) Représentant permanent d'IEC Professionnel Média au conseil d'Auvi-One SA (2008) Directeur général de HMS SA (2008) Gérant de Starline International SARL (2008) - Hors Groupe Administrateur et directeur général d'Exalead SA (2011) Administrateur de Bluekaisen SA (2010) Vice-président du conseil de surveillance de Korreden SA (2010) Gérant de Talis SARL (2010) Président du conseil d'administration d'Exalead SA (2010)

Il est précisé qu'aucune des sociétés dans lesquelles les mandataires sociaux de la Société exercent d'autres mandats n'est cotée.

## 5.2 Rémunérations et engagements de toute nature au bénéfice des mandataires sociaux

### 5.2.1 Rémunération et avantages versés en 2012

#### 5.2.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les règles et principes de la fixation de la rémunération des mandataires sociaux n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration en 2012, étant précisé qu'en 2012 les mandataires sociaux de la Société n'ont perçu aucune rémunération versée par la Société ni bénéficié d'avantages consentis par celle-ci, à l'exception de jetons de présence dans les conditions décrites ci-dessous.

Les prestations effectuées par M. Alain Cotte au sein du Groupe jusqu'à son décès le 11 novembre 2012 et par M. Hervé de Galbert depuis sa nomination intervenue le 13 novembre 2012 sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et la société Talis. Le montant total des prestations facturées en 2012 s'est élevé à 250 K€ hors taxes (contre 250 K€ en 2011) pour l'ensemble du Groupe.

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012 a décidé d'allouer un montant global de 40 000 € à titre de jetons de présence aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit, à charge pour le conseil de répartir ce montant entre lesdits membres. Lors de sa séance du 28 juin 2012, le conseil d'administration a fixé, conformément aux principes stipulés dans le règlement intérieur du conseil d'administration (cf. paragraphe 9.2.1.3 (annexe 2) du présent rapport de gestion), les règles de répartition de ces jetons de présence comme suit :

- allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 000 € par administrateur et par conseil,

- allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 500 € au président du comité d'audit par comité d'audit,
- allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 000 € aux membres du comité d'audit autres que le président et par comité d'audit,

étant précisé que le président du conseil d'administration ne reçoit aucun jeton.

### 5.2.1.2 Rémunérations et avantages versés en 2012

#### 5.2.1.2.1 Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des rémunérations, des options de souscription d'actions et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2012 ainsi que le rappel de celles attribuées en 2011.

Hervé de Galbert, président-directeur général (depuis le 13 novembre 2012)	2012 (K€)	2011 (K€)
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant <sup>(1)</sup>	na
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir détail dans le tableau figurant au paragraphe 5.2.3.2 ci-dessous)	Néant	na
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	na
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>na</b>

Alain Cotte, président-directeur général (jusqu'au 11 novembre 2012)	2012 (K€)	2011 (K€)
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant <sup>(1)</sup>	Néant <sup>(1)</sup>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir détail dans le tableau figurant au paragraphe 5.2.3.2 ci-dessous)	Néant	122
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>122</b>

(1) Les prestations effectuées par M. Alain Cotte puis M. Hervé de Galbert au sein du Groupe sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et la société Talis (cf. paragraphe 5.2.1.1 du présent rapport de gestion).

#### 5.2.1.2.2 Détail des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Le tableau ci-dessous présente le détail des rémunérations brutes versées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 ainsi que le rappel de celles versées en 2011.

Hervé de Galbert Président-directeur général depuis le 13 novembre 2012	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montant dû (montant brut) K€	Montant versé (montant brut) K€	Montant dû (montant brut) K€	Montant versé (montant brut) K€
Rémunération fixe	0 <sup>(1)</sup>	0 <sup>(1)</sup>	na	na
Rémunération variable	0	0	na	na
Rémunération exceptionnelle	0	0	na	na
Avantages en nature	0	0	na	na
Jetons de présence	0	0	na	na
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>na</b>	<b>na</b>

Alain Cotte Président-directeur général jusqu'au 11 novembre 2012	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montant dû (montant brut) K€	Montant versé (montant brut) K€	Montant dû (montant brut) K€	Montant versé (montant brut) K€
Rémunération fixe	0 <sup>(1)</sup>	0 <sup>(1)</sup>	0 <sup>(1)</sup>	0 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Les prestations effectuées par M. Alain Cotte puis M. Hervé de Galbert au sein du Groupe sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et la société Talis (cf. paragraphe 5.2.1.1 du présent rapport de gestion).

#### 5.2.1.2.3 Jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants

Le tableau ci-dessous présente le montant des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2012 (étant précisé qu'une partie des jetons de présence se rapportant à l'exercice 2012 n'est effectivement payée qu'en 2013) ainsi que le rappel de ceux versés en 2011.

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant brut versé en 2012 (K€)	Montant brut versé en 2011 (K€)
Loïc Lenoir de la Cochetière (administrateur et président du comité d'audit)		
- jetons de présence	12,2	7
- autres rémunérations	0	0
Michel Charles (administrateur)		
- jetons de présence	6,2	4
- autres rémunérations	0	0
Emmanuel André (administrateur et membre du comité d'audit)		
- jetons de présence	10,2	6
- autres rémunérations	0	0
Paul Rivier (administrateur)		
- jetons de présence	5,2	3
- autres rémunérations	0	0
Geneviève Giard (administrateur)		
- jetons de présence	6,2	3
- autres rémunérations	0	0
Pierre Tronel (administrateur)		
- jetons de présence	0	na
- autres rémunérations	0	na
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>23</b>

## 5.2.2 Contrats de travail – Engagements de retraite et autres avantages – Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hervé de Galbert Président-directeur général Date de début de mandat : 13/11/2012 Date de fin de mandat : 06/2013		X		X		X		X
Alain Cotte Président-directeur général Date de début de mandat : 31/01/2003 Date de fin de mandat : 11/11/2012		X		X		X		X

### 5.2.2.1 Engagements de retraite et autres avantages

Aucun engagement de retraite, de retraite supplémentaire ou de pension n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux de la Société.

Aucune prime d'arrivée et/ou de départ n'est stipulée au bénéfice des mandataires sociaux ni de rémunération différée ou conditionnelle ni d'indemnité au titre d'une clause de non concurrence. De même, aucune indemnité n'est prévue pour les mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, à l'exception s'agissant d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse des indemnités qui seront, le cas échéant, allouées en justice.

### 5.2.2.2 Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

La Société a souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile des mandataires sociaux ». Cette assurance a pour objet de prendre en charge le règlement de sinistres résultant de toute réclamation introduite à l'encontre des mandataires sociaux des sociétés du Groupe mettant en jeu leur responsabilité civile individuelle ou solidaire et imputable à toute faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise par les mandataires assurés dans l'exercice de leurs mandats sociaux.

## 5.2.3 Options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux et aux dix premiers salariés attributaires non mandataires sociaux attributaires

Seuls des plans d'options de souscription d'actions ont été mis en place par la Société. Aucun plan d'options d'achat d'actions n'est en cours à la date du présent document. Aucune autre valeur mobilière simple ou composée (actions gratuites, actions de performance, BSA, etc.) n'a été attribuée par la Société à ses mandataires sociaux, dirigeants et non dirigeants, ou à ses salariés.

### 5.2.3.1 Historique des attributions d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques des plans d'options de souscription en vigueur au 31 décembre 2012.

	Plan n° 5 <sup>(1)(2)</sup>	Plan n° 6 <sup>(2)</sup>	Plan n° 7
Date d'assemblée	24/07/2006	16/06/2008	29/06/2011
Date du conseil d'administration	24/11/2006	17/12/2008	29/06/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de la mise en place des plans	396 500	450 000	1 037 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par <sup>(3)</sup> :			
- les mandataires sociaux :			
Hervé de Galbert	0	0	0
Alain Cotte <sup>(4)</sup>	41 000	55 000	135 000
Loïc Lenoir de la Cochetière			
Emmanuel André			
Michel Charles			
Paul Rivier			
Geneviève Giard			
Pierre Tronel			
- les dix premiers attributaires non mandataires sociaux	246 500	255 000	597 000
Point de départ d'exercice des options	24/11/2008	17/12/2012	30/06/2015
Date d'expiration des options	23/11/2013	16/12/2015	29/06/2018
Prix d'exercice d'une option	1,85 €	1,01 €	1,60 €
Options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2012	248 000	377 000	967 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par <sup>(3)</sup> :			
- les mandataires sociaux :			
Hervé de Galbert	0	0	0
Alain Cotte <sup>(4)</sup>	41 000	55 000	135 000
Loïc Lenoir de la Cochetière			
Emmanuel André			
Michel Charles			
Paul Rivier			
Geneviève Giard			
Pierre Tronel			
- les dix premiers attributaires non mandataires sociaux	155 000	222 000	452 000
Options de souscription d'actions exercées au 31/12/2012	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2012 <sup>(3)</sup>	248 000	377 000	967 000

- (1) Les conditions d'exercice des options de souscription d'actions du plan n° 5 ont fait l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en août 2008 (cf. paragraphe 7.5.4.1 du présent rapport de gestion).
- (2) Les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'offre publique d'achat simplifiée réalisée en décembre 2010 (cf. paragraphe 7.5.4.1 du présent rapport de gestion).
- (3) Avant ajustements décrits ci-dessus.
- (4) Suite au décès de M. Alain Cotte, ses héritiers disposent, conformément aux stipulations des plans d'options de souscription d'actions, d'un délai de six mois pour exercer les options. Passé ce délai de six mois, les options non exercées deviennent caduques et définitivement non exerçables.

### 5.2.3.2 Options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 et rappel des options attribuées en 2011

#### 5.2.3.2.1 Options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2012 aux dirigeants mandataires sociaux

Néant.

### 5.2.3.2.2 Rappel des options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2011 aux dirigeants mandataires sociaux

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options <sup>(1)</sup>	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice
Alain Cotte	Plan n° 7 29/06/2011	Options de souscription	0,90 € par option, soit 122 K€ au total	135 000	1,60 €	Du 30/06/2015 Au 29/06/2018

(1) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (cf. note 8 aux comptes consolidés).

### 5.2.3.3 Options de souscription d'actions exercés par les dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 et rappel des options exercées en 2011

#### 5.2.3.3.1 Options de souscription d'actions exercées par les dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées	Prix d'exercice
Alain Cotte	Plan n° 4 – 07/12/2004	42 000	1,21 € par option

#### 5.2.3.3.2 Rappel des options de souscription d'actions exercées par les dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011

Néant.

### 5.2.3.4 Obligation de conservation des actions acquises par les dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-185 du Code de commerce, le conseil d'administration a décidé que :

- ▶ 40 % des actions souscrites par M. Alain Cotte au résultat de l'exercice des options qui lui sont attribuées dans le cadre du plan n° 6 devront être conservées par M. Alain Cotte sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de président-directeur général de la Société ;
- ▶ 10 % des actions souscrites par M. Alain Cotte au résultat de l'exercice des options qui lui sont attribuées dans le cadre du plan n° 7 devront être conservées par M. Alain Cotte sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions de président-directeur général de la Société ; et
- ▶ tant qu'il sera président-directeur général de la Société, M. Alain Cotte ne pourra céder un nombre d'actions représentant plus de 40 % du nombre total d'actions lui appartenant chaque année, ce pourcentage étant apprécié sur la base du nombre d'actions lui appartenant au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Suite au décès de M. Alain Cotte, ces obligations sont caduques.

## 5.3 Informations complémentaires concernant les administrateurs

Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

A la connaissance de la Société, les mandataires sociaux :

- ▶ n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- ▶ n'ont été associés à aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;

- ▶ n'ont fait l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- ▶ n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la Société de l'un des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession, dans un laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société.

## 5.4 Conventions réglementées

### 5.4.1 Contrats de services avec les administrateurs

A la date du présent document de référence, aucun mandataire social de la Société n'est lié à la Société par un contrat de services qui prévoirait l'octroi d'un avantage de quelque nature que ce soit.

### 5.4.2 Conventions réglementées

Aucune convention entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce n'a été poursuivie ou conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figure au paragraphe 9.3 (annexe 3) du présent rapport de gestion.

### 5.4.3 Conventions intragroupe

Le Groupe a mis en place des conventions intragroupe générales portant sur les prestations de services et la gestion de la trésorerie, considérées comme des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce.

Ces conventions sont les suivantes :

Convention de trésorerie conclue entre IEC Professionnel Média et l'ensemble de ses filiales directes et indirectes dont l'objet est de fixer les modalités de rémunération des avances de trésorerie faites au sein du Groupe. Les principales modalités de cette convention sont les suivantes :

- ▶ Avances effectuées par un Holding : les avances effectuées par un holding au profit de l'une de ses filiales déficitaires en trésorerie sont rémunérées au taux EURIBOR 3 mois + 1,5 %. En outre, pour toute avance consentie pour une durée égale ou supérieure à trente (30) jours, ladite filiale doit payer à son holding une commission égale à 0,14 % du montant en principal de l'avance effectuée.
- ▶ Avances effectuées au profit d'un Holding : pour toute avance effectuée par une filiale excédentaire en trésorerie au profit de son holding, ladite filiale recevra un intérêt calculé au taux EURIBOR 3 mois + 1 %. En outre, pour toute avance consentie pour une durée égale ou supérieure à trente (30) jours, ladite filiale percevra une commission égale à 0,14 % du montant en principal de l'avance effectuée.
- ▶ Base de calcul des intérêts et commissions : les intérêts et commissions sont calculés sur la base du solde des avances consenties et reçues.

La convention de trésorerie prévoit également les modalités de rémunération des cautions, avals ou garanties octroyés par un membre du Groupe au profit de tiers à la sûreté d'engagements d'un autre membre du Groupe, à savoir une rémunération annuelle au profit du membre l'ayant octroyé, égale à 1 % du montant des engagements garantis calculé prorata temporis.

Convention de prestations de services conclue entre IEC Professionnel Média et les sociétés du Groupe dont l'objet est de définir les services (les Prestations) rendus par IEC Professionnel Média, directement ou par l'intermédiaire du GIE IEC Management, au profit desdites sociétés et les modalités selon lesquelles ces services sont rendus et rémunérés ainsi que les modalités de refacturation auxdites filiales des coûts, frais et dépenses de holding (les Coûts Groupe).

Les services couverts par cette convention comportent toutes prestations de direction générale et toutes prestations administratives, comptables et financières, l'assistance juridique et fiscale, la gestion des ressources humaines, toutes prestations de service en matière commerciale ainsi qu'en matière de communication et de marketing (y compris le droit d'utiliser la marque et le logo IEC), toutes prestations informatiques, l'assistance en matière d'assurances et de gestion des risques et, plus généralement, tous services généraux. Au titre de cette convention, IEC Professionnel Média perçoit de ses filiales une rémunération globale égale au prix de revient des Prestations et des Coûts Groupe majoré d'une marge de 5 %. La rémunération globale due par lesdites filiales est répartie entre elles au prorata de leur chiffre d'affaires respectif (hors taxes et hors Groupe) par rapport au chiffre d'affaires consolidé du Groupe (hors taxes et hors Groupe).

Par ailleurs, les conventions suivantes conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de l'exercice 2012 (étant précisé que ces conventions sont considérées comme des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce) :

- ▶ convention de trésorerie et de compte courant avec l'actionnaire principal de la Société, à savoir Fin Cap, étant précisé que la créance en compte courant a été cédée à Crozaloc le 14 décembre 2010 et que le solde du compte courant a été intégralement remboursé en 2012 (cf. paragraphe 2.1.3 ci-dessus) ;
- ▶ convention d'intégration fiscale avec les sociétés du Groupe ;
- ▶ convention liée à la refacturation des loyers de crédit-bail pris par la Société pour le compte de ses filiales.

Il est également rappelé que la Société souscrit pour le compte du Groupe, en fonction des circonstances, des couvertures de taux (cf. paragraphe 6.1.3.2 du présent rapport de gestion pour une description de ces couvertures) et des couvertures de change (cf. paragraphe 6.1.3.3 du présent rapport de gestion pour une description de ces opérations).

Enfin, d'autres échanges et services entre les sociétés du Groupe, y compris la Société, n'entrant pas dans le cadre des conventions décrites ci-dessus se poursuivent tout au long de l'année ; ces échanges et services sont considérés comme des conventions courantes et normales au sein du Groupe qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ne sont pas significatives pour les parties.

## 6. Gestion des risques

### 6.1 Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques auxquels elle et les sociétés du Groupe sont exposées et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats. Il ressort qu'à l'exception des risques présentés ci-dessous, il n'existe pas d'autres risques ayant eu au cours des 12 derniers mois ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société et du Groupe. Toutefois, ces risques ou d'autres risques et incertitudes non encore identifiés pourraient avoir un effet négatif au cours des mois à venir.

En outre, bien que le Groupe ait pris des mesures destinées à limiter les effets de la crise sur l'activité et les résultats du Groupe, le contexte économique général toujours complexe pourrait avoir des conséquences sur l'activité et les résultats du Groupe dont il est difficile d'anticiper les effets.

#### 6.1.1 Risques juridiques

Aucune des activités exercées par le Groupe ne requiert l'obtention d'autorisations particulières.

S'agissant des litiges, à la date du présent rapport, le Groupe n'est impliqué dans aucun litige susceptible d'avoir une incidence négative significative et, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Néanmoins, au 31 décembre 2012, le Groupe a constitué une provision pour risques divers d'un montant de 685 K€ (contre 200 K€ au 31 décembre 2011) ainsi qu'une provision pour dossiers prud'homaux en cours de 994 K€ (contre 605 K€ au 31 décembre 2011).

#### 6.1.2 Risques liés à l'activité de la Société et du Groupe

La Société étant un holding, son activité ne présente pas de risque particulier. S'agissant des activités du Groupe, celles-ci ne présentent pas non plus de risque particulier, à l'exception de ceux relatifs à l'octroi aux clients de garanties contractuelles sur les marchés et notamment ceux conclus par HMS. Une provision de 202 K€ a été comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2012, contre une provision de 404 K€ au 31 décembre 2011.

Cette provision est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie contractuelle accordée aux clients sur les marchandises et prestations vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant droit à garantie. Chez HMS, la provision pour garantie clients d'un montant de 201 K€ au 31 décembre 2012 représente 0.5 % du chiffre d'affaires facturé et exigible sur toutes les réalisations en cours ou terminées depuis moins de treize mois suivant la date de départ du navire en Italie et moins de douze mois en France.

Le Groupe n'a aucun lien de dépendance à l'égard d'un fabricant de matériel, d'un distributeur ou d'un client.

#### 6.1.3 Risques financiers

(Voir également notes 12 et 16 aux comptes consolidés).

##### 6.1.3.1 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe a 4 partenaires bancaires principaux (y compris le factor), représentant, au 31 décembre 2012, 75 % des lignes d'encours accordées. Le nombre total de partenaires s'élève à 11 établissements, dont 4 banques à l'étranger (Espagne, Italie, Etats-Unis), et représentent, au 31 décembre 2012, 100 % des encours totaux accordés soit 70 M€.

Le tableau ci-dessous présente la nature des lignes en place au 31 décembre 2012, ainsi que le montant autorisé, le montant utilisé et le pourcentage d'utilisation desdites lignes.

Nature <sup>(1)</sup>	Montant autorisé (K€)	Montant utilisé (K€)	% d'utilisation
Découverts	2 000	387	19,35
Cautions	13 700	9 544	69,66
Prêts	12 143	9 802	80,72
Crédits-baux	2 000	555	27,75
MCNE	5 700	3 807	66,79
Factoring <sup>(2)</sup>	35 020	35 020	100
<b>Total</b>	<b>70 063</b>	<b>59 115</b>	<b>84,37</b>

(1) A l'exception des emprunts souscrits dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System, de G2J.Com et du fonds de commerce de Soft (voir ci-dessous pour un résumé des principales modalités de ces emprunts), aucune des lignes présentées dans le tableau ci-dessus ne contient de covenant.

(2) Ce montant représente le montant total des créances remises au factor au 31 décembre 2012, étant précisé que le montant autorisé n'est pas limité et dépend du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe (voir ci-dessous pour une description des principales stipulations du contrat d'affacturage).

Les tableaux ci-dessous présentent l'échéancier des actifs financiers et dettes financières à moyen et long terme ainsi que l'échéancier des dettes financières à court terme au 31 décembre 2012.

Echéancier des actifs et dettes financières (K€ au 31/12/2012)	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers <sup>(1)</sup>	76 871	68 817	7 704	350
Actifs financiers <sup>(2)</sup>	67 778	67 254	524	
Position nette avant gestion	9 093	1 563	7 180	350
Hors bilan				
Position nette après gestion	9 093	1 563	7 180	350

(1) Les passifs financiers englobent les emprunts et dettes à long terme, les impôts différés et les passifs courants hors provision.

(2) Les actifs financiers englobent les actifs financiers à long terme et les actifs courants hormis le stock.

Echéancier des dettes financières à court terme (K€ au 31/12/2012)	Total	- 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an
Dettes financières à court terme	7 566	2 912	2 848	1 806

### Contrat de prêt relatif à l'acquisition de Preview GM System

Le contrat de prêt d'un montant en principal de 6 M€ souscrit par la Société le 27 mars 2008 dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System comprend les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

- ▶ dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ;
- ▶ la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Fin Cap venait à détenir moins de 34 % du capital et des droits de vote de la Société ou si la Société venait à détenir moins de 100 % du capital et des droits de vote de Preview GM System.

Le contrat contient également les cas de défaut usuels en matière d'emprunt bancaire susceptibles d'entraîner l'exigibilité anticipée du prêt (engagement de faire et de ne pas faire, défaut croisé, changement de contrôle de la Société ou survenance d'un effet défavorable significatif, non respect de certains ratios financiers). Constitue notamment un cas de défaut susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée la survenance de l'un ou l'autre des événements ci-dessous :

- ▶ dans le cas où le ratio « Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital sur Fonds Propres Consolidés » serait supérieur à 1 ; ou
- ▶ dans le cas où le ratio « Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital sur Ebitda consolidé » serait supérieur à 3

Avec :

<b>Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital</b>	désignant la partie à plus d'un an des emprunts obligataires, des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des emprunts et dettes financières divers inscrits dans les comptes du périmètre de consolidation, ainsi que les crédit-baux au cas où ils auraient été retraités dans les comptes du périmètre de consolidation au sens des normes internationales IAS 17. Les avances en compte courant d'associés bloqués des actionnaires de l'emprunteur ne sont pas prises en comptes dans la dette nette consolidée.
<b>Ebitda Consolidé</b>	désignant le résultat d'exploitation consolidé duquel est déduite la participation des salariés augmenté des dotations nettes amortissements et provisions
<b>Fonds propres consolidés</b>	désignant les valeurs suivantes inscrites dans les comptes du périmètre de consolidation : capital + primes + réserves + report à nouveau + résultat consolidé – bénéfice distribué prévu + subvention d'investissements + provisions réglementées + provisions pour risques et charges + comptes courants d'associés de Fin Cap.

Les principales autres modalités de ce prêt sont les suivantes :

L'emprunt a été souscrit auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Lyonnais en qualité d'arrangeur, agent et prêteur, et de Natixis et BNP Paribas en qualité de prêteurs.

Le prêt est remboursable en 20 échéances trimestrielles consécutives, la première payable le 30 septembre 2008 et la dernière le 30 juin 2013. Il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,50 %.

Dans le cadre de ce contrat de prêt, certaines garanties ou sûretés ont été accordées aux banques prêteuses, à savoir :

- ▶ une délégation imparfaite du paiement des indemnités susceptibles d'être versées à la Société au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System,
- ▶ un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur la quasi-totalité des actions appartenant à la Société dans le capital de Preview GM System, et
- ▶ une convention relative au blocage du compte courant ouvert au nom de Fin Cap dans les livres de la Société à la date de signature du contrat (étant précisé que l'incorporation au compte courant du capital est permise aux termes de cette convention).

### Contrats de prêt relatifs à l'acquisition de G2J.Com

Dans le cadre du financement de l'acquisition de la société G2J.Com (cf. paragraphe 1.2.2 du présent rapport de gestion), la Société a souscrit deux nouveaux emprunts, le premier d'un montant en principal de 3 394 K€ auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Industriel et Commercial (en qualité d'arrangeur, agent, agent des sûretés) et de Natixis et le deuxième d'un montant en principal de 1 000 K€ souscrit auprès d'Oséo. Les principales modalités de ces emprunts sont résumées ci-dessous.

#### (i) Contrat de prêt CIC-Natixis

Le contrat de prêt d'un montant en principal de 3 394 K€ souscrit par la Société le 15 février 2012 dans le cadre de l'acquisition de G2J.Com comprend les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

- ▶ dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ;
- ▶ la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Talis venait à détenir, directement ou indirectement, moins de 40 % du capital et des droits de vote de la Société.

Le contrat contient également les cas de défaut usuels en matière d'emprunt bancaire susceptibles d'entraîner l'exigibilité anticipée du prêt (engagement de faire et de ne pas faire, défaut croisé, cession totale ou partielle de G2J.Com ou survenance d'un effet défavorable significatif).

La Société s'est notamment engagée à respecter les ratios financiers suivants, leur non-respect constituant un cas de défaut :

- ▶ ratio Dette Financière Nette / Fonds Propres inférieur ou égal à 0,8 ;
- ▶ ratio Dette Financière Nette / Ebitda inférieur ou égal à 2,5.

Avec :

<b>Dette Financière Nette</b>	Signifie, sur la base des comptes consolidés de la Société, pour la période de calcul concernée, la différence entre la somme : (i) des dettes à moyen et long termes contractées auprès des banques et autres créanciers (incluant notamment l'endettement relatif au retraitement en consolidation des crédits-bails et locations financières, (ii) des avances en comptes courants d'associés ainsi que des découverts bancaires, de l'affacturage, des cessions de créances selon les articles L. 313-23 et suivants du Code monétaire et financier, des effets escomptés non échus et des emprunts obligataires (à l'exclusion de ceux subordonnés au prêt) et la somme : (i) du montant des disponibilités (y compris les sommes disponibles chez le factor et non tirées par la Société), (ii) du montant des valeurs mobilières de placement.
<b>Ebitda</b>	Signifie, sur la base des comptes consolidés de l'emprunteur, pour la période de calcul concernée, la somme : (i) du résultat d'exploitation, (ii) des dotations nettes aux amortissements, (iii) des dotations nettes aux provisions.
<b>Fonds propres</b>	Signifie, sur la base des comptes consolidés de la Société, pour la période de calcul concernée, la somme : (i) du capital social, (ii) des primes, réserves et report à nouveau, (iii) du résultat net, (iv) des intérêts minoritaires, (v) des emprunts obligataires émis par la Société subordonnés au prêt

Les principales autres modalités de ce prêt sont les suivantes :

Le prêt est divisé en deux tranches, la première (Tranche A) d'un montant de 2 574 K€ destinée à financer partiellement le prix de base de 4 M€, et la deuxième (Tranche B) d'un montant maximum de 820 K€ destinée à financer partiellement le paiement du complément de prix (cf. paragraphe 1.2.2 ci-dessus).

La Tranche A du prêt est remboursable en 5 échéances annuelles, la première payable le 15 février 2013 et la dernière le 15 février 2017 ; elle porte intérêt au taux fixe de 4,5 % l'an. La Tranche B est également d'une durée de 5 ans à compter de sa date de mise à disposition ; elle porte intérêt aux taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 3 %. Pour les deux tranches, les intérêts sont payés trimestriellement.

Dans le cadre de ce contrat de prêt, certaines garanties ou sûretés ont été accordées aux banques prêteuses, à savoir :

- ▶ une délégation imparfaite du paiement des indemnités susceptibles d'être versées à la Société au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition G2J.Com,
- ▶ une délégation d'assurance homme-clé, et
- ▶ un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur la totalité des actions appartenant à la Société dans le capital de G2J.Com.

#### (ii) Contrat de prêt Oséo

Le prêt consenti par Oséo prend la forme d'un contrat de développement participatif d'une durée de 7 ans. Il porte intérêt au taux fixe de 5,05 % l'an augmenté d'un complément de rémunération égal à 0.0038 % du quart du chiffre d'affaires annuel consolidé. Les échéances du principal et des intérêts sont payées trimestriellement. Le contrat Oséo ne contient aucun covenant particulier.

### Contrat de prêt relatifs à l'acquisition du fonds de commerce de Soft

Afin de financer partiellement l'acquisition des actifs de la société Soft (cf. paragraphe 1.2.5 ci-dessus), la Société a souscrit le 27 juillet 2012 un nouvel emprunt d'un montant en principal de 800 K€ auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Industriel et Commercial (en qualité d'arrangeur, agent et agent des sûretés) et de BNP Paribas, dont les principales modalités sont résumées dans le tableau ci-dessous.

<b>Durée</b>	5 ans
<b>Date d'échéance finale</b>	27 juillet 2017
<b>Remboursement du principal</b>	Trimestriel
<b>Taux d'intérêt</b>	Euribor 3 mois + 2,98 % l'an
<b>Paiement des intérêts</b>	Trimestriel
<b>Sûretés</b>	Nantissement du compte de titres financiers IEC Events
<b>Remboursement anticipé obligatoire / Cas de défaut / Ratios financiers</b>	Cas de défaut et ratios identiques à ceux applicables au contrat de prêt souscrit auprès du CIC et de Natixis dans le cadre de l'acquisition de la société G2J.Com (cf. ci-dessus)

### Contrat d'affacturage

Les contrats d'affacturage en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 permettent le transfert par le Groupe au factor, pour les créances éligibles et, soit détenues vis-à-vis de débiteurs privés ou publics étrangers faisant l'objet d'un agrément de l'assureur crédit, soit détenues vis-à-vis de débiteurs publics français :

- ▶ des droits contractuels des flux de trésorerie des créances cédées, et
- ▶ de la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances considérées.

Ces contrats ont été conclus pour une durée expirant le 31 décembre 2012, renouvelable par tacite reconduction. Ils ne prévoient pas de plafond de décaissement. Au 31 décembre 2012, le montant des créances cédées s'élève à 35 020 K€.

Les conditions des contrats d'affacturage sont les suivantes :

- ▶ commission d'affacturage : 0,22 % du chiffre d'affaires, avec une commission minimum annuelle de 19 122 €
- ▶ intérêts de financement : Euribor 3M + 0,50 %
- ▶ dépôt de garantie : taux de non valeur constaté majoré de 4 %

(Voir également note 6 des comptes consolidés de la Société.)

### 6.1.3.2 Risque de taux d'intérêt

Les informations concernant le risque de taux d'intérêt figurant dans les tableaux ci-dessous sont données au 31 décembre 2012.

Caractéristiques des emprunts et dettes financières	Taux	Montant (K€ au 31/12/2012)	Echéances	Existence de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	2 880	2006-2017	NA
Crédits moyen terme	Taux variables	6 922	2008-2019	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux fixes	135	2013	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	36	2013	Non
Emprunts en crédit-bail	Taux fixes	3 071	2011-2015	NA
Emprunts en crédit-bail	Taux variables	0		Non
Concours bancaires courants	Taux variables	387	2013	Non
Sous total emprunts et dettes financières à taux fixe		6 086		
Sous total emprunts et dettes financières à taux variable		7 344		
Total emprunts et dettes financières hors intérêts courus au 31/12/2012		13 430		
Avances factor	Taux variables	35 020	2013	Oui

Les disponibilités s'élèvent à 27 538 K€ au 31 décembre 2012 (contre 23 931 K€ au 31 décembre 2011) et le montant de l'endettement à taux variable (y compris l'encours de financement du factor) est de 42 364 K€ à cette date (contre 36 884 K€ au 31 décembre 2011). L'essentiel du risque d'une augmentation du coût de l'endettement ne porte que sur la fraction à taux variable de l'endettement brut non compensé par les disponibilités, soit 14 826 K€ au 31 décembre 2012 (contre 12 953 K€ au 31 décembre 2011). Ainsi, une variation d'un point des taux d'intérêt entraînerait une charge complémentaire de 148 K€ en base annuelle, soit 18,71 % des charges financières de l'exercice 2012. En 2012, les charges financières liées au factor se sont élevées à 240 K€ contre 340 K€ en 2011.

Afin de couvrir partiellement le risque de taux lié au contrat d'affacturage, la Société a conclu le 9 septembre 2011 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Les principales caractéristiques de ce contrat sont décrites dans le tableau ci-dessous

<b>Date de l'opération d'échange</b>	9 septembre 2011
<b>Date de commencement</b>	13 septembre 2011
<b>Date d'échéance finale</b>	13 septembre 2013
<b>Devise, montant notionnel</b>	EUR 4 000 000,00

<b>Payeur des Montants Fixes</b>	IEC Professionnel Média
<b>Taux fixe</b>	1,16 %
<b>Base de calcul</b>	ACT/360 ajustée
<b>Date de Paiement des Montants Fixes</b>	13 décembre 13 mars 13 juin 13 septembre de chaque année civile

<b>Payeur des Montants Variables</b>	Crédit Industriel et Commercial
<b>Taux variable</b>	Euribor 3 mois (Telerate 248 – 11h00 Bruxelles)
<b>Base de calcul</b>	ACT/360 ajustée
<b>Date de Paiement des Montants Variables</b>	13 décembre 13 mars 13 juin 13 septembre de chaque année civile

<b>Date de Fixing</b>	2 jours ouvrés avant chaque début de période
<b>Report de jour ouvré</b>	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
<b>Calendrier</b>	Target 2

La Société a conclu le 9 mars 2011 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Cette couverture est liée à la mise en place d'un prêt octroyé à la Société début 2011 pour financer les travaux réalisés par IEC à Gennevilliers. Les principales caractéristiques de ce Swap de taux à 5 ans sont décrites dans le tableau ci-dessous.

<b>Date de l'opération d'échange</b>	9 mars 2011
<b>Date de commencement</b>	25 mars 2011
<b>Date d'échéance finale</b>	25 mars 2016
<b>Devise, montant notionnel</b>	EUR 1 100 000,00

<b>Payeur des Montants Fixes</b>	IEC Professionnel Média
<b>Taux fixe</b>	2,59 %
<b>Base de calcul</b>	ACT/360, Ajustée
<b>Date de Paiement des Montants Fixes</b>	Le 25 juin/ septembre/ décembre/ mars de chaque année civile

<b>Payeur des Montants Variables</b>	Crédit Industriel et Commercial
<b>Taux variable</b>	Euribor 3 mois (Reuters Euribor01 fixé à 11h00 Bruxelles)
<b>Base de calcul</b>	ACT/360, Ajustée
<b>Date de Paiement des Montants Variables</b>	Le 25 juin/ septembre/ décembre/ mars de chaque année civile

<b>Date de Fixing</b>	2 jours ouvrés avant chaque début de période
<b>Report de jour ouvré</b>	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
<b>Calendrier</b>	Target 2
<b>Premier Fixing</b>	Le 25 mars 2011 pour la période allant du 25 mars 2011 au 27 juin 2011

### 6.1.3.3 Risque de change

Le Groupe de par son activité audiovisuelle terrestre n'a pas d'exposition particulière au risque de change. La majorité des achats se fait dans la zone euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent être réalisés en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euros. Seule l'activité audiovisuelle marine, qui représente environ 14 % de l'activité totale du Groupe en 2012, est exposée au risque de change puisque les contrats de vente et les achats peuvent comporter une part de paiement en dollar. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé hors zone euro s'établit, au 31 décembre 2012, à 7,8 % du chiffre d'affaires total consolidé du Groupe, contre 11,2 % au 31 décembre 2011.

S'agissant de la couverture du risque de change, la Société a souscrit, pour le compte du Groupe, des opérations de couverture dans le cadre de la convention de garantie de cours de change (« Budget fixe export ») régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Les principales caractéristiques des contrats de couverture sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

<b>Date de conclusion de l'opération</b>	11 mai 2011
<b>Type de couverture</b>	Vente à terme de dollar
<b>Acheteur</b>	CM CIC
<b>Vendeur</b>	IEC Professionnel Média
<b>Devise de vente</b>	1 500 000 USD
<b>Devise d'achat</b>	1 041 305,10 EUR
<b>Cours à terme</b>	1,4405
<b>Période de garantie</b>	11/05/2011 au 09/05/2012
<b>Date d'échéance</b>	9 mai 2012
<b>Date de versement du principal</b>	11 mai 2011

Cette couverture a été dénouée en février 2012.

<b>Date de conclusion de l'opération</b>	6 septembre 2011
<b>Type de couverture</b>	Vente à terme de dollar
<b>Acheteur</b>	CM CIC
<b>Vendeur</b>	IEC Professionnel Média
<b>Devise de vente</b>	1 500 000 USD
<b>Devise d'achat</b>	1 065 946,56 EUR
<b>Cours à terme</b>	1,4072
<b>Période de garantie</b>	06/09/2011 au 10/09/2012
<b>Date d'échéance</b>	10 septembre 2012
<b>Date de versement du principal</b>	6 septembre 2011

Cette couverture a été dénouée en avril 2012.

<b>Date de conclusion de l'opération</b>	20 septembre 2011
<b>Type de couverture</b>	Vente à terme de dollar
<b>Acheteur</b>	CM CIC
<b>Vendeur</b>	IEC Professionnel Média
<b>Devise de vente</b>	2 000 000 USD
<b>Devise d'achat</b>	1 460 493,65 EUR
<b>Cours à terme</b>	1,3694
<b>Période de garantie</b>	22/09/2011 au 24/9/2012
<b>Date d'échéance</b>	24 septembre 2012
<b>Date de versement du principal</b>	20 septembre 2011

Cette couverture a été dénouée en août 2012.

<b>Date de conclusion de l'opération</b>	16 mars 2012
<b>Type de couverture</b>	Vente à terme de dollar
<b>Acheteur</b>	Natixis
<b>Vendeur</b>	IEC Professionnel Média
<b>Devise de vente</b>	3 000 000 USD
<b>Devise d'achat</b>	2 279 635,26 EUR
<b>Cours à terme</b>	1,3160
<b>Période de garantie</b>	20/3/2012 au 20/3/2013
<b>Date d'échéance</b>	20 mars 2013
<b>Date de versement du principal</b>	20 mars 2012

Au 31 décembre 2012, le solde de cette couverture est de 2 650 000 USD. Cette couverture a été dénouée en Mars 2013.

Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération des contrats de couvertures décrits ci-dessus n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat consolidé du Groupe.

### 6.1.3.4 Risques sur actions

En décembre 2010, la Société a procédé au rachat de 1 628 301 actions propres, représentant 6,34 % du capital de la Société au 31 décembre 2012, dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée (visa AMF n° 10419 du 29 novembre 2010). Ces actions sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition, soit 1 953 961,20 € (1,20 € par action), augmenté des frais d'acquisition, soit au total 2 211 722 € ; au 31 décembre 2012, leur valeur de marché s'élevait à 2 505 759 €. L'exposition aux risques des marchés actions est uniquement liée aux variations du cours des actions autodétenues.

### 6.1.3.5 Risques clients

La couverture du risque crédit fait l'objet d'un contrat conclu avec un organisme d'assurance crédit spécialisé dont l'objet est de se prémunir contre le risque de défaillance des clients du Groupe.

(Voir également note 6 des comptes consolidés 2012.)

## 6.2 Assurances et couvertures des risques

Le Groupe a mis en place l'ensemble des couvertures d'assurance habituelles nécessaires à ses activités. En particulier, l'activité location est couverte par les polices appropriées pour ce type d'activité. L'ensemble des couvertures est revu régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des activités.

Les principales assurances mises en place (hors couverture de véhicules) au 31 décembre 2012, dont le coût s'est élevé en 2012 à 353 K€ (contre 404 K€ en 2011), sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Type de contrat	Numéro	Compagnie	Nature du risque assuré	Garanties <sup>(1)</sup>			
Multirisque entreprise	985536	CHARTIS	Risque locatif	19 500 000 €			
			Hors risque locatif	7 000 000 €			
			Perte d'exploitation	5 000 000 €			
			Dommages directs	1 500 000 €			
			Bris de machine et dommages électriques				
			Matériel informatique	500 000 €			
			Vols sur sites	1 500 000 €			
			Dégâts des eaux	500 000 €			
			Bris de glaces et produits verriers	50 000 €			
			Autres événements	5 000 000 €			
			Nouveaux établissements	3 000 000 €			
				2009RIA005431	AMLIN	Complément couverture vols sur sites IEC Gennevilliers, Carrières s/ Seine, Epinay Preview, HMS Saint Nazaire, ST Denis	4 000 000 €
				Par sinistre			
Responsabilité civile entreprise	7109809	CHARTIS	RC après livraison	5 000 000 €			
			RC exploitation	10 000 000 €			
	Par année						
Responsabilité civile dirigeants	7907430	CHARTIS	Responsabilité civile	15 000 000 €			
Marchandises transportées	512041	CHARTIS	Par évènement	500 000 €			
	31201293	CAT GESTION	Garantie complémentaire Preview -du 01/01/ au 31/12/2012	2 940 000 €			

(1) Total toutes agences confondues

Par ailleurs, la Société a souscrit une police d'assurance « Responsabilité civile des mandataires sociaux » (voir paragraphe 5.2.2.2 du présent rapport de gestion).

## 7. Actionnaires - Capital social - Dividendes - Informations boursières

### 7.1 Actionariat de la Société

#### 7.1.1 Evolution de l'actionariat de la Société

##### 7.1.1.1 Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2012

Le tableau ci-dessous montre la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2012 ainsi que le rappel de celle-ci aux 31 décembre 2011 et 2010. La différence entre le pourcentage du capital et le pourcentage des droits de vote est liée à l'attribution d'un droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même bénéficiaire (article 28 des statuts de la Société).

Actionnaires	Situation au 31 décembre 2012			Situation au 31 décembre 2011			Situation au 31 décembre 2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Fin cap	14 401 851	56,07	64,08	14 401 851	56,33	64,16	14 810 779	65,89	73,10
Crozaloc	4 698 342	18,29	16,62	4 440 342	17,37	15,99	1 969 342	8,76	9,73
Sochrastem	710 000	2,76	1,77	710 000	2,78	1,77	0	0	0
Gonset Holding	325 192	1,27	1,38	325 192	1,27	1,39	325 192	1,45	1,37
Port-Noir Investment	61 000	0,24	0,15	61 000	0,24	0,15	0	0	0
Salim Investment	0	0	0	258 000	1,01	0,64	0	0	0
<b>Sous-total concert</b>	<b>20 196 385</b>	<b>78,63</b>	<b>84,00</b>	<b>20 196 385</b>	<b>78,99</b>	<b>84,11</b>	<b>17 105 313</b>	<b>76,10</b>	<b>84,20</b>
Alain Cotte				120 000	0,47	0,60	120 000	0,53	0,59
Michel Charles	334 623	1,30	1,67	334 623	1,31	1,67	334 623	1,49	1,65
Autres administrateurs	112	ns	ns	112	ns	ns	2	ns	Ns
Cadres et salariés	293 480	1,14	1,28	218 371	0,85	1,09	224 371	1,00	1,11
<b>Sous-total dirigeants, administrateurs, cadres et salariés de la Société</b>	<b>628 215</b>	<b>2,45</b>	<b>2,94</b>	<b>673 106</b>	<b>2,63</b>	<b>3,36</b>	<b>678 996</b>	<b>3,02</b>	<b>3,35</b>
Succession Alain Cotte	162 628	0,63	0,70	na	na	na	na	na	Na
Autocontrôle	1 628 301	6,34	4,06	1 628 301	6,37	4,06	1 628 301	7,24	4,02
Public	3 070 061	11,95	8,29	3 070 061	12,01	8,47	3 064 171	13,63	8,42
<b>Total</b>	<b>25 685 590</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>25 567 853</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>22 476 781</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Des informations complémentaires sur les membres du concert figurent au paragraphe 7.1.1.4 ci-dessous. Les actions et droits de vote des cadres et salariés du Groupe correspondent aux actions inscrites en comptes nominatifs. Les actions d'autocontrôle correspondent aux actions rachetées dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visée ci-dessus (cf. paragraphe 6.1.3.4 du présent rapport de gestion).

La Société est contrôlée comme décrit dans le tableau qui précède ; toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

##### 7.1.1.2 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote de la Société au cours de l'exercice 2012

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la répartition du capital de la Société entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2012 qui résulte, principalement, de l'exercice d'options de souscription d'actions (cf. paragraphe 1.2.3 ci-dessus) et d'une cession d'actions intervenue entre les membres du concert.

Actionnaires	Situation au 31 décembre 2012			Situation après cession au sein du concert			Situation après exercice des options de souscription d'actions			Situation au 31 décembre 2011		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Fin cap	14 401 851	56,07	64,08	14 401 851	56,07	64,06	14 401 851	56,07	63,97	14 401 851	56,33	64,16
Crozaloc	4 698 342	18,29	16,62	4 698 342	18,29	16,61	4 440 342	17,29	15,95	4 440 342	17,37	15,99
Sochrastem	710 000	2,76	1,77	710 000	2,76	1,77	710 000	2,76	1,77	710 000	2,78	1,77
Gonset Holding	325 192	1,27	1,38	325 192	1,27	1,38	325 192	1,27	1,38	325 192	1,27	1,39
Port-Noir Investment	61 000	0,24	0,15	61 000	0,24	0,15	61 000	0,24	0,15	61 000	0,24	0,15
Salim Investment	0	0	0	0	0	0	258 000	1,00	0,64	258 000	1,01	0,64
<b>Sous-total concert</b>	<b>20 196 385</b>	<b>78,63</b>	<b>84,00</b>	<b>20 196 385</b>	<b>78,63</b>	<b>83,97</b>	<b>20 196 385</b>	<b>78,63</b>	<b>83,86</b>	<b>20 196 385</b>	<b>78,99</b>	<b>84,11</b>
Alain Cotte				162 628	0,63	0,70	162 628	0,63	0,70	120 000	0,47	0,60
Michel Charles	334 623	1,30	1,67	334 623	1,30	1,67	334 623	1,30	1,67	334 623	1,31	1,67
Autres administrateurs	112	ns	ns	112	ns	ns	112	ns	ns	112	ns	ns
Cadres et salariés	293 480	1,14	1,28	293 480	1,14	1,28	293 480	1,14	1,27	218 371	0,85	1,09
<b>Sous-total dirigeants, administrateurs, cadres et salariés de la Société</b>	<b>628 215</b>	<b>2,45</b>	<b>2,94</b>	<b>790 843</b>	<b>3,08</b>	<b>3,65</b>	<b>790 843</b>	<b>3,08</b>	<b>3,64</b>	<b>673 106</b>	<b>2,63</b>	<b>3,36</b>
Succession Alain Cotte	162 628	0,63	0,70	na	na	na	na	na	na	na	na	na
Autocontrôle	1 628 301	6,34	4,06	1 628 301	6,34	4,06	1 628 301	6,34	4,05	1 628 301	6,37	4,06
Public	3 070 061	11,95	8,29	3 070 061	11,95	8,32	3 070 061	11,95	8,44	3 070 061	12,01	8,47
<b>Total</b>	<b>25 685 590</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>25 685 590</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>25 685 590</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>25 567 853</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

### 7.1.1.3 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote de la Société depuis le 31 décembre 2012

Par courrier en date du 11 avril 2013, Crozaloc a adressé à la Société une déclaration de franchissement de seuil (cf. également Décision et Information AMF N° 213C0448) par laquelle elle déclare avoir franchi à la hausse, le 11 avril 2013, individuellement, le seuil de 20 % des droits de vote de la Société au résultat de l'acquisition de droits de vote double sur 2 471 000 actions. Suite à cette acquisition, Crozaloc continue de détenir 4 698 342 actions représentant 18,29 % du capital et 21,07 % des droits de vote. Le concert n'a en revanche franchi aucun seuil, le pourcentage de ses droits de vote passant de 84 % à 85,20 %, étant toutefois précisé que les 710 000 actions détenues par Sochrastem, de même que les 61 000 actions détenues par Port-Noir Investissement ont également acquis, le même jour, des droits de vote double, sans que cela entraîne pour ces sociétés un franchissement de seuil.

Dans sa déclaration de franchissement de seuil, Crozaloc a fait la déclaration d'intention suivante (cf. également Décision et Information AMF N° 213C0448) :

- ▶ S'agissant d'une simple acquisition de droits de vote double, il n'y a pas eu de financement ;
- ▶ Crozaloc agit de concert vis-à-vis de la société IEC Professionnel Média avec les sociétés Fin Cap, Sochrastem, Gonset Holding SA, Port-Noir Investment Sarl et Salim Investment Ltd ;
- ▶ Elle envisage de poursuivre l'acquisition sur le marché et hors marché d'actions de la société IEC Professionnel Média, en fonction des opportunités ;
- ▶ Elle détient, de concert avec les personnes susvisées, le contrôle d'IEC Professionnel Média ;
- ▶ Elle n'a pas l'intention de demander un siège complémentaire au conseil d'administration d'IEC Professionnel Média ;
- ▶ Une fusion entre Fin Cap et IEC Professionnel Média n'est pas envisagée au cours des six prochains mois ;
- ▶ Elle soutient la stratégie d'IEC Professionnel Média mais n'envisage pas de proposer la mise en œuvre d'une quelconque opération visée à l'article 223-17 I, 6° du Règlement général de l'AMF ;
- ▶ Elle n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote d'IEC Professionnel Média ;

- ▶ Elle ne détient aucun des accords ou instruments financiers mentionnés au 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la répartition du capital et des droits de vote de la Société depuis le 31 décembre 2012 résultant de l'acquisition de droit de vote double par Crozaloc visé ci-dessus.

Actionnaires	Situation au 31 décembre 2012			Situation après acquisition de droits de vote double au sein du concert		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Fin cap	14 401 851	56,07	64,08	14 401 851	56,07	59,29
Crozaloc	4 698 342	18,29	16,62	4 698 342	18,29	21,07
Sochrastem	710 000	2,76	1,77	710 000	2,76	3,27
Gonset Holding	325 192	1,27	1,38	325 192	1,27	1,28
Port-Noir Investment	61 000	0,24	0,15	61 000	0,24	0,28
Salim Investment	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total concert</b>	<b>20 196 385</b>	<b>78,63</b>	<b>84,00</b>	<b>20 196 385</b>	<b>78,63</b>	<b>85,21</b>
Michel Charles	334 623	1,30	1,67	334 623	1,30	1,54
Autres administrateurs	112	ns	ns	112	ns	ns
Cadres et salariés	293 480	1,14	1,28	293 480	1,14	1,18
<b>Sous-total dirigeants, administrateurs, cadres et salariés de la Société</b>	<b>628 215</b>	<b>2,45</b>	<b>2,94</b>	<b>790 843</b>	<b>2,45</b>	<b>2,72</b>
Succession Alain Cotte	162 628	0,63	0,70	162 628	0,63	0,65
Autocontrôle	1 628 301	6,34	4,06	1 628 301	6,34	3,75
Public	3 070 061	11,95	8,29	3 070 061	11,95	7,66
<b>Total</b>	<b>25 685 590</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>25 685 590</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu d'évolution significative de la répartition du capital et des droits de vote de la Société entre le 31 décembre 2012 et la date du présent rapport de gestion autres que les mouvements décrits ci-dessus.

A la connaissance de la Société, à la date du présent document, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

### 7.1.1.4 Principales caractéristiques des membres du concert

Membre	Forme	Siège social	Activité	Principaux actionnaires
Fin Cap	Société par actions simplifiée	73 boulevard Haussmann 75008 Paris	Investissement dans des participations	Crozaloc (49,81 %) Sochrastem (20,29 %) Gonset Holding (23,40 %) Port-Noir Investment Sarl (1,75 %) Salim Investment Ltd (4,74 %)
Crozaloc	Société par actions simplifiée	73 boulevard Haussmann 75008 Paris	Investissement dans des participations	SCA Qualis (société en commandite par actions 73 boulevard Haussmann, 75008 Paris), elle-même contrôlée par Talis SA, laquelle n'est pas contrôlée
Sochrastem	Société anonyme	33 avenue du Maine 75015 Paris	Investissement dans des participations	Famille André
Gonset Holding	Société anonyme	21 route de Prilly CP 218 6 1023 Crissier – Suisse	Investissement dans des participations	M. Pierre Gonset
Port-Noir Investment	Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois	5 rue Guillaume Kroll L-882 Luxembourg	Investissement dans des participations	M. Claude Berda
Salim Investment Ltd	Société de droit suisse	c/o Crédit Agricole (Suisse) SA Rue du Stand 66, CH 1211 Genève Suisse	Investissement dans des participations	Structure d'investissement dont la gestion est assurée par Crédit Agricole (Suisse)

Un pacte d'actionnaires en date du 30 juillet 2003 régit les relations entre les associés de Fin Cap, comportant les principales stipulations suivantes (cf. notamment D&I 203C1031 du 11 juillet 2003) :

- ▶ un droit de préemption réciproque, en cas de projet de cession de tout ou partie d'une participation par l'un des associés ;
- ▶ un droit de suite en cas de cession d'une participation significative par l'un des associés ;
- ▶ une clause de sortie forcée ;
- ▶ et enfin, en vue de la liquidité de l'investissement des associés, un objectif commun de fusion de Fin Cap et IEC Professionnel Média.

A l'occasion d'adhésions au pacte visé ci-dessus en 2004, puis en 2005 et 2006, des précisions ont été apportées au pacte d'actionnaires conclu en 2003 et notamment (cf. D&I 207C0169 du 23 janvier 2007) :

- ▶ l'engagement de cession forcée prévu au pacte précité s'entend dans la mesure où la cession envisagée s'effectuerait exclusivement contre une contrepartie en numéraire et au profit d'un cessionnaire de bonne foi ;
- ▶ s'agissant de l'intention de fusion entre Fin Cap et IEC Professionnel Média prévue au pacte, il est entendu que les actionnaires de Fin Cap s'efforceront de faire prévaloir une méthode de valorisation de Fin Cap fondée sur la valeur par transparence de la participation dans IEC Professionnel Média, sans application d'une décote ;
- ▶ dans le cas où Fin Cap et IEC Professionnel Média n'auraient pas fusionné au 31 décembre 2008, des actionnaires représentant au minimum 1/3 du capital de Fin Cap pourront initier un processus de mise en vente de la totalité des actions de Fin Cap, en mandatant une banque d'affaires de réputation internationale, les autres actionnaires de Fin Cap s'engageant à céder l'intégralité de leurs actions à l'occasion de cette mise en vente ou à préempter l'intégralité des actions des actionnaires ayant engagé le processus, au prix de l'offre faite par le cessionnaire à l'issue du processus ;
- ▶ enfin, chacune des parties au pacte représentant plus de 5 % du capital de Fin Cap s'engage à n'effectuer aucune opération de croissance externe dans le secteur d'activité d'IEC Professionnel Média autrement que par le biais de Fin Cap ou par le biais d'IEC Professionnel Média elle-même.

### 7.1.2 Autres accords entre actionnaires au 31 décembre 2012

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres accords entre actionnaires au 31 décembre 2012.

### 7.1.3 Changement de contrôle

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'existence du concert et du pacte décrits au paragraphe 7.1.1.4 ci-dessus, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société.

Par ailleurs, il est précisé que la Société n'est partie à aucun accord qui est susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle, à l'exception des contrats de prêt relatifs au financement des acquisitions de Preview GM System, de G2J.Com et du fonds de commerce de Soft (cf. paragraphe 6.1.3.1 du présent rapport de gestion).

### 7.1.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

A la connaissance de la Société, à l'exception des éléments mentionnés au paragraphe 7.1.3 ci-dessus, il n'existe aucun élément susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les actions de la Société.

## 7.2 Capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 7 705 677 € divisé en 25 685 590 actions de 0,30 € de valeur nominale chacune de même catégorie, toutes intégralement souscrites et libérées, contre 7 670 355,90 € divisé en 25 567 853 actions au 31 décembre 2011. L'augmentation de capital résulte de la création et de l'émission de 117 737 actions nouvelles de 0,30 € chacune au résultat de l'exercice d'options de souscription d'actions du plan n° 4 qui arrivait à échéance le 29 février 2012, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 35 321,10 €, assortie d'une prime d'émission d'un montant de 105 038,90 €.

Les actions peuvent revêtir la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire.

## 7.3 Evolution du capital social sur les 5 dernières années

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération (€)	Prime d'émission (€)	Nombre total d'actions	Valeur nominale (€)	Capital après l'opération (€)
27/06/08	Augmentation de capital – Exercice d'options de souscription d'actions	128 140,00	38 740,00	298 000	0,30	4 848 708,00
04/08/08	Augmentation de capital en numéraire (visa n° 08-147)	9 484 252,50	7 587 402	6 322 835	0,30	6 745 558,50
31/08/09	Réduction de capital par annulation de 8.414 actions propres					6 743 034,30
22/12/11	Augmentation de capital – Fusion-absorption d'Avest (Enregistrement n° E. 11063)	1 523 198,30	595 876,70	3 091 072	0,30	7 670 355,90
30/04/12	Augmentation de capital – Exercice d'options de souscription d'actions	35 321,10	105 038,90	117 737	0,30	7 705 677,00

	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/2012
Capital social (€)	6 745 558,50	6 743 034,30	6 743 034,30	7 670 355,90	7 705 677
Nombre d'actions ordinaires	22 485 195	22 476 781	22 476 781	25 567 853	25 685 590

## 7.4 Dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices clos.

## 7.5 Opérations afférentes aux actions de la Société

### 7.5.1 Rachat d'actions

La Société n'a procédé à aucune opération de rachat d'actions au cours de l'exercice 2012.

## 7.5.2 Contrat de liquidité

En 2012, aucun contrat de liquidité n'était en vigueur.

A compter du 1<sup>er</sup> février 2013, la Société a confié à Kepler Capital Markets (Paris) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et approuvée par l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2011.

Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à Kepler Capital Markets sont les suivants :

- ▶ 50 000 actions, et
- ▶ 25 000 € en espèces.

## 7.5.3 Opérations des mandataires sociaux sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice 2012, à la connaissance de la Société, les mandataires sociaux de la Société n'ont réalisé aucune opération sur les actions de la Société.

## 7.5.4 Options de souscription d'actions

### 7.5.4.1 Principales caractéristiques des options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur au 31 décembre 2012.

	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
Date d'assemblée	24/07/2006	16/06/2008	29/06/2011
Date du conseil d'administration	24/11/2006	17/12/2008	29/06/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de la mise en place des plans	396 500	450 000	1 037 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par <sup>(1)</sup> :			
- les mandataires sociaux :	41 000	55 000	135 000
- les dix premiers attributaires non mandataires sociaux	246 500	255 000	597 000
Point de départ d'exercice des options	24/11/2008	17/12/2012	30/06/2015
Date d'expiration des options	23/11/2013	16/12/2015	29/06/2018
Prix d'exercice d'une option	1,85 €	1,01 €	1,60 €
Options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2012	248 000	377 000	967 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par <sup>(1)</sup> :			
- les mandataires sociaux :	41 000	55 000	135 000
- les dix premiers attributaires non mandataires sociaux	155 000	222 000	455 000
Options de souscription d'actions exercées au 31/12/2012	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2012 <sup>(1)</sup>	248 000	377 000	967 000

(1) Avant ajustement décrits ci-dessous.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles de l'article R. 228-91 du Code de commerce, et aux stipulations des plans, les conditions d'exercice des options de souscription d'actions du plan n° 5 ont fait l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en juillet/ août 2008. En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles de l'article R. 225-138 du Code de commerce, et aux stipulations des plans, les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 5 et 6 ont l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'offre publique d'achat simplifiée réalisée par la Société sur ses propres actions en décembre 2010.

## 7.5.4.2 Dilution potentielle maximale

Dilution potentielle maximale

	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
Options de souscription restantes au 31/12/2012	248 000	377 000	967 000
Dilution maximale en % du capital au 31/12/2012 <sup>(1)</sup>	0	0,46 %	0

(1) Avant ajustement décrits au paragraphe 7.5.4.1 ci-dessus.

## 7.5.5 Capital autorisé non émis – Engagements d'augmentation de capital

### 7.5.5.1 Titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas de valeurs mobilières convertibles, échangeables, remboursables ou assorties de bons de souscription ni aucun autre titre donnant accès au capital de la Société, autre que les actions et les options de souscription d'actions visées au paragraphe 7.5.4.1 ci-dessus.

### 7.5.5.2 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

Voir paragraphes 7.1.1 et 7.1.3 ci-dessus.

### 7.5.5.3 Actions non représentatives de capital

Il n'existe pas d'action non représentative du capital à la date du présent document.

### 7.5.5.4 Délégations en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité à la date du présent rapport de gestion accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration ainsi que, le cas échéant, l'utilisation qui en a été faite.

Objet résumé	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation	Montant nominal maximum de l'autorisation	Utilisation faite par le conseil d'administration
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	28 juin 2012	26 mois	15 M€ 15 M€ (titres de créance)	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	28 juin 2012	26 mois	15 M€ 15 M€ (titres de créance)	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	28 juin 2012	26 mois	7 M€ 15 M€ (titres de créance)	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration aux fins de fixer le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital selon certaines modalités dans le cadre d'émissions sans droit préférentiel des souscription	28 juin 2012	26 mois	10 % du capital social	Néant
Délégation donnée au conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (cf. ci-dessus), d'augmenter le nombre de titres à émettre	28 juin 2012	26 mois	15 % de l'émission initiale pour chacune des émissions décidée en application des deux délégations visées ci-dessus	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	28 juin 2012	26 mois	10 % du capital social	Néant
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	28 juin 2012	26 mois	10 M€	Néant
Limitation globale des autorisations visées ci-dessus	28 juin 2012	26 mois	15 M€	
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	28 juin 2012	26 mois	10 M€	Néant
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	29 juin 2011	38 mois	5 % du capital	Attribution de 1 037 000 options de souscription d'actions, soit une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 311 100 euros (conseil du 29 juin 2011)(1)
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions	28 juin 2012	18 mois	10 % du capital par période de 24 mois	Néant

(1) Voir paragraphe 7.5.4.1 du présent rapport de gestion pour une description des principales caractéristiques de ces options de souscription d'actions.

## 7.6 Informations boursières

### 7.6.1 Fiche signalétique

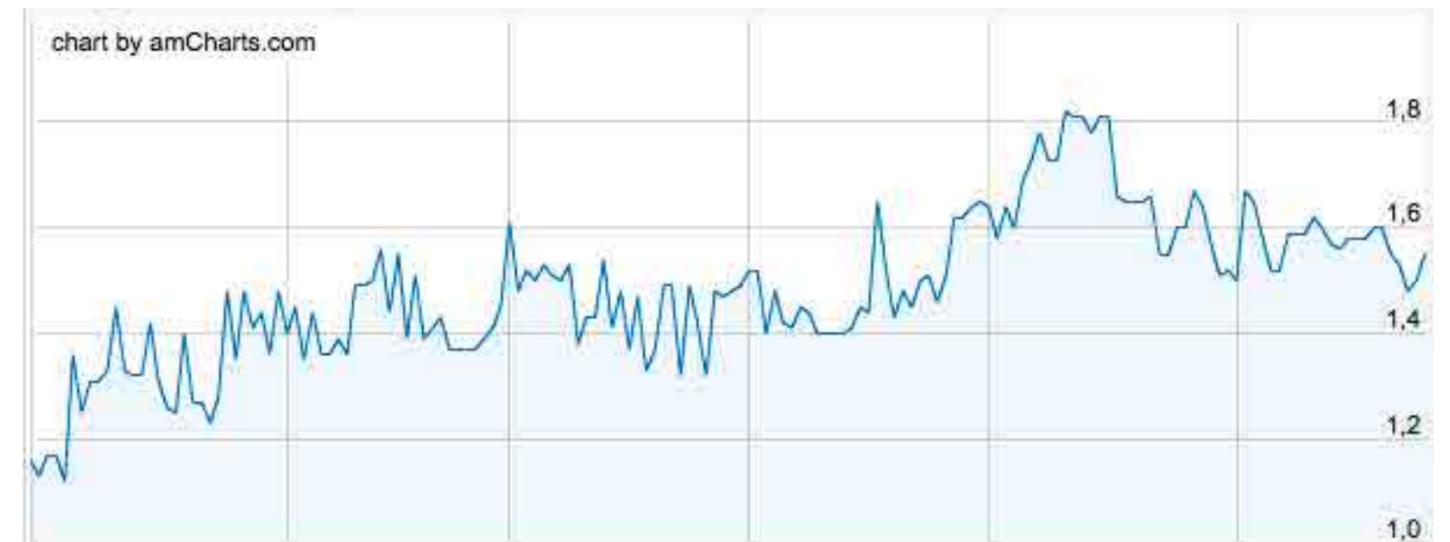
Cotation : NYSE-Euronext  
 Marché : Euronext Paris - Compartiment C  
 Code ISIN : FR0000066680  
 Mnémonique : IEC

### 7.6.2 Données boursières

Cours de l'action (€)	2012	2011
Premier cours de l'exercice	1,16 €	1,17 €
Plus haut	1,82 €	2,31 €
Plus bas	1,12 €	1,07 €
Dernier cours de l'exercice	1,55 €	1,19 €
Moyenne	1,47 €	1,84 €

Sur l'exercice 2012, l'action IEC Professionnel Média a évolué entre 1,12 € et 1,82 €, clôturant, au 31 décembre 2012, au cours de 1,55 €.

### 7.6.3 Evolution du cours de l'action IEC Professionnel Média entre le 2 janvier 2012 et le 31 décembre 2012



## 8. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

### 8.1 Introduction

Le Groupe veille à promouvoir les principes du développement durable. Cette démarche se traduit notamment, outre les actions déjà réalisées ou engagées décrites ci-dessous, par l'élaboration, avec l'appui d'un consultant externe, de la définition d'une politique groupe en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Les travaux sont en cours et devraient aboutir dans les prochains mois.

### 8.2 Information sociale

Sauf indication contraire, les informations présentées dans le présent paragraphe sont relatives à l'ensemble des sociétés du Groupe.

## 8.2.1 Emploi

### 8.2.1.1 Répartition des effectifs du Groupe

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs du Groupe au 31 décembre 2012 par sexe, âge et zone géographique.

	Hommes		Femmes		Total	< 30	30 – 39	40 – 50	> 50
	Effectif	%	Effectif	%					
France	528	71,64	143	19,40	671	137	204	214	116
Hors France	44	5,97	22	2,99	66	6	25	27	8
Total	572	77,61	165	22,39	737	143	229	241	124

### 8.2.1.2 Evolution des effectifs

Le Groupe a compté en moyenne 715 salariés sur l'année 2012 (contre 641 en 2011 et 591 en 2010), dont environ 43 % sont des cadres. Le Groupe a embauché ou intégré 299 nouveaux salariés (contre 91 en 2011 et 74 en 2010) et a compté 139 départs en 2012 (contre 106 en 2011 et 55 en 2010).

A fin décembre 2012, 710 salariés du Groupe travaillent sous contrat à durée indéterminée et 27 sous contrat à durée déterminée.

Au cours de l'exercice, la société IEC Events a employé des intermittents du spectacle dans une proportion d'environ 38 % de ses effectifs permanents pour l'année 2012.

### 8.2.1.3 Rémunération et évolution

Les rémunérations brutes des salariés Groupe et les charges sociales afférentes se sont élevées à 42 M€ en 2012 (contre 36 M€ en 2011 et 33 M€ en 2010).

A l'exception des rémunérations des directeurs généraux des filiales du Groupe et d'un nombre limité de cadres supérieurs qui sont discutées entre les intéressés et le président-directeur général de la Société, les rémunérations et leur évolution sont gérées par le comité de direction du Groupe. La rémunération des principaux cadres est discutée et validée au sein du comité de direction. Pour le reste des collaborateurs, le comité de direction alloue chaque année une enveloppe budgétaire pour chaque filiale, à charge pour ses responsables de la répartir entre ses différents collaborateurs.

Des accords d'intéressement ont été conclus sur les sociétés IEC, IEC Events et IEConnecting People.

Le Groupe cherche également à fidéliser ses cadres grâce à l'attribution régulière d'options de souscription d'actions dans le cadre d'une politique d'investissement à long terme (cf. paragraphe 8.1.1.4 ci-dessous). Ainsi, la plupart des collaborateurs du Groupe ayant exercé leurs options au cours de ses dernières années les ont conservées jusqu'à ce jour.

### 8.2.1.4 Actionnariat des salariés

#### 8.2.1.4.1 Participation des salariés dans le capital de la Société

Au 31 décembre 2012, les salariés du Groupe détenaient, à titre individuel et au nominatif, 293 480 actions de la Société, correspondant à 1,14 % du capital et 1,28 % des droits de vote de la Société à cette date.

#### 8.2.1.4.2 Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur au 31 décembre 2012.

	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
Date d'assemblée	24/07/2006	16/06/2008	29/06/2011
Date du conseil d'administration	24/11/2006	17/12/2008	29/06/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de la mise en place des plans	396 500	450 000	1 037 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par <sup>(1)</sup> :			
- les mandataires sociaux :	41 000	55 000	135 000
- les dix premiers attributaires non mandataires sociaux	246 500	255 000	597 000
Point de départ d'exercice des options	24/11/2008	17/12/2012	30/06/2015
Date d'expiration des options	23/11/2013	16/12/2015	29/06/2018
Prix d'exercice d'une option	1,85 €	1,01 €	1,60 €
Options de souscription d'actions en circulation au 31/12/2012	248 000	377 000	967 000
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par <sup>(1)</sup> :			
- les mandataires sociaux :	41 000	55 000	135 000
- les dix premiers attributaires non mandataires sociaux	155 000	222 000	452 000
Options de souscription d'actions exercées au 31/12/2012	0	0	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2012 <sup>(1)</sup>	248 000	377 000	967 000

(1) Avant ajustement décrits au paragraphe 7.5.4.1 du présent rapport.

### 8.2.1.4.3 Attribution et exercice d'options de souscription d'actions en 2012

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2012.

Le tableau ci-dessous récapitule les options de souscription d'actions levées au cours de l'exercice 2012 par les dix premiers salariés attributaires non mandataires sociaux.

	Nombre d'options levées	Prix d'exercice (€)	N° du plan
Options levées par les dix premiers salariés attributaires non mandataires sociaux au cours de l'exercice	71 000	1,21	4

## 8.2.2 Organisation du travail

### 8.2.2.1 Organisation du temps de travail

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été conclus au sein des sociétés IEC, IEConnecting People et HMS.

Dans les autres sociétés du Groupe, le temps de travail est celui prévu par les dispositions légales ou conventionnelles applicables.

### 8.2.2.2 Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires effectuées chez IEC et IEC Events se sont montées à 7 350 heures au cours de l'année 2012 (contre 8 700 heures supplémentaires en 2011 et 9 326 heures supplémentaires en 2010). Elles s'élèvent à 3 668 chez Preview GM System, 1 248 chez Fill, 40 chez Qualtech France et 557 chez Audio Equipment – Lumière & Son.

### 8.2.2.3 Absentéisme

A fin décembre 2012, le taux d'absentéisme est d'environ 2,5 % au niveau du Groupe.

### 8.2.3 Relations sociales

Le Groupe encourage le maintien d'un dialogue social permanent et constructif dans les domaines qui concernent l'entreprise et ses collaborateurs.

Dans les filiales du Groupe dotées d'instances représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégués du personnel, etc.), les réunions avec leurs membres ou représentants permettent d'assurer un dialogue sur la situation et les orientations stratégiques de leur société. Les instances représentatives du personnel sont par ailleurs informées ou consultées chaque fois que la loi le requiert.

Dans les filiales du Groupe non dotées de représentants du personnel, le dialogue social s'organise autour de réunions d'information.

En outre, des événements réunissant une ou plusieurs catégories de collaborateurs venant d'une ou de plusieurs filiales sont organisés sur différents sujets intéressant le Groupe. En 2012, suite aux différentes acquisitions réalisées (G2J.Com, Kezia, Soft – cf. paragraphe 1.2 ci-dessus), plusieurs réunions d'intégration se sont tenues afin de présenter le Groupe et ses équipes aux nouveaux collaborateurs le rejoignant.

### 8.2.4 Santé et sécurité

#### 8.2.4.1 Conditions de santé et de sécurité au travail

Le Groupe porte une attention particulière aux conditions de santé et de sécurité au travail. Le Groupe a ainsi créé en 2008 la fonction de « Responsable Hygiène Sécurité et Environnement » dont la mission consiste à :

- ▶ Maîtriser la réglementation en matière de HSE (hygiène, sécurité et environnement),
- ▶ Rédiger avec les clients et les fournisseurs les plans de prévention,
- ▶ Assister le management dans l'application de la politique HSE,
- ▶ Contrôler l'application de la politique HSE définie par la Direction Générale de la Société,
- ▶ Suivre et organiser la formation du personnel à la sécurité, l'environnement et mener les campagnes de sensibilisation aux risques,
- ▶ Assurer la conduite des études HSE, l'analyse des risques et des audits,
- ▶ Préparer et suivre les investissements réalisés et projetés dans le domaine de la sécurité,
- ▶ Coordonner la rédaction, la mise à jour, la diffusion et le suivi du bon déroulement sur le(s) site (s) des contrats (maintenance des installations de sécurité, télésurveillance et vérification des installations électriques),
- ▶ Être le garant de la bonne tenue et de la mise à jour des évaluations sécuritaires des sites,
- ▶ Consolider trimestriellement l'ensemble des tableaux de bord sécurité réalisés,
- ▶ Prévenir les risques santé et sécurité au travail et assurer le suivi des indicateurs,
- ▶ Faire effectuer les vérifications et contrôles obligatoires en cours d'exploitation des installations,
- ▶ Evaluer, analyser, gérer les risques (incendie, chimique, biologique, radioactif, bâtiment, ...).

#### 8.2.4.2 Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité

Aucun accord en matière de santé et de sécurité n'est en vigueur au sein du Groupe.

#### 8.2.4.3 Accidents du travail (fréquence, gravité) et maladies professionnelles

Sur les sociétés IEC et IEC Events, l'ensemble des indicateurs liés à la sécurité au travail est suivi dans le cadre des réunions trimestrielles du CHSCT. A ce titre, un rapport annuel et un document unique sont transmis aux membres du CHSCT et à l'inspection du travail.

D'une manière générale, le Responsable Hygiène Sécurité et Environnement (cf. paragraphe 8.2.4.1 ci-dessus) est à la disposition des sociétés du Groupe pour toute question ou problématique liée à la sécurité des personnes au travail.

A ce titre, des présentations ont notamment été faites par le Responsable Hygiène Sécurité et Environnement aux responsables de filiales et aux directeurs de région afin de les sensibiliser aux priorités et aux sujets sensibles en matière de sécurité des personnes au travail.

Chez HMS (société certifiée ISO-9001 (2008)), la fonction de Responsable Hygiène Sécurité et Environnement est assurée de façon autonome.

### 8.2.5 Formation

#### 8.2.5.1 Politiques mises en œuvre en matière de formation

Dans le cadre des entretiens annuels individuels, les besoins de formation sont recueillis et sont ensuite validés avec les managers puis dans le cadre des budgets. Un plan de formation est ensuite établi. Les priorités en matière de formation sont la sécurité et les besoins liés aux évolutions technologiques afin de répondre aux exigences de nos clients.

#### 8.2.5.2 Nombre total d'heures de formation

Au cours de l'année 2012, 80 salariés ont bénéficié d'une formation pour un total de 3 781 heures. Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du droit individuel à la formation est de 47 738 heures (hors G2J.Com) au 31 décembre 2012.

### 8.2.6 Egalité de traitement

#### 8.2.6.1 Mesures prises en faveur de l'égalité des hommes et des femmes

Un accord égalité hommes-femmes a été mis en place au sein de la société IEC.

D'une manière générale, le Groupe est très vigilant à l'égalité de traitement entre les deux sexes et veille à ce qu'aucune forme de discrimination ne s'instaure.

#### 8.2.6.2 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe emploie des personnes handicapées et met en place des aménagements de temps ou d'organisation du travail (aménagement des postes de travail) pour faciliter l'exercice de leur mission et leur insertion dans le milieu professionnel.

#### 8.2.6.3 Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes

En 2012, le Groupe a accueilli 115 jeunes dans le cadre de stages ou de contrats en alternance afin de les accompagner dans leur apprentissage.

42 jeunes de moins de 25 ans ont été embauchés en 2012.

#### 8.2.6.4 Politique de lutte contre les discriminations

Le Groupe considère que la diversité culturelle est une richesse ; il compte ainsi plus de 29 nationalités différentes.

La société G2J.Com participe volontairement à la charte de la diversité depuis 2009.

#### 8.2.6.5 Autres mesures prises pour favoriser le développement et l'épanouissement des collaborateurs

D'une manière générale, le Groupe s'attache, chaque fois que cela est possible, à prendre en compte les situations personnelles particulières de ses collaborateurs et à les accompagner dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie personnelle, notamment par l'aménagement du temps ou de l'organisation du travail avec le travail à domicile.

## 8.2.7 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Le Groupe respecte l'ensemble de ces obligations légales et réglementaires en matière de droit du travail, qui inclut les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

En outre, la société G2J.Com a adhéré au Pacte Mondial des Nations-Unis en 2011.

### 8.2.7.1 Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Le Groupe respecte l'ensemble de ses obligations en matière de négociation collective et de représentation syndicale.

### 8.2.7.2 Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Le Groupe s'attache à promouvoir l'équité de traitement en matière d'emploi et d'évolution de carrière. Toutefois, le Groupe considère que chacun doit être acteur de son développement et doit se positionner par sa légitimité de compétence et de performance au sein des équipes.

### 8.2.7.3 Elimination du travail forcé ou obligatoire

Cf. paragraphe 8.4.5 ci-dessous.

### 8.2.7.4 Abolition effective du travail des enfants

Cf. paragraphe 8.4.5 ci-dessous.

## 8.3 Information environnementale

Sauf indication contraire, les informations présentées dans le présent paragraphe sont relatives à l'ensemble des sociétés du Groupe.

### 8.3.1 Politique générale en matière environnementale

#### 8.3.1.1 Organisation mise en place en vue de la prise en compte des questions environnementales – le cas échéant, démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

De part son activité, le Groupe est très peu exposé aux risques environnementaux. Toutefois, conscient de la responsabilité de tous en matière environnementale, le Groupe s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Ainsi, progressivement, l'ensemble des bureaux du Groupe est équipé pour répondre à des exigences de plus en plus fortes en matière d'environnement et notamment de performance énergétique.

Le Groupe a équipé l'ensemble de ses implantations géographiques de systèmes de visioconférence et a ainsi permis de diviser par deux le nombre de déplacements de ses collaborateurs.

La rénovation du siège opérationnel d'IEC à Gennevilliers (qui abrite les sociétés IEC, IEC Events, IEConnecting People et C2M) est également un exemple pour illustrer l'implication du Groupe en matière de développement durable. Elle résulte d'une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) avec notamment le contrôle d'accès assurant la sécurité et la gestion des ouvrants et l'automatisation de l'éclairage par détecteurs de présence et crépusculaire. Cette démarche comporte également le pilotage de la climatisation avec des températures adaptées aux différentes saisons tout en laissant la possibilité de faire varier la température de chaque espace de +/- 3°C.

#### 8.3.1.2 Actions de formation et d'information des salariés menés en matière de protection de l'environnement

Le Groupe multiplie les actions de communication interne afin de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux bonnes pratiques en matière de protection de l'environnement. Le Groupe invite par exemple ses collaborateurs à limiter leurs impressions papier et, lorsque l'impression est indispensable, à imprimer dans toute la mesure du possible en recto/verso.

#### 8.3.1.3 Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux

Cf. paragraphe 8.2.4.1 ci-dessus.

#### 8.3.1.4 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Compte tenu de l'activité, le Groupe n'a pas d'exposition aux risques en matière d'environnement. En conséquence, aucune provision ou garantie n'a été constituée.

### 8.3.2 Pollution et gestion des déchets

#### 8.3.2.1 Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité du Groupe ne génère pas de rejets de nature à affecter gravement l'environnement.

#### 8.3.2.2 Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe a constitué sa propre filière de recyclage en concluant des partenariats avec deux prestataires spécialisés dans le recyclage des déchets de fonctionnement et de chantiers. En 2012, le Groupe a recyclé près de 5 tonnes de déchets.

#### 8.3.2.3 Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Non applicable.

### 8.3.3 Utilisation durable des ressources

#### 8.3.3.1 Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Bien que le Groupe, compte tenu de ses activités, ne soit pas fortement consommateur d'eau, il équipe progressivement ses implantations de systèmes permettant de limiter la consommation d'eau, tels que l'installation de robinetterie à fermeture automatique ou à infrarouge ou de systèmes de détection de fuite d'eau.

#### 8.3.3.2 Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Non applicable.

### 8.3.3.3 Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Comme indiqué ci-dessus (cf. paragraphe 8.3.1.1 ci-dessus), afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer l'efficacité énergétique, le nouveau siège opérationnel d'IEC a été équipé d'un système d'automatisation de l'éclairage par détecteurs de présence et crépusculaire ainsi que d'un système de pilotage de la climatisation. Le Groupe entend progressivement développer ces systèmes sur l'ensemble de ses implantations.

S'agissant de G2J.Com, les services de vidéoconférence étant un intrinsèquement « green », G2J.Com travaille à réduire l'impact environnemental de leur production en utilisant entre autres, des serveurs et équipements informatiques labélisés (norme Energy Star), en tentant de compenser les émissions liées au fonctionnement des data center et en optimisant la fin de vie des produits nécessaires à la création du service.

### 8.3.3.4 Utilisation des sols

Non applicable.

## 8.3.4 Changement climatique

### 8.3.4.1 Rejet de gaz à effet de serre

Comme indiqué ci-dessus (cf. paragraphe 8.3.1.1 ci-dessus), le Groupe a équipé ses implantations de systèmes de visioconférences afin de limiter les déplacements de ses collaborateurs.

En 2012, la société G2J.Com a signé un partenariat avec un collectif certifié pour le développement d'un éco-calculateur afin d'évaluer le coût carbone de ses propres visioconférences et de celles de ces clients. Cette application innovante est en cours de développement et sera installée sur le portail de gestion des visioconférences de G2J.Com. Il permettra, grâce à un logiciel et une technologie précise, d'évaluer automatiquement et à chaque visioconférence le taux de CO2 économisé.

### 8.3.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Cf. paragraphe 8.3.4.1 ci-dessus.

## 8.3.5 Protection de la biodiversité

### 8.3.5.1 Mesure prise pour préserver ou développer la biodiversité

Non applicable compte tenu de l'activité du Groupe.

## 8.4 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Sauf indication contraire, les informations présentées dans le présent paragraphe sont relatives à l'ensemble des sociétés du Groupe.

### 8.4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le Groupe dispose de 17 implantations réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il est également présent en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion. Ainsi, de par son maillage régional, le Groupe participe, à son niveau, au développement économique et social de l'ensemble des régions et des DOM TOM.

### 8.4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Chaque année, le Groupe participe au « Challenge Nathalie – Vaincre le cancer » en achetant des calendriers et en faisant un don à cette association.

La société G2J.Com apporte un soutien financier à Télécoms Sans Frontière, 1<sup>er</sup> ONG Télécoms, et prévoit à terme des dons en nature afin de mettre ses produits innovants au service des victimes de catastrophe et de ceux qui les aident.

### 8.4.3 Sous-traitance et fournisseurs

#### 8.4.3.1 Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe veille à mettre en place une politique d'achat responsable et à collaborer avec des fournisseurs et partenaires dont les pratiques respectent ce principe.

#### 8.4.3.2 Importance de la sous-traitance et prise en compte dans la relation avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La responsabilité sociale et environnementale des partenaires du Groupe (fournisseurs, sous-traitants, prestataires) revêt une importance particulière. Ainsi, un protocole de sécurité a été signé avec les transporteurs relatif aux règles de sécurité lors des opérations de chargement et déchargement. Chaque sous-traitant signe une « Charte Fournisseur » par laquelle il s'engage, notamment, à respecter les consignes d'hygiène, de sécurité et de recyclage. Le Groupe s'est engagé dans une démarche de certification M.A.S.E. (Manuel d'Amélioration de la Sécurité des Entreprises), qui devrait aboutir dans les prochains mois.

### 8.4.4 Loyauté des pratiques

Le Groupe porte une attention permanente aux pratiques de ses collaborateurs, afin d'en garantir l'exemplarité.

En matière de prévention des abus de marché, le Groupe rappelle régulièrement à ses collaborateurs et membres du conseil d'administration les règles à respecter. Celles-ci sont notamment insérées dans le règlement intérieur du conseil d'administration et en annexe aux plans d'options de souscription d'actions.

#### 8.4.4.1 Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe applique une tolérance zéro en matière de corruption, d'extorsion de fonds et de pot-de-vin.

#### 8.4.4.2 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Compte tenu de l'activité du Groupe, qui s'adresse pour l'essentiel aux entreprises des secteurs public et privé, le Groupe n'est pas concerné par les problématiques de santé et de sécurité des consommateurs.

### 8.4.5 Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

D'une manière générale, le Groupe se conforme aux 10 principes figurant dans le Pacte Mondial des Nations-Unis dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de la lutte contre la corruption, à savoir :

## « Droits de l'homme

1 – Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

2 – Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

## Conditions de travail

3 – Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

4 – Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

5 – Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

6 – Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

## Environnement

7 – Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

8 – Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

9 – Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

## Lutte contre la corruption

10 – Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. »

La société G2J.Com a adhéré au Pacte Mondial des Nations-Unis en 2011.

\* \* \*

Le 23 avril 2013

Pour le conseil d'administration  
Hervé de Galbert,  
Président-directeur général

## 9. Annexes au rapport de gestion

### 9.1 Tableau de résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	6 745 558,50	6 743 034,30	6 743 034,30	7 670 355,90	7 705 677
Nombre d'actions ordinaires	22 485 195	22 476 871	22 476 871	25 567 853	25 685 590
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
<b>II - Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	483 068	742 067	545 494	3 991 961	1 009 661
Impôts sur les bénéfices	-540419	-1 241 635	-1 538 733	-1021140	643 296
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-247128	1 604 856	1 975 800	5 547 031	1 005 519
Résultats distribués	0	0	0	0	0
<b>III - Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,05 €	0,09 €	0,09 €	0,20 €	0,06 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,00 €	0,07 €	0,09 €	0,25 €	0,04 €
Dividende attribué à chaque action	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>IV – Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	0	0	0	0	0

## 9.2 Rapport du Président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, je vous rends compte, dans le présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2012, de l'étendue des pouvoirs du directeur général, des principes et règles relatifs à la fixation de la rémunération des mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et du Groupe.

Ce rapport a été préparé avec l'appui des services comptabilité et consolidation sur la base des procédures de contrôle interne existantes au sein du Groupe dont j'ai suivi personnellement l'évolution des travaux. S'agissant du gouvernement d'entreprise, le conseil de la Société a également participé à l'élaboration du présent rapport.

Il a été revu par le comité d'audit lors de la réunion du 29 mars 2013 et examiné et approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 23 avril 2013.

Le conseil d'administration a arrêté un règlement intérieur contenant le recueil des droits et obligations des administrateurs de la Société ainsi que les règles de fonctionnement du conseil d'administration. Le règlement intérieur a été modifié pour la dernière fois le 29 juin 2011 suite à l'adoption du Code MiddleNext (cf. ci-dessous). Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont résumées dans le présent rapport.

La Société se réfère depuis le 29 juin 2011 au code de gouvernement d'entreprise élaboré par MiddleNext (le Code MiddleNext), destiné plus spécialement aux sociétés cotées de petites et moyennes tailles et plus adapté à leurs caractéristiques particulières. Le texte du Code MiddleNext peut être consulté sur le site Internet de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise lesquelles des dispositions du Code MiddleNext ne sont pas appliquées par la Société à la date de ce jour et les raisons de leur non application.

Lors de sa séance du 31 août 2009, le conseil d'administration a décidé d'instituer un comité d'audit chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. A cette occasion, outre la désignation des membres du comité d'audit, le conseil d'administration a arrêté le règlement intérieur de ce comité, dont les principales stipulations sont résumées dans le présent rapport.

Les commissaires aux comptes vous exposeront dans le rapport prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce leurs observations sur le présent rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

### 9.2.1 Gouvernement d'entreprise

#### 9.2.1.1 Composition, mission du conseil d'administration, condition de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

##### 9.2.1.1.1 Composition du conseil d'administration

L'article 16 des statuts de la Société stipule que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi en cas de fusion.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que celui-ci doit comprendre au moins deux administrateurs indépendants, ce nombre pouvant être ramené à un si le conseil est composé de cinq membres ou moins. Ainsi, s'agissant des administrateurs indépendants, le règlement intérieur reprend en substance les dispositions du Code MiddleNext et prévoit :

« Le conseil d'administration devra comprendre au moins deux membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à un membre dans l'hypothèse où le conseil est composé de cinq membres ou moins.

Cinq critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance de jugement :

- ▶ ne pas être salarié ni mandataire social de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;

- ▶ ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

- ▶ ne pas être actionnaire de référence de la société ;

- ▶ ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

- ▶ ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Le conseil d'administration examinera au cas par cas, périodiquement et au moins une fois par an avant la publication du rapport annuel, la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier de sa position, le conseil pourra considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse, il pourra également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant. »

A la date du présent rapport, le conseil d'administration de la Société est composé des sept administrateurs suivants :

Nom et fonction	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date d'expiration	Nombre d'actions détenues
<b>Hervé de Galbert</b> Président-directeur général	13 novembre 2012	na	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	1
<b>Loïc Lenoir de la Cochetière</b> Administrateur indépendant	31 janvier 2003	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	1
<b>Michel Charles</b> Administrateur	19 octobre 2006	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	334 623
<b>Emmanuel André</b> Administrateur	29 juin 2009	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	1
<b>Paul Rivier</b> Administrateur indépendant	29 juin 2011	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	100
<b>Geneviève Giard</b> Administrateur indépendant	29 juin 2011	28 juin 2012	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	10
<b>Pierre Tronel</b> Administrateur	13 décembre 2012	na	Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012	-

La liste des autres mandats exercés par les administrateurs ainsi qu'un résumé de leur expérience sont présentés dans le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2012 (cf., respectivement, paragraphes 5.1.4 et 5.1.1 dudit rapport de gestion).

Lors de sa séance du 28 juin 2012, le conseil d'administration a examiné la qualification d'administrateur indépendant de chacun des administrateurs au regard des critères susvisés et il en a conclu que Mme Geneviève Giard ainsi que MM. Loïc Lenoir de la Cochetière et Paul Rivier remplissaient les critères pour être qualifiés d'administrateurs indépendants, soit au total 3 administrateurs sur les 7 composant le conseil d'administration. Il est précisé que le conseil d'administration n'a pas statué sur la question de savoir si MM. Hervé de Galbert et Pierre Tronel nommés en qualité d'administrateur, respectivement, le 13 novembre et le 13 décembre 2012, pouvaient être considérés comme des administrateurs indépendants, cette question étant traditionnellement évoquée lors du conseil se tenant fin juin de chaque année à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

S'agissant du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration, il est rappelé que le conseil d'administration comprend aujourd'hui une femme, soit 14,29 % de l'effectif du conseil.

##### 9.2.1.1.2 Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

#### Convocation des administrateurs et des commissaires aux comptes aux séances du conseil

Aux termes de l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président ou du tiers de ses membres s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Les convocations peuvent être faites par tous moyens, y compris verbalement et les réunions peuvent avoir lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

En outre, s'agissant des règles de convocation des administrateurs, le règlement intérieur du conseil d'administration contient les précisions suivantes :

« Sauf urgence, les convocations sont faites par le Président par lettre envoyée par courriel, et peuvent être transmises par le directeur administratif et financier.

*Sauf urgence ou en cas de circonstances particulières, elles sont expédiées 8 jours au moins avant le conseil. Les convocations précisent le lieu de la réunion qui peut être le siège social ou tout autre endroit. »*

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes titulaires sont convoqués, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à toutes les réunions du conseil d'administration dont l'ordre du jour comporte l'examen ou l'arrêté de comptes annuels ou intermédiaires.

#### **Information des administrateurs**

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, les administrateurs reçoivent, chaque fois que les circonstances le permettent, en même temps que leur convocation tous les documents et informations utiles à leur participation efficace aux réunions du conseil d'administration. Les documents et informations qui n'ont pu leur être communiqués au préalable leur sont remis en séance.

En outre, chaque administrateur peut demander à tout moment tout document ou information concernant la Société nécessaire à l'exercice de sa mission.

#### **Fréquence des réunions du conseil d'administration**

L'article 18 des statuts de la Société stipule que le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, au moins quatre réunions doivent avoir lieu chaque année.

#### **Quorum et majorité – Représentation des administrateurs**

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente.

L'article 18 des statuts de la Société prévoit que dans les conditions prévues par la loi et les règlements, le règlement intérieur du conseil d'administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence. Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes annuels ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Le règlement intérieur du conseil d'administration contient les stipulations suivantes concernant la participation et la représentation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration :

*« Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du conseil.*

*La procuration doit être donnée par écrit, soit par lettre, soit par télécopie, soit par courriel en format pdf comportant la signature de l'administrateur.*

*Dans tous les cas autorisés par la loi, et si les convocations le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.*

*Il est tenu au siège social un registre des présences signé par chaque administrateur participant à la séance, en son nom ou pour un autre administrateur qu'il représente. Les procurations sont annexées au registre des présences.*

*Les administrateurs participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication émargent une feuille volante qui sera annexée au registre des présences. »*

Les décisions sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, étant précisé qu'en cas de partage des voix, l'article 18 des statuts de la Société prévoit que la voix du président de séance est prépondérante.

#### **Participation de tiers aux réunions du conseil d'administration**

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, le président peut convier toute personne qu'il juge utile à assister aux réunions du conseil.

#### **Procès-verbaux**

Le règlement intérieur du conseil d'administration contient les stipulations suivantes s'agissant des procès-verbaux des réunions du conseil :

*« Après chaque réunion du conseil, il est établi un procès-verbal de la réunion. Le projet de procès-verbal de la dernière réunion est adressé ou remis à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante. Il est signé par le président et un administrateur au moins lors de la réunion suivante.*

*Le procès-verbal de la réunion mentionne la participation d'administrateurs par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et fait état de la survenance éventuelle d'incidents techniques relatifs à une visioconférence ou à une télécommunication lorsqu'ils ont perturbé le déroulement de la séance.*

*Le secrétaire, s'il en a été désigné un, est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations. »*

#### **9.2.1.1.3 Mission du conseil d'administration**

Aux termes du règlement intérieur du conseil d'administration, la mission du conseil d'administration est la suivante :

*« Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :*

- ▶ *il désigne le directeur général et les directeurs généraux délégués chargés de gérer l'entreprise, contrôle leur gestion et fixe leur rémunération,*
- ▶ *il définit la stratégie de la Société,*
- ▶ *il définit la politique d'assurance du groupe,*
- ▶ *il définit la politique de sécurité du groupe,*
- ▶ *il débat des opérations majeures envisagées par le groupe,*
- ▶ *il décide ou autorise l'émission d'obligations et fixe les modalités des programmes de rachat d'actions dont la mise en place sera proposée à l'assemblée,*
- ▶ *il décide de l'utilisation de toute autorisation ou délégation de l'assemblée générale,*
- ▶ *il fixe les conditions d'octroi des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale,*
- ▶ *il est tenu informé de tout évènement important concernant la marche de la Société et du groupe,*
- ▶ *il arrête, le cas échéant, les limitations de pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,*
- ▶ *il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier :*
  - *de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société,*
  - *du fait qu'aucune personne ne dispose du pouvoir d'engager la Société sans contrôle,*
  - *du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes,*
  - *du bon fonctionnement des comités qu'il a créés,*
- ▶ *il examine les rapports des comités créés en son sein,*
- ▶ *il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête ainsi le rapport annuel et le rapport semestriel,*
- ▶ *il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées,*
- ▶ *il examine les conventions règlementées et statue sur leur autorisation préalable,*
- ▶ *il arrête chaque année la liste des administrateurs considérés comme indépendants en application de l'article 2.1 du présent règlement. »*

#### **9.2.1.1.4 Compte rendu d'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2012**

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni 7 fois. Le taux de présence à ces réunions s'est élevé à 95,24 % (étant précisé que les administrateurs absents étaient systématiquement représentés par un de leur collègue).

Les dates et les principaux points de l'ordre du jour des conseils d'administration réunis en 2012 ont été les suivants :

Date de la réunion	Principaux points de l'ordre du jour
14 février 2012	Examen et approbation du projet d'acquisition de la société G2J.Com et de son financement
30 avril 2012	Constatation de l'augmentation de capital résultat de l'exercice d'options de souscription d'actions Examen et arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 Proposition d'affectation du résultat Revue des conventions réglementées Approbation des documents d'information annuels (rapport de gestion, rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne, rapport financier annuel et document de référence) Préparation et convocation d'une assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle Politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
28 juin 2012	Renouvellement du mandat du président-directeur général Renouvellement du mandat des membres du comité d'audit Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil et du comité d'audit Autorisation à donner au président-directeur général à l'effet de consentir des cautions, avals ou garanties
12 septembre 2012	Examen et arrêté des comptes semestriels et approbation du rapport financier semestriel Examen de la démission de Cofigex de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire
22 octobre 2012	Examen de la recommandation du comité d'audit relative à la nomination de nouveaux co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement de Cofigex et M. Roméo Cirone Proposition de nomination de M. Pierre Tronel en qualité de nouvel administrateur Préparation et convocation d'une assemblée générale ordinaire Examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle
13 novembre 2012	Remplacement de M. Alain Cotte suite à son décès
28 novembre 2012	Tour d'horizon sur le Groupe et son développement

## 9.2.1.2 Etendue des pouvoirs du directeur général

### 9.2.1.2.1 Direction générale

Lors de sa séance du 31 janvier 2003, le conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Cette option n'a pas été modifiée depuis.

Lors de sa séance du 28 juin 2012, le conseil d'administration a décidé de renouveler M. Alain Cotte dans ses fonctions de président-directeur général de la Société.

Suite à son décès survenu le 11 novembre 2012, le conseil d'administration a coopté, le 13 novembre 2012, M. Hervé de Galbert en qualité d'administrateur et l'a désigné en qualité de président-directeur général.

Le conseil a justifié son choix en indiquant que l'option pour le cumul a été retenue et est maintenue en considération d'une part, de l'activité de la Société qui est un holding qui n'a pas d'activité propre autre que la gestion de ses filiales ne rendant pas nécessaire la mise en place d'une direction générale distincte et d'autre part, de l'organisation du Groupe et de la mise en place, depuis plusieurs années, dans les filiales, d'une direction générale exercée par une personne dédiée (deux personnes dans IEC qui est la filiale la plus importante) n'ayant pas de mandat au sein de la Société.

### 9.2.1.2.2 Étendue des pouvoirs du directeur général

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation particulière aux pouvoirs du directeur général autres que celles résultant de la loi et celles prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration (cf. ci-dessus). Sous ces réserves, le directeur général dispose donc vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société, contracter en son nom et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux sauf en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties qu'il pourra donner au nom de la Société sans y avoir préalablement été autorisé par le conseil d'administration dans les conditions légales et réglementaires. En outre, en pratique, toute opération ou investissement important fait l'objet d'une délibération du comité d'audit et/ou du conseil d'administration.

S'agissant des cautions, avals et garanties, le conseil, lors de sa réunion du 28 juin 2012, a autorisé, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce, le président-directeur général de la Société, avec faculté de délégation, à consentir des cautions, avals ou garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant global de 15 millions d'euros, étant précisé que cette limite ne s'applique pas aux cautions, avals et garanties à l'égard des administrations fiscales et douanières qui peuvent être donnés sans limite de montant, et que l'autorisation ainsi consentie est valable pour une durée expirant le 30 juin 2013. Cette autorisation a été confirmée lors de la désignation de M. Hervé de Galbert en qualité de président-directeur général par le conseil du 13 novembre 2012.

### 9.2.1.3 Principes et règles relatifs à la fixation de la rémunération des mandataires sociaux

A l'exception des modalités de répartition des jetons de présence dans les conditions décrites ci-dessous, les règles et principes de la fixation de la rémunération des mandataires sociaux n'ont pas fait l'objet d'une délibération du conseil d'administration en 2012, étant précisé qu'en 2012 les mandataires sociaux de la Société n'ont perçu aucune rémunération versée par la Société ni bénéficié d'avantages consentis par celle-ci, à l'exception de ces mêmes jetons de présence. Lors de sa séance du 29 juin 2011, à l'occasion de l'adoption du Code MiddleNext, le conseil d'administration a approuvé les recommandations contenues dans ledit Code en matière de rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux, tout en constatant que, pour l'essentiel, elles ne s'appliquaient pas à la Société.

Les prestations effectuées au sein du Groupe IEC par M. Alain Cotte jusqu'à son décès en novembre 2012 puis par M. Hervé de Galbert depuis sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et, depuis octobre 2010, la société Talis (auparavant le contrat de prestations de services était conclu avec Isis, une société appartenant au groupe Talis, groupe détenant également une participation majoritaire dans le capital de Fin Cap). Le montant total des prestations facturées en 2012 s'est élevé à 250 K€ hors taxes (inchangé par rapport à 2011).

S'agissant des jetons de présence, le règlement intérieur du conseil d'administration a été modifié le 29 juin 2011 pour y faire figurer les principes dont le conseil devra tenir compte pour fixer la répartition des jetons de présence. Le règlement intérieur stipule désormais à ce sujet :

« Lorsque l'assemblée générale a voté l'attribution de jetons de présence au conseil, le conseil alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer des jetons de présence supplémentaires aux administrateurs participant à des comités spécialisés, en respectant le montant global fixé à cet effet par l'assemblée générale, et en tenant compte des principes suivants :

- ▶ les jetons devront tenir compte de l'assiduité des administrateurs et membres des comités et donc comporter une part variable,
- ▶ les administrateurs membres des comités auront droit à un jeton supplémentaire,
- ▶ le montant des jetons devra être adapté au niveau de responsabilité et au temps consacré à l'exercice du mandat. »

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012 a décidé d'allouer un montant global de 40 000 € à titre de jetons de présence aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit, à charge pour le conseil de répartir ce montant entre lesdits membres. Lors de sa séance du 28 juin 2012, le conseil d'administration a fixé, conformément aux principes stipulés dans le règlement intérieur du conseil du conseil d'administration (cf. ci-dessus), les règles de répartition de ces jetons de présence comme suit :

- ▶ allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 000 € par administrateur et par conseil,
- ▶ allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 500 € au président du comité d'audit par comité d'audit,
- ▶ allocation d'un jeton variable lié à la présence effective de 1 000 € aux membres du comité d'audit autres que le président et par comité d'audit,

étant précisé que le président du conseil d'administration ne reçoit aucun jeton.

### 9.2.1.4 Dispositions du Code MiddleNext écartées et explications

Le conseil d'administration a adopté lors de sa séance du 29 juin 2011 le Code MiddleNext. A cette occasion, le conseil d'administration a revu l'ensemble des points de vigilance et des recommandations figurant dans le Code MiddleNext. Le conseil a procédé à une nouvelle revue le 28 juin 2012 au cours de laquelle il a confirmé les positions adoptées précédemment. Figurent ci-dessous, les dispositions dudit Code dont l'application a été écartée par le conseil d'administration ainsi que les raisons pour lesquelles elles ont été écartées.

<b>Evaluation des travaux du conseil</b>	Le Code MiddleNext recommande qu'une fois par an, le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation des travaux, cette discussion étant inscrite au procès-verbal. Concernant cette recommandation, le conseil a réitéré la position adoptée sous l'empire du Code AFEP/MEDEF, à savoir que lorsque cela s'avère nécessaire, l'organisation des travaux du conseil d'administration est discutée entre les membres du conseil sans qu'il soit nécessaire de prévoir une délibération spécifique à ce sujet.
<b>Conditions d'exercice des stocks options et d'attribution définitive des actions gratuites</b>	Le Code MiddleNext recommande que l'exercice de tout ou partie des stock options ou l'attribution définitive de tout ou partie des actions gratuites au bénéfice des dirigeants soient soumis à des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen/ long terme de l'entreprise. Le conseil a décidé de ne pas appliquer cette recommandation compte tenu de la situation particulière de la Société et du Groupe qui est toujours en phase de construction et de consolidation rendant délicate la définition de conditions de performance pertinentes.

### 9.2.1.5 Comité d'audit

Lors de sa séance du 31 août 2009, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce de créer en son sein un comité spécialisé qui « assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières » appelé comité d'audit. Le conseil a également établi un règlement intérieur du comité d'audit précisant les règles relatives à sa composition, ses missions et son fonctionnement, dont les principales stipulations sont résumées ci-dessous.

### 9.2.1.5.1 Composition, missions et fonctionnement du comité d'audit

<b>Composition</b>	Le comité d'audit est composé de 2 à 4 membres choisis, conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce, parmi les administrateurs n'exerçant pas de fonctions de direction. Conformément aux dispositions précitées, au moins un membre du comité d'audit doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être un administrateur indépendant (au sens de l'article 2.1 du règlement intérieur du conseil d'administration).
<b>Nomination – Président Cessation de fonctions</b>	Les membres du comité d'audit, y compris le président, sont nommés par le conseil d'administration pour la durée qu'il détermine, sans pouvoir excéder celle de leur mandat d'administrateur.
<b>Missions</b>	D'une manière générale et conformément aux dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce, le comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. A ce titre, le comité d'audit est plus particulièrement chargé d'assurer le suivi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du processus d'élaboration de l'information financière annuelle et périodique. A cet égard, le comité est notamment chargé d'examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés avant leur soumission au conseil d'administration, de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, de prévenir tout manquement éventuel à ces règles et de veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;</li> <li>- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. A cet égard, le comité est en particulier chargé (a) s'agissant du contrôle interne, d'évaluer avec les responsables du contrôle interne les systèmes de contrôle interne et leur efficacité ainsi que les plans d'intervention et d'actions mis en place en matière de contrôle interne et (b) s'agissant de la gestion des risques, de passer régulièrement en revue la situation financière et les risques financiers auxquels le Groupe est exposé. Il revoit, avant son examen par le conseil d'administration, le rapport du président du conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;</li> <li>- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes. A cet égard, le comité examine avec les commissaires aux comptes les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui y sont données ;</li> <li>- de l'indépendance des commissaires aux comptes. A ce titre, le comité d'audit est notamment informé de toute mission confiée aux commissaires aux comptes n'entrant pas dans le cadre de leur mission de contrôle légal. En outre, il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.</li> </ul>
<b>Pouvoirs</b>	Le comité d'audit ne peut en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la société et du Groupe ; il ne dispose d'aucun pouvoir décisionnaire. Il peut en revanche formuler à l'attention du conseil d'administration tout avis, proposition, recommandation ou observation sur les questions de sa compétence.
<b>Fonctionnement</b>	Le comité d'audit devra se réunir au moins deux fois par an, une première fois avant le conseil d'administration relatif à l'arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé ainsi qu'à l'élaboration du rapport financier annuel et, une deuxième fois avant le conseil d'administration relatif à l'arrêté des comptes semestriels et à l'élaboration du rapport financier semestriel. Le comité d'audit ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Toutefois, si le comité n'est composé que de deux membres, la présence des deux membres est requise. Les avis, propositions, recommandations et/ou observations du comité d'audit sont adoptés à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du président du comité d'audit est prépondérante. Toutefois, si le comité n'est composé que de deux membres ou si deux seulement des membres du comité sont présents, les avis, propositions, recommandations et/ou observations sont adoptés à l'unanimité. Les membres du comité d'audit peuvent convier toute personne qu'il juge utile à assister aux réunions du comité, et notamment, le président du conseil d'administration, le directeur général, le ou les directeurs généraux délégués, le directeur administratif et financier ainsi que tout dirigeant ou cadre dirigeant des sociétés du Groupe. Les commissaires aux comptes sont invités à participer aux réunions du comité préalables aux réunions du conseil d'administration relatives (a) à l'arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé ainsi qu'à l'élaboration du rapport financier annuel et (b) à l'arrêté des comptes semestriels et à l'élaboration du rapport financier semestriel. Ils peuvent être conviés à toute autre réunion du comité d'audit.

### 9.2.1.5.2 Membres du comité d'audit

Lors du renouvellement des mandats des membres du comité d'audit le 28 juin 2012, le conseil d'administration a décidé de maintenir à deux le nombre de membres du comité d'audit et a décidé de renouveler pour la durée de leur mandat d'administrateur :

- en qualité de membre et président du comité d'audit, M. Loïc Lenoir de la Cochetière, administrateur indépendant au sens de l'article 2.1 du règlement intérieur du conseil d'administration disposant par ailleurs de compétences en matière financière, et
- en qualité de deuxième membre du comité d'audit, M. Emmanuel André qui dispose également de compétences en matière financière et qui, s'il ne peut être considéré comme administrateur indépendant au sens de l'article 2.1 du règlement intérieur, n'exerce et n'a jamais exercé aucune fonction opérationnelle au sein de la société et du Groupe.

### 9.2.1.5.3 Activité du comité d'audit en 2012

Au cours de l'exercice 2012, le comité d'audit s'est réuni 4 fois, les 26 mars, 23 avril, 5 septembre et 22 octobre. Tous les membres du comité étaient présents à ces réunions. En outre, la directrice administrative et financière a participé à toutes les réunions du comité, de même que les commissaires aux comptes (à l'exception de la réunion du 26 mars).

Au cours de ces réunions, le comité d'audit a notamment examiné, avec la directrice administrative et financière du Groupe, les comptes annuels et consolidés annuels 2011 ainsi que les comptes consolidés du premier semestre 2012 avant leur présentation au conseil d'administration. Une présentation de ces comptes et de leurs travaux a également été faite au comité d'audit par les commissaires aux comptes de la Société. Enfin, à l'occasion de chacune des réunions du comité d'audit, une revue de l'activité, des résultats, des projets et des axes de développement a été effectuée. En 2012, le comité d'audit a également examiné la question de la démission de la société Cofigex de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire ; il a auditionné les candidats à sa succession en vue de faire une recommandation au conseil d'administration.

### 9.2.1.6 Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 24 à 32 des statuts de la Société. Ces articles sont reproduits dans le document de référence établi par la Société. S'agissant du document de référence 2011, ils figurent dans le Livre II (paragraphe VII-2). En outre, certaines de ces modalités, complétées par des informations pratiques, sont reprises dans les avis de réunion et de convocation publiés et/ou adressés aux actionnaires avant chaque assemblée et mis en ligne sur le site Internet de la Société ([www.iecgroup.eu](http://www.iecgroup.eu)).

### 9.2.1.7 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion 2012 (cf. paragraphe 7.1.4 du rapport de gestion).

## 9.2.2 Procédures de contrôle interne

### 9.2.2.1 Objectifs des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne mises au point par le Groupe reposent sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques inhérents à l'activité du Groupe, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

### 9.2.2.2 Organisation générale du contrôle interne

Acteurs chargés du contrôle interne	
	<p>Le contrôle interne du Groupe repose sur des principes de délégation, d'autorisation et de séparation des fonctions qui se traduisent dans les procédures et circuits d'approbation et de validation.</p> <p>L'organisation et le rôle des différents organes qui concourent au contrôle interne sont détaillés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le <b>président-directeur général</b> est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne ;</li><li>- les <b>services comptables et financiers</b> regroupent des services fonctionnels ayant une double mission d'expertise et de contrôle, à savoir :<ul style="list-style-type: none"><li>- le service <b>contrôle de gestion</b> du Groupe fournit des informations chiffrées pertinentes (chiffre d'affaires, marges, coûts, etc.) à la direction générale et aux responsables des centres de profit. Il a pour objectifs :<ul style="list-style-type: none"><li>• la mise en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilité,</li><li>• l'analyse des écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, l'explication des causes de ces écarts avec les opérationnels et le suivi de la mise en place des mesures correctives correspondantes,</li><li>• la vérification de l'exactitude des données de base et le contrôle des restitutions des systèmes d'information comptable et financière.</li></ul></li></ul></li><li>- le <b>service comptabilité et consolidation</b> a les objectifs suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>• l'élaboration des comptes annuels et consolidés trimestriels et annuels dans le respect des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers,</li><li>• la responsabilité de la mise en œuvre des procédures comptables,</li><li>• la définition et le contrôle de l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs,</li><li>• la coordination, avec les commissaires aux comptes, et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.</li></ul></li><li>- le <b>service trésorerie</b> a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du Groupe et d'en assurer l'optimisation. Le service assure l'organisation de la gestion des flux et décide de l'utilisation des ressources financières en relation avec chacun des établissements financiers. Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, les délégations de pouvoirs sont attribuées à un nombre limité de collaborateurs seuls habilités par la direction générale à traiter certaines opérations financières selon des seuils et autorisations prédéfinis.</li><li>- le <b>service ressources humaines</b> est centralisé au niveau du siège. Il assure du respect par le Groupe des dispositions du Code du travail et organise les relations avec les instances représentatives du personnel.</li></ul>

### 9.2.2.3 Mise en œuvre du contrôle interne

<p><b>Procédures de contrôle de gestion</b></p>	<p><b>Business plan</b> : L'organisation de la planification est centralisée et organisée au niveau du siège par la direction financière qui en définit les principes et le calendrier, anime le processus par entité et vérifie la cohérence avec la stratégie du Groupe. Ce plan est actualisé semestriellement.</p> <p><b>Budget annuel</b> : Les responsables opérationnels et fonctionnels, en collaboration avec la direction financière, établissent pour l'année à venir un budget annuel. Les objectifs proposés font l'objet d'une validation par la direction générale en fin d'année précédant la période de référence.</p> <p><b>Tableau de bord hebdomadaire</b> : Le service contrôle de gestion édite chaque semaine le tableau de bord adressé à la direction générale et aux responsables opérationnels comportant des indicateurs d'activité et de trésorerie.</p> <p><b>Rapprochement avec les données comptables</b> : Chaque trimestre, le service contrôle de gestion effectue un rapprochement avec les données comptables afin d'analyser et rectifier les écarts entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les abonnements inscrits en gestion et les charges comptables réelles,</li> <li>- les méthodes d'alimentation des charges par le contrôle de gestion et les charges réelles.</li> </ul> <p>Ce rapprochement permet d'obtenir les données d'analyses sectorielles.</p> <p><b>Prévisions financières</b> : Afin de compléter l'approche prévisionnelle réalisée par les budgets et renforcer la cohérence des prévisions de gestion et de trésorerie, le service comptabilité prépare les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le compte de résultat simplifié permettant de faire ressortir les soldes intermédiaires de gestion,</li> <li>- le bilan simplifié afin de compléter l'approche résultat issue des prévisions de gestion par une approche patrimoniale permettant à la fois d'anticiper l'évolution des postes clés tels que les immobilisations/ investissements ou la situation du besoin en fonds de roulement, et de fiabiliser l'approche trésorerie,</li> </ul> <p>le tableau de financement permettant de travailler sur des indicateurs prévisionnels.</p>
<p><b>Procédures de contrôle des engagements</b></p>	<p><b>Rédaction, approbation et suivi des contrats</b> : La direction financière du Groupe est engagée dans une démarche de sécurisation et de contrôle des engagements en relation étroite avec la direction générale et les opérationnels.</p> <p><b>Contrôle des contrats</b> : Les contrats les plus importants, avant signature par le Groupe, sont soumis au contrôle de la direction financière. Après signature, l'ensemble des originaux des contrats est classé dans ce département.</p> <p>Les <b>achats</b> : Le Groupe travaille régulièrement avec les mêmes fournisseurs qu'il a préalablement référencés. Dans ce cadre, l'ouverture d'un compte d'un nouveau fournisseur est de la responsabilité de la direction des achats.</p> <p>La procédure mise en place veille tout particulièrement à la séparation des fonctions à l'intérieur du cycle achats, de la commande au règlement de la facture et au contrôle à posteriori des comptes.</p> <p>Les <b>conditions générales de vente</b> sont arrêtées et revues chaque année par le service financier et la direction générale de chaque société en fonction notamment de l'évolution de la réglementation.</p> <p>La <b>solvabilité des clients</b> est une préoccupation permanente du Groupe. Ainsi, de la direction générale au chargé de clientèle, des procédures rigoureuses sont appliquées. Il en découle une sélection rigoureuse des nouveaux clients qui doivent obtenir une couverture Assurance Crédit suffisante avant toute entrée en relation. Le suivi des règlements (et les relances qui en découlent) est permanent et systématique et relève de la double responsabilité du service comptabilité et de la direction commerciale.</p>
<p><b>Procédures de contrôle des actifs</b></p>	<p>Les <b>immobilisations</b> sont enregistrées par le service comptabilité générale. Un point régulier est fait avec un responsable technique sur l'état et la présence physique de ces actifs.</p> <p><b>Stocks</b> : un inventaire physique est effectué chaque année. Les écarts sont tous expliqués.</p> <p>Le suivi des entrées, des sorties et du stockage des marchandises fait l'objet d'une procédure rigoureuse. Un contrôle quantitatif régulier est effectué pour les références à forte rotation.</p>
<p><b>Procédures de contrôle de trésorerie</b></p>	<p><b>Sécurisation des paiements</b> : Tous les moyens de paiement du Groupe font l'objet d'une procédure de sécurisation, contractualisée auprès des banques. Ces procédures de sécurisation sont doublées d'un rapprochement bancaire-comptable quotidien.</p> <p>Le risque de fraude interne est limité grâce à une procédure de séparation des tâches entre l'émetteur du titre de paiement et le signataire.</p> <p><b>Gestion du risque de liquidité</b> : Le service trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose des sources de financement pérennes et quantité suffisante au regard de ses besoins.</p> <p>Pour ce faire, une analyse mensuelle est réalisée sur la base des informations prévisionnelles d'activité fournies par la direction générale, elle est assortie d'une réactualisation journalière des prévisions de trésorerie et d'un reporting bi-hebdomadaire à la direction générale de la situation de la trésorerie nette.</p> <p><b>Couverture des risques de change et de taux d'intérêt</b> : Les achats de marchandises à l'étranger sont effectués principalement en dollars américains et concernant pour l'essentiel le secteur « Cruise ». Le Groupe facture ses clients principalement en euros et accessoirement en dollars.</p> <p>Du fait de l'indexation des prix de vente sur les prix de revient en dollars pour l'ensemble des acteurs du secteur d'activité du Groupe, le Groupe fait évoluer ses prix de vente à la hausse ou à la baisse en fonction de ses prix de revient. Compte tenu des variations importantes de la devise dollar en 2008, le Groupe a choisi de souscrire un contrat de couverture de change décrit dans le paragraphe 6.1.3.3 du rapport de gestion. Le risque de taux est étudié régulièrement par le service trésorerie et validé par la direction générale. Afin de couvrir une partie du risque de taux lié au contrat d'affacturage, le Groupe a souscrit une couverture de taux dont les principales caractéristiques sont résumées au paragraphe 6.1.3.2 du rapport de gestion.</p>
<p><b>Principaux risques et gestion des risques</b></p>	<p>Voir paragraphe 6.1 du rapport de gestion</p>

<p><b>Procédures de production et de contrôle de l'information financière</b></p>	<p><b>Constatation du chiffre d'affaires</b> : Le service contrôle de gestion fournit, chaque trimestre, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.</p> <p>La comptabilisation du chiffre d'affaires est assurée d'une part, par l'enregistrement des écritures comptables de vente à partir des factures émises via le logiciel de gestion intégrée et d'autre part, par la comptabilisation et détermination de la marge à l'avancement selon les dispositions comptables en vigueur.</p> <p><b>Outils comptables</b> : Le Groupe utilise plusieurs logiciels pour les besoins de la comptabilité générale, de la gestion de trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la paie et de la consolidation. Pour les flux comptables et financiers, le logiciel utilisé garantit l'exhaustivité et la traçabilité des flux. Le groupe a procédé en 2008 au changement de son logiciel de consolidation, et a remplacé le logiciel « AS 400 » par le logiciel « Magnitude ». Cet outil lui garantit une traçabilité totale des écritures de consolidation et une production totalement intégrée et homogène des états financiers pour l'ensemble de ses filiales.</p>
<p><b>Procédures d'analyse et de contrôle</b></p>	<p>L'<b>enregistrement des événements comptables</b> récurrents est normé grâce à l'utilisation de pièces comptables dédiées, ce qui assure une productivité et une sécurité optimale sur le plan de l'homogénéité de l'information restituée et sur la rapidité d'acquisition des informations saisies.</p> <p>La <b>sécurité des données informatiques</b> et des traitements fait l'objet d'une attention particulière (protection physique et logique des accès, sauvegardes, back-up, etc.).</p> <p>Les <b>droits d'accès</b> sont gérés de façon centrale et permettent de sécuriser les engagements des sociétés, ainsi que les autorisations et émissions de paiements.</p> <p>L'<b>ensemble des postes du bilan et du compte de résultat</b> est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude ou d'erreur.</p>
<p><b>Procédures d'arrêtés des comptes</b></p>	<p>L'<b>arrêté des comptes annuels</b> fait l'objet d'une présentation à la direction générale par le service comptabilité et d'une analyse conjointe des postes d'inventaire avec le service contrôle de gestion. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.</p> <p>L'<b>élaboration des comptes consolidés</b> est effectuée en interne par le service consolidation qui veille à la mise à jour des paramètres de la consolidation, à la préparation et réalisation des états statutaires. Les principaux contrôles effectués par le service consolidation concernent le contrôle des liasses provenant des filiales, la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation et le contrôle des états d'analyse de la consolidation.</p>
<p><b>Relations avec les commissaires aux comptes</b></p>	<p>Les relations avec les commissaires aux comptes sont organisées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une réunion préalable à l'arrêté permet de convenir du calendrier, de l'organisation et de valider les grandes options comptables,</li> <li>- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participe la direction générale, permet de recueillir les remarques éventuelles des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés.</li> </ul> <p>Les comptes sont ensuite présentés au président du conseil d'administration puis au comité d'audit avant d'être arrêtés par le conseil d'administration.</p> <p>Les commissaires aux comptes sont invités à participer à la réunion de présentation des comptes au comité d'audit.</p>
<p><b>Communication financière</b></p>	<p>Le <b>président-directeur général et le directeur administratif et financier</b> sont les principaux intervenants dans la communication des informations financières au marché.</p> <p>La <b>communication financière</b> est assurée à partir des états financiers et comptables, des documents de référence et des communiqués de presse financiers. Ces documents sont élaborés en collaboration avec des conseillers extérieurs spécialisés.</p> <p>Enfin, le <b>document de référence, le rapport d'activité</b> (le cas échéant) le rapport financier annuel, le rapport financier semestriel et toutes les informations réglementées au sens de la Directive Transparence sont déposés auprès de l'AMF, mis à la disposition du public via un diffuseur professionnel et mis en ligne sur le site Internet de la Société.</p> <p>Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal. Le cas échéant, l'information financière est également diffusée par voie d'avis financiers publiés dans un quotidien économique de diffusion nationale.</p>
<p><b>Élaboration de l'information comptable et financière destinée aux actionnaires</b></p>	<p>Les <b>procédures de contrôle interne</b> relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable destinée aux actionnaires, et celles visant à en assurer la conformité avec les principes comptables généraux, sont organisées par la direction générale qui en confie l'exécution au service comptabilité et consolidation et en contrôle l'exécution.</p>
<p><b>Conclusion</b></p>	<p>Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe font l'objet d'une veille permanente qui permet leur mise à jour et leur évolution en tenant compte, notamment, des modifications intervenant dans la législation et la réglementation applicable au Groupe et à ses activités.</p> <p>Le président du conseil d'administration estime que les mesures mises en place permettent d'assurer un contrôle interne et une gestion des risques efficaces.</p>

Le 23 avril 2013,

Hervé de Galbert,  
Président-directeur général

### 9.3 Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société IEC Professionnel Média S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit  
34 place Viarme  
44009 NANTES Cedex

MBV & Associés  
39 avenue Friedland  
75008 PARIS

#### Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société IEC PROFESSIONNEL MEDIA S.A.

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

#### Aux Actionnaires

**IEC Professionnel Média S.A.**  
13/15 rue Louis Kerautret Botmel  
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IEC Professionnel Media S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 23 avril 2013

Les commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Olivier Destruel  
MBV & Associés  
Paul-Evariste Vaillant

## 9.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

PricewaterhouseCoopers Audit  
34 place Viarme  
44009 NANTES Cedex

MBV & Associés  
39 avenue Friedland  
75008 PARIS

### Rapport special des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements reglementes

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012)

#### Aux Actionnaires

**IEC Professionnel Média S.A.**  
13/15 rue Louis Kerautret Botmel  
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait Paris, le 23 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Olivier Destruel

MBV & Associés  
Paul-Evariste Vaillant

## 9.5 Ordre du jour et projet de résolutions de l'assemblée générale de juin 2013

### Ordre du jour

#### I - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- 1 – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- 2 – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- 3 – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- 4 – Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce,
- 5 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Hervé de Galbert,
- 6 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière,
- 7 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Charles,
- 8 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emmanuel André,
- 9 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Paul Rivier,
- 10 – Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Geneviève Giard,
- 11 – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Tronel,
- 12 – Fixation du montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit,
- 13 – Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société.

#### II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- 14 – Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions,

#### III - Pouvoirs pour formalités

- 15 – Pouvoirs.

### Texte des projets de résolution

#### I - De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

##### Première résolution – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes sociaux et sur l'activité et la situation de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux dudit exercice,

approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2012 se soldant par un bénéfice comptable de 1 005 518,59 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs et aux autres mandataires sociaux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

##### Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes consolidés et sur l'activité et la situation du groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; et
- du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés dudit exercice,

approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 se traduisant par un résultat net de l'ensemble consolidé et un résultat net part du groupe bénéficiaire de 4 002 K€ ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1 005 518,59 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

Pour se conformer à la loi, l'assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices sociaux précédant celui dont les comptes viennent d'être approuvés.

### **Quatrième résolution – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code du Commerce et approbation desdites conventions et desdits engagements**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements et conventions visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte qu'aucun nouvel engagement ou convention visé aux articles précités n'a été souscrit ou conclu au cours de l'exercice écoulé.

### **Cinquième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Hervé de Galbert**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Hervé de Galbert arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Hervé de Galbert pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Hervé de Galbert a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

### **Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Loïc Lenoir de la Cochetière pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Loïc Lenoir de la Cochetière a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

### **Septième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Michel Charles**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Michel Charles arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Michel Charles pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Michel Charles a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

### **Huitième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emmanuel André**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Emmanuel André arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Emmanuel André pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Emmanuel André a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

### **Neuvième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Paul Rivier**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Paul Rivier arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Paul Rivier pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Paul Rivier a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

### **Dixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Geneviève Giard**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Mme Geneviève Giard arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Geneviève Giard pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que Mme Geneviève Giard a fait savoir par avance à la Société qu'elle accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'elle continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

### **Onzième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pierre Tronel**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. Pierre Tronel arrivait à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Pierre Tronel pour une période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra dans l'année 2014 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que M. Pierre Tronel a fait savoir par avance à la Société qu'il accepterait le renouvellement de son mandat d'administrateur si celui-ci était voté par l'assemblée et qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice dudit mandat.

### **Douzième résolution – Fixation du montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de fixer à 60 000 € le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit. La répartition de ce montant global entre les membres du conseil d'administration et du comité d'audit sera fixée par le conseil d'administration.

### **Treizième résolution – Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme d'achat d'actions de la Société**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration,

- 1° autorise, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, la Société à acheter ou faire acheter ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables, en particulier par celles des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, et par la présente résolution, et notamment :
  - le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 2,50 € ;
  - le montant maximum des fonds destinés à l'achat d'actions en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 5 millions d'euros ;
  - les achats d'actions réalisées par la Société en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % des actions composant le capital social ;
  - l'acquisition ou le transfert de ces actions pourra être effectué à tout moment, y compris en période d'offre publique, sous réserve que celle-ci soit réglée intégralement en espèces, dans les conditions et limites, notamment de volumes et de prix, prévues par les textes en vigueur à la date des opérations considérées, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
  - en cas de cession d'actions dans les conditions autorisées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le prix de cession ne devra pas être inférieur à 0,50 €, à l'exception de la cession d'actions aux salariés dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code de travail où le prix de cession sera fixée conformément aux dispositions dudit article.
- 2° Ces achats d'actions pourront être effectués en vue de toute affectation permise par la loi ou qui viendrait à être permise par la loi, et notamment en vue :
  - de mettre en œuvre les pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers telles que (i) les opérations d'achat ou de vente dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ou (ii) l'achat d'actions de la Société pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut

excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition, ainsi que (iii) toute pratique de marché qui serait ultérieurement admise par l'Autorité des marchés financiers ou par la loi ;

- de mettre en place et d'honorer des obligations et notamment de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- de couvrir des plans d'options d'achat d'actions octroyés dans les conditions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, en vertu d'autorisations données par l'assemblée ;
- d'attribuer gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de la Société des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce des actions de la Société dans les conditions visées par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, en vertu d'autorisations données par l'assemblée ;
- de proposer aux salariés d'acquiescer des actions, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail en application de résolutions adoptées par l'assemblée ;
- de réduire le capital de la Société en application de la quatorzième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption.

3° L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir et modifier tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités, en ce compris affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités poursuivies, et toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

## **II - De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire**

### **Quatorzième résolution – Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires et conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment celles de l'article L. 225-209 du Code de commerce, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1° délègue, au conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de 24 mois, de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par la douzième résolution de la présente assemblée générale ou encore de programmes d'achat d'actions autorisés postérieurement à la date de la présente assemblée ;
- 2° décide que l'excédent du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur le poste « Primes d'émission » ou sur tout poste de réserves disponibles, y compris la réserve légale, celle-ci dans la limite de 10 % de la réduction de capital réalisée ;
- 3° délègue au conseil d'administration tous pouvoirs pour procéder à la réduction de capital résultant de l'annulation des actions et à l'imputation précitée, ainsi que pour modifier en conséquence les statuts.

Le conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués la compétence qui lui est conférée au titre de la présente résolution.

Le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires et notamment celles de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

La présente délégation prive d'effet, pour la fraction non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## **III - Pouvoirs pour formalités**

### **Quinzième résolution – Pouvoirs pour les formalités**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie conforme ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées ou en requérir l'accomplissement.

# **IV. Comptes consolidés du Groupe**

1. Comptes consolidés au 31 décembre 2010
2. Comptes consolidés au 31 décembre 2011
3. Compte de résultat consolidé pro forma et comptes consolidés au 31 décembre 2012
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012

## 1. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 95 à 127 et pages 128 à 129 du Livre II du document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2011 sous le n° D.11-0419 sont incorporés par référence au présent document.

## 2. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 101 à 137 et pages 138 à 139 du Livre II du document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2012 sous le n° D.12-0475 sont incorporés par référence au présent document.

## 3. Compte de résultat consolidé pro forma et comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

### 3.1 Compte de résultat consolidé pro forma 2012 et rapport des commissaire aux comptes

#### 3.1.1 Compte de résultat consolidé pro forma 2012

Compte tenu de la liquidation judiciaire de la société Video IEC España à compter du 12 février 2013, le Groupe est considéré comme ayant perdu le contrôle de Video IEC España avec effet au 31 juillet 2012, date de la déclaration de cessation des paiements, ce qui a entraîné une déconsolidation de cette société à cette date.

Il est présenté ci-dessous, à titre d'information, un compte de résultat consolidé pro forma avec une déconsolidation de la filiale Video IEC España à date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En K€	31/12/2012	Déconsolidation de Video IEC Espana au 1er janvier 2012	31/12/2012 Proforma
Chiffre d'affaires net	186 748	1 728	185 020
Achats consommés	-92 402	-1 130	-91 272
Charges externes	-38 479	-265	-38 214
Charges de personnel	-41 951	-545	-41 406
Impôts et taxes	-1 602	0	-1 602
Dotations aux amortissements	-3 798	-146	-3 652
Dotations aux provisions	-498	16	-514
Autres produits d'exploitation	804	15	789
Autres charges d'exploitation	-243	-32	-211

Résultat opérationnel courant	8 580	-359	8 939
Autres produits opérationnels	664		664
Autres charges opérationnels <sup>(1)</sup>	-2 837	-594	-2 243
Résultat opérationnel	6 406	-953	7 360
Coût de l'endettement financier net	-789	-11	-778
Autres produits financiers	1 113		1 113
Autres charges financières	-1 025	-28	-997
Charge ou produit d'impôt	-1 703		-1 703
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 002	-993	4 995

(1) Les 594 K€ correspondent à la perte du compte courant Video IEC España.

### Hypothèses retenues

Le compte de résultat consolidé pro forma a été préparé à partir des états financiers consolidés audités de la Société et doit être lu en relation avec ces états financiers historiques.

Video IEC España a été déconsolidée à compter du 31 juillet 2012. En conséquence, les retraitements pro forma comprennent d'une part l'annulation de la contribution de l'activité de cette filiale du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 juillet 2012, et d'autre part, l'annulation des impacts de la déconsolidation, notamment la perte du compte courant vis-à-vis de cette filiale.

Video IEC España étant une filiale du Groupe, les états financiers de cette filiale utilisés pour les besoins de la consolidation sont déjà conformes aux principes comptables retenus par le Groupe.

Les ajustements pro forma sont calculés à partir de la liasse de reporting de la filiale préparée conformément aux instructions du Groupe.

### Opérations intragroupes

Video IEC España et les autres filiales du Groupe n'ayant pas de transactions intragroupes, aucune élimination n'est nécessaire, la seule exception étant le compte courant Groupe.

### Fiscalité

Aucune incidence fiscale n'a été retenue pour les ajustements pro forma, les pertes fiscales enregistrées par la filiale ne peuvent pas être récupérées étant donnée la liquidation de Video IEC España.

### 3.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le compte de résultat consolidé pro forma 2012

PricewaterhouseCoopers Audit  
34 place Viarme  
44009 NANTES Cedex

MBV & Associés  
39 avenue Friedland  
75008 PARIS

#### Au Président du Conseil d'administration

**IEC Professionnel Média S.A.**  
13/15 rue Louis Kerautret Botmel  
35000 Rennes

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur le compte de résultat consolidé pro forma de la société IEC Professionnel Média S.A. (ci-après « la Société ») relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 inclus dans la partie IV 3.1 de son Document de référence (ci-après « le compte de résultat consolidé pro forma »).

Le compte de résultat consolidé pro forma a été préparé aux seules fins d'illustrer l'effet que la déconsolidation de sa filiale Video IEC España, intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 si la déconsolidation avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012. De par sa nature même, il décrit une situation hypothétique et n'est pas nécessairement représentatif de la situation financière ou des performances qui aurait pu être constatées si la déconsolidation était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Le compte de résultat consolidé pro forma a été établi sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement du compte de résultat consolidé pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement du compte de résultat consolidé pro forma a consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ce compte de résultat consolidé pro forma a été établi concordent avec le compte de résultat de la société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 tel que décrit dans le paragraphe « Compte de résultat consolidé pro forma 2012 » du Document de référence, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma, à savoir le compte de résultat contributif consolidé de la filiale Video IEC España sur l'exercice clos le 31 décembre 2012 et à nous entretenir avec la Direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Le compte de résultat consolidé pro forma a été adéquatement établi sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du Document de référence du Groupe auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait Paris, le 23 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Olivier Destruel

MBV & Associés  
Paul-Evariste Vaillant

### 3.2 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

#### I. Bilan consolidé

ACTIF en K€	31/12/12	31/12/11	Note
Ecarts d'acquisition	24 347	17 277	1
Immobilisations incorporelles	1 475	1 017	2
Immobilisations corporelles	7 429	6 523	3
Actifs financiers	524	374	4
Impôts différés	2 993	2 844	18
Actifs non courants	36 767	28 034	
Stocks	7 961	10 920	5
Clients	29 728	23 008	6
Autres créances	7 606	4 903	7
Actifs financiers	2 383	1 907	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 538	23 931	12
Actifs courants	75 215	64 668	
<b>Total des actifs</b>	<b>111 982</b>	<b>92 703</b>	

PASSIF en K€	31/12/12	31/12/11	Note
Capital <sup>(1)</sup>	7 706	7 670	
Primes <sup>(1)</sup>	13 592	13 487	
Réserves et résultat consolidé <sup>(2)</sup>	9 027	5 109	
Capitaux propres groupe	30 325	26 266	8
Intérêts minoritaires			19
Capitaux propres de l'ensemble	30 325	26 266	
Provisions de retraite	2 905	1 582	10
Emprunts	5 887	2 790	11
Impôts différés passifs	24	235	
Autres passifs long terme	2 143		
Passifs non courants	10 959	4 607	
Provisions	1 881	1 209	9
Emprunts à court terme	7 566	13 483	11
Fournisseurs	31 188	26 254	13
Dettes sociales et fiscales	16 041	11 316	14
Autres dettes	14 021	9 568	14
Passifs courants	70 698	61 830	
<b>Total des passifs</b>	<b>111 982</b>	<b>92 703</b>	

(1) de l'entreprise mère consolidante.

(2) dont résultat net de l'exercice part groupe 4 002 milliers d'euros au 31/12/12 et 5 629 milliers d'euros au 31/12/11.

Les notes figurant au paragraphe 6 font partie intégrante des comptes consolidés.

## 2. Compte de résultat consolidé

En K€	31/12/2012	31/12/2011	Note
Chiffre d'affaires net	186 748	152 634	
Achats consommés	-92 402	-76 234	
Charges externes	-38 479	-29 522	
Charges de personnel	-41 951	-35 653	
Impôts et taxes	-1 602	-1 429	
Dotations aux amortissements	-3 798	-3 347	15
Dotations aux provisions	-498	-1 306	15
Autres produits d'exploitation	804	433	
Autres charges d'exploitation	-243	-150	
Résultat opérationnel courant <sup>(1)</sup>	8 580	5 427	
Autres produits opérationnels	664	277	16
Autres charges opérationnels	-2 837	-330	16
Résultat opérationnel	6 406	5 374	
Coût de l'endettement financier net	-789	-1 004	17
Autres produits financiers	1 113	881	17
Autres charges financières	-1 025	-1 097	17
Charge ou produit d'impôt	-1 703	1 534	18
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 002	5 687	
Part des intérêts minoritaires		58	19
Résultat net part du groupe	4 002	5 629	
Résultat de base par action	0,17	0,24	20
Résultat dilué par action <sup>(2)</sup>	0,17	0,22	20

(1) Le concept de résultat opérationnel suit la recommandation 2009-R.03 du CNC.

(2) Le bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué par action est celui préconisé par la norme IAS 33. Celui-ci est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existant selon la méthode « du rachat d'actions » (Voir note 19).

## 3. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en K€	31.12.12	31.12.11
Résultat net-Part du groupe	4 002	5 629
Ecart de conversion	-6	5
Réévaluation des instruments dérivés de couverture, nets d'impôt	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, nets d'impôt	-	-
Gains et pertes actuariels	-309	144
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe	-315	149
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe	3 687	5 778
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires		58
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 687	5 836

## 4. Tableau de variations des capitaux propres

En K€	Capital	Primes	Réserves <sup>(1)</sup>	Résultat de l'exercice part groupe	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Situation au 31.12.10	6 743	13 101	-1 199	3 402	22 047	-1 640	20 407
Résultat au 31.12.11				5 629	5 629	58	5 687
affectation résultat 31.12.10			3 402	-3 402	0		0
Ecart de conversion			15		5	5	20
Stocks options			134		134		134
Gains et pertes actuariels			144		144		144
Titres d'autocontrôle			-10		-10		-10
Variation de périmètre <sup>(2)</sup>	927	386	-3 007		-1 694	1 577	-117
Situation au 31.12.11	7 670	13 487	-520	5 629	26 266	0	26 266
Résultat au 31.12.12				4 002	4 002		4 002
affectation résultat 31.12.11			5 629	-5 629			
Ecart de conversion			-6		-6		-6
Stocks options			232		232		232
Gains et pertes actuariels			-309		-309		-309
Titres d'autocontrôle							
Augmentation de capital	35	105			140		140
Situation au 31.12.12	7 706	13 592	5 025	4 002	30 325		30 325

(1) Dont autres réserves et report à nouveau 6 402 K€, actions propres – 2 212 K€ et réserve légale 771 K€.

(2) Cette variation de périmètre est liée à la fusion absorption de la société Avest par la Société. L'impact de 117 K€ correspond aux frais imputés sur la prime d'émission.

## 5. Tableau des flux de trésorerie

En K€	31/12/12	31/12/11	Note
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net consolidé	4 002	5 687	
Dotations aux amortissements	3 750	3 358	
Provisions nettes	914	513	
Charges et produits liés aux stocks options	232	134	
Autres produits et charges calculés Plus et moins-values de cession	-86	-149	
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et charge d'impôt	8 812	9 544	
Coût de l'endettement financier net	808	1 040	
Charge d'impôt	1 703	-1 534	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et charge d'impôt	11 323	9 050	
Variation du besoin en fonds de roulement	7 447	12 368	21
Impôt sur les bénéfices payés	-1 501	-1 273	
Flux net de trésorerie liés à l'activité	17 269	20 145	
Flux de trésorerie liés aux investissements			
Décaissement/acquisitions d'immobilisations incorporelles hors crédit bail	-263	-493	
Décaissement/acquisitions d'immobilisations corporelles hors crédit bail	-1 364	-1 684	
Encaissement/cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	184	189	
Décaissement/acquisitions d'immobilisations financières			
Encaissement/cessions d'immobilisations financières	-569	83	
Subvention d'investissement reçues	74		
Incidence des variations de périmètre	-5 465		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-7 403	-1 904	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	140		
Cessions (acquisition) nette d'actions propres		-10	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4 236	2 903	II
Remboursement des emprunts	-9 612	-5 731	II
Autres flux liés aux opérations de financement		-116	
Intérêts financiers nets versés	-792	-1 034	
Total des flux liés aux opérations de financement	-6 028	-3 988	
Incidence des écarts de conversion	-16	6	
Variation de trésorerie	3 822	14 259	
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice <sup>(1)</sup>	23 330	9 071	
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice <sup>(2)</sup>	27 151	23 330	

(1) La trésorerie à l'ouverture correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan de 23 931 milliers d'euros moins les découverts bancaires de 601 milliers d'euros.

(2) La trésorerie à la clôture correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan de 27 538 milliers d'euros moins les découverts bancaires de 387 milliers d'euros.

Les notes figurant au paragraphe 6 font partie intégrante des comptes consolidés.

## 6. Notes aux états financiers consolidés

### 6.1 Informations générales et événements significatifs de l'exercice

#### 6.1.1 Informations générales

##### IEC Professionnel Média (ci-après « La Société »)

Société Anonyme au capital de 7 705 677 euros  
Siège social : 13/15 rue Kérautret Botmel – C.S 76709 – 35067 Rennes Cedex  
382 574 739 RCS Rennes

Ces états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 23 avril 2013 par le Conseil d'administration.

#### 6.1.2 Evénements significatifs de l'exercice

##### 6.1.2.1 Acquisition de la société Timecode Services

Le 24 janvier 2012, Cap'Ciné Location a acquis 100 % du capital et des droits de vote de l'EURL Timecode Services, société ayant une activité de location de matériel Broadcast. Grâce à cette opération, Cap'Ciné Location a acquis un parc de matériel supplémentaire pour satisfaire les besoins de ses clients. Cette acquisition a été réalisée moyennant un prix de 200 000 € et a été financée sur fonds propres.

##### 6.1.2.2 Acquisition de la société G2J.Com

Le 15 février 2012, IEC Professionnel Media a acquis 100 % du capital et des droits de vote de G2J.Com, expert international leader en France et dans les DOM en services managés de visioconférence et téléprésence à haute valeur ajoutée. G2J offre une gamme complète de services pour réaliser des réunions à distance entièrement sécurisées, partout dans le monde, quels que soient les moyens d'accès et la nature des équipements dont disposent les clients.

Cette acquisition a été effectuée moyennant un prix de base de 4 millions d'euros, susceptible d'être augmenté d'un complément de prix d'un montant maximum de 2,3 millions d'euros au profit du dirigeant (en tant qu'ancien actionnaire), étant précisé que ce dernier a consenti à la Société une garantie d'actif et de passif sur G2J et ses filiales. Le financement de l'acquisition a été réalisé pour partie par emprunt bancaire et pour le solde sur fonds propres.

##### 6.1.2.3 Augmentation de capital suite à l'exercice d'options de souscription d'actions

Lors de sa séance du 30 avril 2012, le conseil d'administration a constaté la création et l'émission de 117 737 actions nouvelles de 0,30 € chacune au résultat de l'exercice d'options de souscription d'actions du plan n° 4 qui arrivait à échéance le 29 février 2012, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 35 321,10 €, assortie d'une prime d'émission d'un montant de 105 038,90 €. A l'issue de cette opération, le capital de la Société s'élève à 7 705 677 €, divisé en 25 685 590 actions.

##### 6.1.2.4 Acquisition du fonds de commerce de la société Kezia

Le 31 mai 2012, le Tribunal de commerce de Lyon a approuvé l'offre de reprise des actifs de la société en redressement judiciaire Kezia déposée par la Société. Cette offre portait notamment sur le fonds de commerce et les marques Kezia et Ness ainsi que sur la reprise de 29 salariés de Kezia. L'acquisition a été réalisée par HMS, filiale à 100 % de la Société, avec une date d'entrée en jouissance fixée par le Tribunal au 1<sup>er</sup> juin 2012, et le prix de cession des actifs de Kezia payé en numéraire s'est élevé à 160 K€, financé sur fonds propres. Kezia est devenue une division de HMS.

Kezia est une société créée en 1990, qui exerce ses activités d'abord sous le nom de Ness en tant qu'intégrateur audiovisuel dans le secteur de la croisière puis les élargit progressivement aux clients corporate des secteurs public et privé. Le groupe prend le nom de Kezia en 2007 et devient un acteur de référence dans le secteur du luxe (résidences privées, yachts de plus de 100 mètres, lieux corporate de prestige). Durement touchée par la crise financière de 2008, la société Kezia est placée en redressement judiciaire en mai 2012.

#### 6.1.2.5 Acquisition du fonds de commerce de la société Soft

Le 31 juillet 2012, le Tribunal de commerce de Lyon a approuvé l'offre de reprise des actifs de la société en redressement judiciaire Soft déposée par les filiales de la Société, IEC Events et IEC. IEC s'est portée acquéreur de l'activité « Design et intégration » et a repris 45 salariés de Soft et IEC Events a acquis l'activité principale de prestataire événementiel de Soft et repris 83 salariés. Au total, ce sont 128 salariés de la société Soft qui ont ainsi été repris par le Groupe. Le prix de cession des actifs de Soft payé en numéraire s'est élevé à 1 000 K€, financé par emprunt bancaire à hauteur de 800 K€ et sur fonds propres pour le solde, soit 200 K€. La date d'entrée en jouissance des fonds de commerce repris a été fixée par le Tribunal de commerce au 1<sup>er</sup> août 2012.

Soft est une société créée en 1974, qui a développé plusieurs branches d'activité autour de l'audiovisuel professionnel. Le groupe est devenu très vite un acteur incontournable du marché français avec un chiffre d'affaires consolidé de plus de 50 M€ et un effectif dépassant les 200 personnes en 2008. Suite à des difficultés financières en 2009, le groupe s'était recentré sur ses deux activités « cœur de métier » : intégrateur audiovisuel et, la principale, prestataire événementiel auprès de clients corporate des secteurs public et privé. En 2011, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 26 M€ et employé environ 150 personnes.

#### 6.1.2.6 Fermeture de Video IEC España

Compte tenu de l'absence de perspectives de redressement à court et moyen termes de la situation de la société Video IEC España et de la poursuite de la dégradation de l'économie espagnole, la décision a été prise de fermer la filiale espagnole de la Société. La déclaration de cessation des paiements est intervenue le 31 juillet 2012, et le jugement l'entérinant a été prononcé le 20 novembre 2012. Video IEC España a arrêté son activité en 2012 et a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire à compter du 12 février 2013 conformément au droit des procédures collectives espagnol.

### 6.1.3 Principales méthodes comptables

Le groupe IEC Professionnel Média présente ici ses états financiers consolidés de l'année 2012 conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002 et au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

#### Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe IEC Professionnel Média sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne et disponible sur le site internet de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adoptedcommission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adoptedcommission)).

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs non courants réévalués, des actifs financiers disponibles à la vente, et des actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

#### Première application de nouveaux textes comptables

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire en 2012 :

Amendement à IFRS 7 relatif à l'information à fournir sur les transferts d'actifs financiers.

Les normes, amendements de normes existantes et interprétations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2012 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes au 31 décembre 2012.

Normes amendements et interprétations d'application non obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2012 mais pouvant être anticipée :

- IFRS 12 (sous conditions) – relative aux informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;

- Amendement à IFRS 1 – relative à l'hyperinflation ;
- Amendement à IAS 1 – relatif à la présentation des autres éléments du résultat global ;
- Amendement à IFRS 7 relatif à l'information à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations et estime qu'ils ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Par ailleurs, l'IASB a publié des normes amendements et interprétations pouvant être anticipées au 1<sup>er</sup> janvier 2012 mais non encore adopté par l'Union Européenne :

- IFRS 9 relative aux instruments financiers
- IFRS 10 relative aux états financiers consolidés
- IFRS 11 relative aux co-entreprises
- IFRS 12 relative à l'information à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IFRS 13 relative à l'évaluation à la juste valeur
- IAS 27 Révisée relatives aux Etats financiers individuels
- ISA 28 Révisée relatives aux participations dans des entreprises associées.

L'impact de ces normes sur les résultats et la situation financière du groupe est en cours d'évaluation.

### Principes de consolidation

#### Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe IEC, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales par le Groupe. Toutes les transactions intra-groupe, les soldes et les plus ou moins values réalisées sur des opérations entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Lorsque cela est nécessaire, les méthodes comptables des filiales sont ajustées afin d'être en adéquation avec les règles et méthodes adoptées par le Groupe. Les sociétés acquises en fin d'exercice, dont la contribution à la fois en total actif, chiffre d'affaires et en résultat net n'est pas significative par rapport aux Etats Financiers Consolidés, sont consolidées au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant.

#### Transactions avec les intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). Ainsi, les cessions au profit des intérêts minoritaires sans perte de contrôle exclusif sont comptabilisées directement en capitaux propres. Dans les comptes consolidés 2011 en application des normes IAS 27A et IFRS 3R, comme Avest était sous contrôle exclusif d'IEC Professionnel Média, la variation d'intérêts minoritaires au 31 décembre 2011 a été comptabilisée en variation des capitaux propres et est sans impact sur le compte de résultat.

#### Information sectorielle

La Direction du Groupe analyse et mesure la performance de l'activité dans ses différents métiers.

Le Groupe, intervenant essentiellement dans des pays d'Europe présentant des risques et une rentabilité semblable, n'a pas retenu d'autre format d'information pour le suivi de ces activités.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres secteurs d'activité.

## Conversion des opérations en devises

### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la société mère.

### Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère au taux en vigueur à la date de clôture, sont appréhendés dans le compte de résultat sur la ligne différences de change sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, au titre de couvertures éligibles soit de flux de trésorerie soit d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération.

## Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan,
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions),
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

## Immobilisations incorporelles

### Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est déterminé comme étant la différence entre le prix d'acquisition (y compris la meilleure estimation du complément de prix éventuel prévu dans la convention d'acquisition) et la juste valeur de la quote-part de l'acquéreur dans les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis (méthode du goodwill partiel). L'écart d'acquisition positif lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « Immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie bénéficiant des synergies liées au regroupement d'entreprise aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

Les unités génératrices de trésorerie correspondent au sein du Groupe aux secteurs opérationnels et reflètent la manière dont la performance et le reporting sont suivis au sein du Groupe.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles à durée indéfinie est revue au minimum une fois par an et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. De tels événements ou circonstances sont liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable et affectant soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou objectifs retenus à la date d'acquisition. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable des actifs testés devient durablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Les autres actifs incorporels (relations clients, marques) repris dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise sont capitalisés séparément des écarts d'acquisition si leur juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les relations clients acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur selon la méthode des flux de trésorerie future en utilisant un taux d'actualisation (WACC, « Coût moyen pondéré du capital ») approprié. Les relations clients sont amorties linéairement sur une durée n'excédant pas 18 mois.

Les marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont estimées à leur juste valeur à partir d'un paiement de redevance potentiel en relation avec le chiffre d'affaires annuel, net de taxes. Les marques ne sont pas amorties du fait de leur durée de vie indéfinie. Leur valeur est révisée périodiquement en cas de perte de valeur (baisse du chiffre d'affaires ou marque plus utilisée).

### Les logiciels de bureautique

Les logiciels de bureautique sont amortis sur leur durée d'utilité soit linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la clôture à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur en application de la norme IAS 16.

La base amortissable des immobilisations destinées à la location tient compte d'une valeur résiduelle à la fin de la durée d'utilisation. Les autres immobilisations n'ont pas de valeur résiduelle.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction du rythme de consommation des avantages économiques futurs et de la durée de vie économique prévue pour le Groupe.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

- |                           |          |
|---------------------------|----------|
| • Matériel et outillage   | 1-5 ans  |
| • Matériel de transport   | 2-5 ans  |
| • Mobilier de bureau      | 2-10 ans |
| • Matériel de bureau      | 2-8 ans  |
| • Installations générales | 2-10 ans |

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et le cas échéant ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les biens d'importance significative financés par des contrats qualifiés de location financement sont portés à l'actif du bilan dans les immobilisations corporelles et sont amortis selon les méthodes et durées indiquées ci-dessus. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières.

### Contrat de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location – financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs objets d'un contrat de location – financement sont amortis sur leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. paragraphe - Amortissement des immobilisations corporelles). En cas d'indice de perte de valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Les opérations de cession-bail consistant à céder un actif et à le reprendre immédiatement en crédit-bail donnent lieu au traitement complémentaire suivant : la plus-value est inscrite en produits constatés d'avance pour être rattachée aux résultats futurs, pendant la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

### Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

Quand les valeurs mobilières classées en disponible à la vente sont cédées ou dépréciées, la juste valeur cumulée des dépréciations reconnue en capitaux propres est incluse dans le compte de résultat.

Les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur des immobilisations financières cotées est évaluée suivant leur valeur de cotation. Si la valeur de marché n'est pas active (et pour des valeurs non cotées), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation.

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance court terme de ces instruments.

Les liquidités apportées en garantie sur des marchés sont comptabilisées en actifs financiers courants.

### Instruments de capitaux propres

Les titres d'autocontrôle détenus par la Société sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des titres d'autocontrôle est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres net d'effets d'impôts, de sorte que les éventuelles plus ou moins values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces titres d'autocontrôle, les produits perçus nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Les actions auto détenues à la clôture sont déduites des capitaux propres du Groupe pour leur valeur d'acquisition, valeur de 2 212 K€ au 31 décembre 2012.

### Stocks

Les stocks sont composés de marchandises, de pièces détachées, de « produits fabriqués » finis.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré-premier sorti. Le coût des matériels d'occasion incorpore les frais de remise en état.

La valeur probable de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions normales, déduction faite des frais de vente.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute déterminée selon les modalités ci-dessus est supérieure à la valeur probable de réalisation.

### Clients

Les créances clients ont été évaluées à leur valeur nominale compte tenu de leurs échéances à court terme. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrabilité des créances à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

La société dispose d'un contrat d'affacturage qui lui permet de décomptabiliser une partie de ses créances clients. En effet, la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances cédées sont transférés au factor lors de la cession des créances clients, en particulier, les risques de crédit, les risques de retard de paiement et les risques de dilution et de recours sont transférés au factor. Les coûts de cession des créances sont comptabilisés en résultat financier.

### Autres créances

Les autres créances ont été évaluées à leur valeur nominale compte tenu de leurs échéances court terme. Elles font l'objet le cas échéant d'une dépréciation en fonction de l'espérance de recouvrement à la clôture. Les autres créances comprennent principalement les créances de TVA.

### Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans les « emprunts ».

### Autres dettes

Les autres dettes comprennent les dettes sociales, les produits constatés d'avance et les dettes diverses.

### Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale, contractuelle ou implicite découlant d'évènements passés ; qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire au règlement de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

### Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intra-groupes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

#### Vente de biens

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens doivent être comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- (a) l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- (b) l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- (c) le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- (d) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise ; et
- (e) les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

## Ventes de services

Comme prestataire de services, le Groupe applique pour la reconnaissance de ses revenus les règles pour les prestataires de service (IAS 18 § 20-28). Les produits des activités ordinaires ne sont comptabilisés sur cette base que s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction doit être comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture (souvent appelée méthode du pourcentage d'avancement).

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction ne doit être comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges.

Le degré d'avancement des travaux en cours est déterminé sur la base des travaux exécutés à la date de clôture exprimé en pourcentage du total des travaux restant à réaliser.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Avantages du personnel

### Engagements retraites

A leur départ à la retraite, les salariés du Groupe doivent recevoir une indemnité calculée selon les dispositions de la convention collective dont ils dépendent.

Une provision est comptabilisée au bilan dans la rubrique provision pour retraite. Le régime est à prestations définies, il est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées. Le coût des services passés est comptabilisé linéairement en charges sur la durée moyenne résiduelle d'acquisition des droits, sauf si les droits sont immédiatement acquis, auquel cas le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Le Groupe a choisi d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'option de la norme IAS 19 relative au traitement des écarts actuariels sur les provisions pour engagement de retraite et prévoyance des retraités. Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. En conséquence, les écarts actuariels, qui étaient précédemment comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ces écarts étaient dégagés, sont désormais immédiatement reconnus dans les comptes consolidés en contrepartie d'une variation des capitaux propres.

### Paiements en actions et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe comptabilise une charge pendant la période d'attribution des droits relative à l'évaluation du coût des stocks options.

Le Groupe a mis en place un plan de rémunération qui est dénoué en instruments de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant en capitaux propres. Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes « capital » et « prime d'émission », nette des coûts de transaction directement attribuables.

## Dettes financières

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges sauf lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service.

Les emprunts sont initialement comptabilisés au bilan à la juste valeur net des éventuels coûts de transaction directement rattachables.

## Résultat par action

Le Groupe présente un résultat de base par action et un résultat dilué par action en retenant le résultat net consolidé « part groupe ».

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net consolidé « part groupe » par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

## Périmètre

### ◆ Sociétés retenues dans le cadre des comptes consolidés du Groupe IEC au 31 décembre 2012

Société	Siège social	N° de SIREN	Capital (€)	% intérêts
IEC Professionnel Média	13/15 rue Louis Kérautret Botmel – 35000 Rennes	382 574 739	7 705 677	100,00
IEC	13/15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes	350 093 704	2 000 000	100,00
IEC AV Integration and Services GmbH	Ackerstraße 11 – 40233 Düsseldorf – Allemagne		25 000	100,00
AV4S Formation	130 avenue de l'Industrie – 69140 Rillieux La Pape	509 536 272	1 500	100,00
Audio Equipement – Lumière & Son	42 rue Vaucanson – 69150 Décines Charpieu	311 521 249	700 000	100,00
IEConnecting People – Genedis	27/41 boulevard Louise Michel – 92230 Gennevilliers	519 146 211	500 000	100,00
G2J.Com	8 lotissement Plateau Acajou, 97232 Lamentin	417 887 858	291 450	100,00
G2J Asia Pacific	505 Nanjing Dong Lu – 200001 Shanghai – Chine			
G2J US, Inc	100 N Biscayne Blvd – Miami FL 33132 – USA			100,00
G2J UK	Cannon Bridge House – 25 Dowgate Hill – Londres – GB			100,00
IEC Events	27/41 boulevard Louise Michel – 92230 Gennevilliers	511 527 756	461 888	100,00
C2M-Intelware	27/41 boulevard Louise Michel – 92230 Gennevilliers	334 356 862	553 350	100,00
Digital Cosy	13/15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes	519 146 096	50 000	100,00
IEC Direct	13/15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes	489 994 822	49 100	100,00
Vidéo IEC España	45 Avenida Alberto Alcocer 1º- A 28016 Madrid – Espagne		1 300 000	100,00
HMS	25-27 rue Louis Breguet – 44600 Saint-Nazaire	328 885 157	771 424	100,00
Harbour Marine Systems	2011 NW 89 Place – FL 33172 Doral – USA		5 000 \$	100,00
HMS OY	Koskenmaentie 904300 Tuusula – Finlande			99,95
Preview GM System	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay-sur-Seine	402 613 384	300 000	100,00
Fill	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay-sur-Seine	408 508 349	7 622,45	100,00
Preview GM System Benelux	Square Marie-Louise 4 – 1000 Bruxelles – Belgique	0827.837.194	50 000	100,00
Cap'Ciné Location	3 rue Villaret de Joyeuse – 75017 Paris	411 276 702	210 000	100,00
Timecode Services	3 rue Villaret de Joyeuse – 75017 Paris	507 414 334	3 000	100,00
QualTech France	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay-sur-Seine	482 417 334	50 000	100,00
GIE IEC Management	13/15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes	434 524 419		100,00

Toutes les sociétés ont été consolidées par intégration globale.

## Variations de périmètre

### Acquisitions

#### Acquisition de la société Timecode Services

Le Groupe a acquis le 24 janvier 2012 à travers sa filiale Cap’Ciné Location, 100 % du capital et des droits de vote de l’EURL Timecode Services. Cette acquisition a été réalisée moyennant un prix de 200 000 €. Cette société a été consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette opération a généré un écart d’acquisition de 88 K€.

#### Acquisition de la société G2J.Com

Le 15 février 2012, IEC Professionnel Media a acquis 100 % du capital et des droits de vote de G2J.Com. Cette acquisition a été effectuée moyennant un prix de base de 4 millions d’euros, susceptible d’être augmenté d’un complément de prix d’un montant maximum de 2,3 millions d’euros au profit du dirigeant (en tant qu’ancien actionnaire), étant précisé que ce dernier a consenti à la Société une garantie d’actif et de passif sur G2J et ses filiales. Cette société a été consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

Cette opération a généré un écart d’acquisition de 6 014 K€.

#### Acquisition du fonds de commerce de la société Kezia

Le 31 mai 2012, le Tribunal de commerce de Lyon a approuvé l’offre de reprise des actifs de la société en redressement judiciaire Kezia déposée par la Société. Cette offre portait notamment sur le fonds de commerce et les marques Kezia et Ness ainsi que sur la reprise de 29 salariés de Kezia. L’acquisition a été réalisée par HMS, filiale à 100 % de la Société, avec une date d’entrée en jouissance fixée par le Tribunal au 1<sup>er</sup> juin 2012, et le prix de cession des actifs de Kezia payé en numéraire s’est élevé à 160 000 €, financé sur fonds propres. Kezia est devenue une division de HMS.

La division Kezia reprise par HMS a été consolidée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Cette opération a généré un écart d’acquisition de 356 K€.

#### Acquisition du fonds de commerce de la société Soft

Le 31 juillet 2012, le Tribunal de commerce de Lyon a approuvé l’offre de reprise des actifs de la société en redressement judiciaire Soft déposée par les filiales de la Société, IEC Events et IEC. IEC s’est portée acquéreur de l’activité « Design et intégration » et a repris 45 salariés de Soft et IEC Events a acquis l’activité principale de prestataire événementiel de Soft et repris 83 salariés. Au total, ce sont 128 salariés de la société Soft qui ont ainsi été repris par le Groupe. Le prix de cession des actifs de Soft payé en numéraire s’est élevé à 1 000 K€. La date d’entrée en jouissance des fonds de commerce repris a été fixée par le Tribunal de commerce au 1<sup>er</sup> août 2012.

Cette opération a généré un écart d’acquisition de 612 K€.

### Impact financier des acquisitions

Les frais d’acquisition pour l’exercice 2012 d’un montant de 452 K€ ont été comptabilisés en « Résultat opérationnel non courant ».

## Cessions

#### Déconsolidation de Video IEC España

Compte tenu de l’arrêt de l’activité et de la procédure collective en cours de la société Video IEC España (cf. paragraphe 6.1.2.6 ci-dessus), le Groupe est considéré comme ayant perdu le contrôle de Video IEC España avec effet au 31 juillet 2012, date de la déclaration de cessation des paiements, ce qui a entraîné une déconsolidation de cette société à cette date.

L’impact dans les comptes consolidés 2012 concerne uniquement le compte de résultat et l’affecte comme suit :

• Chiffre d’affaires	1 728 K€
• Ebit	-359 K€
• Résultat net	-993 K€

Vidéo IEC España ne représentant ni une activité principale du groupe, ni une activité distincte des autres, l’arrêt d’activité ne peut être considéré comme un abandon d’activité au sens d’IFRS 5.

### Gestion du risque financier

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de variation de valeur du au taux d’intérêt).

Le Groupe n’utilise pas la comptabilité de couverture.

### Instruments financiers

Afin de gérer son exposition au risque de taux sur ses emprunts à taux variable et ses contrats d’affacturation, le Groupe détient des swaps de taux. Par ailleurs, afin de gérer son exposition au risque de change sur ses transactions réalisées en devise, le Groupe a souscrit des contrats de couverture.

Les dérivés ne sont pas qualifiés en comptabilité de couverture et évalués à la juste valeur à chaque date d’arrêté. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période sous la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

### Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d’intérêt :

Le Groupe ne détient pas d’actifs significatifs portant intérêt ; aussi son résultat et sa trésorerie opérationnelle sont-ils largement indépendants des fluctuations des taux d’intérêt.

Le risque de taux d’intérêt auquel le Groupe est exposé provient de l’affacturation et des emprunts à moyen et long terme. Les emprunts initialement émis à taux variable exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d’intérêt. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le groupe au risque de variation de prix sur taux d’intérêt.

### Estimations et hypothèses

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent peuvent, par définition ne pas être équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d’entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

### Ecart d’acquisition

Le Groupe soumet les écarts d’acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d’utilité. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations (note I).

Les autres estimations et hypothèses concernent pour l’essentiel :

- la valeur de réalisation des stocks et travaux en-cours
- l’évaluation des impôts différés
- l’évaluation des avantages au personnel : indemnités de fin de carrière
- l’estimation des provisions pour risques et charges et particulièrement les provisions pour garantie et pour pertes à terminaison
- la valeur recouvrable des créances d’exploitation

### Information sectorielle

La Société a procédé, dans le cadre de l’établissement de ses comptes consolidés 2010, à une revue de l’information sectorielle. Afin d’améliorer la lisibilité de ses métiers, la Société a défini 3 secteurs d’activité qui correspondent aux 3 UGT du Groupe : « Corporate », « Cruise » et « Broadcast ».

- L'UGT « Corporate » qui comprend les sociétés IEC, Video IEC España, IEC Events, IEConnecting People, Audio Equipement, IEC Direct, Digital Cosy, le GIE IEC Management, IEC PM, C2M Intelware ainsi que G2J.Com, G2J Asia Pacific, G2J UK et G2J US, Inc. L'activité de l'UGT « Corporate » comprend notamment l'ingénierie de solutions audiovisuelles et les services associés à destination des entreprises et organismes privés et publics.
- L'UGT « Cruise » qui comprend les sociétés intégrateurs à bord de navires de croisière (HMS, Harbour Marine System et HMS OY). L'UGT « Cruise » a notamment pour activité le déploiement des systèmes audiovisuels à bord des navires de croisière ; ses principaux clients sont les armateurs et les chantiers navals.
- L'UGT « Broadcast » qui comprend les sociétés Preview GM System, Fill, Preview GM System Benelux, Cap'Ciné Location, Qualtech et Timecode Services. L'UGT « Broadcast » a pour activité l'intégration de systèmes et solutions audiovisuels à bord de régies fixes et mobiles ainsi que la location et la vente de matériels de post-production et la fourniture de moyens techniques et humains à destination des professionnels de l'audiovisuel (chaînes de télévision...)

Ces secteurs correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel et aucun regroupement n'a été effectué.

## 6.2 Bilan et compte de résultat par activité

### ◆ Compte de résultat par activité

En K€	31/12/2012				31/12/2011			
	Corporate	Broadcast	Cruise	Total	Corporate	Broadcast	Cruise	Total
Chiffre d'affaires	124 316	36 224	26 207	186 747	97 388	28 157	27 089	152 634
Ebit DA <sup>(1)</sup>	8 010	3 823	555	12 389	3 844	4 457	484	8 784
% Ebit DA/CA	6,44 %	10,55 %	2,12 %	6,63 %	3,95 %	15,83 %	1,79 %	5,76 %
Ebit <sup>(2)</sup>	5 270	2 871	438	8 580	1 754	3 316	357	5 427
% Ebit/CA	4,24 %	7,93 %	1,67 %	4,59 %	1,80 %	11,78 %	1,32 %	3,56 %
Résultat net	2 103	1 883	17	4 002	3 693	1 842	151	5 687
% Résultat net/CA	1,69 %	5,20 %	0,06 %	2,14 %	3,80 %	6,54 %	0,56 %	3,73 %

(1) Ebitda ou Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements comptabilisées dans le résultat opérationnel courant.

(2) Ebit ou Earnings Before Interest and Taxes correspond au résultat opérationnel courant. Il se calcul en déduisant du chiffre d'affaires net les charges d'exploitation.

Les sociétés du Groupe établies en France génèrent un chiffre d'affaires de 163 585 K€ au 31 décembre 2012 contre 119 948 K€ au 31 décembre 2011.

### ◆ Bilan par secteur d'activité

En K€	31/12/2012				31/12/2011			
	Corporate	Broadcast	Cruise	Total	Corporate	Broadcast	Cruise	Total
Ecart d'acquisition	15 850	8 141	356	24 347	5 993	8 053	3 231	17 277
Immobilisations incorporelles	1 177	256	42	1 475	753	233	31	1 017
Immobilisations corporelles	5 674	1 177	578	7 429	4 626	1 290	607	6 523
Actifs financiers	20 181	-12 833	-6 824	524	286	53	34	374
Impôts différés	2 729	119	146	2 993	2 651	-	193	2 844
Actifs non courants	45 610	-3 140	-5 702	36 767	14 309	9 629	4 096	28 034
Stocks	4 889	1 560	1 512	7 961	4 936	4 657	1 327	10 920
Clients	14 327	6 952	8 449	29 728	8 924	4 877	9 207	23 008
Autres créances	4 547	991	2 068	7 606	3 676	421	806	4 903
Actifs financiers	1 711	642	29	2 383	1 674	230	3	1 907
Trésorerie et équiv. de trésorerie	16 368	8 014	3 156	27 538	12 679	6 994	4 258	23 931
Actifs courants	41 842	18 158	15 214	75 215	31 889	17 179	15 601	64 669
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>87 452</b>	<b>15 018</b>	<b>9 512</b>	<b>111 982</b>	<b>46 197</b>	<b>26 809</b>	<b>19 697</b>	<b>92 703</b>
Capitaux propres	34 373	1 716	-5 764	30 325	8 336	13 588	4 342	26 266
Provisions	2 599	216	90	2 905	1 435	126	21	1 582
Emprunts	5 560	277	50	5 887	2 355	316	119	2 790
Impôts différés passifs	24			24	226	9		235
Autres passifs long terme	2 143			2 143				
Passif non courant	10 326	493	140	10 959	4 016	452	139	4 607
Passif courant	42 754	12 809	15 135	70 698	33 845	12 769	15 217	61 831
dont Emprunts et concours bancaires	2 973	420	4 173	7 566	7 021	746	5 716	13 483
dont Fournisseurs	20 805	6 035	4 349	31 188	18 568	3 549	4 137	26 254
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>87 452</b>	<b>15 018</b>	<b>9 512</b>	<b>111 982</b>	<b>46 197</b>	<b>26 809</b>	<b>19 697</b>	<b>92 703</b>

## 6.3 Notes sur le bilan actif

### Note 1 : Ecart d'acquisition

#### ◆ Les écarts d'acquisitions s'analysent comme suit:

En K€	2012	2011
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	17 277	17 277
Augmentation	7 070	
Diminution		
Virement de poste à poste		
Valeur brute au 31 décembre	24 347	17 277

♦ **La sensibilité de ces tests s'établit comme suit :**

Sensibilité en M€	Marge du test (valeur d'utilité – Capitaux employés)	Taux d'actualisation des flux de trésorerie + 1 pt	Taux de croissance à l'infini - 1 pt
Corporate	23	-4	-3
Broadcast	15	-3	-2
Cruise	9	-3	-1

Au vu du résultat des tests de dépréciation annuels, le Groupe n'a procédé à aucune dépréciation complémentaire en 2012. Une augmentation ou une diminution de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation ne conduirait pas le groupe à constater une perte de valeur et n'aurait donc aucun impact sur les capitaux propres et sur le résultat.

♦ **La valeur nette des écarts d'acquisition est répartie entre les unités génératrices de trésorerie (UGT) de la manière suivante :**

Au 31 décembre	2012	2011
IEC	4 398	4 188
IEC Events	402	
IEConnecting people	990	990
C2M Intelware	816	815
G2J	6 014	0
Sous total UGT « Corporate »	12 620	5 993
HMS	3 586	3 231
Sous total UGT « Cruise »	3 586	3 231
Preview GM System	6 079	6 079
Cap'Ciné Location	2 062	1 974
Sous total UGT « Broadcast »	8 141	8 053
<b>Total</b>	<b>24 347</b>	<b>17 277</b>

La décomposition des écarts d'acquisition par société résulte du fait que ces écarts ont été générés à l'origine lors de l'acquisition de ces entités et ne sont pas représentatifs du niveau auquel les écarts d'acquisition sont suivis au sein du Groupe.

Les tests de valeur ont été réalisés par l'utilisation de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés sur une période de 4 ans.

Les éléments retenus pour les projections de cash flow sont les mêmes qu'en 2011 :

- Taux de croissance des ventes retenu sur la base des budgets à 5 ans, soit 2 %.
- Taux d'actualisation de 11,36 % (12,33 % pour l'UGT « Cruise »).

Les capitaux employés ne comprennent que la part des créances clients non gérées par le factor tandis que les flux intègrent le coût de l'affacturage et une variation de BFR diminué des créances clients gérées par le factor.

**Note 2 : Immobilisations incorporelles**

♦ **Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :**

Valeurs brutes	Frais de recherche et développement	Syst information	Autre immobilisation incorporelle	Marque Preview	Marque HMS et carnet de commande	Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	248	2 456	136	213	1 006	4 059
Investissements de l'exercice		159				159
Cessions de l'exercice		53				53

Valeurs brutes	Frais de recherche et développement	Syst information	Autre immobilisation incorporelle	Marque Preview	Marque HMS et carnet de commande	Total
Variations de périmètre					-407	-407
Différence de conversion						0
Virement de poste à poste		102	-102			0
Au 31/12/2011	248	2 664	34	213	599	3 758
<b>Amortissements</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	215	2 117	32		407	2 771
Dotations aux amortissements	33	394				427
Cessions de l'exercice		44	6			50
Variations de périmètre		-6	6		-407	-407
Différence de conversion						
Virement de poste à poste						
Au 31/12/2011	248	2 461	32		0	2 741
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	247	2 663	35	214	599	3 758
Investissements de l'exercice		140	124			263
Cessions de l'exercice		-56				-56
Variations de périmètre		251	289			541
Différence de conversion						
Virement de poste à poste		-106	-16			-122
Au 31/12/2012	247	2 892	431	214	599	4 384
<b>Amortissements</b>						
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	-247	-2 461	-33			-2 741
Dotations aux amortissements		-234	-19			-252
Cessions de l'exercice		47				47
Variations de périmètre		-10	-75			-85
Différence de conversion						
Virement de poste à poste		106	16			122
Au 31/12/2012	-247	-2 551	-111			-2 909

**Note 3 : Immobilisations corporelles**

♦ **Les immobilisations corporelles se répartissent comme suit :**

Valeurs brutes	Terrains	Construct°	Matériel et outillage	Matériel et Outillage en Crédit-bail	Autres immos corporelles	Autres immos corporelles en Crédit-bail	Immos en cours	Total
Valeurs brutes								
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	5	668	8 404	9 455	3 801	1 106	560	23 999
Investissements de l'exercice		22	1 078	1 415	1 294	77	163	4 049
Cessions de l'exercice			1 371	47	462			1 880
Variations de périmètre				-48				-48
Différence de conversion					10			10
Virement de poste à poste			-1		558		-557	0
Au 31/12/2011	5	690	8 110	10 775	5 201	1 183	166	26 129
<b>Amortissements</b>								

Valeurs brutes	Terrains	Construct°	Matériel et outillage	Matériel et Outillage en Crédit-bail	Autres immos corporelles	Autres immos corporelles en Crédit-bail	Immos en cours	Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011		163	7 327	6 426	2 964	793	0	17 673
Dotations aux amortissements		35	435	1 911	351	188		2 920
Cessions de l'exercice			559	45	343			947
Variations de périmètre				-48				-48
Différence de conversion					9			9
Virement de poste à poste					-138	138		0
Au 31/12/2011		198	7 203	8 245	2 842	1 119		19 607
<b>Valeurs brutes</b>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	5	690	8 110	10 775	5 202	1 182	166	26 129
Investissements de l'exercice		80	1 695	2 117	785	349	156	5 182
Cessions de l'exercice			-2 766	-492	-625	-712		-4 596
Variations de périmètre			151	-1 424	-102		48	-1 327
Différence de conversion					-6			-6
Virement de poste à poste			1 659	-1 445	274	138	-333	293
Au 31/12/2012	5	770	8 848	9 531	5 528	957	37	25 676
<b>Amortissements</b>								
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012		-198	-7 203	-8 244	-2 842	-1 119		-19 607
Dotations aux amortissements		-40	-600	-1 964	-756	-186		-3 546
Cessions de l'exercice			1 503	484	327	712		3 027
Variations de périmètre			560	1 360	74			1 994
Différence de conversion					6			6
Virement de poste à poste			-1 445	1 445	-121			-121
Au 31/12/2012		-238	-7 183	-6 919	-3 313	-593		-18 247

En 2012, les investissements de l'exercice comprennent un montant de 2 466 M€ (contre 1 492 M€ en 2011) correspondant aux nouveaux contrats de crédit bail non inclus dans le Tableau de Flux de Trésorerie conformément à la norme IAS7.

#### Note 4 : Actifs financiers

##### ◆ Les actifs financiers non courants se répartissent comme suit :

Valeurs brutes	Titres de participation	Dépôt de garantie biens en location	Autres immobilisations financières	Total
<b>Valeurs brutes</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	1	340	78	419
Augmentation de l'exercice		67	11	78
Diminution de l'exercice			1	1
Variations de périmètre		-52	-17	-69
Différence de conversion				
Reclassement				
Au 31/12/2011	1	355	71	427
Provisions				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	0	53	0	53
Dotations aux provisions				
Reprise de provision				
Variations de périmètre				

Valeurs brutes	Titres de participation	Dépôt de garantie biens en location	Autres immobilisations financières	Total
<b>Reclassement</b>				
Au 31/12/2011	0	53	0	53
<b>Valeurs brutes</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	1	355	71	427
Augmentation de l'exercice	16	128		144
Diminution de l'exercice		-30	-2	-32
Variations de périmètre		26		26
Différence de conversion				
Reclassement		-3		-3
Au 31/12/2012	17	476	69	562
Provisions				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2012			-53	-53
Dotations aux provisions				
Reprise de provision			16	16
Variations de périmètre				
Reclassement				
Au 31/12/2012			-38	-38

##### ◆ Les actifs financiers courants comprennent :

En K€	31/12/12	31/12/11
Dépôt de garantie : affacturage	2 383	1 907
<b>TOTAL</b>	<b>2 383</b>	<b>1 907</b>

#### Note 5 : Stock

En K€	31/12/12	31/12/11
Marchandises		
Montants bruts	9 350	12 694
Provisions		
Au 1 <sup>er</sup> janvier	1 774	1 423
Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	-254	351
Variation de périmètre	-130	
Au 31 décembre	1 390	1 774
<b>Montant net</b>	<b>7 961</b>	<b>10 920</b>

#### Note 6 : Clients

En K€	31/12/12	31/12/11
Montants bruts	31 471	24 639
Provision	-1 743	-1 631
<b>Net</b>	<b>29 728</b>	<b>23 008</b>

L'analyse du contrat d'affacturage a conduit à procéder à la décomptabilisation des créances clients cédées (créances cédées sans recours) (cf. 6.1.3 Principales méthodes comptables). Au 31 décembre 2012, l'encours de créances cédées s'élève à 35 020 milliers d'euros (31 décembre 2011 : 24 087 milliers d'euros). Un dépôt de garantie est constitué auprès du factor (cf. note 4).

Le Groupe ne réalise pas plus de 10 % de son chiffre d'affaires avec un seul client.

◆ **Les variations de la provision pour dépréciation des créances douteuses s'analysent comme suit :**

En K€	31/12/12	31/12/11
Au 1 <sup>er</sup> Janvier	1 631	1 338
Entrée de périmètre	61	
Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	322	627
Utilisations de l'exercice	-77	-337
Variation de périmètre	-192	
Ecart de conversion	-2	3
Au 31 décembre	1 743	1 631

**Note 7 : Autres créances**

en K€	31/12/12	31/12/11
Avances et acomptes versés	1 235	1 130
Créances sociales	442	350
Créances fiscales	2 829	1 710
Créances fiscales (IS)	200	111
Charges constatées d'avance	1 339	824
Charges à étaler sur emprunt	8	19
Autres	1 552	759
<b>TOTAL</b>	<b>7 606</b>	<b>4 903</b>

**6.4 Notes sur le bilan passif**

**Note 8 : Capitaux propres**

Ce capital est composé de 25 685 590 actions de 0,30 euros de nominal.

◆ **Nombre d'actions IEC :**

	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10	31.12.11	31.12.12
Capital social (€)	4 759 308	6 745 558,50	6 743 034,30	6 743 034,30	7 670 355,90	7 705 677,00
Nombre d'actions ordinaires en circulation	15 864 360	22 485 195	22 476 781	22 476 781	25 567 853	25 685 590

**Augmentation de capital suite à l'exercice d'options de souscription d'actions**

Lors de sa séance du 30 avril 2012, le conseil d'administration a constaté la création et l'émission de 117 737 actions nouvelles de 0,30 € chacune au résultat de l'exercice d'options de souscription d'actions du plan n° 4 qui arrivait à échéance le 29 février 2012, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 35 321,10 €, assortie d'une prime d'émission d'un montant de 105 038,90 €. A l'issue de cette opération, le capital de la Société s'élève à 7 705 677 €, divisé en 25 685 590 actions.

◆ **Principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions :**

	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7
Date d'assemblée	24/07/2006	16/06/2008	29/06/2011
Date du conseil d'administration	24/11/2006	17/12/2008	29/06/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date de la mise en place du plan	396 500	450 000	1 037 000
Prix d'exercice d'une option	1,85 €	1,01 €	1,60 €
Point de départ d'exercice des options	24/11/2008	17/12/2012	30/06/2015
Date d'expiration des options	23/11/2013	16/12/2015	29/06/2018
Juste valeur	1,19	0,485	0,90
Volatilité attendue	77 %	51 %	48,6 %
Options non encore exercées existantes à l'ouverture de l'exercice	278 500	407 000	1037000
Options de souscription d'actions exercées durant l'exercice	0	0	0
Options potentiellement à exercer au 31 décembre 2012	248 000	377 000	967 000
Dilution potentielle maximale <sup>(1)</sup>	248 000	377 000	967 000

(1) Avant ajustement décrits ci-dessous.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles de l'article R. 228-91 du Code de commerce, et aux stipulations des plans, les conditions d'exercice des options de souscription d'actions du plans n° 5 a fait l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée en juillet/ août 2008.

En outre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles de l'article R. 225-138 du Code de commerce, et aux stipulations des plans, les conditions d'exercice des options de souscription d'actions des plans n° 5 et 6 ont l'objet d'un ajustement de façon à tenir compte de l'incidence de l'offre publique d'achat simplifiée réalisée par la Société sur ses propres actions en décembre 2010.

Les options ont été évaluées à leur juste valeur selon la méthode Black & Scholes, entraînant la comptabilisation en frais de personnel d'une charge de 232 milliers d'euros en 2012.

## Note 9 : Provisions

### ◆ Les provisions se décomposent ainsi :

		Dotations	Reprises Utilisées	Reprises Non utilisées	Reclassement	
En K€	31/12/10	31/12/11	31/12/11	31/12/11	31/12/11	31/12/11
Provisions pour garantie <sup>(1)</sup>	427	149	172			404
Provisions pour risques divers	273	139	200		-12	200
Provisions dossiers prud'homaux en cours <sup>(2)</sup>	269	366	30			605
<b>TOTAL</b>	<b>969</b>	<b>654</b>	<b>402</b>	<b>0</b>	<b>-12</b>	<b>1 209</b>
En K€	31/12/11	31/12/12	31/12/12	31/12/12	31/12/12	31/12/12
Provisions pour garantie <sup>(1)</sup>	404	33		-233	-2	202
Provisions pour risques divers	200	516		-30	-1	685
Provisions dossiers prud'homaux en cours <sup>(2)</sup>	605	482	-24	-70		994
<b>TOTAL</b>	<b>1 209</b>	<b>1 031</b>	<b>-24</b>	<b>-333</b>	<b>-3</b>	<b>1 881</b>

(1) La provision pour garantie est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie accordée aux clients sur les marchandises vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant des droits à garantie. Chez HMS, la provision pour garantie clients pour 201 K€ au 31/12/2012 représente 0,5 % du chiffre d'affaires facturé et exigible sur toutes les réalisations en cours ou terminées, depuis moins de treize mois suivant la date de départ du navire en Italie, depuis moins de douze mois en France.

(2) Les dossiers prud'homaux concernent les litiges nés à la suite des départs de salariés.

## Note 10 : Provisions pour retraite

La provision est basée sur les indemnités de fin de travail au moment du départ à la retraite en fonction de l'ancienneté.

Elle prend en compte les éléments suivants :

- Année de calcul : 2012
- Taux d'actualisation : Taux IBOXX 2,69 % au 31/12/12
- Utilisation des conventions collectives propres aux filiales
- Méthode rétrospective des unités de crédits projetés
- Salaire de référence : salaire moyen 2012
- Charges sociales de 50 % (LFSS 2008 relatifs aux retraites) la charge est étalée sur la durée restante d'activité du salarié probabilisée

### ◆ Au 31 décembre 2012, le montant de la provision comptabilisée est de 2 905 milliers d'euros.

	Engagement à l'ouverture	Entrée de périmètre	Charge 50 %	Coût des services rendus	Gains et pertes actuariels	Coût financier	Engagement à la clôture	Charges sociales restant à étaler
Année 2011	1 465		48	141	-145	73	1 582	47
Année 2012	1 582	614	18	147	470	74	2 905	30

Comme explicité dans les notes aux états financiers consolidés, le Groupe a choisi d'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'option de la norme IAS 19 révisée relative au traitement des écarts actuariels sur les provisions pour retraites et avantages au personnel. Les écarts actuariels sont désormais immédiatement reconnus dans les comptes consolidés en contrepartie d'une variation des capitaux propres.

Une augmentation ou une diminution de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation n'aurait pas d'impact significatif sur les capitaux propres et sur les résultats.

### ◆ L'historique des pertes et gains actuariels générés se décline comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Gains et pertes actuariels	-309	-145	530	-	-24

## Note 11 : Emprunt

### ◆ Les dettes financières se décomposent ainsi :

En K€	31/12/12	31/12/11
Total des dettes courantes	7 566	13 483
Faisant l'objet de garanties	3 807	5 157
Faisant l'objet de nantissement	1 495	1 420
Sans garanties ni nantissements	2 264	6 906
Total des dettes non courantes	5 887	2 790
Faisant l'objet de garanties		
Faisant l'objet de nantissement	3 154	1 315
Sans garanties ni nantissements	2 733	1 475
Total des dettes	13 453	16 273
A. Trésorerie	16 926	16 921
B. Titres de placement	10 612	7 010
C. Liquidités (A+B)	27 538	23 931
D. Créances financières à court terme		
E. Dettes bancaires à court terme	387	599
F. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	7 083	8 758
G. Autres dettes financières à court terme	96	4 126
H. Dettes financières courantes à court terme (E+F+G)	7 566	13 483
I. Endettement financier net à court terme (H)-(D)-(C)	19 972	10 448
J. Emprunt bancaire à plus d'un an	4 391	1 730
K. Autres emprunts à plus d'un an	1 497	1 060
L. Endettement financier net à moyen et long termes (J+K)	5 888	2 790
M. Endettement financier net (I+L)	14 084	-7 658

En K€	31/12/12	Courant à - 1 an	Non cour. 1 à 5 ans	31/12/11
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	9 802	5 411	4 391	8 831
Intérêts courus sur emprunts	23	23		7
Avances de l'état	135	97	39	
Emprunts et dettes financières divers	36		36	36
Dettes en compte courant <sup>(1)</sup>				4 126
Emprunts en crédit-bail	3 071	1 649	1 422	2 673
Intérêts courus sur concours bancaires				2
Concours bancaires courants	387	387		599
<b>TOTAL</b>	<b>13 453</b>	<b>7 566</b>	<b>5 887</b>	<b>16 273</b>

(1) Le compte courant Crozaloc pour 4 126 K€ correspond à l'avance en compte courant consentie à l'origine par Fin Cap à IEC PM, créance cédée à Crozaloc le 14 décembre 2010. Il a été intégralement remboursé sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

En K€	31/12/11	Entrée de périmètre	Nouveaux emprunts	Remboursements	Ecart de conversion	31/12/12
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	8 831	50	4 305	-3 371	-13	9 802
Emprunts en crédit-bail	2 673	-42	2 466	-2 027		3 071
Avances de l'état		214		-78		135
Emprunts et dettes financières	36					36
Dettes en compte courant	4 126			-4 126		
<b>TOTAL</b>	<b>15 665</b>	<b>222</b>	<b>6 771</b>	<b>-9 602</b>	<b>-13</b>	<b>13 043</b>

Endettement net (en K€)	31/12/12	31/12/11
Endettement financier brut <sup>(1)</sup>	13 067	15 672
Trésorerie nette	27 151	23 330
Endettement financier net <sup>(1)</sup>	-14 084	-7 657

(1) L'endettement financier brut et net intègre les avances de trésorerie faites par les établissements bancaires en contre partie de la mobilisation des créances de l'établissement italien de HMS et Harbour Marine Systems.

Caractéristiques des emprunts et dettes financières contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes (en K€)	Echéances	Existence ou non de couverture
Crédits moyen terme	Taux fixes	2 880	2006-2017	NA
Crédits moyen terme	Taux variables	6 922	2008-2019	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux fixes	135	2013	Non
Emprunts et dettes financières divers	Taux variables	36	2013	Non
Emprunts en crédit-bail	Taux fixes	3 071	2011-2015	NA
Emprunts en crédit-bail	Taux variables	0		Non
Concours bancaires courants	Taux variables	387	2013	Non
Sous total emprunts et dettes financières à taux fixe		6 086		
Sous total emprunts et dettes financières à taux variable		7 344		
Total emprunts et dette financières hors intérêts courus		13 430		
Avances factor	Taux variables	35 020	2013	Oui

Echéancier des actifs et dettes financières (en K€)	Total	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers <sup>(1)</sup>	76 871	68 817	7 704	350
Actifs financiers <sup>(2)</sup>	67 778	67 254	524	
Position nette avant gestion	9 093	1 563	7 180	350
Hors bilan				
Position nette après gestion	9 093	1 563	7 180	350

(1) Les passifs financiers englobent les emprunts et dettes à long terme, les impôts différés et les passifs courants hors provision.

(2) Les actifs financiers englobent les actifs financiers à long terme et les actifs courants hormis le stock.

Les disponibilités représentent un encours de 27 538 K€, l'endettement à taux variables (y compris l'encours de financement du factor) est de 42 364 K€.

## Note 12 : Gestion des risques financiers

Il n'existe pas de clause de remboursement anticipé dans les contrats des emprunts inclus dans le tableau ci-dessus à l'exception des contrats de prêt souscrits dans le cadre du financement des acquisitions de Preview GM System, G2J.Com et Soft, qui comprennent les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

### Contrat de prêt relatif à l'acquisition de Preview GM System

Le contrat prévoit que dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ; par ailleurs, la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Fin Cap venait à détenir moins de 34 % du capital et des droits de vote de la Société ou si la Société venait à détenir moins de 100 % du capital et des droits de vote de Preview GM System.

Le contrat contient également les cas de défaut usuels en matière d'emprunt bancaire susceptibles d'entraîner l'exigibilité anticipée du prêt (engagement de faire et de ne pas faire, défaut croisé, changement de contrôle de la Société ou survenance d'un effet défavorable significatif, non respect de certains ratios financiers). Constitue notamment un cas de défaut susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée la survenance de l'un ou l'autre des évènements ci-dessous :

- ▶ dans le cas où le ratio « Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital sur Fonds Propres Consolidés » serait supérieur à 1 ; ou
- ▶ dans le cas où le ratio « Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital sur Ebitda consolidé » serait supérieur à 3

Avec :

<b>Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital</b>	désignant la partie à plus d'un an des emprunts obligataires, des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des emprunts et dettes financières divers inscrits dans les comptes du périmètre de consolidation, ainsi que les crédits-baux au cas où ils auraient été retraités dans les comptes du périmètre de consolidation au sens des normes internationales IAS 17. Les avances en compte courant d'associés bloqués des actionnaires de l'emprunteur ne sont pas prises en comptes dans la dette nette consolidée.
<b>Ebitda Consolidé</b>	désignant le résultat d'exploitation consolidé duquel est déduite la participation des salariés augmenté des dotations nettes amortissements et provisions
<b>Fonds propres consolidés</b>	désignant les valeurs suivantes inscrites dans les comptes du périmètre de consolidation : capital + primes + réserves + report à nouveau + résultat consolidé – bénéfice distribué prévu + subvention d'investissements + provisions réglementées + provisions pour risques et charges + comptes courants d'associés de Fin Cap.

### Contrats de prêt relatifs à l'acquisition de G2J.Com

Dans le cadre du financement de l'acquisition de la société G2J.Com, la Société a souscrit deux nouveaux emprunts, le premier d'un montant en principal de 3 394 K€ auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Industriel et Commercial (en qualité d'arrangeur, agent, agent des sûretés) et de Natixis et le deuxième d'un montant en principal de 1 000 K€ souscrit auprès d'Oséo. Les principales modalités de ces emprunts sont résumées ci-dessous.

(i) Contrat de prêt CIC-Natixis

Le contrat de prêt d'un montant en principal de 3 394 K€ souscrit par la Société le 15 février 2012 dans le cadre de l'acquisition de G2J.Com comprend les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

- dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ;
- la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Talis venait à détenir, directement ou indirectement, moins de 40 % du capital et des droits de vote de la Société.

Le contrat contient également les cas de défaut usuels en matière d'emprunt bancaire susceptibles d'entraîner l'exigibilité anticipée du prêt (engagement de faire et de ne pas faire, défaut croisé, cession totale ou partielle de G2J.Com ou survenance d'un effet défavorable significatif).

La Société s'est notamment engagée à respecter les ratios financiers suivants, leur non-respect constituant un cas de défaut :

- ▶ ratio Dette Financière Nette / Fonds Propres inférieur ou égal à 0,8 ;
- ▶ ratio Dette Financière Nette / Ebitda inférieur ou égal à 2,5.

Avec :

<b>Dettes Financière Nette</b>	Signifie, sur la base des comptes consolidés de la Société, pour la période de calcul concernée, la différence entre la somme : (i) des dettes à moyen et long termes contractées auprès des banques et autres créanciers (incluant notamment l'endettement relatif au retraitement en consolidation des crédits-bails et locations financières, (ii) des avances en comptes courants d'associés ainsi que des découverts bancaires, de l'affacturage, des cessions de créances selon les articles L. 313-23 et suivants du Code monétaire et financier, des effets escomptés non échus et des emprunts obligataires (à l'exclusion de ceux subordonnés au prêt) et la somme : (i) du montant des disponibilités (y compris les sommes disponibles chez le factor et non tirées par la Société), (ii) du montant des valeurs mobilières de placement.
<b>Ebitda</b>	Signifie, sur la base des comptes consolidés de l'emprunteur, pour la période de calcul concernée, la somme : (i) du résultat d'exploitation, (ii) des dotations nettes aux amortissements, (iii) des dotations nettes aux provisions.
<b>Fonds propres</b>	Signifie, sur la base des comptes consolidés de la Société, pour la période de calcul concernée, la somme : (i) du capital social, (ii) des primes, réserves et report à nouveau, (iii) du résultat net, (iv) des intérêts minoritaires, (v) des emprunts obligataires émis par la Société subordonnés au prêt

Les principales autres modalités de ce prêt sont les suivantes :

- Le prêt est divisé en deux tranches, la première (Tranche A) d'un montant de 2 574 K€ destinée à financer partiellement le prix de base de 4 M€, et la deuxième (Tranche B) d'un montant maximum de 820 K€ destinée à financer partiellement le paiement du complément de prix.
- La Tranche A du prêt est remboursable en 5 échéances annuelles, la première payable le 15 février 2013 et la dernière le 15 février 2017 ; elle porte intérêt au taux fixe de 4,5 % l'an. La Tranche B est également d'une durée de 5 ans à compter de sa date de mise à disposition ; elle porte intérêt aux taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 3 %. Pour les deux tranches, les intérêts sont payés trimestriellement.

Dans le cadre de ce contrat de prêt, certaines garanties ou sûretés ont été accordées aux banques prêteuses, à savoir :

- une délégation imparfaite du paiement des indemnités susceptibles d'être versées à la Société au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition G2].Com,
- une délégation d'assurance homme-clé, et
- un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur la totalité des actions appartenant à la Société dans le capital de G2].Com.

(ii) Contrat de prêt Oséo

Le prêt consenti par Oséo prend la forme d'un contrat de développement participatif d'une durée de 7 ans. Il porte intérêt au taux fixe de 5,05 % l'an augmenté d'un complément de rémunération égal à 0.0038 % du quart du chiffre d'affaires annuel consolidé. Les échéances du principal et des intérêts sont payées trimestriellement. Le contrat Oséo ne contient aucun covenant particulier.

#### Contrat de prêt relatifs à l'acquisition du fonds de commerce de Soft

Afin de financer partiellement l'acquisition des actifs de la société Soft, la Société a souscrit le 27 juillet 2012 un nouvel emprunt d'un montant en principal de 800 K€ auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Industriel et Commercial (en qualité d'arrangeur, agent et agent des sûretés) et de BNP Paribas, dont les principales modalités sont résumées dans le tableau ci-dessous.

<b>Durée</b>	5 ans
<b>Date d'échéance finale</b>	27 juillet 2017
<b>Remboursement du principal</b>	Trimestriel
<b>Taux d'intérêt</b>	Euribor 3 mois + 2,98 % l'an
<b>Païement des intérêts</b>	Trimestriel
<b>Sûretés</b>	Nantissement du compte de titres financiers IEC Events
<b>Remboursement anticipé obligatoire / Cas de défaut / Ratios financiers</b>	Cas de défaut et ratios identiques à ceux applicables au contrat de prêt souscrit auprès du CIC et de Natixis dans le cadre de l'acquisition de la société G2].Com (cf. ci-dessus)

#### Contrat d'affacturage

Les contrats d'affacturage en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 permettent le transfert par le Groupe au factor, pour les créances éligibles et, soit détenues vis-à-vis de débiteurs privés ou publics étrangers faisant l'objet d'un agrément de l'assureur crédit, soit détenues vis-à-vis de débiteurs publics français :

- des droits contractuels des flux de trésorerie des créances cédées, et
- de la quasi-totalité des risques et avantages attachés aux créances considérées.

Ces contrats ont été conclus pour une durée expirant le 31 décembre 2012, renouvelable par tacite reconduction. Ils ne prévoient pas de plafond de décaissement. Au 31 décembre 2012, le montant des créances cédées s'élève à 35 020 K€.

Les conditions des contrats d'affacturage du 1<sup>er</sup> mars 2011 sont les suivantes :

- commission d'affacturage : 0,22 % du chiffre d'affaires, avec une commission minimum annuelle de 19 122 €
- intérêts de financement : Euribor 3M + 0,50 %
- dépôt de garantie : taux de non valeur constaté majoré de 4 %

La société IEC Professionnel Média n'a donc pas de passif financier, ni d'engagement envers le factor. Le dépôt de garantie a vocation à prémunir le factor contre les risques de contestation des factures par les clients (mais pas contre le risque de crédit), les règlements directs, et contre une éventuelle cession de créances inéligibles.

#### Risque de taux

Afin de couvrir partiellement le risque de taux lié au contrat d'affacturage, la Société a conclu le 9 septembre 2011 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Les principales caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

<b>Date de l'opération d'échange</b>	9 septembre 2011
<b>Date de commencement</b>	13 septembre 2011
<b>Date d'échéance finale</b>	13 septembre 2013
<b>Devise, montant notionnel</b>	EUR 4 000 000,00
<b>Payeur des Montants Fixes</b>	IEC Professionnel Média
<b>Taux fixe</b>	1,16 %
<b>Base de calcul</b>	ACT/360, Ajustée
<b>Date de Paiement des Montants Fixes</b>	Le 13 décembre/13 mars/13 juin/ 13 septembre de chaque année civile, commençant le 13 septembre 2011 et se terminant le 13 septembre 2013
<b>Payeur des Montants Variables</b>	Crédit Industriel et Commercial
<b>Taux variable</b>	Euribor 3 mois (Reuters Euribor01 – 11h00 Bruxelles)
<b>Base de calcul</b>	ACT/360, Ajustée
<b>Date de Paiement des Montants Variables</b>	Le 13 décembre/13 mars/13 juin/ 13 septembre de chaque année civile, commençant le 13 septembre 2011 et se terminant le 13 septembre 2013
<b>Date de Fixing</b>	2 jours ouvrés avant chaque début de période

Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target 2
Premier Fixing	Le 13 septembre 2011 pour la période allant du 13 septembre 2011 au 13 septembre 2013

La Société a conclu le 9 mars 2011 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Cette couverture est liée à la mise en place d'un prêt octroyé à la Société début 2011 pour financer les travaux réalisés par IEC à Gennevilliers. Les principales caractéristiques de ce Swap de taux à 5 ans sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Date de l'opération d'échange	9 mars 2011
Date de commencement	25 mars 2011
Date d'échéance finale	25 mars 2016
Devise, montant notionnel	EUR 1 100 000,00
Payeur des Montants Fixes	IEC Professionnel Média
Taux fixe	2,59 %
Base de calcul	ACT/360, Ajustée
Date de Paiement des Montants Fixes	Le 25 juin/ septembre/ décembre/ mars de chaque année civile
Payeur des Montants Variables	Crédit Industriel et Commercial
Taux variable	Euribor 3 mois (Reuters Euribor01 fixé à 11h00 Bruxelles)
Base de calcul	ACT/360, Ajustée
Date de Paiement des Montants Variables	Le 25 juin/ septembre/ décembre/ mars de chaque année civile
Date de Fixing	2 jours ouvrés avant chaque début de période
Report de jour ouvré	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
Calendrier	Target 2
Premier Fixing	Le 25 mars 2011 pour la période allant du 25 mars 2011 au 27 juin 2011

### Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans
Fournisseurs	31 188	31 188	0

En K€	31/12/11	Variation	31/12/12
Fournisseurs	26 254	4 934	31 188

### Note 14 : Autres dettes

En K€	31/12/12	31/12/12	31/12/11
	Courant	Non courant	
Dettes fiscales et sociales	16 041		11 316
Autres	14 021	2 143	9 568
dont Clients Avances et acomptes	4 910		3 456
dont Produits constatés d'avance	6 658	100	4 494
dont Dettes sur acquisition d'actif	1 023	2 043	1 147
<b>TOTAL</b>	<b>30 062</b>	<b>2 143</b>	<b>20 884</b>

## 6.5 Notes sur le compte de résultat

### Note 15 : Dotations aux amortissements et provisions

#### ◆ Les dotations aux amortissements se décomposent ainsi :

En K€	31/12/12	31/12/11
Amortissements sur immobilisations incorporelles	252	427
Amortissements sur immobilisations corporelles	3 546	2 920
<b>TOTAL</b>	<b>3 798</b>	<b>3 347</b>

#### ◆ Les dotations aux provisions se décomposent ainsi :

En K€	31/12/12	31/12/11
Provisions nettes sur actif circulant	362	773
Provisions pour risques et charges	161	182
Provisions nettes pour dépréciation du stock	-25	351
<b>TOTAL</b>	<b>498</b>	<b>1 306</b>

## Note 16 : Autres produits et charges opérationnels

En K€	31/12/12	31/12/11
Produits		
Produit de cession des immobilisations incorporelles	36	
Produit de cession des immobilisations corporelles	300	90
Autres produits opérationnels	328	187
TOTAL Autres produits opérationnels	664	277
Charges		
V.N.C des immobilisations incorporelles cédées	10	2
V.N.C des immobilisations corporelles cédées	341	141
Perte sur compte courant Video IEC España	595	
Provision pour litige	509	64
Provision pour indemnité de départ	324	
Provision pour litige prud' homaux intermittents	339	
Frais sur acquisitions	452	
Autres charges	267	123
<b>TOTAL Autres charges opérationnelles</b>	<b>-2 837</b>	<b>-330</b>

## Note 17 : Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

### ◆ Le coût de l'endettement financier net est de 789 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

En K€	31/12/12	31/12/11
Charges		
Frais financiers Factor et M.C.N.E.	260	340
Frais financiers sur emprunts	235	163
Frais financiers sur crédit-bail	107	179
Frais financiers CT autres	189	322
Coût endettement financier brut	791	1 004
Produits		
Produits financiers CT autres	2	
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE	2	0
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	789	1 004

### ◆ Les charges et produits financiers se décomposent ainsi :

En K€	31/12/12	31/12/11
Charges		
Escomptes accordés	13	15
Coût financier s/engagements IDR	74	72
Différence de change	841	855
Provision		
Variation de la juste valeur sur dérivés	19	36
Autres charges financières	77	119
TOTAL CHARGES	1 025	1 097
Produits		
Escomptes obtenus	112	44
Différence de change	898	802
Reprise provision	16	
Autres produits financiers	87	35
TOTAL PRODUITS	1 113	881
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	88	-216

## Risque de change

Le Groupe de par son activité audiovisuelle terrestre n'a pas d'exposition particulière au risque de change. La majorité des achats se fait dans la zone euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent être réalisés en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euros. Seule l'activité audiovisuelle marine, qui représente environ 14 % de l'activité totale du Groupe en 2012, est exposée au risque de change puisque les contrats de vente et les achats peuvent comporter une part de paiement en dollar. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé hors zone euro s'établit, au 31 décembre 2012, à 7,8 % du chiffre d'affaires total consolidé du Groupe, contre 11,2 % au 31 décembre 2011.

S'agissant de la couverture du risque de change, la Société a souscrit, pour le compte du Groupe, des opérations de couverture dans le cadre de la convention de garantie de cours de change (« Budget fixe export ») régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Les principales caractéristiques des contrats de couverture sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

Date de conclusion de l'opération	11 mai 2011
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	CM CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	1 500 000 USD
Devise d'achat	1 041 305,10 EUR
Cours à terme	1,4405
Période de garantie	11/05/2011 au 09/05/2012
Date d'échéance	9 mai 2012
Date de versement du principal	11 mai 2011

Cette couverture a été dénouée en février 2012.

Date de conclusion de l'opération	6 septembre 2011
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	CM CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	1 500 000 USD
Devise d'achat	1 065 946,56 EUR
Cours à terme	1,4072
Période de garantie	06/09/2011 au 10/9/2012
Date d'échéance	10 septembre 2012
Date de versement du principal	6 septembre 2011

Cette couverture a été dénouée en avril 2012.

Date de conclusion de l'opération	20 septembre 2011
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	CM CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	2 000 000 USD
Devise d'achat	1 460 493,65 EUR
Cours à terme	1,3694
Période de garantie	22/09/2011 au 24/9/2012
Date d'échéance	24 septembre 2012
Date de versement du principal	20 septembre 2011

Cette couverture a été dénouée en Aout 2012.

Date de conclusion de l'opération	16 mars 2012
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	Natixis
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	3 000 000 USD
Devise d'achat	2 279 635,26 EUR
Cours à terme	1,3160
Période de garantie	20/3/2012 au 20/3/2013
Date d'échéance	20 mars 2013
Date de versement du principal	20 mars 2012

Au 31 décembre 2012, le solde de cette couverture est de 2 650 000 USD.

Cette couverture a été dénouée en Mars 2013.

## Note 18 : Impôt

### Périmètre d'intégration fiscale de la société IEC Professionnel Média

#### ♦ Les sociétés suivantes font partie du périmètre d'intégration fiscale constitué par IEC PM, société tête de groupe au 31/12/2012 :

Sociétés	Adresses	N° de SIREN
IEC Professionnel Média	13/15 rue Louis Kérautret Botmel – 35000 Rennes	382 574 739
C2M-Intelware	27/41 boulevard Louise Michel – 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862
IEC	13/15 rue Louis Kérautret Botmel – 35000 Rennes	350 093 704
Cap'Ciné Location	3 rue Villaret Joyeuse – 75017 Paris	411 276 702
QualTech France	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay-sur-Seine	482 417 334
IEC Direct	13/15 rue Louis Kérautret Botmel – 35000 Rennes	489 994 822
Preview	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay-sur-Seine	402 613 384
Fill	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay-sur-Seine	408 508 349
Digital Cosy	13/15 rue Louis Kérautret Botmel – 35000 Rennes	519 146 096
IEConnecting People	27/41 boulevard Louise Michel – 92635 Gennevilliers Cedex	519 146 211
IEC Events	27/41 boulevard Louise Michel – 92635 Gennevilliers Cedex	511 527 756
HMS	25-27 rue Louis Breguet – 44600 Saint-Nazaire	328 885 157
Audio Equipement – Lumière & Son	42 rue Vaucanson – 69150 Décines Charpieu	311 521 249

#### ♦ Charge d'impôt sur le résultat

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Impôt courant <sup>(1)</sup>	1 713	1 300
Impôt différé	-10	-2 834

(1) Conformément aux dispositions du CNC du 14 janvier 2010, le Groupe a exercé son jugement sur la qualification de la Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE). Le Groupe a considéré que l'assiette de la CVAE étant la différence de produits et de charges, elle entre dans le champs d'application de la norme IAS 12. L'impôt sur le résultat en 2012 comprend une charge nette de 819 K€ au titre de la CVAE, contre 670 K€ en 2011.

#### ♦ Impôts différés

En K€	31/12/2012	31/12/2011
Impôt différés – Actif <sup>(1)</sup>	2 993	2 844
Impôt différés – Passif	24	235
Impôt différés - Net	2 969	2 609

(1) Au 31 décembre 2011, le Groupe a comptabilisé un produit d'impôts différés de 2 834 K€ du fait de l'existence probable d'un bénéfice imposable futur à un horizon moyen terme sur lequel les actifs d'impôts différés pourront s'imputer. Pour apprécier ce bénéfice imposable futur, il a été notamment tenu compte des éléments suivants :  
- les prévisions de résultats fiscaux futurs justifiées par les business plans du Groupe à un horizon moyen terme permettant l'utilisation des déficits fiscaux constatés au court des exercices précédents, et l'historique des résultats fiscaux positifs des exercices 2010 et 2011.

Au 31 décembre 2012, le Groupe a comptabilisé un produit d'impôts différés de 500 K€ sur les déficits fiscaux de l'ancienne intégration fiscale d'Avest du fait de l'existence probable d'un bénéfice imposable futur à un horizon moyen terme sur lequel les actifs d'impôts différés pourront s'imputer.

#### ◆ Preuve d'impôt

Le rapprochement entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition du droit commun applicable en France et le montant de l'impôt effectivement constaté dans les comptes se détaille comme suit :

En K€	2012	2011
Résultat net	4 002	5 687
Impôts	-1 703	1 534
Résultat avant impôts	5 705	4 153
Impôt théorique à taux normal	-1 902	-1 384
Différences de taux	-24	53
Autres charges ou produits non déductibles	-139	-214
Utilisation des déficits fiscaux non activés précédemment	64	915
Activation d'impôts différés	1 118	2 834
Classement en impôts de la CVAE	-819	-670
Charge d'impôts effective	-1 703	1 534

#### ◆ Déficits fiscaux reportables

Au 31 décembre 2012 le montant des déficits fiscaux se ventile comme suit :

En K€	31/12/11	Augmentation	Diminution	31/12/12
Déficits reportables	16 216		3 905	12 311

Les déficits fiscaux reportables non reconnus en tant que source d'impôts différés actifs s'élèvent à 6 131 K€ au 31 décembre 2012 contre 7 896 K€ au 31 décembre 2011. Ils proviennent principalement des déficits fiscaux non activés de l'ancienne intégration fiscale d'Avest dont la récupération à moyen terme n'est à ce jour pas probable. Ces déficits fiscaux sont indéfiniment reportables.

#### Note 19 : Résultat des minoritaires

Néant

#### Note 20 : Résultat par action

##### Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la société (note 8).

En K€	31/12/12	31/12/11
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société	4 002	5 629
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	24 057	23 940
Résultat de base par action (€ par action)	0,17	0,24

#### Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La société possède une catégorie d'actions ordinaires et de titres ayant un effet potentiellement dilutif : les options de souscriptions d'actions.

En K€	31/12/12	31/12/11
Bénéfice net revenant aux actionnaires de la société	4 002	5 629
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	4 002	5 629
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	24 057	23 940
Nombre moyen pondéré et dilué d'action (en milliers)	24 175	25 803
Résultat dilué par action (€ par action)	0,17	0,22

#### Note 21 : Variation du besoin en fonds de roulement

En K€	31/12/12	31/12/11
Variation des stocks et en cours	2 834	1 251
Variation des créances clients	-6 506	9 136
Variation des autres créances	-2 269	1 333
Variation des fournisseurs	5 076	1 725
Variation des autres dettes	8 312	-1 076
Variation du besoin en fonds de roulement	7 447	12 368

#### Note 22 : Informations diverses

##### Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société, conformément à l'article L.225-43 du Code de commerce.

#### ◆ Engagements hors bilan liés à l'activité courante

En K€	31/12/12	31/12/11
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles <sup>(1)</sup>	4 649	2 735
Avals, cautions et garanties donnés s/emprunts	3 807	5 157
Avals cautions et garanties donnés s/découverts	2 000	1 000
Avals cautions et garanties s/enveloppe de financement en crédit-bail	1 500	1 000
Avals, cautions et garanties donnés s/ marchés clients	9 543	9 196

(1) Soldes emprunts garantis par les nantissements d'actions de sociétés du groupe IEC

La cession des créances au factor est définitive. Il n'y a donc pas eu lieu de faire figurer cette cession dans les engagements hors bilan donnés.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs.

## Rémunération des dirigeants

### ◆ Rémunérations totales brutes allouées dans les sociétés du groupe en 2012 aux :

Montants en K€	31/12/12	31/12/11
Organes d'administration (jetons de présence)	40	23
Dont organes de direction <sup>(1)</sup>	250	250
<b>TOTAL</b>	<b>290</b>	<b>273</b>

(1) Les prestations effectuées par M. Alain Cotte au sein du Groupe jusqu'à son décès le 11 novembre 2012 et par M. Hervé de Galbert depuis sa nomination intervenue le 13 novembre 2012 sont rémunérées dans le cadre d'un contrat de prestations de services conclu entre le GIE IEC Management et la société Talis.

### ◆ Options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2012 aux dirigeants mandataires sociaux

Néant

### ◆ Jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant brut versé en 2012 (K€)	Montant brut versé en 2011 (K€)
Loïc Lenoir de la Cochetière (administrateur et président du comité d'audit)		
- jetons de présence	12,2	7
- autres rémunérations	0	0
Michel Charles (administrateur)		
- jetons de présence	6,2	4
- autres rémunérations	0	0
Emmanuel André (administrateur et membre du comité d'audit)		
- jetons de présence	10,2	6
- autres rémunérations	0	0
Paul Rivier (administrateur)		
- jetons de présence	5,2	3
- autres rémunérations	0	0
Geneviève Giard (administrateur)		
- jetons de présence	6,2	3
- autres rémunérations	0	0
Pierre Tronel (administrateur)		
- jetons de présence	0	na
- autres rémunérations	0	na
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>23</b>

Le tableau ci-dessus présente le montant des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice 2012.

### Engagements de retraite et autres avantages

Aucun engagement de retraite ou de pension n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux de la Société.

Aucune prime d'arrivée et/ou de départ n'est stipulée au bénéfice des mandataires sociaux ni de rémunération différée ou conditionnelle. De même, aucune indemnité n'est prévue pour les mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, à l'exception s'agissant d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse des indemnités qui seront, le cas échéant, allouées en justice.

### ◆ Effectif

	31/12/12	31/12/11
Cadres	264	199
Employés	451	442
Effectif moyen	715	641

Engagement en matière de DIF (Droit individuel à la formation) :

Le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation est de 47 738 heures (hors G2].Com) au 31/12/2012.

### Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT (en K€)	Cofigex				MBV		PricewaterhouseCoopers Audit			
	2012	2011	2012	2011	2012		2012	2011	2012	2011
	K€	K€	%	%	K€	%	K€	K€	%	%
AUDIT										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés										
Emetteur	11	25	14	36	18	86	43	43	14	18
Filiales intégrées globalement	61	34	77	48	3	4	186	148	62	62
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes										
Emetteur		11		16			71 <sup>(1)</sup>	46	24	19
Filiales intégrées globalement	8		9				1	3		1
<b>Sous-total</b>	<b>80</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>301</b>	<b>239</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement										
Juridique, fiscal, social										
Autres										
Sous-total										
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>301</b>	<b>239</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Cette rubrique comprend les diligences effectuées dans le cadre de l'acquisition de la société G2].Com, entrée dans le périmètre de consolidation à compter du 1<sup>er</sup> février 2012

### Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date du présent document.

\* \* \*

### Perspectives

Le Groupe entend poursuivre ses efforts dans l'amélioration de sa rentabilité et sa stratégie de recentrage et d'investissement sur les métiers à forte valeur ajoutée et de services.

D'une manière générale, bien que la Société n'ait pas connaissance de tendance certaine, d'incertitude ou de demandes ou de tout engagement ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours, l'incertitude du contexte économique et politique général rend très difficile l'appréhension des perspectives d'activité à court et moyen terme.

## 4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012

PricewaterhouseCoopers Audit  
34 place Viarme  
44009 NANTES Cedex

MBV & Associés  
39 avenue Friedland  
75008 PARIS

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

#### Aux Actionnaires,

**IEC Professionnel Média S.A.**  
13/15 rue Louis Kerautret Botmel  
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IEC Professionnel Média S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 6.1.3 « Immobilisations incorporelles, Ecarts d'acquisition » et 6.3 « Notes sur le bilan actif, Ecarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.
- La société comptabilise des actifs d'impôts différés sur la base de données prévisionnelles issues des plans d'activité de la société à un horizon moyen terme comme décrit dans la note 6.5 « Notes sur le compte de résultat, Impôt » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses retenues aux fins de vérifier le caractère recouvrable des actifs d'impôts différés.
- La société a procédé sur l'exercice à des acquisitions et une déconsolidation de filiales, selon les modalités décrites dans la note 6.1.3 « Variations de périmètre ». Nous avons examiné les traitements comptables retenus pour ces variations de périmètres dans les comptes consolidés du Groupe et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 23 avril 2013

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Destruel

MBV & Associés

Paul-Evariste Vaillant

# V. Comptes annuels d'IEC Professionnel Média

1. Comptes annuels au 31 décembre 2010
2. Comptes annuels au 31 décembre 2011
3. Comptes annuels au 31 décembre 2012
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2012

## 1. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 133 à 146 et pages 147 à 148 du document de référence de l'exercice 2010 déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2011 sous le n° D.11-0419 sont incorporés par référence au présent document.

## 2. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 143 à 158 et pages 159 à 160 du document de référence de l'exercice 2011 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2012 sous le n° D.12-0475 sont incorporés par référence au présent document.

## 3. Comptes annuels au 31 décembre 2012

### I. Bilan

Actif en K€	2012			2011
	Brut	Amort & Provision	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2 590	237	2 353	2 353
Immobilisations corporelles	4	4	0	0
Immobilisations financières	59 088	5 714	53 374	47 585
Total actif immobilisé	61 682	5 955	55 727	49 938
Créances d'exploitation	1 773		1 773	4 330
Créances diverses	3 315		3 315	7 151
Valeurs mobilières	1 721		1 721	2 116
Disponibilités	148		148	10
Charges constatées d'avance	122		122	82
Frais d'émission d'emprunt à étaler	67		67	19
Total actif circulant	7 146		7 147	13 708
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>68 828</b>	<b>5 955</b>	<b>62 873</b>	<b>63 647</b>

Passif en K€	2012	2011
Capital	7 706	7 670
Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 592	13 487
Réserve légale	770	767
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	26 011	20 467
Résultat de l'exercice	1 006	5 547
Provisions réglementées	27	
Total capitaux propres	49 112	47 939
Provisions pour risques et charges	509	0
Emprunts et dettes financières	8 621	11 833
Dettes d'exploitation	1 574	2 875
Autres dettes	3 057	1 000
Total dettes	13 761	15 708
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>62 873</b>	<b>63 647</b>

## 2. Compte de résultat social

En K€	2012	2011
Chiffre d'affaires net	5 857	4 721
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		15
Autres produits d'exploitation	2	8
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>5 859</b>	<b>4 744</b>
Autres achats et charges externes	4 737	3 982
Impôts, taxes et versements assimilés	57	59
Dotations aux amortissements et provisions	21	11
Salaires et traitements	0	106
Charges sociales	0	44
Autres charges d'exploitation	40	45
Total charges d'exploitation	4 855	4 247
Résultat d'exploitation	1 005	497
Produits financiers	2 362	7 696
Charges financières	2 468	3 667
Résultat financier	-106	4 029
Résultat courant	899	4 526
Produits exceptionnels	292	2 184
Charges exceptionnelles	828	2 184
Résultat exceptionnel	-536	0
Impôt sur les bénéfices (produit d'intégration fiscale)	643	1 021
Total des produits	8 513	14 624
Total des charges	7 507	9 077
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>1 006</b>	<b>5 547</b>

## 3. Annexes aux états financiers sociaux au 31 décembre 2012

### Faits caractéristiques de l'exercice

#### Acquisition de la société Timecode Services

Le 24 janvier 2012, Cap'Ciné Location a acquis 100 % du capital et des droits de vote de l'EURL Timecode Services, société ayant une activité de location de matériel Broadcast. Grâce à cette opération, Cap'Ciné Location a acquis un parc de matériel supplémentaire pour satisfaire les besoins de ses clients. Cette acquisition a été réalisée moyennant un prix de 200 000 € et a été financée sur fonds propres.

#### Acquisition de la société G2J.Com

Le 15 février 2012, IEC Professionnel Media a acquis 100 % du capital et des droits de vote de G2J.Com, expert international leader en France et dans les DOM en services managés de visioconférence et téléprésence à haute valeur ajoutée. G2J offre une gamme complète de services pour réaliser des réunions à distance entièrement sécurisées, partout dans le monde, quels que soient les moyens d'accès et la nature des équipements dont disposent les clients.

Cette acquisition a été effectuée moyennant un prix de base de 4 millions d'euros, susceptible d'être augmenté d'un complément de prix d'un montant maximum de 2,3 millions d'euros au profit du dirigeant, étant précisé que ce dernier a consenti à la Société une garantie d'actif et de passif sur G2J et ses filiales. Le financement de l'acquisition a été réalisé pour partie par emprunt bancaire et pour le solde sur fonds propres.

#### Augmentation de capital suite à l'exercice d'options de souscription d'actions

Lors de sa séance du 30 avril 2012, le conseil d'administration a constaté la création et l'émission de 117 737 actions nouvelles de 0,30 € chacune au résultat de l'exercice d'options de souscription d'actions du plan n° 4 qui arrivait à échéance le 29 février 2012, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 35 321,10 €, assortie d'une prime d'émission d'un montant de 105 038,90 €. A l'issue de cette opération, le capital de la Société s'élève à 7 705 677 €, divisé en 25 685 590 actions.

#### Acquisition du fonds de commerce de la société Kezia

Le 31 mai 2012, le Tribunal de commerce de Lyon a approuvé l'offre de reprise des actifs de la société en redressement judiciaire Kezia déposée par la Société. Cette offre portait notamment sur le fonds de commerce et les marques Kezia et Ness ainsi que sur la reprise de 29 salariés de Kezia. L'acquisition a été réalisée par HMS, filiale à 100 % de la Société, avec une date d'entrée en jouissance fixée par le Tribunal au 1<sup>er</sup> juin 2012, et le prix de cession des actifs de Kezia payé en numéraire s'est élevé à 160 K€, financé sur fonds propres. Kezia est devenue une division de HMS.

Kezia est une société créée en 1990, qui exerce ses activités d'abord sous le nom de Ness en tant qu'intégrateur audiovisuel dans le secteur de la croisière puis les élargit progressivement aux clients corporate des secteurs public et privé. Le groupe prend le nom de Kezia en 2007 et devient un acteur de référence dans le secteur du luxe (résidences privées, yachts de plus de 100 mètres, lieux corporate de prestige). Durement touchée par la crise financière de 2008, la société Kezia est placée en redressement judiciaire en mai 2012.

#### Acquisition du fonds de commerce de la société Soft

Le 31 juillet 2012, le Tribunal de commerce de Lyon a approuvé l'offre de reprise des actifs de la société en redressement judiciaire Soft déposée par les filiales de la Société, IEC Events et IEC. IEC s'est portée acquéreur de l'activité « Design et intégration » et a repris 45 salariés de Soft et IEC Events a acquis l'activité principale de prestataire événementiel de Soft et repris 83 salariés. Au total, ce sont 128 salariés de la société Soft qui ont ainsi été repris par le Groupe. Le prix de cession des actifs de Soft payé en numéraire s'est élevé à 1 000 K€, financé par emprunt bancaire à hauteur de 800 K€ et sur fonds propres pour le solde, soit 200 K€. La date d'entrée en jouissance des fonds de commerce repris a été fixée par le Tribunal de commerce au 1<sup>er</sup> août 2012.

Soft est une société créée en 1974, qui a développé plusieurs branches d'activité autour de l'audiovisuel professionnel. Le groupe est devenu très vite un acteur incontournable du marché français avec un chiffre d'affaires consolidé de plus de 50 M€ et un effectif dépassant les 200 personnes en 2008. Suite à des difficultés financières en 2009, le groupe s'était recentré sur ses deux activités « cœur de métier » : intégrateur audiovisuel et, la principale, prestataire événementiel auprès de clients corporate des secteurs public et privé. En 2011, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 26 M€ et employé environ 150 personnes.

## Fermeture de Video IEC España

Compte tenu de l'absence de perspectives de redressement à court et moyen termes de la situation de la société Video IEC España et de la poursuite de la dégradation de l'économie espagnole, la décision a été prise de fermer la filiale espagnole de la Société. La déclaration de cessation des paiements est intervenue le 31 juillet 2012, et le jugement l'entérinant a été prononcé le 20 novembre 2012. Video IEC España a arrêté son activité en 2012 et a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire à compter du 12 février 2013 conformément au droit des procédures collectives espagnol.

## Principes règles et méthodes comptables

### Principes

Les comptes annuels de la SA IEC Professionnel Media ont été établis en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983

les règlements comptables :

- 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

étant précisé que la présentation des comptes a été adaptée à l'activité de holding de la société.

Aucune dérogation significative aux principes de règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

## Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend pour l'essentiel :

Les frais d'établissement amortis selon le mode linéaire sur 3 ans.

Les logiciels informatiques amortis en mode linéaire sur une durée d'un an à 3 ans ainsi que le mali technique issu de la fusion avec Avest.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur une durée de 4 à 8 ans.

## Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition compris. Les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire se confirme être inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères, dont la valeur du marché, la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés et les capitaux propres réévalués.

## Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale

## Informations relatives au bilan

### Note 1 : Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/11	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Valeurs brutes				
Frais d'établissement	17			17
Logiciels	220			220
Mali de fusion Avest <sup>(1)</sup>	2 353			2 353
Sous-total	2 590	0	0	2 590
Amortissements				
Frais d'établissement	17			17
Logiciels	220			220
Sous-total	237	0	0	237
<b>Net</b>	<b>2 353</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 353</b>

(1) Le mali technique de fusion dégagé lors de la fusion-absorption d'Avest correspond à la différence entre (i) la quote-part de la valeur réelle d'Avest appartenant à la Société (50,1 %) telle que déterminée pour les besoins de la fixation de la parité d'échange de la fusion (7 749 K€) et (ii) la quote-part de l'actif net d'Avest transmis à la Société du fait de la fusion correspondant aux actions Avest détenues par la Société (1 529 K€). Il est réparti extra-comptablement et fait l'objet d'un examen annuel. La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre sa valeur comptable et sa valeur d'utilité. Ainsi en cas de perte de valeur, le mali fera l'objet d'une provision pour dépréciation afin de ramener sa valeur comptable à sa valeur d'utilité.

### Note 2 : Immobilisations corporelles

En K€	31/12/11	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Valeurs brutes				
Matériel industriel <sup>(1)</sup>	0	18	18	0
Matériel de bureau <sup>(1)</sup>	0	301	301	0
Mobilier de bureau	4			4
Sous-total	4			4
Amortissements				
Matériel industriel	0			0
Matériel de bureau	0			0
Mobilier de bureau	4			4
Sous-total	4	0	0	4
<b>Net</b>	<b>0</b>			<b>0</b>

(1) Les augmentations et diminutions correspondent aux acquisitions auprès de la SAS IEC et IEC Events et cessions auprès des leasers suite à des opérations de financement en lease-back.

### Note 3 : Immobilisations financières

#### ◆ Principaux mouvements

Valeurs brutes	31/12/11	Augmentations	Diminutions	31/12/12
Autres participations	50 316	6 417		56 733
Créances rattachées à des participations	50			50
Titres d'auto contrôle <sup>(1)</sup>	2 212			2 212
Dépôts et cautionnements	25	68		93
Sous-total	52 603	6 485	0	59 088
Dépréciations des autres participations	4 787	1 518	591	5 714
Dépréciations des titres d'auto contrôle	231		231	0
Sous-total	5 018	1 518	822	5 714
<b>Net</b>	<b>47 585</b>			<b>53 374</b>

(1) 1 628 301 titres d'autocontrôle, il n'y a eu aucun mouvement sur l'exercice.

#### ◆ Liste des filiales et participations (En K€)

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	C.A. HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brut	Net				
Filiales détenues à + 50 %									
SAS I.E.C.	2 000	3 635	100,00	16 643	16 643		79 942	2 430	
C2M Intelware	553	923	100,00	5 189	3 368		25 010	446	
Vidéo IEC España <sup>(1)</sup>	1 300	-1 287	100,00	1 859	0		1 744	-400	
Cap Ciné	210	2 321	100,00	4 696	4 696	419	8 923	722	800
Qualtech France	50	1	100,00	128	128		890	26	
IEC Direct	49	-18	100,00	87	31		0	-5	
Preview	300	3 173	100,00	8 087	8 087	706	25 440	947	
IEC Events	462	356	100,00	4 255	4 255	0	16 179	118	
Digital Cosy	50	-21	100,00	51	29		0	-7	
IEConnecting People	500	56	100,00	501	501	351	6 451	34	
HMS	771	202	100,00	6 866	6 866	193	22 843	29	
Audio Equipment	200	-327	100,00	1 954	0	819	6 362	-310	
G2J	291	815	100,00	6 417	6 417	153	5 582	466	
Participations détenues à -50 %									
Autres									
<b>Total</b>				<b>56 733</b>	<b>51 019</b>				

(1) Du fait des pertes enregistrées par Vidéo IEC España au 31 décembre 2011, les titres de participation ont été entièrement dépréciés.

### Note 4 : Tableau des entreprises liées

Nature des postes en K€	Montant concernant les entreprises liées	
	BILAN	
	ACTIF	PASSIF
Participations	51 019	
Créances rattachées à des participations	50	
Créances clients et comptes rattachés	1 763	
Autres créances	2 704	
Emprunts et dettes financières diverses		2 612
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		500
Autres dettes		
	RESULTAT	
	Charges	Produits
PS administratives interco	2 874	
Commissions versées sur trésorerie	10	
Prestations administratives		4 961
Refacturation des loyers de crédit bail		896
Produits de participation		800
Intérêts s/comptes courants	80	132
Provision pour dépréciation titres	1 518	591
Provision pour dépréciation des comptes courants		606
Cession de titres		
Perte sur créances liées à des participations	594	
Produit d'impôt lié à l'intégration fiscale		643

### Note 5 : Créances diverses

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Comptes courants	2 704	2 704		
TVA	95	95		
Autres	515	515		
<b>Total créances diverses</b>	<b>3 315</b>	<b>3 315</b>		

## Note 6 : Capital

### ◆ Les capitaux propres ont évolué comme suit :

Au 31 décembre 2011	47 939
Augmentation de capital	35
Prime d'émission	105
Réserve légale	4
Report à nouveau	-4
Provisions réglementées	27
Résultat de l'exercice	1 006
Au 31 décembre 2012	49 112

### ◆ Evolution du capital social :

En K€	Nombre d'actions	Nominal	Capital social
Capital social au 31/12/05	13 956 015	0,30	4 187
Augmentation de capital du 06/03/06	557 497	0,30	167
Augmentation de capital du 25/07/06 apport en nature	1 347 348	0,30	404
Capital social au 31/12/06	15 860 860	0,30	4 758
Augmentation de capital du 11/04/07 par suite de l'exercice d'options de souscriptions d'actions	3 500	0,30	1
Capital social au 31/12/07	15 864 360	0,30	4 759
Augmentation de capital du 16/06/08	298 000	0,30	89
Augmentation de capital du 04/08/08	6 322 835	0,30	1 897
Capital social au 31/12/08	22 485 195	0,30	6 745
Réduction de capital du 31/08/09	-8 414	0,30	-2
Capital social au 31/12/10	22 476 781	0,30	6 743
Augmentation de capital du 22/12/11	3 091 072	0,30	927
Capital social au 31/12/11	25 567 853	0,30	7 670
Augmentation de capital du 30/04/12 par suite de l'exercice d'options de souscriptions d'actions	117 737	0,30	35
Capital social au 31/12/12	25 685 590	0,30	7 705

## Note 7 : Provisions pour risques et charges

La provision pour risques et charges en 2012 de 509 K€ correspond à un litige en cours.

## Note 8 : Emprunts et dettes financières

En K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 986	1 595	4 041	350
Intérêts courus sur emprunts et dettes	23	23		
Dettes comptes courants	2 602	2 602		
Intérêts courus s/dettes comptes courants	10	10		
Total emprunts et dettes financières	8 621	4 230	4 041	350

## Note 9 : Crédit bail

Organisme	Date début	Date fin	Valeur d'origine	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel	Dotation aux amortissements théorique	
				En 2012	Cumul	- 1 an	1 à 5 ans	Total à payer		En 2012	Cumul
CIC BAIL	15/04/2009	14/07/2012	168	29	176	0	0	0		14	168
FACTUM FINANCE	15/04/2010	15/04/2013	158	55	149	14	0	14	2	52	158
FACTUM FINANCE	01/12/2010	15/04/2013	146	51	106	47	0	47		49	146
EURODYS	23/07/2009	23/07/2012	289	61	330	0	0	0	3	57	289
FRANFINANCE-Contrat fusion	01/12/2010	31/05/2012	273	76	273	0	0	0		38	273
EURODYS	01/12/2010	30/11/2013	400	146	306	146	0	146	4	134	279
FACTUM FINANCE	01/12/2010	30/11/2013	511	180	375	165	0	165		170	354
CIC BAIL	11/07/2011	11/06/2014	156	54	81	54	27	81	2	52	77
CIC BAIL	20/09/2011	20/08/2014	168	58	77	58	39	97	2	56	72
GE CAPITAL	01/01/2011	31/12/2013	99	36	71	35	0	35	1	33	66
CIC BAIL	10/05/2012	09/05/2015	137	32	32	47	63	110	1	23	23
CIC BAIL	10/05/2012	09/05/2015	64	15	15	22	29	51	1	14	14
CIC BAIL	10/05/2012	09/05/2015	285	65	65	98	131	229	3	63	63
<b>TOTAL</b>			<b>2 854</b>	<b>858</b>	<b>2 056</b>	<b>686</b>	<b>289</b>	<b>975</b>	<b>19</b>	<b>755</b>	<b>1 982</b>

## Note 10 : Dettes d'exploitation et autres dettes

	2012	2011
Dettes fournisseurs	836	2 294
TVA	401	385
Etat charges à payer	12	26
Etat IS à payer	324	170
Avoirs clients à établir	15	
Dettes sur acquisition Preview <sup>(1)</sup>	1 000	1 000
Dettes sur acquisition G2] <sup>(2)</sup>	2 043	
<b>Total</b>	<b>4 631</b>	<b>3 875</b>

(1) Le montant correspond aux compléments de prix dont les modalités figurent dans l'acte d'acquisition de mars 2008 (étant précisé que les modalités de dénouement et de paiement des compléments de prix 2008 et 2009 ont fait l'objet d'avenants signés entre IEC Professionnel Média et les bénéficiaires).

(2) Le montant correspond au solde au 31/12/2012 du complément de prix dont les modalités figurent dans l'acte d'acquisition de février 2012.

## Note 11 : Ventilation des produits d'exploitation

	2012	2011
Refacturation des loyers de crédit bail	896	1 026
Refacturation des prestations de services	4 961	3 695
<b>Total</b>	<b>5 857</b>	<b>4 721</b>

## Note 12 : Résultat financier

En K€	2012	2011
Produits		
Produits financiers de participations	800	5 200
Reprise provisions pour dépréciations titres C2M	591	
Reprise provisions pour dépréciations titres IEC		2 125
Reprise provisions pour dépréciation des titres d'autocontrôle	231	118
Reprise provision pour dépréciation du compte courant Video IEC España	606	
Autres produits financiers	134	253
Total produits	2 362	7 696
Charges		
Provisions pour dépréciation titres IEC Direct	10	
Provisions pour dépréciation titres Digital Cosy	22	
Provisions pour dépréciation titres IEC Espagne		1 005
Provisions pour dépréciation titres C2M		102
Provisions pour dépréciation titres Audio Equipement	1 485	
Provision pour dépréciation du compte courant Video IEC España		606
Mali de fusion Avest <sup>(1)</sup>		1 088
Intérêts sur compte courant	80	310
Autres charges financières	277	184
Pertes sur créances liées à des participations(compte courant Vidéo IEC Espana)	593	371
Total charges	2 468	3 667
<b>Résultat financier</b>	<b>-106</b>	<b>4 029</b>

(1) Le vrai mali de fusion dégagé dans le cadre de la fusion-absorption d'Avest par la Société d'un montant de 1 088 K€, correspond à la différence entre (i) la quote-part de la valeur réelle d'Avest appartenant à la Société (50,1 %) telle que déterminée pour les besoins de la fixation de la parité d'échange (7 749 K€) et (ii) la valeur nette comptable des actions Avest détenues par la Société (4 971 K€).

## Note 13 : Ventilation de l'effectif moyen

Au 31 décembre 2012, la société IEC PM n'emploie pas de salarié.

## Note 14 : Produits et charges exceptionnels

En K€	2012	2011
Produits		
Cession immobilisation corporelle (Lease back)	291	734
Cessions immobilisations financières		1 450
Total produits	291	2 184
Charges		
V.N.C des immobilisations corporelles cédées (Lease back)	291	734
VNC des immobilisations financières cédées		1 450
Provision pour risques et charges	509	
Amortissements dérogatoires	27	
Total charges	827	2 184
Résultat exceptionnel	-536	0

## Note 15 : Impôts sur les sociétés.

### Périmètre d'intégration fiscale

♦ Les sociétés suivantes font partie du périmètre d'intégration fiscale constitué par IEC PM, société tête de groupe au 31/12/2012 :

Sociétés	Adresses	N° de SIREN
IEC Professionnel Média	13/15, rue Louis Kéautret Botmel – 35000 Rennes	382 574 739
C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel – 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862
IEC	13/15, rue Louis Kéautret Botmel – 35000 Rennes	350 093 704
Cap' Ciné Location	3, rue Villaret de Joyeuse – 75017 Paris	411 276 702
QualTech France	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay Sur seine	482 417 334
IEC Direct	13/15, rue Louis Kéautret Botmel – 35000 Rennes	489 994 822
Preview GM System	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay Sur seine	402 613 384
Fill	191-193 route de Saint Leu – 93800 Epinay Sur seine	408 508 349
IEC Events	27/41, boulevard Louise Michel – 92635 Gennevilliers Cedex	511 527 756
Digital Cosy	13/15, rue Louis Kéautret Botmel – 35000 Rennes	519 146 096
IEConnecting People	27/41, boulevard Louise Michel – 92635 Gennevilliers Cedex	519 146 211
HMS	25-27 Rue Louis Breguet – 44600 Saint- Nazaire	328 885 157
Audio Equipement	42 Rue Vaucanson – 69150 Decine Charpieu	311 521 249

Le montant de l'impôt correspond à la fois au profit d'intégration fiscale dégagé sur le groupe et à une charge d' IS du au titre de 2012 pour 801 113 € suite à la nouvelle règle de plafonnement des déficits adoptée dans la loi de finances rectificative 2011.

## Note 16 : Rémunérations des dirigeants.

L'assemblée générale du 28 juin 2012 a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit un montant global de 40 000 € au titre des jetons de présence. Un premier versement de 20 000 euros a été effectué en septembre 2012. La charge totale de l'exercice est de 32 500 €. Elle comprend le second versement de 12 500 € des jetons de présence 2011.

## Note 17 : Consolidation

La société IEC Professionnel Media est la société mère du groupe IEC.

## Note 18 : Engagements

### ◆ Engagements financiers

Banque	Catégorie	Date du C.A.	Filiale	Montant garanti à l'origine (en K€)
LCL	Cautionnement personnel et solidaire	25/03/2008	HMS	2 500
LCL	Contre-garantie	24/10/2007	IEC	1 000
Natixis	Ligne de garanties	05/05/2007	Toutes filiales	6 000
CIC	Nantissement de compte de titres			1 100
CIC	Garantie		Toutes filiales	2 700
CIC/Natixis	Nantissement de compte de titres			2 574
CIC/BNP Paribas	Nantissement de compte de titres			800

### ◆ Engagements pris en matière de retraite

Sans objet, la société n'ayant pas de salariés.

#### Autres engagements : Passif latent d'impôt

#### Passif d'impôt sur intégration fiscale :

La société a poursuivi sa pratique antérieure, à savoir la non comptabilisation d'une dette latente d'impôt correspondant à l'impôt qui serait à verser à l'Etat si les filiales intégrées fiscalement redevaient bénéficiaires, et ce en dépit de la publication tardive de l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2005-B du 2 mars 2005, étant précisé que la convention d'intégration fiscale ne prévoit pas :

- que la société tête de groupe reverse en numéraire immédiatement l'économie d'impôt à ses filiales déficitaires.
- qu'en cas de cession de filiale, l'économie d'impôt correspondant aux déficits antérieurs soit reversée.

Le montant des déficits fiscaux du périmètre d'intégration fiscale constitué par IEC PM tête de groupe s'élève à 11 312 K€.

## Note 19 : Risque de marché

### Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

#### Contrat de prêt relatif à l'acquisition de Preview GM System

Le contrat de prêt d'un montant en principal de 6 M€ souscrit par la Société le 27 mars 2008 dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System comprend les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

- dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ;
- la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Fin Cap venait à détenir moins de 34 % du capital et des droits de vote de la Société ou si la Société venait à détenir moins de 100 % du capital et des droits de vote de Preview GM System.

Le contrat contient également les cas de défaut usuels en matière d'emprunt bancaire susceptibles d'entraîner l'exigibilité anticipée du prêt (engagement de faire et de ne pas faire, défaut croisé, changement de contrôle de la Société ou survenance d'un effet défavorable significatif, non respect de certains ratios financiers). Constitue notamment un cas de défaut susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée la survenance de l'un ou l'autre des événements ci-dessous :

- dans le cas où le ratio « Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital sur Fonds Propres Consolidés » serait supérieur à 1 ; ou
- dans le cas où le ratio « Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital sur Ebitda consolidé » serait supérieur à 3

Avec :

<b>Endettement consolidé à long et moyen terme + crédit-bail en capital</b>	désignant la partie à plus d'un an des emprunts obligataires, des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit et des emprunts et dettes financières divers inscrits dans les comptes du périmètre de consolidation, ainsi que les crédit-baux au cas où ils auraient été retraités dans les comptes du périmètre de consolidation au sens des normes internationales IAS 17. Les avances en compte courant d'associés bloqués des actionnaires de l'emprunteur ne sont pas prises en comptes dans la dette nette consolidée.
<b>Ebitda Consolidé</b>	désignant le résultat d'exploitation consolidé duquel est déduite la participation des salariés augmenté des dotations nettes amortissements et provisions
<b>Fonds propres consolidés</b>	désignant les valeurs suivantes inscrites dans les comptes du périmètre de consolidation : capital + primes + réserves + report à nouveau + résultat consolidé – bénéfice distribué prévu + subvention d'investissements + provisions réglementées + provisions pour risques et charges + comptes courants d'associés de Fin Cap.

Les principales autres modalités de ce prêt sont les suivantes :

L'emprunt a été souscrit auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Lyonnais en qualité d'arrangeur, agent et prêteur, et de Natixis et BNP Paribas en qualité de prêteurs.

Le prêt est remboursable en 20 échéances trimestrielles consécutives, la première payable le 30 septembre 2008 et la dernière le 30 juin 2013. Il porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,50 %.

Dans le cadre de ce contrat de prêt, certaines garanties ou sûretés ont été accordées aux banques prêteuses, à savoir :

- une délégation imparfaite du paiement des indemnités susceptibles d'être versées à la Société au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition de Preview GM System,
- un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur la quasi-totalité des actions appartenant à la Société dans le capital de Preview GM System, et
- une convention relative au blocage du compte courant ouvert au nom de Fin Cap dans les livres de la Société à la date de signature du contrat (étant précisé que l'incorporation au compte courant du capital est permise aux termes de cette convention).

#### Contrats de prêt relatifs à l'acquisition de G2J.Com

Dans le cadre du financement de l'acquisition de la société G2J.Com, la Société a souscrit deux nouveaux emprunts, le premier d'un montant en principal de 3 394 K€ auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Industriel et Commercial (en qualité d'arrangeur, agent, agent des sûretés) et de Natixis et le deuxième d'un montant en principal de 1 000 K€ souscrit auprès d'Oséo. Les principales modalités de ces emprunts sont résumées ci-dessous.

(i) Contrat de prêt CIC-Natixis

Le contrat de prêt d'un montant en principal de 3 394 K€ souscrit par la Société le 15 février 2012 dans le cadre de l'acquisition de G2J.Com comprend les clauses spécifiques de remboursement anticipé obligatoire suivantes :

- dans certaines circonstances, la Société devra obligatoirement affecter certaines sommes au remboursement anticipé du prêt (par exemple, toute somme reçue au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition) ;
- la Société sera tenue de procéder au remboursement anticipé de l'intégralité du prêt si Talis venait à détenir, directement ou indirectement, moins de 40 % du capital et des droits de vote de la Société.

Le contrat contient également les cas de défaut usuels en matière d'emprunt bancaire susceptibles d'entraîner l'exigibilité anticipée du prêt (engagement de faire et de ne pas faire, défaut croisé, cession totale ou partielle de G2J.Com ou survenance d'un effet défavorable significatif).

La Société s'est notamment engagée à respecter les ratios financiers suivants, leur non-respect constituant un cas de défaut :

- ratio Dette Financière Nette / Fonds Propres inférieur ou égal à 0,8 ;
- ratio Dette Financière Nette / Ebitda inférieur ou égal à 2,5.

Avec :

<b>Dettes Financière Nette</b>	Signifie, sur la base des comptes consolidés de la Société, pour la période de calcul concernée, la différence entre la somme : (i) des dettes à moyen et long termes contractées auprès des banques et autres créanciers (incluant notamment l'endettement relatif au retraitement en consolidation des crédits-bails et locations financières, (ii) des avances en comptes courants d'associés ainsi que des découverts bancaires, de l'affacturage, des cessions de créances selon les articles L. 313-23 et suivants du Code monétaire et financier, des effets escomptés non échus et des emprunts obligataires (à l'exclusion de ceux subordonnés au prêt) et la somme : (i) du montant des disponibilités (y compris les sommes disponibles chez le factor et non tirées par la Société), (ii) du montant des valeurs mobilières de placement.
<b>Ebitda</b>	Signifie, sur la base des comptes consolidés de l'emprunteur, pour la période de calcul concernée, la somme : (i) du résultat d'exploitation, (ii) des dotations nettes aux amortissements, (iii) des dotations nettes aux provisions.
<b>Fonds propres</b>	Signifie, sur la base des comptes consolidés de la Société, pour la période de calcul concernée, la somme : (i) du capital social, (ii) des primes, réserves et report à nouveau, (iii) du résultat net, (iv) des intérêts minoritaires, (v) des emprunts obligataires émis par la Société subordonnés au prêt

Les principales autres modalités de ce prêt sont les suivantes :

Le prêt est divisé en deux tranches, la première (Tranche A) d'un montant de 2 574 K€ destinée à financer partiellement le prix de base de 4 M€, et la deuxième (Tranche B) d'un montant maximum de 820 K€ destinée à financer partiellement le paiement du complément de prix.

La Tranche A du prêt est remboursable en 5 échéances annuelles, la première payable le 15 février 2013 et la dernière le 15 février 2017 ; elle porte intérêt au taux fixe de 4,5 % l'an. La Tranche B est également d'une durée de 5 ans à compter de sa date de mise à disposition ; elle porte intérêt aux taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 3 %. Pour les deux tranches, les intérêts sont payés trimestriellement.

Dans le cadre de ce contrat de prêt, certaines garanties ou sûretés ont été accordées aux banques prêteuses, à savoir :

- une délégation imparfaite du paiement des indemnités susceptibles d'être versées à la Société au titre de la garantie d'actif et de passif conclue dans le cadre de l'acquisition G2J.Com,
- une délégation d'assurance homme-clé, et
- un contrat de nantissement de compte d'instruments financiers portant sur la totalité des actions appartenant à la Société dans le capital de G2J.Com.

(ii) Contrat de prêt Oséo

Le prêt consenti par Oséo prend la forme d'un contrat de développement participatif d'une durée de 7 ans. Il porte intérêt au taux fixe de 5,05 % l'an augmenté d'un complément de rémunération égal à 0.0038 % du quart du chiffre d'affaires annuel consolidé. Les échéances du principal et des intérêts sont payées trimestriellement. Le contrat Oséo ne contient aucun covenant particulier.

### Contrat de prêt relatifs à l'acquisition du fonds de commerce de Soft

Afin de financer partiellement l'acquisition des actifs de la société Soft (cf. paragraphe 1.2.5 ci-dessus), la Société a souscrit le 27 juillet 2012 un nouvel emprunt d'un montant en principal de 800 K€ auprès d'un pool bancaire composé du Crédit Industriel et Commercial (en qualité d'arrangeur, agent et agent des sûretés) et de BNP Paribas, dont les principales modalités sont résumées dans le tableau ci-dessous.

<b>Durée</b>	5 ans
<b>Date d'échéance finale</b>	27 juillet 2017
<b>Remboursement du principal</b>	Trimestriel
<b>Taux d'intérêt</b>	Euribor 3 mois + 2,98 % l'an
<b>Paiement des intérêts</b>	Trimestriel
<b>Sûretés</b>	Nantissement du compte de titres financiers IEC Events
<b>Remboursement anticipé obligatoire / Cas de défaut / Ratios financiers</b>	Cas de défaut et ratios identiques à ceux applicables au contrat de prêt souscrit auprès du CIC et de Natixis dans le cadre de l'acquisition de la société G2J.Com (cf. ci-dessus)

### Risque de taux

Afin de couvrir partiellement le risque de taux lié au contrat d'affacturage, la Société a conclu le 9 septembre 2011 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Les principales caractéristiques de ce contrat sont décrites dans le tableau ci-dessous.

<b>Date de l'opération d'échange</b>	9 septembre 2011
<b>Date de commencement</b>	13 septembre 2011
<b>Date d'échéance finale</b>	13 septembre 2013
<b>Devise, montant notionnel</b>	EUR 4 000 000,00
<b>Payeur des Montants Fixes</b>	IEC Professionnel Média
<b>Taux fixe</b>	1,16 %
<b>Base de calcul</b>	ACT/360, Ajustée
<b>Date de Paiement des Montants Fixes</b>	13 décembre 13 mars 13 juin 13 septembre de chaque année civile
<b>Payeur des Montants Variables</b>	Crédit Industriel et Commercial
<b>Taux variable</b>	Euribor 3 mois (Telerate 248 – 11h00 Bruxelles)
<b>Base de calcul</b>	ACT/360, Ajustée
<b>Date de Paiement des Montants Variables</b>	13 décembre 13 mars 13 juin 13 septembre de chaque année civile
<b>Date de Fixing</b>	2 jours ouvrés avant chaque début de période
<b>Report de jour ouvré</b>	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
<b>Calendrier</b>	Target 2

La Société a conclu le 9 mars 2011 une opération d'échange de conditions d'intérêts régie par la Convention-cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme. Cette couverture est liée à la mise en place d'un prêt octroyé à la Société début 2011 pour financer les travaux réalisés par IEC à Gennevilliers. Les principales caractéristiques de ce Swap de taux à 5 ans sont décrites dans le tableau ci-dessous.

<b>Date de l'opération d'échange</b>	9 mars 2011
<b>Date de commencement</b>	25 mars 2011
<b>Date d'échéance finale</b>	25 mars 2016
<b>Devise, montant notionnel</b>	EUR 1 100 000,00
<b>Payeur des Montants Fixes</b>	IEC Professionnel Média
<b>Taux fixe</b>	2,59 %
<b>Base de calcul</b>	ACT/360, Ajustée
<b>Date de Paiement des Montants Fixes</b>	Le 25 juin/ septembre/ décembre/ mars de chaque année civile
<b>Payeur des Montants Variables</b>	Crédit Industriel et Commercial
<b>Taux variable</b>	Euribor 3 mois (Reuters Euribor01 fixé à 11h00 Bruxelles)
<b>Base de calcul</b>	ACT/360, Ajustée
<b>Date de Paiement des Montants Variables</b>	Le 25 juin/ septembre/ décembre/ mars de chaque année civile
<b>Date de Fixing</b>	2 jours ouvrés avant chaque début de période
<b>Report de jour ouvré</b>	Premier jour ouvré suivant, sauf mois suivant
<b>Calendrier</b>	Target 2
<b>Premier Fixing</b>	Le 25 mars 2011 pour la période allant du 25 mars 2011 au 27 juin 2011

## Risque de change

Le Groupe de par son activité audiovisuelle terrestre n'a pas d'exposition particulière au risque de change. La majorité des achats se fait dans la zone euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent être réalisés en devises pour des montants faibles. Les clients sont facturés et paient en euros. Seule l'activité audiovisuelle marine, qui représente environ 14 % de l'activité totale du Groupe en 2012, est exposée au risque de change puisque les contrats de vente et les achats peuvent comporter une part de paiement en dollar. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé hors zone euro s'établit, au 31 décembre 2012, à 7,8 % du chiffre d'affaires total consolidé du Groupe, contre 11,2 % au 31 décembre 2011.

S'agissant de la couverture du risque de change, la Société a souscrit, pour le compte du Groupe, des opérations de couverture dans le cadre de la convention de garantie de cours de change (« Budget fixe export ») régie par la Convention-cadre FBF relative aux Opérations sur Instruments Financiers à Terme et les dispositions des Additifs à la Convention-cadre AFB relative aux Opérations de Marché à Terme. Les principales caractéristiques des contrats de couverture sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

Date de conclusion de l'opération	11 mai 2011
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	CM CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	1 500 000 USD
Devise d'achat	1 041 305,10 EUR
Cours à terme	1,4405
Période de garantie	11/05/2011 au 09/05/2012
Date d'échéance	9 mai 2012
Date de versement du principal	11 mai 2011

Cette couverture a été dénouée en février 2012.

Date de conclusion de l'opération	6 septembre 2011
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	CM CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	1 500 000 USD
Devise d'achat	1 065 946,56 EUR
Cours à terme	1,4072
Période de garantie	06/09/2011 au 10/09/2012
Date d'échéance	10 septembre 2012
Date de versement du principal	6 septembre 2011

Cette couverture a été dénouée en avril 2012.

Date de conclusion de l'opération	20 septembre 2011
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	CM CIC
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	2 000 000 USD
Devise d'achat	1 460 493,65 EUR
Cours à terme	1,3694
Période de garantie	22/09/2011 au 24/9/2012
Date d'échéance	24 septembre 2012
Date de versement du principal	20 septembre 2011

Cette couverture a été dénouée en Aout 2012.

Date de conclusion de l'opération	16 mars 2012
Type de couverture	Vente à terme de dollar
Acheteur	Natixis
Vendeur	IEC Professionnel Média
Devise de vente	3 000 000 USD
Devise d'achat	2 279 635,26 EUR
Cours à terme	1,3160
Période de garantie	20/3/2012 au 20/3/2013
Date d'échéance	20 mars 2013
Date de versement du principal	20 mars 2012

Au 31 décembre 2012, le solde de cette couverture est de 2 650 000 USD.

Cette couverture a été dénouée en Mars 2013.

La juste valeur des instruments financiers s'élève à 59 K€ au 31/12/2012.

Une augmentation ou une diminution du taux de rémunération des contrats de couvertures décrits ci-dessus n'aurait pas un impact significatif sur les capitaux propres et le résultat consolidé du Groupe.

### Note 20 : Événements postérieurs à la clôture :

Aucun évènement important n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date du présent document.

### Perspectives

Le Groupe entend poursuivre ses efforts dans l'amélioration de sa profitabilité et sa stratégie de recentrage et d'investissement sur les métiers à forte valeur ajoutée et de services.

D'une manière générale, bien que la Société n'ait pas connaissance de tendance certaine, d'incertitude ou de demandes ou de tout engagement ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe, au moins pour l'exercice en cours, l'incertitude du contexte économique et politique général rend très difficile l'appréhension des perspectives d'activité à court et moyen terme.

## 4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2012

PricewaterhouseCoopers Audit  
34 place Viarme  
44009 NANTES Cedex

MBV & Associés  
39 avenue Friedland  
75008 PARIS

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2012)

#### Aux actionnaires,

**IEC Professionnel Média S.A.**  
13/15 rue Louis Kerautret Botmel  
35000 Rennes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IEC Professionnel Média S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-I du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôles et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 23 avril 2013

Les commissaires aux comptes	
PricewaterhouseCoopers Audit	MBV & Associés
Olivier Destruel	Paul-Evariste Vaillant

# **VI. Informations complémentaires à caractère général**

1. Informations sur la société IEC Professionnel Média
2. Contrats importants
3. Propriétés immobilières
4. Historique des investissements
5. Procédures judiciaires et d'arbitrage
6. Opérations avec les apparentés

## I. Informations sur la société IEC Professionnel Média

### I.1 Dénomination et siège social

#### IEC Professionnel Média

Société anonyme au capital de 7 705 677 €  
13/15 rue Louis Kerautret Botmel  
35000 Rennes  
Tél : 02 23 35 57 57  
Fax : 02 23 35 56 61

### I.2 Objet social

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- ▶ l'activité de holding et notamment l'activité de prise de participation sous toutes ses formes dans toutes sociétés créées ou à créer, l'activité de gestion de portefeuilles titres et celles de prestations de services et de conseils dans quelque domaine que ce soit ;
- ▶ l'activité de fabrication, négoce, location de matériel audio, vidéo et informatique et plus généralement toutes opérations et activités se rapportant aux multimédias ;
- ▶ l'émission de toutes valeurs mobilières ;
- ▶ l'émission de tout emprunt obligataire,

le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits,

et généralement, pour son propre compte, pour le compte des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ou au nom et pour le compte des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la Société ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de contribuer au développement de la Société.

### I.3 Numéro d'identification au Registre du commerce et des sociétés

La Société est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 382 574 739. Son code NAF est le 671 C.

### I.4 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été créée le 13 juin 1991 à Rennes. Elle a été immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes le 27 septembre 1991 pour une durée de 99 ans. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation, la Société expirera le 27 septembre 2090.

### I.5 Forme juridique

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par le Code de commerce.

## 2. Contrats importants

Non applicable.

## 3. Dépendance à l'égard de brevets, de licences ou de contrats

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

## 4. Propriétés immobilières

Le Groupe ne possède pas de propriétés immobilières, mais uniquement des propriétés louées. Le montant global des loyers et charges payées par le Groupe en 2012 au titre des propriétés immobilières louées s'est élevé à 2 409 K€ (contre 1 680 K€ en 2011).

Il n'existe pas de question environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe de ses immobilisations.

S'agissant des immobilisations corporelles, voir note 3 des comptes consolidés 2012 (Livre II, II-3).

## 5. Historique des investissements

Les investissements sont présentés au paragraphe 4.3 du rapport de gestion (cf. Livre II, paragraphe III du présent document de référence).

## 6. Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent document, le Groupe n'est impliqué dans aucun litige susceptible d'avoir une incidence négative significative et, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## 7. Opérations avec les apparentés

Les opérations et créances rattachées à des participations sont présentées en note 4 des comptes annuels (cf. Livre II, paragraphe V-3 du présent document de référence).

## **VII. Informations complémentaires sur le gouvernement d'entreprise**

1. Extraits des statuts relatifs au conseil d'administration et à la direction générale
2. Extraits des statuts relatifs aux assemblées générales

## I. Extraits des statuts relatifs au conseil d'administration et à la direction générale

### Article 16 – Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix huit membres au plus sous réserve de la dérogation légale prévue en cas de fusion.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Ils sont toujours rééligibles

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des Administrateurs peut être faite par l'assemblée Générale Extraordinaire.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par la loi.

Toutefois, lorsque le nombre d'administrateurs en fonction devient inférieur au minimum légal, les administrateurs restant en fonction ou, à défaut, les commissaires aux comptes doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine assemblée générale.

Si des nominations provisoires n'étaient pas ratifiées par l'assemblée générale, les délibérations prises et les actes accomplis par les administrateurs nommés provisoirement, ou avec leur concours, n'en demeuraient pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les Administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Les administrateurs sont soumis aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au cumul des mandats d'administrateur.

Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut excéder le nombre prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### Article 17 – Actions d'administrateur

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs nommés en cours de vie sociale peuvent ne pas être actionnaires au moment de leur nomination, mais doivent le devenir dans le délai légal, à défaut de quoi, ils seraient réputés démissionnaires d'office.

### Article 18 – Réunions du conseil – Délibérations du conseil

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le président est lié par les demandes qui lui sont adressées

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, le règlement intérieur du Conseil d'Administration peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence. Le vote par visioconférence est toutefois interdit pour les résolutions portant sur l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés, sur la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux sont certifiés par le président du conseil d'administration ou un directeur général ou l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

### Article 19 – Président du conseil d'administration - Pouvoirs du conseil d'administration

19.1 – Président du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques, un président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le président ne doit pas être âgé de plus de quatre vingt ans révolu. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le président du Conseil d'Administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Selon décision du conseil d'administration, il pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la société.

19.2 – Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur précisant les modalités de son fonctionnement.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération éventuelle des personnes les composant.

### Article 20 - Direction générale - Délégations de pouvoirs

20.1 - La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration, parmi les Administrateurs ou en dehors, et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au paragraphe précédent et, le cas échéant, procède à la nomination du Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration. La délibération du conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Lorsque la direction générale est assumée par le Président du Conseil d'Administration, l'ensemble des dispositions suivantes, relatives au Directeur Général, lui sont applicables.

Le Conseil d'Administration détermine la durée des fonctions du Directeur Général, étant précisé que lorsque le Directeur Général est également Président du Conseil d'Administration, la durée de ses fonctions de Directeur Général ne peut excéder la durée de son mandat de Président.

20.2 - Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est convoqué à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans les pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Le directeur général est soumis aux dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au cumul des mandats de directeur général.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 80 ans. D'autre part, si un Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Directeur Général. En cas d'empêchement, cette délégation est de durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Directeur Général.

20.3 - Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

20.4 - Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer des Directeurs Généraux Délégués, personnes physiques, choisis parmi les Administrateurs ou en dehors d'eux dans la limite de cinq (5) Directeurs Généraux Délégués.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de celui-ci, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'Administration en accord avec le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

## 2. Extraits des statuts relatifs aux assemblées générales

### Article 24 - Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la Loi. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée générale ordinaire, extraordinaire ou spéciale selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

### Article 25 - Convocation et lieu de réunion des assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

### Article 26 - Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Il figure sur les avis et les lettres de convocation.

Un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions prévues par la loi ou le comité d'entreprise ont la faculté de requérir l'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée ne peut délibérer sur un point ou un projet de résolution qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Elle peut cependant en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour ne peut être modifié sur deuxième convocation.

### Article 27 – Accès aux assemblées – Pouvoirs – Modalités de vote

1. Tout actionnaire a droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'entre eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du copropriétaire le plus diligent.

Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées générales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification. Le cas échéant, cette décision du conseil d'administration figure dans l'avis de réunion et/ ou de convocation ainsi que ses modalités d'application. Les actionnaires participant par visioconférence ou ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

2. Le droit de participation aux assemblées est subordonné :

- ▶ pour les actions sous la forme nominative, à leur inscription sur les registres tenus par la Société ou son mandataire ;
- ▶ pour les actions au porteur, à l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à zéro heure, heure de Paris.

3. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- ▶ se faire représenter par toute personne physique ou morale de son choix, ou
- ▶ voter à distance au moyen d'un formulaire papier ou électronique conforme aux prescriptions réglementaires et dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'assemblée ; les formulaires papiers de vote à distance ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la société trois (3) jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée ; les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures (heure de Paris), ou
- ▶ adresser une procuration à la Société donnée sans indication de mandataire ; le président de l'assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire, qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Sur décision du conseil d'administration communiquée dans l'avis de réunion et/ ou l'avis de convocation, tout actionnaire pourra voter par procuration ou à distance aux assemblées générales par tous moyens électroniques de télécommunication dans les conditions fixées par la loi. Dans ce cas, les formulaires de procuration ou de vote à distance peuvent être établis sur un support électronique et signés par tout procédé répondant aux conditions définies à l'article 1316-4 du Code civil ou autre procédé fiable d'identification de l'actionnaire garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rapporte.

### Article 29 - Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux sont mis à disposition et peuvent être consultés dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

### **Article 30 - Feuille de présence – Bureau - Procès-verbaux**

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou en son absence par un vice président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent tant par eux mêmes que comme mandataire, de plus grand nombre de voix.

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social, côté et paraphé conformément aux prescriptions légales et réglementaires.

Les copies ou extraits des procès verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du conseil d'administration ou par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général ou par le secrétaire de séance.

### **Article 31 - Assemblée générale ordinaire – Attributions**

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

L'assemblée générale ordinaire entend les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et prend connaissance des comptes annuels.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

### **Article 32 - Assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

## **VIII. Informations complémentaires sur le capital**

1. Modification du capital
2. Forme des titres
3. Franchissement de seuil
4. Droits et obligations attachés aux actions

## I. Modification du capital

### Article 8 - Modifications du capital social

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous modes et de toutes manières autorisés par la loi.

### Article 9 - Libération des actions

Les actions souscrites en numéraire lors d'une augmentation du capital social doivent être libérées, lors de leur souscription, d'un quart au moins de leur valeur nominale, et le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du conseil d'administration dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs, 30 jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par un avis publié dans un journal d'annonces légales ou au BALO, puis par lettre recommandée pour les actionnaires qui n'auraient pas, 15 jours avant l'expiration du délai fixé, procédé à la libération du non-versé.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte, de plein droit et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

## 2. Forme des titres - Identification des actionnaires - Transmission des actions

### Article 10 - Forme des titres - Identification des actionnaires

- ▶ 10.1 A compter de leur libération intégrale, les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leur titulaire. Leur matérialité résulte alors de leur inscription au nom du ou des titulaires sur des comptes tenus à cet effet dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi, par la société ou son mandataire pour les actions nominatives, et par un intermédiaire habilité pour les actions au porteur.
- ▶ 10.2 En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements, est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse ou, selon le cas, le siège social des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La société a également la faculté, au vu de la liste transmise, de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions, aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, si elles détiennent ces titres pour leur compte ou pour le compte de tiers et, dans ce cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers cités ci-dessus. A défaut de révélation de l'identité du ou des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

La société a enfin la faculté de demander à toute personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux assemblées générales de celles-ci.

Le défaut de communication par les détenteurs de titres ou les intermédiaires des renseignements sollicités peut entraîner, dans les conditions légales, la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions ou aux titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte.

### Article 11 - Transmission des actions

Les actions sont librement cessibles et négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires.

La cession des actions s'opère par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte au nom du ou des titulaires, sur les comptes tenus par la société ou un mandataire de celle-ci pour les actions nominatives, et sur les comptes tenus par un intermédiaire habilité pour les actions au porteur.

La cession des actions s'opère, à l'égard des tiers et de la société, par virement de compte à compte dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. Les actions non libérées des versements exigibles ne peuvent faire l'objet d'un virement de compte à compte.

Les stipulations du présent article sont applicables d'une manière générale à toutes les valeurs mobilières émises par la société.

## 3. Franchissement de seuils

### Article 12 - Franchissement de seuils

Les franchissements à la hausse ou à la baisse de seuil du capital social ou des droits de vote visés à l'article L. 233-7 du Code de commerce doivent être déclarés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

## 4. Droits et obligations attachés aux actions

### Article 13 - Droits et obligations attachés aux actions

13.1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, à l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit de vote et de représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

13.2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports, au-delà tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, et ayants droits ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

13.3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

### Article 28 - Droit de vote double

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même bénéficiaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article L 225-123 du code de commerce.

# **IX. Responsables du document et du contrôle des comptes**

1. Responsable du document
2. Responsables du contrôle des comptes

## I. Responsable du document

### I.1 Identité du responsable du document

Monsieur Hervé de Galbert, président-directeur général de la société IEC Professionnel Média.

### I.2 Attestation du responsable du document

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présentés en pages 95 à 127 du document de référence D. 11-0419 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 128 et 129 dudit document de référence, qui contient l'observation technique suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Engagements retraites » aux états financiers consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif au traitement des actuariels. »

Le 30 avril 2013

Hervé de Galbert,

Président-directeur général

## 2. Responsables du contrôle des comptes

### 2.1 Commissaires aux comptes titulaires

<b>PricewaterhouseCoopers Audit</b> (membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles) 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine Renouvelé le 16 juin 2008 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	M.B.V. et Associés (membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris) 39 avenue de Friedland 75008 Paris Nommé le 13 décembre 2012 (en remplacement de Cofigex, démissionnaire) pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
--	---

### 2.2 Commissaires aux comptes suppléants

<b>M. Etienne Boris</b> (Associé de PricewaterhouseCoopers Audit) (membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles) 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine Nommé le 16 juin 2008 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Cabinet Dauge et Associés (membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris) 38 rue Saint Ferdinand 75017 Paris Nommé le 13 décembre 2012 (en remplacement de M. Roméo Cirone, démissionnaire) pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
---	--

## 2.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires HT (en K€)	Cofigex				MBV		PricewaterhouseCoopers Audit				
	2012	2011	2012	2011	2012		2012	2011	2012	2011	
	K€	K€	%	%	K€	%	K€	K€	%	%	
AUDIT											
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés											
Emetteur	11	25	14	36	18	86	43	43	14	18	
Filiales intégrées globalement	61	34	77	48	3	4	186	148	62	62	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes											
Emetteur		11		16			71 <sup>(1)</sup>	46	24	19	
Filiales intégrées globalement	8		9				1	3		1	
<b>Sous-total</b>	<b>80</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>301</b>	<b>239</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement											
Juridique, fiscal, social											
Autres											
Sous-total											
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>70</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>21</b>	<b>100</b>	<b>301</b>	<b>239</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

(1) Cette rubrique comprend les diligences effectuées dans le cadre de l'acquisition de la société G2].Com, entrée dans le périmètre de consolidation à compter du 1<sup>er</sup> février 2012

# **X. Contact et informations disponibles**

1. Contact
2. Documents accessibles au public
3. Historiques des informations publiées
4. Calendrier de publication 2012

## I. Contact

**Carole Théry**  
**Directeur Administratif et Financier**  
27-41 Bd Louise Michel  
92635 Gennevilliers Cedex  
Tél : 01-46-88-28-28  
Email : cthery@iec.eu

## 2. Documents accessibles au public

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques, peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la Société, 13/15 rue Louis Kérautret Botmel - 35000 Rennes.

## 3. Historique des informations publiées

L'historique des informations publiées par le Groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 est présenté en fonction de trois principaux thèmes de communication :

- ▶ les résultats et les informations financières
- ▶ l'actualité stratégique et l'activité
- ▶ les informations relatives au gouvernement d'entreprise et à l'actionariat

Pour chacun de ces thèmes, les types et dates de publication sont précisés.

Il est également rappelé que l'ensemble des documents visés à l'article R. 225-71 est mis en ligne sur le site Internet de la Société avant chaque assemblée générale dans une rubrique spéciale.

## 3.1 Historique des informations publiées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012

### 3.1.1 Résultats et informations financières

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Type de publication	Consultation / Réf. Site Internet
Chiffre d'affaires du 4 <sup>e</sup> trimestre 2012 et chiffre d'affaires annuel 2012	IEC PM termine l'exercice à un niveau record de chiffre d'affaires malgré une décélération en fin d'année	15/03/2013	Communiqué	IEC Professionnel Média
Communication financière	Calendrier de publication 2013	27/02/2013	Communiqué	IEC Professionnel Média
Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2012	Le groupe confirme sa forte croissance d'activité	15/11/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Rapport financier semestriel	Rapport financier semestriel au 30 juin 2012	12/09/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Rapport financier semestriel	IEC Professionnel Média annonce la publication de son rapport financier semestriel	12/09/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Résultats semestriels	IEC Professionnel Média annonce ses résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2012	12/09/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Documents comptables annuels	Documents comptables annuels	26/09/2012	BALO	Journal officiel
Communication financière	Calendrier de publication du deuxième semestre 2012	25/07/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2012	Premier trimestre 2012 : Bonne performance du Groupe	15/05/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Document de référence et rapport financier annuel 2011	Document de référence et rapport financier annuel 2011	30/04/2012	Dépôt AMF	AMF IEC Professionnel Média
Résultats annuels	Publication du document de référence et du rapport financier annuel 2011	30/04/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Résultats annuels	IEC annonce ses résultats 2011	30/04/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Communication financière	Calendrier de publication 2012	13/03/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Chiffre d'affaires 2011	4 <sup>e</sup> me trimestre 2011 : Activité soutenue	13/03/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média

### 3.1.2 Actualité stratégique et activité

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Statut de publication	Consultation / Réf. Site Internet
Acquisition	Après Kezia et l'élargissement de ses activités d'intégration audiovisuelle au secteur du luxe, Le groupe IEC Professionnel Média prend une position significative dans le secteur des prestations événementielles avec l'acquisition de Soft	06/08/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Acquisition	Le groupe IEC annonce l'acquisition de G2J : IEC Professionnel Média et G2J, partenaires de longue date, se rapprochent et forment ensemble le premier groupe européen de services sur le marché des communications collaboratives	15/02/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média

### 3.1.3 Informations relatives au gouvernement d'entreprise et à l'actionariat

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Statut de publication	Consultation / Réf. Site Internet
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions (31/01/2013)	31/01/2013	Communiqué	IEC Professionnel Média
Actions	Mise en œuvre d'un contrat de liquidité	30/01/2013	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions (31/12/2012)	08/01/2013	Communiqué	IEC Professionnel Média
Assemblée générale	Assemblée générale mixte du 13 décembre 2012 : modalités de mise à disposition des documents préparatoires	26/11/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Assemblée générale	Avis de convocation relatif à l'assemblée générale de décembre 2013	26/11/2012	Ouest France BALO	Journal d'annonces légales – Journal officiel
Gouvernement d'entreprise	Annonce du décès de M. Alain Cotte	13/11/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Assemblée générale	Avis de réunion relatif à l'assemblée générale de décembre 2013	05/11/2012	BALO	Journal officiel
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions (31/10/2012)	05/11/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média

Thèmes	Intitulé	Date de publication	Statut de publication	Consultation / Réf. Site Internet
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions (30/09/2012)	03/10/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions (31/08/2012)	03/09/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Assemblée générale	Assemblée générale mixte du 28 juin 2012 : modalités de mise à disposition des documents préparatoires	13/06/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Assemblée générale	Avis de convocation relatif à l'assemblée générale de juin 2012	13/06/2012	Ouest France BALO	Journal d'annonces légales Journal officiel
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions (31/05/2012)	13/06/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Assemblée générale	Avis de réunion relatif à l'assemblée générale de juin 2012	23/05/2012	BALO	Journal officiel
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions (30/04/2012)	04/05/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions (29/02/2012)	13/03/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média
Droits de vote et actions	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions (31/12/2011)	09/01/2012	Communiqué	IEC Professionnel Média

### 3.2 Disponibilité des informations publiées

Toutes les informations citées ci-dessus peuvent être téléchargées à partir des sites dont les références sont précisées ci-dessous :

- ▶ IEC Professionnel Média : [www.iecgroup.eu](http://www.iecgroup.eu)
- ▶ AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)
- ▶ Journal officiel : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

### 4. Calendrier de publication 2013

Type d'information	Date prévue de publication
Comptes consolidés et résultat 2012	30 avril 2013
Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2013	15 mai 2013
Comptes consolidés et résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2013	6 septembre 2013
Chiffre d'affaire du 3 <sup>e</sup> trimestre 2013	15 novembre 2013

## XI. Tables de concordance

1. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen (CE) n° 809/2004
2. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel
3. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport de gestion
4. Autres informations et documents figurant dans le document de référence

## I. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004

Le tableau ci-dessous présente une concordance entre le plan du présent document de référence et les 25 rubriques de l'Annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004. Le document de référence est constitué de 2 rapports, le rapport d'activité (Livre I) contenant notamment la description du Groupe et la présentation des activités et des marchés des sociétés du Groupe et le rapport financier annuel (Livre II) dont le sommaire détaillé figure en page 2.

N°	Intitulé résumé de la rubrique de l'annexe I du Règlement européen n°809/2004	Document de référence 2012		
		Livre	Paragraphe	Page
1.	Personnes responsables			
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document	Livre II	IX-1.1	176
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	Livre II	IX-1.2	176
2.	Contrôleurs légaux des comptes			
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	Livre II	IX-2.1 et 2.2	176
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	Livre II	IX-2.1 et 2.2	176
3.	Informations financières sélectionnées			
3.1	Informations financières sélectionnées historiques	Livre II	I	6
3.2	Informations financières sélectionnées intermédiaires	Sans objet	-	
4.	Facteurs de risques	Livre II	III-6	46
5.	Information concernant la Société			
5.1	Histoire et évolution de la Société	Livre II	II	7
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	Livre II	VI-1.1	162
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	Livre II	VI-1.3	162
5.1.3	Date de constitution et durée de la Société	Livre II	VI-1.4	162
5.1.4	Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire de la Société	Livre II	VI-1.1 et 1.5	162
5.1.5	Evènements importants dans le développement des activités de la Société	Livre I Livre II	Rapport d'activité II	7
5.2	Investissements			
5.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	Livre II	III-4.3.1 et VI-5	33 - 163
5.2.2	Principaux investissements de la Société en cours	Sans objet	-	
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	Sans objet	-	
6.	Aperçu des activités			
6.1	Principales activités	Livre I	Rapport d'activité	
6.1.1	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	Livre I	Rapport d'activité	
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	Sans objet	-	
6.2	Principaux marchés	Livre I	Rapport d'activité	
6.3	Evènements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis aux rubriques 6.1 et 6.2	Sans objet	-	
6.4	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	Livre II	VI-3	163
6.5	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	Sans objet	-	
7.	Organigramme	Livre II	III-3.1.1	20
7.1	Description sommaire du Groupe et place de la Société	Livre II	II	7
7.2	Liste des filiales importantes de la Société	Livre II	III-3.1.2	21
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements			
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	Livre II	VI-4	99
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations corporelles	Livre II	III-8	63

N°	Intitulé résumé de la rubrique de l'annexe I du Règlement européen n°809/2004	Document de référence 2012		
		Livre	Paragraphe	Page
9.	Examen de la situation financière et du résultat			
9.1	Situation financière de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	Livre II	III-1 à III-3	11
9.2	Résultat d'exploitation	Livre II	III-2.1 et 2.2	12
9.2.1	Facteurs importants, y compris les évènements inhabituels ou peu fréquents ou les nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	Sans objet	-	
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	Livre II	III-2.1.1 et 2.2.1	13 - 17
9.2.3	Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations de la Société	Sans objet		
10.	Trésorerie et capitaux			
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court et long termes)	Livre II	III-2.1.3	15
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	Livre II	III-2.1.3	15
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	Livre II	III-2.1.3 et 6.1.3	15 - 47
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société	Livre II	III-2.1.3 et 6.1.3	15 - 47
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux rubriques 5.2.3 et 8.1	Sans objet	-	
11.	Recherche et développement, brevets et licences	Livre II	III-4.3.2	33
12.	Informations sur les tendances			
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document	Livre II	III-4.1 et 4.2	33
12.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	Livre II	III-4.1 et 4.2	33
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice			
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation	Sans objet	-	
13.2	Rapport des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	Sans objet	-	
13.3	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	Sans objet	-	
13.4	Déclaration indiquant si la prévision ou l'estimation est encore valable à la date du document et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	Sans objet	-	
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale			
14.1	Informations sur les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	Livre II	III-5.1 et 9.2.1	34 - 74
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale et arrangement ou accord conclu avec ceux-ci ; restriction acceptée par les personnes précitées concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société	Livre II	III-5.3	44
15.	Rémunération et avantages			
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales aux personnes visées à la rubrique 14	Livre II	III-5.2 et 9.2.1	39 - 74
15.2	Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux personnes visées à la rubrique 14	Livre II	III-5.2	39
16.	Fonctionnement des organes de direction et d'administration			
16.1	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance et période pendant laquelle ces personnes sont restées en fonction	Livre II	III-5.1 et 9.2.1	34 - 74
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages ou déclaration négative appropriée	Livre II	III-5.4.1	45
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de la Société	Livre II	III-5.1.3 et 9.2.1.5	36 - 74
16.4	Déclaration indiquant si la Société se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	Livre II	III-9.2.1	74
17.	Salariés			

N°	Intitulé résumé de la rubrique de l'annexe I du Règlement européen n°809/2004	Document de référence 2012		
		Livre	Paragraphe	Page
17.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition par principal type d'activité et par site ; le cas échéant informations sur l'emploi de travailleurs temporaires	Livre II	III-8.1.1	64
17.2	Participation et stock options des salariés et mandataires sociaux	Livre II	III-5.2.3 et 8.1.1	42 - 64
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	Sans objet	-	
18.	Principaux actionnaires			
18.1	Noms des actionnaires non membres des organes d'administration, de direction et de surveillance détenant directement ou indirectement un pourcentage du capital ou des droits de vote qui doit être notifié en vertu de la législation applicable à la Société ainsi que le montant de la participation détenue ou, à défaut, déclaration négative appropriée	Livre II	III-7.1.1	55
18.2	Droits de vote différents ou, à défaut, déclaration négative appropriée	Livre II	VIII-4	173
18.3	Détention ou contrôle direct ou indirect de la Société	Livre II	III-7.1.1	55
18.4	Accord connu de la Société dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, conduire à un changement de contrôle	Livre II	III-7.1.3 et 7.1.4	55 - 59
19.	Opérations avec des apparentés	Livre II	III-5.4 et VI-7	45 -163
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société			
20.1	Informations financières historiques	Livre II	IV et V	93 - 139
20.2	Informations financières pro forma	Livre II	IV-3.1	94
20.3	Etats financiers	Livre II	IV et V	93 - 139
20.4	Vérification des informations financières historiques	Livre II	IV-4 et V-4	136 - 158
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	Livre II	IX-1.2	176
20.4.2	Autres informations contenues dans le document ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux	Livre II	III-9.3 et 9.4	86 - 88
20.4.3	Source des informations financières non tirées des états financiers vérifiés de la Société et précision qu'elles n'ont pas été vérifiées	Sans objet	-	
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées	31/12/2012	-	
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	Sans objet	-	
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit	Sans objet	-	
20.6.2	Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois d'exercice si le document a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié	Sans objet	-	
20.7	Politique de distribution des dividendes	Livre II	III-7.4	59
20.7.1	Dividende par action pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	Livre II	III-7.4	59
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	Livre II	III-6.1.1 et VI-6	46 - 163
20.9	Changement significatif de la situation financière et commerciale depuis la fin du dernier exercice pour lesquels des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée	Livre II	III-4.1 et 4.2	33
21.	Informations complémentaires			
21.1	Capital social	Livre II	III-7	55
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises totalement et partiellement libérées, valeur nominale par action, rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice	Livre II	III-7.2 et 7.3	59
21.1.2	Actions non représentative du capital	Livre II	III-7.5.5.3	61
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société elle-même ou en son nom, ou par ses filiales	Livre II	III-7.1.1.1 et 7.5.1	55 - 59
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	Livre II	III-7.5.5.1	61
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	Sans objet	-	
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	Livre II	III-7.5.5.2	61
21.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	Livre II	III-7.3	59
21.2	Acte constitutif et statuts	Livre II		
21.2.1	Objet social	Livre II	VI-1.2	162

N°	Intitulé résumé de la rubrique de l'annexe I du Règlement européen n°809/2004	Document de référence 2012		
		Livre	Paragraphe	Page
21.2.2	Disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la Société concernant les membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance	Livre II	III-9.2.1 et VII-1	74 - 166
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	Livre II	VIII-4	173
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	Livre II	VII-2	168
21.2.5	Convocation et conditions d'admission des actionnaires aux assemblées générales annuelles et extraordinaires de la Société	Livre II	VII-2	168
21.2.6	Disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	Sans objet	-	
21.2.7	Disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la Société fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	Livre II	VIII-3	173
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de la Société régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	Sans objet	-	
22.	Contrats importants	Livre II	VI-2	162
23.	Informations provenant de tiers			
23.1	Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	Sans objet	-	
23.2	Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	Sans objet	-	
24.	Documents accessibles au public	Livre II	X-2	180
25.	Informations sur les participations	Livre II	III-3	20

## 2. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport financier annuel

Le présent document de référence contient également l'ensemble des informations du rapport financier annuel visé aux articles L. 451-12 du Code monétaire et financier et 2223 du Règlement général de l'AMF. Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table de réconciliation ci-dessous permet d'identifier les rubriques le constituant.

Informations requises par le rapport financier annuel		Paragraphe du Livre II du document de référence 2012	
			Page
1	Attestation du responsable de document	IX-1.2	176
2	Rapport de gestion (cf. table de réconciliation du rapport de gestion)	III	9
3	Etats financiers - comptes annuels 2012 - rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels - comptes consolidés 2012 - rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	V-3 V-4 IV-3 IV-4	140 158 94 136
4	Honoraires des commissaires aux comptes	IX-2.3	177
5	Rapport du conseil du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	III-9.2	74
6	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	III-9.3	86
7	Liste des informations publiées par la Société au cours des 12 derniers mois	X-3	180

### 3. Table de réconciliation avec les informations requises dans le rapport de gestion

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés par le Code de commerce et notamment les articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1 et R. 225-102 dudit Code. Afin de faciliter la lecture du rapport de gestion, la table de réconciliation ci-dessous permet d'identifier les rubriques le constituant.

Informations requises par le rapport de gestion	Paragraphe du III du Livre II du document de référence	
1	Situation et activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice écoulé	1 à 3
2	Modifications apportées au mode de présentation des comptes	2.1 et 2.2
3	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	2 et 3
4	Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	2
5	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	2
6	Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	1.3
7	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Exposition de la Société aux risques financiers	6
8	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	6.1.3
9	Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice	4.1
10	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	4.2
11	Activité en matière de recherche et développement	4.3.2
12	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	5.1.4
13	Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	5.2.1
14	Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux	5.2.2
15	Restriction en matière de cession par les mandataires d'actions issues d'options de souscription ou d'achat d'actions	5.2.3.4
16	Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	7.5.3
17	Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	8
18	Informations sociales	8.1
19	Etat de la participation des salariés au capital social	8.2.1.4
20	Informations environnementales	8.3
21	Informations sur la politique de prévention du risque d'accident technologique	Sans objet
22	Prises de participation significative dans des sociétés ayant leur siège social en France	3.5
23	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées	Sans objet
24	Principaux actionnaires et répartition du capital au 31 décembre 2011	7.1
25	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	Sans objet
26	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	7.1.4
27	Mode d'exercice de la direction générale	5.1.2
28	Eléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	7.5.4.1
29	Informations sur les programmes de rachat d'actions	7.5.1
30	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital	7.5.5.4
31	Tableau de résultats au cours des 5 derniers exercices	9.1
32	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices	7.4
33	Echéances des dettes fournisseurs	2.2.1
34	Responsabilité sociale, sociétale et environnementale	8

### 4. Autres documents figurant dans le présent document de référence

	Autres documents	Paragraphe du Livre II du document de référence 2012
1	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	III-9.4
2	Ordre du jour et texte des résolutions soumis à l'assemblée générale de juin 2012	III-9.5

# XII. Remarques générales

## Définitions

Dans le présent document de référence, les termes « IEC Professionnel Média », « IEC PM » et « Société » désignent la société IEC Professionnel Média et le terme « Groupe » ou « Groupe IEC » désigne le groupe constitué par la Société et l'ensemble des filiales détenues, directement ou indirectement, par la Société. Le terme « AMF » désigne l'Autorité des marchés financiers.

## Sources

Le présent document de référence contient des informations relatives aux marchés sur lequel le Groupe est présent, à la concurrence et aux clients du Groupe IEC. Ces informations proviennent exclusivement de sources internes au Groupe. Même si des vérifications ont été effectuées pour s'assurer de la fiabilité de ces informations, il est possible que certaines d'entre elles s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour.

## Informations financières

Le présent document de référence et notamment, la présentation du groupe figurant dans le Rapport d'activité (Livre I) ainsi que le rapport de gestion inclus dans le Rapport financier semestriel (Livre II) contiennent des informations financières issues des comptes consolidés ou sociaux de la Société et de ses filiales consolidées ainsi que des agrégats non présentés dans ces comptes, pour lesquels une définition et des explications figurent ci-dessous :

**Ebitda** ou Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE) dans les normes comptables françaises et est égal au résultat d'exploitation courant augmenté des dotations aux **amortissements** comptabilisées dans le résultat d'exploitation courant.

**Ebit** ou Earnings Before Interest and Taxes correspond au résultat d'exploitation dans les normes françaises (**résultat opérationnel** courant dans les normes IFRS). Il se calcul en déduisant du chiffre d'affaires net les **charges d'exploitation**.

Le document de référence 2012 de la société IEC Professionnel Média est constitué de 2 rapports :

- ▶ le Rapport d'activité (Livre I) contenant notamment la description du Groupe et la présentation des activités et des marchés des sociétés du Groupe ; et
- ▶ le Rapport financier annuel (Livre II) dont le sommaire détaillé figure en page 2.



*Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2013 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.*

*Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.*

Le présent document de référence comprend le rapport financier annuel conforme à l'article L. 451-12 du Code monétaire et financier et le rapport de gestion visé à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais au siège social d'IEC Professionnel Média (13/15 rue Louis Kerautret Botmel – 35000 Rennes). Le présent document de référence peut également être consulté sur le site Internet de la Société ([www.iecgroup.eu](http://www.iecgroup.eu)) et sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Concepteur et Directeur de la rédaction : Carole Théry  
Création et Réalisation graphique Rapport financier : Alexandra Botzke (2013)

